

TRADITION WALLONNE

**PRÈS DE CHEZ NOUS  
LOIN DE CHEZ EUX**

MARIAGE ET TRADITIONS





**PRÈS DE CHEZ NOUS,  
LOIN DE CHEZ EUX**

**MARIAGE ET TRADITIONS**

En couverture :  
Robe de mariée marocaine (Bruxelles, 1995).

# **PRÈS DE CHEZ NOUS, LOIN DE CHEZ EUX**

**MARIAGE ET TRADITIONS**

Traditions et Parlers populaires  
Wallonie-Bruxelles  
Bruxelles  
1996



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA  
CULTURE  
ET DE LA  
COMMUNICATION  
SECTEUR DE L'ETHNOLOGIE



Catalogues et monographies de la  
Collection Tradition wallonne, n° 10

*Comité de direction :*

Jean-Pierre Ducastelle, Jean-Marie Duvosquel, Jean-Luc Fauconnier,  
Jean Fraikin

*Directeur responsable des publications :*

Jean Fraikin

*Coordination scientifique :*

Pierre Fontaine

*Secrétaire de rédaction :*

Louis Demoulin

*Traduction :*

Léon Marquet, Guy Groenewegen, Erik De Coux et Jean Fraikin

*Graphisme :*

Roger Potier

*Photogravure :*

Lithomeuse

*Impression :*

Groupe Chauveheid s.a.

*Éditeur :*

Traditions et Parlers populaires Wallonie-Bruxelles asbl

*Siège :*

Place Albert 1<sup>er</sup>, 1  
B-1400 Nivelles

*Administration et boîte postale :*

Boulevard Léopold II, 44  
B-1080 Bruxelles

La revue est éditée avec la participation de la Direction générale de la Culture et de la Communication et avec l'aide de la Direction générale de la Formation et de l'Enseignement artistique de la Communauté française de Belgique et de la Commission communautaire française.

Dépôt légal 1996-6513-1

## Avant-propos

L'ouvrage présenté ici n'a pas l'ambition de mettre en lumière tous les aspects du mariage. Il se limite à s'imprégner des caractères traditionnels de celui-ci dans les principales communautés vivant en Belgique, ou plutôt dans les plus importantes d'entre elles. Il s'agit donc d'un dossier qui ne demande qu'à être enrichi...

Comme on en jugera, les méthodes d'approche varient selon les auteurs : certains de ceux-ci ont photographié le mariage tel qu'il se vit aujourd'hui dans une communauté particulière en un lieu bien précis (par exemple le mariage grec à Genk), d'autres ont décrit les caractéristiques propres à la communauté étudiée sans évoquer les pratiques particulières au sein même de chaque composante de cette communauté (par exemple le mariage zaïrois). D'autres encore se sont intéressés presque essentiellement aux usages du passé (par exemple le mariage polonais). Diverses démarches ont encore été suivies.

En tout, treize contributions constituent le présent recueil. Les auteurs ont mené leurs enquêtes en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie et certains articles sont le résultat de plusieurs années d'études et d'observations.

Cependant, un tel dossier a-t-il sa pertinence quand on entend dire partout qu'on ne se marie plus ? Le nombre d'unions est là pour nous rappeler que le mariage existe toujours (l'Institut National de Statistique dénombre, pour 1995, 55.543 mariages et 34.995 divorces). Même si maintenant le divorce s'obtient plus facilement et plus rapidement, il reste néanmoins perçu et ressenti comme un échec. Et qui dit échec implique au préalable l'intention de réussir à long terme, intention partagée par la grande majorité de ceux qui contractent mariage.

Cette institution, en évolution constante, justifiait l'élaboration de ce dossier, lequel s'inscrit en complément de l'exposition portant le même titre que ce volume et organisée à Bruxelles en 1996 par le secteur de l'Ethnologie de la Communauté française de Belgique.



## Le mariage en Wallonie

par Yves Bastin

“**M**ariez-vous qu’ils disaient !”. Aujourd’hui les Cupidons et l’hymen auquel ils étaient censés conduire ont pris du plomb dans l’aile. Mais naguère encore, le mariage était ardemment souhaité par la grande majorité des jeunes, et surtout par les demoiselles en âge de convoler.

Elles ne manquaient pas de tout tenter pour éviter de devoir coiffer sainte Catherine, à l’aube de leurs 25 printemps. Pour arriver à leurs fins, elles multipliaient les démarches, allant jusqu’à mordre à dents encore belles dans les grilles de la chapelle de Chèvremont, près de Chaudfontaine, de celle du vieux Bon Dieu de Tancrémont, sur les hauteurs de Pepinster, ou de celle de Noblehay, à Bolland, village voisin de Herve. À Herve, derrière la gare, les demoiselles allaient aussi *hègnî* dans la grille de la potale Saint-Joseph. Le même effet était escompté.

En Brabant, les jeunes filles attachaient plutôt leur jarretière à la grille de Notre-Dame de Bonne-Odeur. Tradition identique près de Thuin, où - avantage appréciable pour ce type d’opération nécessitant un minimum de discrétion - la Vierge invoquée trônait dans une chapelle située en plein bois.

Les jeunes filles ne tentaient pas que de faire plier le destin. Elles en guettaient le moindre signe. Pour enfin savoir, les moyens étaient multiples et variaient selon les régions. Le “truc” par excellence était l’incantation à saint André. Le texte le plus répandu disait :

“Saint André, bon batelier,  
Faites-moi voir en mon dormant  
Celui que j’aurai de mon vivant  
Qu’il tienne dans sa main  
L’outil de son gagne-pain”

Ce disant, la jeune fille se couchait. Avant de procéder à cette récitation, la candidate au mariage s’était assise sur son matelas, et avait jeté ses bas derrière la tête du lit, sans les regarder. Le lendemain, à son lever, la jeune fille observait les bas. Ils étaient censés former l’initiale du prénom du futur.

Un autre moyen d’apparence saugrenue est celui qu’Alfred Harou avait noté pour Marbais (Villers-la-Ville), à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : le jeune homme voulant voir sa future devait poser un pied sur un miroir et l’autre sur le parquet.

Plus ludique, cet usage attesté à Melen (Soumagne) et qui fut probablement connu dans bien d’autres localités : la jeune fille prenait un plat de cerises qu’elle mangeait en citant, dans l’ordre, les termes “célibataire - mariage - couvent”. Le mot prononcé après avoir craché le dernier noyau était censé prédire l’état civil de la jeune fille. Ailleurs, le procédé avait un parfum moins gastronomique : on prononçait les trois états en effeuillant la marguerite.

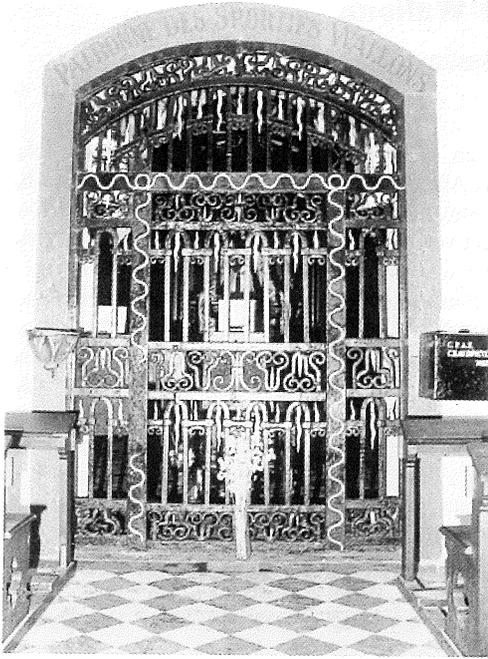
D’après Oscar Colson, si une jeune fille avait compté les chevaux blancs rencontrés dans la rue, arrivée au nombre de cent, elle pouvait identifier son futur mari comme étant celui qui, le premier, lui tendrait la main (Verviers, Namur) ou qui la regarderait (Liège, Nivelles) ou encore qui lui adresserait la parole (Gembloux), voire qui la saluerait (Mons, Tournai).

Toujours selon Oscar Colson, les jeunes filles de Polleur (Theux) et de Liège, pensaient voir leur futur mari en rêve à condition qu’elles eussent mangé un hareng cru et non nettoyé.

Selon Auguste Hock, on pouvait aussi compter sur le *nikèt*, le petit signe de la tête discret qu’adressait la statue de saint Joseph aux candidates au mariage, en l’église verviétoise de Notre-Dame des Récollets. Il était censé les assurer de convoler.

D’autres signes étaient réputés infallibles. Ainsi, si une jeune fille assise sous la poutre maîtresse de la maison recevait le fond de la bouteille en son verre, le mariage aurait lieu dans l’année. Le signe était d’autant moins trompeur que le verre était rempli lorsque la dernière goutte tombait. On imagine les subtils dosages que cela devait impliquer de la part de celui qui versait la tournée...

À Nivelles, on disait que la jeune fille qui pourrait enlever la pelure d’une poire sans la briser était censée



La grille de la chapelle de Chèvremont.

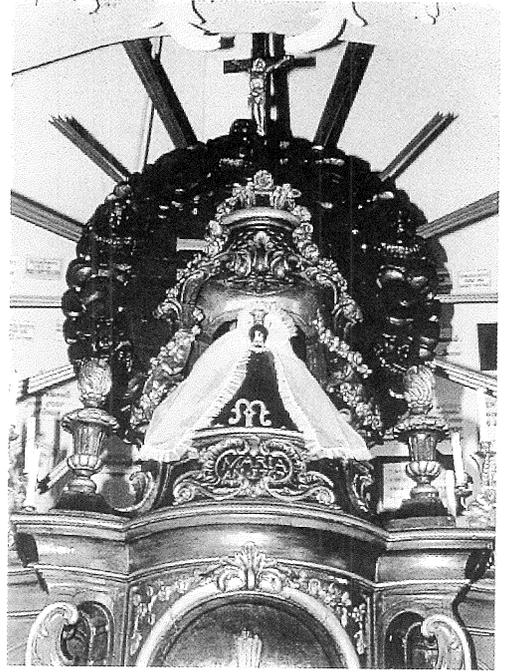
trouver son promis et l'épouser dans l'année.

À Charleroi et dans la région, selon E. Brixhe, on affirmait que le fait pour une jeune fille de découvrir un trèfle à quatre feuilles à la Saint-Jean assurait de trouver chaussure à son pied avant un an.

Mais malheur à celle qui aurait dans son assiette la feuille de laurier du potage : elle devrait encore patienter sept ans.

Pour ceux qui ne croyaient guère en la force du destin et en l'intercession des saints, il existait encore d'autres moyens. Le plus couru et le plus courant était la fréquentation lors des soirées, ces *sizes* qu'Abel Lurkin décrivait si bien dans ses *Mœurs des Condruzes* :

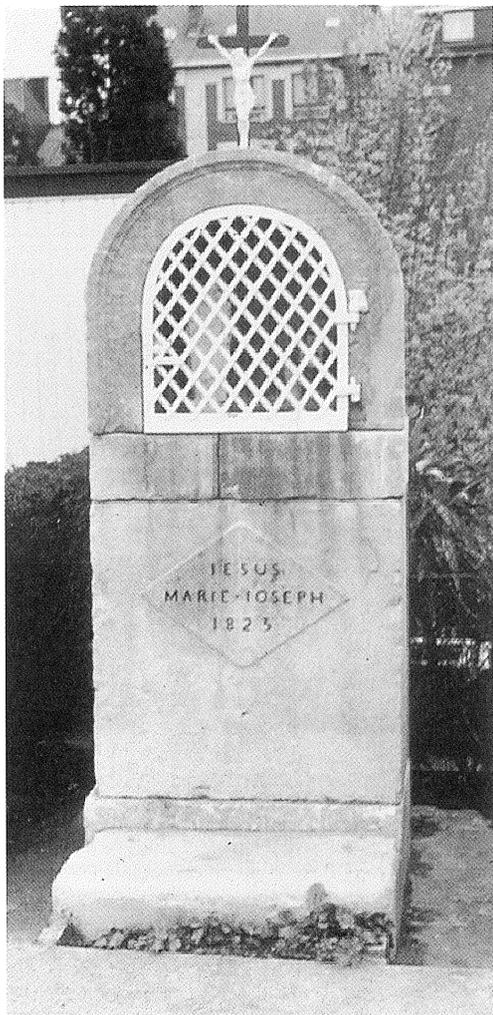
"Il se fait ainsi que les pères et mères de famille qui ont l'avantage de posséder des filles en âge de se marier, reçoivent dès septembre, de plusieurs lieues à la ronde, la visite de tout un contingent de sîzeux frin-



Notre-Dame de Chèvremont. Les jeunes filles voulant se marier vont mordre dans la grille de la chapelle qui l'abrite.

gants qui avalent ici le genièvre que chez eux leurs sœurs offrent à d'autres équipes. Ils se renouvellent comme des sentinelles vigilantes devant un ouvrage fortifié, le surveillent, s'observent et se contrôlent. C'est un honneur pour une maison où patientent des filles en attente d'épouseurs, de recevoir ces pèlerins dominicaux. (...) Ce divertissement monotone se poursuit plusieurs saisons à ceci près que les têtes des visiteurs changent, sauf peut-être une ou deux qui marquent de la persévérance. Dans le nombre, en effet, il serait malheureux qu'il n'y eût pas une victime prise au lacet des séductions innocemment déployées. L'hôte hasardeux se sentant encouragé revient assidûment. Il a cessé d'aller voir d'autres commères. Il "courtise", il "hante". (...) Il a obtenu "l'intreye dèl mohone" dont il usait auparavant, mais sans sanction officielle".

À Olne, selon Camille Hennuy, le langage était savamment codé : "Il y avait toutes sortes de systèmes qui prouvaient aux "galants" qu'ils étaient bien ou mal venus. Si la jeune fille refusait de boire à la même tasse que l'offrant, c'est qu'il n'y avait pas grand chose à faire pour lui. En retour de la boisson, les



Potale Saint-Joseph, à Herve, dans la grille de laquelle les jeunes filles allaient également mordre.

filles offraient des noisettes aux jeunes gens, mais il fallait compter avec soin le nombre que l'on recevait. Deux ou trois, c'était peu; il fallait attendre le dimanche suivant pour voir si le nombre n'augmenterait pas et, par conséquent, la bienveillance. Sept était un chiffre mystérieux. Peut-être bien que oui.

Peut-être bien que non. Le nombre treize était considéré comme un congé définitif. - J'ai eu treize noisettes ! Cela signifiait qu'on irait un peu voir ailleurs si on ne tomberait pas sur une jeune fille plus accommodante. Il arrivait que la jeune fille n'ayant, du moins pour l'instant, aucune envie de contracter mariage, remettait à chacun des prétendants treize noisettes. La bande alors se retirait pour aller jeter ses filets ailleurs. Celui qui avait reçu trois dimanches consécutifs le même nombre de noisettes était proclamé élu et les parents, appelés, venaient ratifier le choix et les accordailles étaient faites".

Pour trouver l'âme sœur, le jeune homme ne courait pas que les veillées. Il y avait aussi les bals de fêtes, où l'on pouvait espérer faire l'heureuse rencontre. À Bastogne et Arlon, il y avait les foires aux amoureux. À Écaussines-Lalaing, en Hainaut, on organise, depuis 1903, un goûter matrimonial. Dans la foulée, d'autres localités, telles Trazegnies, Ronquières ou Mariembourg, ont mis sur pied de semblables festivités.

Moins poétique était le *Hellèchsmann* de la région d'Arlon. Généralement, il s'agissait d'un marchand de bétail qui arrondissait ses fins de mois avec les beaux partis. De par ses relations professionnelles, ce marieur connaissait les desiderata et l'état de fortune des candidats au mariage. Il pouvait ainsi trouver ce que ses clients cherchaient, dans un rayon qui dépassait bien souvent la région connue par les âmes seules qui recouraient à ses services. Afin de faciliter ses démarches, il pouvait s'inviter, notait Eugène Monseur, chez ceux qui faisaient l'objet de la négociation. L'affaire conclue, pour le récompenser, on lui donnait un pourcentage de la dot. De plus, dans certaines localités, il recevait un haut-de-forme et une paire de bottes.

Finalement, les plus heureuses en amour - généralement les moins chanceuses au jeu, disait-on - finissaient par "trouver chaussure à leur pied".

Mais ne brûlons pas les étapes. Il ne s'agissait pas de conter fleurette à la belle comme on voulait, et encore moins "d'aller voir dans l'armoire avant quatre heures", soit de déflore ce qui ne devait l'être qu'après la sanction officielle de l'union. Le jeune homme devait d'abord venir demander l'entrée.



Scène du Bethléem verviétois. Le mariage de la Vierge et de saint Joseph.

C'était lui qui devait prendre l'initiative. De la jeune fille, on attendait plutôt réserve et discrétion, même si son regard en disait souvent long.

Autrefois, on ne se voyait guère que le dimanche, de quinze jours en quinze jours. De nos jours, la réglementation n'est plus de règle... Et les tourtereaux finissaient par se plaire, ou tout au moins leurs parents finissaient par juger intéressante cette union. L'avenir semblait s'offrir aux deux jeunes gens. Restait maintenant à fixer la date du mariage. Il s'agissait de bien choisir car un moment inadéquat était susceptible de porter malheur au nouveau couple.

Une recommandation s'imposait, selon la croyance la plus répandue : il fallait se garder de convoler en mai, disait-on à Namur et dans certaines familles de Liège. À Nivelles, on pensait que le mariage contracté

en mai ne serait pas de longue durée, qu'il aboutirait à la naissance d'enfants difformes ou qu'il entraînerait un décès dans la famille, dans l'année. À Jette, vers 1990 encore, des fiancés ont été obligés de postposer la noce d'un mois, la mère de l'un d'eux affirmant que le mariage ne tiendrait pas s'il était célébré durant le cinquième mois de l'année.

Certains folkloristes ont prétendu que cet interdit était lié à la consécration du mois de mai à la Vierge. Mais l'origine de cette croyance, connue dans bien des contrées d'Europe, est probablement antérieure au christianisme. Ovide disait déjà que c'était au mois de mai que les mauvaises filles se mariaient. En effet, les Lémuries, qui se célébraient durant les nuits des 9, 11 et 13 mai étaient marquées par des rites censés concilier aux vivants les âmes des morts, jalouses de ceux-là. Dès lors, on se gardait bien de mêler des cérémonies liées aux vivants à ces périodes troubles. Une méfiance que semble encore traduire les expressions malmédiennes *A may, on marèye lès canayes* ("En

mai, on marie les canailles”) et *Oûy hay ! quu n’èst-i may, po marier totes lès canayes !* (“Ouf, je n’en puis plus ! que n’est-il mai pour marier les canailles”, expression dont on usait pour souligner un profond ennui).

Eugène Monseur notait qu’à Herve, c’était d’avril qu’on se défiait. Il notait la même croyance pour Liège, tout en ajoutant qu’à Stavelot, avril était plutôt jugé favorable. Ici, on prisait aussi le mois d’août. Autre mois redouté, selon Delphine Manet : novembre car, disait-on en Hesbaye, il s’agissait du mois des revenants, ce qui semble nous ramener à la croyance signalée par Ovide.

Dans l’album qui fut publié en 1975 par le Musée de la Vie wallonne, Étienne Hélin s’était livré à une étude statistique des moments du mariage. Il avait observé le peu d’occurrences pour les mois de mars et de décembre. Cela pouvait s’expliquer par les temps de jeûnes et d’interdits que sont le carême et l’Avent, qui survenaient durant ces périodes. Ces prescriptions ont été relativement bien respectées jusqu’au troisième tiers de notre siècle. Sous l’Ancien Régime, de 1704 à 1792, Étienne Hélin a noté pour Chênée (Liège) que seuls 2,2 % des mariages y avaient été célébrés soit en carême soit durant l’Avent. Quoique la bourgade soit proche de Liège, mai est le quatrième mois dans l’ordre du classement des périodes préférées pour convoler, de 1704 à 1792. Même remarque pour Dalhem, de 1798 à 1913, où l’on observe que mai et avril sont prisés par les fiancés. Cela signifierait-il que la croyance ne se traduisait pas dans les actes, autrefois ? Peut-être, en tout cas pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, c’est surtout à partir du XIX<sup>e</sup> siècle que l’on a renoncé à convoler lors du mois de Marie. À Chênée, c’était le mois de novembre qui, statistiquement, était le plus prisé. Ici, les revenants craints en Hesbaye ne semblaient donc pas avoir droit de cité.

Le jour pouvait aussi avoir son importance. C’est ainsi qu’à Liège et dans sa province, le mardi, le jeudi et le samedi avaient jadis bonne réputation. Aujourd’hui encore, c’est ce dernier jour que l’on choisit le plus souvent pour convoler. Essentiellement pour des raisons pratiques, il est vrai : le dimanche, lendemain de la veille, étant férié. À Aubel, on disait

que le mercredi était jour favorable. À Liège, d’après Eugène Polain, on estimait que le mariage contracté la veille du jour des Rois (soit le 5 janvier) serait toujours heureux.

On observera que, parfois, des décalages ont pu avoir lieu entre mariage civil et religieux. Ils peuvent être imputables à la volonté de contracter un prêt pour une maison ou de bénéficier d’avantages fiscaux éventuels. Naguère encore, nombre de jeunes convoaient prématurément pour que le jeune homme évite le service militaire en Allemagne.

La veille du mariage, ou une semaine avant, dans de nombreuses localités, et notamment en Hainaut, il est de coutume de brûler la culotte du futur marié. Si l’on procède effectivement au brûlage du pantalon, souvent à midi, il n’en va pas de même partout, même si l’on nomme la beuverie “brûlage des culottes”. Dans bien des localités de la province de Liège, on utilisera plutôt l’expression “enterrer sa vie de garçon”. Ici, l’enterrement en question se résume généralement à une virée bien arrosée avec les meilleurs copains. Tout se déroule entre hommes.

Depuis quelques années - faut-il y voir une volonté d’en arriver à l’égalité des sexes ? -, certaines promesses invitent leurs copines pour semblable sortie. Dans ce cas, on se garde bien de croiser l’équipée des garçons.

L’adieu à la jeunesse semble avoir évolué ou tout au moins avoir offert des variations locales, ainsi qu’en témoigne cette note d’Eugène Monseur, inspirée d’observations d’Eugène Polain : “Dans certaines parties du Brabant wallon et de l’est du Hainaut (Charleroi), la veille d’une noce, les parents des deux mariés se réunissent à un souper et on brûle la culotte du futur. Voici comment cela se pratique : on fait avec du drap une petite culotte que l’on rembourre de foin ou d’étoupe, on la suspend à une sorte de potence, et à la fin du souper, la fiancée et la mère du fiancé mettent le feu, chacune à une des jambes de la culotte. Dans certaines familles, cette coutume a lieu au souper d’adieux à la vie de garçon”.

Le grand jour arrivé, on se met à scruter le ciel. Le regard n’est pas innocent puisqu’il paraît que les ondées laissent présager le malheur au sein du couple. Encore qu’à ce sujet, les avis soient partagés. Ainsi, si



Mariage à l'ancienne à Olne. Le brûlage de la culotte.

dans de nombreuses familles on prétend que s'il pleut à la sortie de la noce, la mariée pleurera, durant sa vie de femme mariée, toutes les gouttes tombées à ce moment, dans d'autres, on dit "Mariage pluvieux, mariage heureux". Inutile de préciser que l'orage, lui, met tout le monde d'accord : on affirme qu'il annonce des disputes "orageuses".

À La Roche, s'il pleut le jour des noces, notait Eugène Monseur, on disait des époux qu'ils avaient "mangé le chou au pot". Même type de réflexion à Godarville (Chapelle-lez-Herlaimont) où, cependant, c'est la soupe qui est censée avoir été bue à la marmite. À La Gleize (Stoumont), selon Louis Remacle, on disait : *Cwand k'i ploût l' djoûr do marièdje, il ont magni lès bolèyes* (la bouillie) *è pot*, ce qui est signe de malheur. A Lorcy (Saint-Hubert), on dit que s'il pleut, on a *bêché al crinne* (grignoté dans la crème). Par ces expressions, on signifie que l'on n'a pas attendu que l'on mette le couvert avant de... consommer. Dans le Hainaut, on allait même plus loin, en prédisant une naissance pour très bientôt. À Polleur

(Theux), l'expression était citée au futur (*I magn'ront l' djoûr è po*) pour signifier que le couple n'aurait pas de quoi se payer des assiettes. De même, à Nivelles, on disait que ceux qui se mariaient par temps de pluie devraient manger les pommes de terre au plat.

Si le ciel est examiné attentivement, la robe de la mariée n'attire pas moins les regards. L'adoption de la robe blanche est assez récente. Les anciennes photos montrent des mariées portant généralement une robe sombre. Ce vêtement devait pouvoir être réutilisé ultérieurement, en d'autres occasions.

Dans certaines localités, comme à Stavelot, notait Eugène Monseur, la couleur de la robe de la mariée obéissait à un code. La robe immaculée signifiait que la belle était pure. Une robe jaune trahissait la coquetterie, une rose, un caractère colérique, et une bleue une union heureuse.

À Montignies-sur-Sambre (Charleroi), selon Yernaux et Fiévet, "La mariée se mettait en blanc, du moins dans la bourgeoisie; on évitait cette toilette coûteuse chez les travailleurs. La couleur de la toilette donnait lieu à des réflexions sur la vie future du mariage, réflexions inspirées par la coutume. Une toilette jaune inspirait la coquetterie. De mauvaises langues prétendaient qu'elle indiquait (...) que le mari

serait berné. La couleur rose indiquait un caractère colérique. Le bleu annonçait le bonheur, le vert l'espérance. La future portait le bouquet de fleur d'oranger, symbole de la pureté et de la vertu. (...) La toilette blanche ne pouvait être portée que par une jeune femme vertueuse et pure”.

La confection de la robe n'était pas exempte de traditions. Ainsi, à Molenbeek-Saint-Jean, en 1920, il était d'usage que la couturière ne cousît pas sa propre robe de mariée. On considérait que ce faisant, elle aurait attiré le malheur sur elle. À Mont (Comblain), on dit qu'il faut glisser deux ou trois cheveux dans l'ourlet de la robe de la mariée. Croyance identique à Momalle (Remicourt) et Melen (Soumagne), où l'on ajoute que la mariée doit porter un objet qui lui a été donné. À Bastogne, on dit que le jour du mariage, la fiancée doit porter un vêtement neuf, un autre usagé et un accessoire emprunté. Cela signifie que durant sa vie, la jeune fille connaîtra des jours favorables, des jours difficiles et des jours où elle aura besoin du voisin. Dans la région de Verviers, au moins jusque dans les années cinquante, il était de tradition que la couturière se piquât le doigt avec une aiguille pour verser une goutte de son sang dans l'ourlet de la robe de la mariée.

L'habillage de la mariée ne donne pas lieu à un cérémonial particulier. Néanmoins, on considère que la future ne peut se montrer tant que la plupart des invités, et surtout son futur mari, ne sont pas là.

En province de Liège, on dit qu'il ne faut jamais se séparer de sa robe de mariage, sans quoi on attirerait le malheur sur soi. Il n'est donc pas question de la vendre ou même de la prêter. De même, on pense que le fait de lessiver la robe est de mauvais augure. Mieux, le bonheur sera proportionnel à l'état crasseux de la tenue de la mariée. Autant dire que certaines n'y regardent pas trop en fin de soirée...

L'heure solennelle approche. Il s'agit de faire bonne figure pour se rendre à l'église. En 1932, Joseph Meunier évoquait les cortèges de la région de Verviers : “A l'heure actuelle, l'auto et les voitures de place sont d'un usage général, même à la campagne. Souvent, il n'y a qu'une voiture pour les mariés et les deux témoins. Autrefois, le haut-de-forme, *lu buse*, était de rigueur. Le cortège se rendait à l'Hôtel de Ville (*mâhon d'vèye*) et à l'église presque toujours à

piéd, surtout dans les villages. Aux environs de Verviers, on choisissait de préférence le samedi après-midi. L'ordre du cortège était traditionnel : d'abord la fiancée au bras du garçon d'honneur, *l'ès-clèvé*; ensuite la dame d'honneur, *l'èslèvèye*, au bras du fiancé; les pères et mères et les quatre témoins. Au retour, les nouveaux époux prennent la tête du cortège. Actuellement, deux témoins suffisent; les mariés de modeste condition se rendent seuls à la cérémonie, afin d'éviter les frais de toilette”. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le cortège s'ordonnait différemment à Verviers, si l'on en croit le journal de Henri de Sonkeux : “En allant à l'église les joueurs d'instruments marchaient à la tête, puis le frère de la mariée ou son proche cousin en cas qu'elle n'eut pas de frère marchait de pair avec la mariée, qu'elle est décoiffée, les cheveux éparés avec une couronne de verdure principalement de romarin et le marié menait la sœur de la mariée ou sa proche parente”. Aujourd'hui, généralement, le cortège s'ordonne ainsi que le décrivaient Yernaux et Fiévet pour Montignies-sur-Sambre : “A l'aller, le marié donnait le bras à sa mère; ils formaient l'avant-dernier couple. Le dernier, c'était le père de la mariée et sa fille. Au retour, marié et mariée ouvraient la voie”.

Mais ne brûlons pas les étapes, et revenons-en à l'office. À Stavelot, on disait que si la mariée pleurait durant la célébration, c'était présage de malheur pour elle. Cependant, toute la suite n'assistait pas forcément à la cérémonie. Ainsi, notait Henri Poetgens, à Verviers, “Généralement aux mariages entre ouvriers et pendant que se donnait la bénédiction nuptiale, les parents et les témoins se rendaient dans l'un ou l'autre des cafés avoisinants et attendaient les nouveaux mariés auxquels ils offraient un apéritif : les hommes faisaient honneur au hasselt [*genièvre*] et les dames goûtaient d'une liqueur nommée *pastille*”.

La sortie de la messe était guettée par les amis et toute la paroisse. De nombreux copains de jeunesse des deux époux étaient de la partie. Dans certains villages, les enfants tendaient la corde, pour empêcher la noce de sortir du cimetière ou de l'église. Pour pouvoir passer, certains des membres du cortège, généralement les mariés, devaient verser un écot. L'usage bien connu dans certaines régions de France est attesté çà et là au sud de la province de Luxembourg.



Après la noce à l'ancienne, à Olne, on allume un feu de paille pour que les mariés donnent la pièce.

On tirait aussi des coups de feu, des pétards ou des boîtes de poudre. L'usage a progressivement disparu, notamment à cause des accidents qu'il provoqua.

Dans la province de Liège, on allumait des "feux de mariage". Voici ce qu'écrivait Eugène Monseur à leur sujet, à la fin du siècle dernier : "A Aubin-Neufchâteau (Dalhem), les pauvres gens allument sur le passage du cortège des bottes de paille, garnies de petits drapeaux en papier. Les fiancés et les autres personnes du cortège leur jettent de l'argent. L'usage se pratique encore quelquefois dans les villages situés au nord de Liège, mais seulement pour les mariages des gens

riches. Ce sont surtout les cabaretiers qui, dans un but de réclame, "allument la gerbe" (...). Les gens de la noce font cercle autour de la paille qui flambe et lorsqu'elle est brûlée, la mariée prend un peu de cendre et l'enferme dans son porte monnaie".

À Saive (Blegny), notait Albert Doppagne, l'usage était différent : "sur le chemin du retour, le cortège nuptial voit sa route barrée par des feux (bonshommes de paille) : à chaque barrage, le marié doit aller à sa poche. Et la tradition veut que plus il y a de barrages, mieux l'union est agréée". L'usage était encore attesté dans bien d'autres localités dont Melen (Soumagne), Herstal, Remicourt et Pousset (Remicourt), Alleur et Xhendremael (Ans), Awans, Hognoul et Fozz (Awans), dans la vallée du Geer...

À Godarville (Chapelle-lez-Herlaimont), dans le Hainaut, du sable et des fleurs étaient répandus sur la route. On offrait aussi un bouquet aux mariés lors du retour à la maison. Aujourd'hui, il est plutôt d'usage



Le grand feu, ici à Trasenster (Trooz), où les idylles se sont souvent nouées.

Grand feu à Florzé (Sprimont). Un moment béni pour les candidats au mariage.



de jeter du riz sur le parvis de l'église ou sur le seuil de l'hôtel de ville. La tradition n'est guère ancienne. Elle semble avoir été introduite par les immigrés italiens, ou en tout cas propagée par eux.

Dans certaines localités, on retournait pédestrement à la maison où se tiendrait le banquet selon un itinéraire précis, qui n'était pas forcément le plus court. Aujourd'hui, point de tout cela. On revient à bord de voitures aux antennes enrubannées. À Ampsin (Amay), on affirme que si on enlevait le morceau de tissu blanc ainsi accroché, cela porterait malheur.

Le banquet est l'occasion de remettre à l'honneur d'autres traditions. Tout d'abord, pour pouvoir entrer dans la maison où l'on allait festoyer, généralement la maison de la jeune fille, il fallait se montrer généreux. En effet, les cuisinières attendaient de l'autre côté de la porte, qu'elles avaient fermée. Les mariés, ou leurs parents, devaient alors glisser pièces et billets sous l'huis. Les cuisinières n'acceptaient d'ouvrir que lorsqu'elles estimaient la somme suffisante. Cette tradition a perduré jusque dans les années cinquante-soixante et a disparu lorsque les banquets ont eu lieu dans les salles et les restaurants.

Le banquet est entrecoupé de chants et de discours, parfois émouvants, souvent humoristiques.

"Au dessert, écrivait Rodolphe de Warsage, un enfant sera chargé de porter à Monsieur le Curé un plat honnête c'est-à-dire sa part des viandes et un pot de bière. On y ajoute parfois une paire de gants noirs en fil (Fleurus). Mais les invités recevront des gants blancs".

Pendant le banquet, la jeunesse ou certains membres de la noce se font un devoir de tenter de s'emparer de la jarrettière de la mariée. Parfois, le privilège de la conquête de cet objet revient au capitaine de la jeunesse. À Eben-Emael, comme le montre un film d'Alexandre Keresztessy, il devait sectionner la jarrettière avec ses dents. Souvent, cependant, le privilège d'aller la détacher revient au garçon d'honneur. Pour ce faire, il se glisse sous la table, si possible à l'insu des convives. Ceux-ci sont cependant souvent avertis de l'opération par le petit cri de la jeune femme, surprise de sentir les mains du témoin cherchant à dénouer le précieux ruban. Dans certaines localités de Gaume, à la jarrettière on préférait le soulier.

Il s'agira alors de vendre l'objet conquis. À cet effet, plusieurs méthodes sont utilisées. On peut procéder à une vente américaine : la sonnerie d'un réveil annoncera qui des donateurs aura droit à la jarrettière, censée porter bonheur. Autre moyen : on dépose une somme, quelle qu'elle soit, sur le plateau que tend l'animateur. C'est lui qui décide quand on arrête. Dans ce cas, il tente souvent de favoriser l'un ou l'autre membre de la noce. Qu'il s'agisse d'un aïeul des tourtereaux, d'un parent particulièrement en verve, voire du marié lui-même... Dans certains cas, il faut payer toujours plus que le donateur précédent. Finalement, la vente cesse faute de combattants, la somme étant devenue exorbitante. Si l'on adopte cette méthode, on attend généralement du marié qu'il emporte la jarrettière. Mais pour y arriver, on l'oblige à "mettre le paquet".

Autrefois, la somme récoltée était généralement remise aux cuisinières qui, à l'époque, étaient souvent des bénévoles. L'argent de la jarrettière servait donc à les dédommager quelque peu de leurs peines. C'est sans doute pour cette raison qu'à Nivelles, c'était la cuisinière qui était chargée d'arracher la jarrettière à la mariée. Elle en distribuait des morceaux aux invités.

À Gilly, autrefois, lorsque des membres de la petite bourgeoisie se mariaient, on recueillait de l'argent pour la cuisinière dans une assiette sur laquelle on avait déposé des morceaux d'un ruban. Les jeunes filles de la noce en prenaient chacune un et le conservaient comme porte-bonheur.

La jeunesse pouvait également être le bénéficiaire de l'argent récolté lors de la vente de la jarrettière. Si tel était le cas, elle l'utilisait pour aller faire la tournée des cafés. On pouvait aussi offrir la somme recueillie à une œuvre. Ce fut le cas à Glons (Bassenge), en 1946, lorsqu'à l'issue d'un banquet de mariage, la Conférence de saint Vincent de Paul locale se vit remettre la coquette somme de 392,30 francs.

Au fil du temps, la somme a de plus en plus été attribuée au nouveau couple, pour qu'il puisse partir en voyage de noce. Dans ce cas, pour récompenser tout de même l'équipe qui se démène aux fourneaux, on fait parfois circuler une assiette creuse ou un chapeau recouvert d'un essuie et chacun des convives est censé y glisser de l'argent.

Durant la soirée suivant le banquet, les mariés reçoivent des cadeaux humoristiques. Souvent, ils ont une connotation sexuelle, évoquant par exemple les attributs sexuels du mâle. Une belle carotte et deux pommes de terre peuvent très bien faire l'affaire. On évoque aussi la fécondité du jeune couple en lui apportant par exemple des sucettes, une poupée, ou, pour tempérer ses ardeurs procréatrices, des préservatifs... Jadis, les vases de nuit étaient très prisés par les personnes offrant des cadeaux. Souvent, ils étaient décorés d'un petit miroir ou d'un œil grand ouvert dans leur fond. Une inscription sur le pot trahissait la destinataire : "A la mariée".

Mais la soirée est surtout réservée à la danse. Aujourd'hui, les jeunes mariés ouvrent le bal en dansant une valse ou - la danse de salon faisant de moins en moins d'adeptes - un slow. Autrefois, il en allait autrement. Ainsi, à Olne, selon Camille Hennuy, "Le curé, lorsque les danses commençaient, se retirait habituellement, après avoir toutefois dansé la première valse avec la dame du logis". La danse favorite et réservée pour les noces était la "maclote" (...). Lorsque le porcher passait, le matin, avec son troupeau pour aller en pâture, les danses finissaient et tout le monde retournait chez soi".

Le soir des noces était un moment critique pour bien des tourtereaux. L'obscurité était mise à profit par certains pour faire un charivari. Cette sérénade dissonante était généralement réservée aux couples dont l'un ou l'autre partenaire avait déjà convolé ou lorsque l'âge de l'un ou des deux était trop élevé pour que l'union soit considérée comme normale par la communauté ou la jeunesse. Autres personnes visées : celles dont l'état de fortune laissait planer un doute sur les motivations de l'autre conjoint. Le charivari pouvait aussi viser celui qui n'aurait pas versé son écot à la jeunesse du village de sa femme, s'il provenait d'une autre localité. Le tapage pouvait commencer dès avant le mariage, pouvait se poursuivre le jour de la noce et même durer bien longtemps encore après la fête. À moins que le couple ne daignât verser la goutte aux musiciens, avec leur accord. Dans ce cas, selon l'humeur de celui qui avait été houspillé, le geste pouvait se teinter d'un zeste de vengeance. Ainsi, à Xhendremael, où un veuf avait pris soin de verser du purgatif dans le genièvre qu'il avait servi

aux auteurs du charivari...

Dans la région des parlers germanophones, le paiement pour une fille du village se fait souvent sous la forme d'un tonneau de bière. Il s'agit du *Freibier*, que le futur marié n'habitait pas la localité offre avant la noce. En Ardenne, note Léon Marquet, "Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la Jeunesse exigeait du jeune marié un droit appelé en général droit de cultage, "lubrique, lascif et luxurieux langage", dit un doyen du concile de Bastogne au XVII<sup>e</sup> siècle. La somme payée était dépensée en boisson. En 1621, à Spa, une dispute, qui se termina par un coup de couteau, éclata entre les jeunes gens non mariés et les mariés, parce que certains voulaient accorder aux jeunes hommes mariés une part du "rafraîchissement vulgairement appelé cultage". Dans le Namurois, le droit en question se nommait "filetage".

Dans d'autres localités, comme au Mesnil, ainsi que le notait Albert Doppagne dans l'album publié à la suite du colloque *Amour et Mariage*, en 1975, le jeune couple était accueilli par une armée d'épées croisées, à la sortie de l'église. Le marié demandait : "Qu'est-ce que vous r'clamez ?". Et on lui répondait invariablement : "Le droit de la jeunesse !". Le jeune marié tendait alors une enveloppe avec la somme voulue. Sans quoi, il aurait risqué la sanction de la jeunesse.

Si le charivari revêtait généralement une forme sonore (tintamarre nocturne, mais aussi parfois diurne), il pouvait aussi se traduire par la lapidation de la maison des futurs époux, par le barbouillage d'excréments sur la poignée de la porte ou dans la serrure, par le bris de vitres ou la crémation de l'effigie du marié.

La jeunesse ne manquait pas de faire preuve d'ironie envers d'autres personnes que les mariés. Était particulièrement visé celui qui avait courtoisé la belle et qui, finalement, n'avait pas insisté. À Herve, notait Eugène Monseur, il était de coutume de lui envoyer un petit pain couvert de moutarde ou entouré d'un morceau de crêpe noir. À Liège, on disait du jeune homme dédaigné : *On li a ravoyî sès mitchés*, idée que l'on traduisait, à La Roche, par l'expression : *Vos-îrez kî vos mitchés*. À La Gleize, à celui *kî s'aveût fêt haper s' crapôde*, on disait : *t'îrès bin âs mitchés*.

En Wallonie malmédienne, la jeunesse reliait par des traînées les maisons d'un amoureux éconduit et de son ancienne fiancée, la veille de son mariage ou une

nuit précédant la publication d'un des bans. De la balle d'avoine, de la chaux, de la sciure ou de la paille hachée pouvait aussi être répandue pour un couple qui n'aurait pas daigné verser à la jeunesse la somme ou la boisson venue. Ces traînées relevaient de la censure populaire. Ce n'était généralement pas le cas lorsque l'on pendait une poupée devant la maison de l'amoureux éconduit et resté célibataire. Dans ce cas, c'était généralement l'humour qui prévalait. Mais parfois, on y voyait malice. D'autant que, dans la région de Malmédy, notait Léon Marquet, on mettait aussi *one pope so on âbe* si une fille avait "dû" se marier.

L'ironie n'épargnait pas les frères et les sœurs du nouveau conjoint, s'ils avaient le malheur de ne pas encore avoir convolé lorsqu'un de leurs cadets, fille ou garçon, se mariait. À La Roche et à Nivelles, mais aussi dans le Hainaut, notait Eugène Monseur, on disait qu'une jeune fille se mariant avant son aînée la faisait danser sur le cul du four. Dans le sud de la province de Luxembourg, les célibataires, qu'ils fussent frères ou sœurs aînés d'un des deux conjoints, portaient les *hôtions*. Pendant le repas, on leur attachait en cachette à la blouse ou à la taille un petit sac contenant de la balle d'avoine. La farce était complète, notait Eugène Monseur d'après Guillain, si l'intéressé dansait sans s'apercevoir de la farce. Dans ce cas, il était tenu de payer à boire à toute l'assemblée.

Le banquet terminé, les jeunes mariés rentraient chez eux, pour - théoriquement - leur première nuit commune. Mais dans certaines régions, notamment à Cereche-Heuseux (Soumagne), où l'usage était encore attesté vers 1960, on prenait encore un peu patience. On y respectait la coutume des "nuits de Tobie" : il s'agissait de retourner passer trois nuits chez ses parents. C'est seulement après ce laps de temps que le mariage pouvait être consommé. Alphonse Tilkin avait déjà signalé l'usage à la fin du siècle dernier. Dans sa pièce *Li coq dè vîyêdje*, Tatène chantait :

*Nos respectans l' costume  
Qui vout qu'è nosse payis  
Li marié qwite si feume,  
Quéquefêye minme sins l' bâhî;  
Li crâsse eûrêye finêye,  
Chaskeun va di s' costé,  
Et mêleûr a l' feum' rève  
qui s'è lêreût conter.*



Poupée accrochée à un poteau, près du domicile d'un prétendant évincé, à l'occasion du mariage de son ancienne fiancée, à Sourbrodt (Waimes).

*Tot l' vîyêdje si rêbèl'reût  
Et l' mosteurreût  
A deûgt !"*

D'après Alphonse Tilkin, l'usage était même observé lorsque la mariée était déjà enceinte. Selon Rodolphe de Warsage, la coutume était connue à Charleroi et à Dolhain (Limbourg). Gaston-Denys Périer la signale aussi "dans tous les villages de l'Est belge où l'on parle le bas-allemand (Baelen, Membach, Montzen, Gem(me)nich, Aubel, Welkenraedt, Sippenaeken, etc.)". Elle était aussi attestée à Saint-Médard (Herbeumont). Mais, ici, on parlait des "trois jours de la Vierge". À Mortier (Blegny), deux jours d'attente étaient de règle. À Olne, on avait le choix entre une et deux nuits chastes. À Namur, malgré la réputation dont on affuble les habitants de la ville, on se montrait plus prompt : seule la première nuit était censée être consacrée à la Vierge. Il en allait de même dans la région des Tailles (Houffalize), parce que passer la première nuit ensemble, "ce n'était pas beau". À Rochefort, on estimait que l'on gagnait autant de fois cent jours d'in-

dulgence que l'on passait de nuit chastes une fois la noce faite.

Généralement cependant, la première nuit était consacrée à la consommation du mariage. Une consommation qui n'était cependant souvent que très théorique, nombreux étant ceux qui étaient allés "voir dans l'armoire avant quatre heures".

Aujourd'hui encore, pour passer leur nuit de noces comme il se doit, les tourtereaux essaient de trouver un nid douillet, où personne ne peut les débusquer. Dans cette optique, soit ils cherchent à dissimuler l'endroit où ils passeront à l'acte, soit ils s'assurent que personne ne pourra venir les y ennuyer. Il s'agit donc de renforcer les serrures et de ne pas laisser traîner ses clés peu avant le mariage, sans quoi la jeunesse et les amis pourraient venir faire "des blagues", pas toujours de bon goût.

Citons-en quelques-unes parmi celles qui m'ont été rapportées pour le plateau de Herve, ces dernières années. À Melen (Soumagne), on a mis des poissons rouges dans les évier et la baignoire. Une autre fois, des frères du marié avaient dévissé les ampoules et branché une sirène électrique, qui se mettait en marche dès que l'on poussait sur un interrupteur. Il y eut aussi la clochette accrochée au sommier, qui trahissait tout mouvement suggestif, ou la chambre envahie par des ballons. A une certaine époque, on ne comptait plus les lits démontés et remontés à la cave...

Sur le plateau de Herve, quand les candidats blagueurs ne parvenaient pas à se faire ouvrir le nid douillet des conjoints, ils se vengeaient en troublant le réveil du lendemain. Ainsi, ils pouvaient inviter tout le quartier à venir prendre l'apéritif le lendemain, dès potron-minet. Bien entendu, dans ce cas, l'invitation était censée avoir été adressée par les jeunes mariés.

Il y eut aussi cette blague, mentionnée pour Battice (Herve). L'équipée des farceurs était parvenue à pénétrer au domicile des jeunes mariés pendant leur voyage de noce. Elle avait alors installé une poupée aux formes généreuses devant une vitre, en l'entourant de néons suggestifs. De retour de voyage, les tourtereaux durent subir, pendant quelques semaines encore, les coups de sonnettes de clients qui se souvenaient avoir aperçu les traits de la pseudo-belle de nuit.

Les blagues sont parfois très suggestives. Ainsi, à Assenois (Vaux-sur-Sûre), on coupa la barbe d'un

bouc, partie remarquablement puante de son anatomie, pour la glisser dans le lit des jeunes mariés.

Le sommier est particulièrement visé. À Assenois, il arriva qu'on le remplaçât par des boîtes de carton ou par de la paille. Mais parfois, les mariés ont le bonheur de faire une meilleure découverte. Certains des convives ont l'habitude de glisser des billets dans le lit, au lieu d'offrir un cadeau lors du banquet.

Les festivités clôturées, il est de tradition que les jeunes mariés partent en voyage de noce. La coutume n'est pas très ancienne. Les premières mentions semblent remonter au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Louis-François Thomassin, dans son *Mémoire statistique du département de l'Ourte*, notait à cette époque : "Dans la classe des grands propriétaires, des fabricants et des négociants, les alliances sont précédées d'un contrat et la cérémonie du mariage a lieu, suivant la saison, à 5, 6 ou 7 heures du matin, tant près de l'officier public qu'à l'église. Les jeunes époux rentrent chez les parents de l'un d'eux pour y prendre un déjeuner, recevoir les félicitations de quelques amis intimes, et deux heures, au plus, après la cérémonie, ces jeunes mariés montent dans une chaise de poste, et se rendent pour quelques jours à Bruxelles ou à Paris".

Aujourd'hui, les destinations ont un parfum plus exotique. Mais avant de filer sous d'autres cieux, la jeune épouse fait bien souvent un petit crochet soit par le cimetière, où elle déposera son bouquet de mariée ou un bouquet quelconque sur la tombe d'un parent, soit par l'église, où les fleurs du mariage orneront l'autel de la Vierge.

Désormais, les jeunes mariés peuvent voir la vie en rose. Mais déjà des questions se posent : qui, dans le ménage, portera la culotte ? La réponse semble avoir déjà été apportée si l'on en juge par cette croyance recueillie à Stavelot par Eugène Monseur : la mariée aurait la main haute dans son ménage si, lors du banquet, elle s'était laissée servir comme une étrangère. À Binche, pour être maîtresse chez elle, la mariée devait devancer son mari lorsque le couple était invité à baiser l'autel. À Charleroi, on disait qu'en cas de conclusion d'un contrat, la femme devait signer de manière à ce que son conjoint fût obligé de signer en-dessous.

### Bibliographie sélective et ouvrages cités dans le texte :

- Des accordailles aux épousailles.* Catalogue d'exposition, Bruxelles, C.G.E.R., 1988.
- Actes du colloque international "Amour et mariage en Europe"*, Liège, Musée de la Vie wallonne, 1975.
- Aspects de la vie populaire en Europe. Amour et mariage.* Catalogue d'exposition, Liège, Musée de la Vie wallonne, 1975.
- Amour et mariage. Aspects de la vie populaire en Europe.* Catalogue d'exposition, Anvers, 1975.
- O. COLSON, *L'amour et les amoureux*, dans *Wallonia*, t. 3, 1895, pp. 63-66.
- O. COLSON, *Les amoureux*, dans *Wallonia*, t. 4, 1896, pp. 49-56; t. 5, 1897, pp. 34-39.
- J. DEFRECHEUX, *L'amour et les amoureux*, dans *Wallonia*, t. 1, 1893, pp. 73-78.
- H. DE SONKEUX, *La vie à Verviers il y a trois siècles*, Verviers, s. d., pp. 82-83.
- E. DESPRET, *Folklore nivellois*, dans *Le Folklore brabançon*, n° 31-32, 1926, pp. 152-153.
- R. DE WARSAGE, *Le folklore de la vie humaine*, Liège, 1937.
- A. DOPPAGNE, *Folklore et mariage*, dans *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, 1975, pp. 57-70.
- F. FIEVET, E. YERNAUX, *Folklore wallon*, Charleroi, 1956, pp. 33-48.
- H. GAIDOZ, *Le mariage en mai*, dans *Mélusine*, t. 7, 1894-1895, col. 105-111.
- A. HAROU, E. MONSEUR, *Coutumes. Les noces*, dans *Bulletin de Folklore*, t. II, 1893-1895, pp. 267-275.
- J. HAUST, *Le mariage en mai*, dans *Bulletin du Dictionnaire général de la Langue wallonne*, 7<sup>e</sup> année, n° 3-4, 1912, p. 102.
- C. HENNUIY, *Histoire du ban d'Olne*, Dison, Verviers, s. d., pp. 114-117.
- A. HOCK, *Croyances et remèdes populaires*, 3<sup>e</sup> éd., Liège, 1888.
- A. LURKIN, *Mœurs des Condruses*, Vervoz, s. d., pp. 51-54.
- L. MARQUET, *Histoire et folklore de l'Ardenne d'autrefois*, Stavelot, 1981, pp. 58-59.
- J. MEUNIER, *Verviers la bonne ville*, Paris, Bruxelles, 1932, pp. 113-114.
- E. MONSEUR, *Le folklore wallon*, Bruxelles, [1892].
- E. MONSEUR, *Coutumes. Les noces*, dans *Bulletin de Folklore*, t. II, 1893-1895, pp. 18-33.
- G.-D. PERIER, *Saint-Tobie*, dans *Jadis*, 1913, pp. 84-85.
- H. POETGENS, *Souvenirs de Verviers ancien*, dans *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, vol. 11, 1<sup>re</sup> partie, 1910, pp. 34-37.
- L. REMACLE, *Glossaire de La Gleize*, Liège, 1980, pp. 180-182.
- Superstitions et usages concernant le mariage et le veuvage*, dans *Le Folklore brabançon*, n° 12, juin 1923, pp. 316-319.
- L.-F. THOMASSIN, *Mémoire statistique du département de l'Ourte*, Liège, 1879.
- J. XHAYET, *Coutumes de mariage et censure populaire dans le canton de Malmedy*, dans *Folklore Stavelot - Malmedy - Saint-Vith*, t. XVI, 1952, pp. 127-147; t. XVII, 1954, pp. 129-144.

## La cérémonie du mariage selon le rite de la communauté sépharade de Bruxelles

par Chalom Benizri \*

### Le *Mikvé*

À la veille du mariage, le jeune couple devra apprendre soigneusement les lois concernant la menstruation. La fiancée devra s'immerger, après sa période, dans un *mikvé* (bain rituel). Le jour de l'immersion doit être aussi proche que possible du jour du mariage. Lorsqu'on s'apprête à fixer la date de celui-ci, il faut tenir compte des jours de menstruation et ne procéder à la cérémonie que lorsque la fiancée est redevenue pure et a accompli les sept jours de purification. Généralement, la mère et la belle-mère, ainsi que les proches des mariés, accompagnent la future mariée au bain rituel. Suivant les traditions, une petite fête est organisée sur place. Afin d'égayer et de distraire la jeune fiancée, on lui apporte des corbeilles pleines de produits cosmétiques et de parfums, des plateaux remplis de confiseries et de bonbons qu'on distribue aux invités. Quand la fiancée s'est trempée dans le bain rituel, l'assistance formule pour elle des vœux de prospérité et de fécondité.

### La cérémonie du mariage

Le mariage religieux, selon la tradition juive, consacre l'engagement du mari à entretenir son épouse et à l'entourer de tous les soins, avec fidélité et tendresse, jusqu'à l'extrême limite de ses forces.

Le *hatan*, le marié, et la *kala*, la mariée, sont accueillis avec leurs parents, leur famille et leurs amis par le rabbin et les deux témoins requis par la loi juive. La mariée ainsi que ses proches attendent dans un local qui leur est réservé, avant d'être appelés à venir sous la *houpa*, le dais nuptial.

Le marié, accompagné de ses proches, se présente devant le rabbin et les témoins pour procéder à la signature de la *ketouba*, l'acte de mariage religieux.

Le rabbin invite les témoins à examiner l'anneau

destiné à la consécration de l'union et à constater qu'il est conforme aux indications de la Loi, à savoir qu'il a une valeur sûre. Il donne ensuite lecture de la *ketouba* (le contrat de mariage) et expose brièvement les engagements qui y sont stipulés, de la part du *hatan*, le marié, vis-à-vis de la *kala*, la mariée, et procède à l'acquisition de cet acte de mariage au nom de la mariée.

À cet effet, le rabbin invite le marié à se mettre debout et à prendre de ses mains un objet, en l'occurrence un mouchoir ou un châle de prière, qu'il lui tend. Le marié s'en saisit, le lève à la hauteur des yeux et le remet au rabbin. Ce geste traditionnel marque la volonté et l'engagement du *hatan* tels qu'ils sont stipulés dans l'acte de mariage. De la sorte, le premier lien du mariage est établi. Les témoins signent alors cet acte, la *ketouba*, et scellent ainsi le lien du mariage.

Le rabbin donne lecture du texte de l'inscription de l'union célébrée au registre des mariages et fait signer le registre aux témoins, au marié et aux personnes présentes. Quant à la mariée, elle signera par la suite.

Le marié et sa famille sont invités à s'apprêter à venir sous la *houpa*.

#### 1. Entrée du *hatan*

Le marié entre en premier (accompagné de sa mère, ou de son père et de son beau-père...). Il est invité par le rabbin à prendre place sous le dais nuptial, debout, face au public.

À son entrée, le chœur chante le *Baroukh Habah* :  
*Baroukh haba bechem ado-naï berakhnoukhem  
 mibeth ado-naï el ado-naï va yaer lanou isrou  
 hhag baavoutim ad kar not hamzbeahh eli ata*

\* Grand rabbin sépharade.

*vodeka elohai vaaromemeka hodou lado-naï ki tov ki leolam hasdo.*

(Béni soit celui qui vient au nom de l'Éternel, nous de la maison de l'Éternel nous vous bénissons. Le Tout-Puissant est notre D..., sa lumière nous éclaire; rangez la procession, avec les rameaux jusqu'au coin de l'autel. Tu es mon D..., je te rends grâce. Tu es mon D..., je chante ta gloire. Louez le Seigneur, car il est bon. Sa grâce est éternelle).

Le marié met le châle de prière que la mariée lui a offert, après avoir récité les bénédictions s'y rapportant.

## 2. Entrée de la *kala*

La *kala* entre (accompagnée de son père, ou de sa mère et de sa belle-mère...), précédée des enfants d'honneur. Elle prend place à droite du marié sous la *houpa*.

L'entrée de la mariée est ponctuée par le chant *Boï Bechalom* entonné par la chorale :

*Boï bechalom atéreth baala gam bessimha outsa-halla...*

(Bienvenue en paix, couronne de son mari, dans la joie et dans l'allégresse).

## 3. Allocution du rabbin

Les mariés et toute l'assemblée sont invités à s'asseoir et le rabbin prononce des paroles de bienvenue, agrémentées d'un enseignement inspiré de la lecture du passage de la Tora de la semaine.

## 4. *Eroussine*

Le rabbin procède à la première partie de la cérémonie du mariage, appelée *eroussine*. Les mariés et l'assemblée sont debout. Le rabbin prend une coupe de vin et récite les bénédictions :

*Baroukh ata ado-naï elo henou melekh haolam bore peri haguefen.*

(Sois loué Seigneur, notre D..., maître de l'univers, qui crées le fruit de la vigne).

*Baroukh ata ado-naï elo henou melekh haolam acher kidechanou bemitsvotav vetsi vanou al haarayoth veassar lanou eth ha arousoth vehitir lanou eth ha nessouoth lanou, al yede houpa vekidouchin. Baroukh ata ado-naï mekadech aamo yisraël al yede houpah vekidouchin.*

(Sois loué Seigneur notre D..., maître de l'univers, qui nous as sanctifiés par tes commandements et nous as ordonné des prescriptions sur le mariage, en précisant les unions interdites, et nous as permis de contracter mariage au moyen du dais nuptial et de la consécration du mariage; sois béni, Seigneur, qui sanctifies ton peuple Israël par la *houpa* (dais nuptial) et les *kiddouchines* (consécration du mariage)).

Après la récitation des bénédictions, le rabbin donne la coupe à la mère de la mariée, qui la présente au marié et à la mariée pour goûter au vin. Le rabbin demande au marié de lever le voile qui recouvre le visage de la mariée. Les témoins sont invités à venir auprès du rabbin. Le marié prend l'anneau à la main droite, et, s'adressant à la mariée, lui déclare (en répétant après le rabbin) :

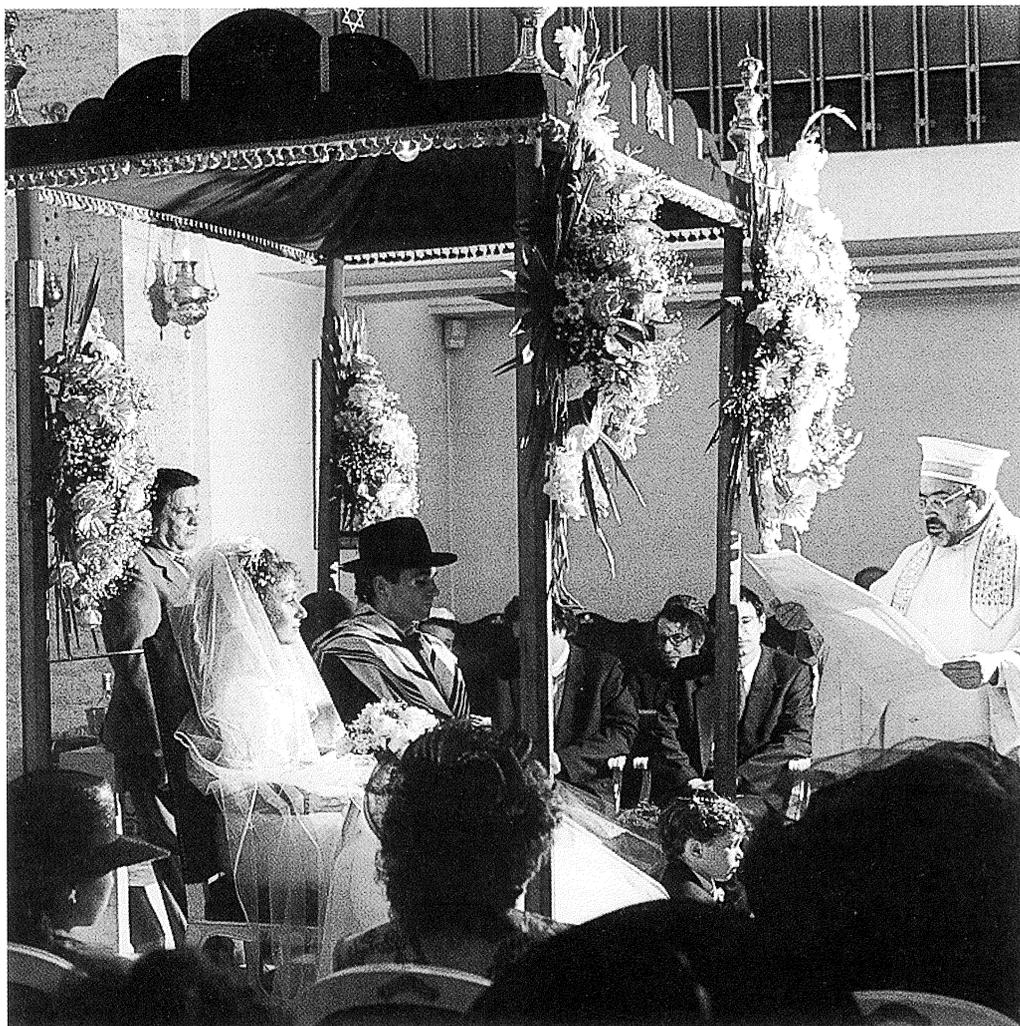
*Haré at mekoudechet li betabaat zo kedat Moché veisraël*

(Te voilà consacrée à moi par cet anneau, conformément à la loi de Moïse et d'Israël).

Il met l'anneau à l'index de la main droite tendue par la mariée, qui ferme le doigt dessus, et les témoins, ayant vu et entendu, déclarent : "Elle est consacrée."

## 5. Lecture de la *ketouba*

Le mariage, institution de droit religieux, est sanctifié par la bénédiction nuptiale et par la formule rituelle qu'accompagne la remise, par le futur époux à sa future épouse, d'une pièce de monnaie ou d'un objet de même valeur (anneau). Le mariage est aussi un contrat qui contient un certain nombre de dispositions qui protègent les intérêts pécuniaires de la femme principalement. La *ketouba*, ou contrat de mariage,



Mariage juif en Belgique.

fixe le montant de la dot légale à laquelle s'ajoutent l'"augment" et l'apport de l'épouse. C'est un contrat solennel qui requiert l'intervention d'un *sofer* (scribe-notaire) représentant l'autorité rabbinique. La *ketouba* doit être rédigée et acceptée avant la cérémonie du mariage. Aujourd'hui, les rabbins utilisent des *ketoubots* préfaites ou dessinées suivant le goût des mariés. Le rabbin lit la *ketouba* sur un air traditionnel et la remet au marié qui la donne à la mariée. Ainsi, le deuxième lien du mariage est scellé, et le chœur entonne le chant de *Yimlokh* (Psaume 146 v.10) :

*Yimlokh ado-naï leolam elo hhayikh tsiyon ledor vador halelou yah.*

(Le Seigneur règnera à jamais, ton D..., ô Sion, d'âge en âge, Alléluia !)

Les mariés et toute l'assemblée sont alors assis.

## 6. Les sept bénédictions nuptiales

Les mariés et toute l'assemblée sont de nouveau invités à se lever. Le marié étend son châle de prière sur la mariée; tous deux en sont alors couverts. Ce geste représente symboliquement l'entrée de la femme dans la maison de son mari. Commence alors la deuxième partie de la cérémonie, appelée *nissouïne*,

composée des sept bénédictions chantées par le ministre officiant sur une nouvelle coupe de vin :

1. *Baroukh ata ado-naï elohenou melekh haolam bore peri haguefen* Chœur : amen

(Sois loué, Seigneur, notre D..., maître de l'univers, qui crée le fruit de la vigne).

2. *Baroukh ata ado-naï elohenou melekh haolam chehakol bara likh vodo* Chœur : amen

(Sois loué, Seigneur, notre D..., maître de l'univers, qui as créé toute chose pour sa gloire).

3. *Baroukh ata ado-naï elohenou melekh haolam yotser ha adam* Chœur : amen

(Sois loué, Seigneur, notre D..., maître de l'univers, qui as créé l'homme).

4. *Baroukh ata ado-naï elohenou melekh haolam acher yatsar eth haadam betsalmo, betselem demouth tan nito vehit kin lo mimenou binyan ade ad baroukh ata ado-naï yotser ha adam*

Chœur : amen

(Sois loué, Seigneur, notre D..., maître de l'univers, qui as créé l'homme à son image, l'image de sa ressemblance, et qui as prévu pour lui une construction éternelle (la femme); sois loué notre D..., maître de l'univers, créateur de l'homme).

5. *Soss ta tassis vetaguel aakara bekibouts baneha letokhah bimmera besimha baroukh ata ado-naï messameyan tsiyon bevaneha* Chœur : amen

(Jubile, réjouis-toi, Sion, quand en toi se réunissent tes enfants dans la joie. Sois béni, Seigneur, qui réjouis Sion par ses enfants).

6. *Sameahh tessamahh reim ahouvim kessame hhakha yetsirekha began eden mikedem - baroukh ata ado-naï messameyahh hatan vekala*

Chœur : amen

(Daigne réjouir les amis, les êtres bien-aimés, comme ton créateur te réjouit jadis dans le jardin d'Eden. Sois béni Seigneur, notre D..., maître de l'univers, qui réjouit le fiancé et la fiancée).

7. *Baroukh ata ado-naï elohenou melekh haolam acher bara sassson vessimha hatan, vekala, guila, rina, didtsa vehhedva ahava veahhva, chalom vereouth mehera ado-naï elo henou yichamam beaare yehouda ouvhou tsoth yirouchalayim kol sassson vekol simha kol hatan vekol kala kol mitshaloth haatanim mehhoupotam oum aarim*

*mimechte neguinatam baroukh ata ado-naï mesameyah hehhatan im hakala (oumatsliyahh)*

Chœur : amen

(Sois béni, Seigneur, notre D..., maître de l'univers, qui as créé l'allégresse et la joie, le fiancé et la fiancée, la jubilation et le chant, le plaisir et le contentement, l'amour et l'union, la paix et l'amitié. Que bientôt, ô Seigneur, notre D..., se fassent entendre dans les allées de Juda et dans les rues de Jérusalem la voix de l'allégresse, la voix de la joie, la voix du fiancé et la voix de la fiancée, la voix harmonieuse des fiancés sous la houpa et des jeunes égayant leur festin. Sois béni, Seigneur, qui réjouit le fiancé et la fiancée).

La mère du marié est invitée à présenter à son tour la coupe de vin au marié, qui goûte au vin et l'offre à la mariée.

## 7. Bris du verre

Il est d'usage de mettre au pied du marié un verre bien enveloppé de papier, qu'il brise en souvenir de la destruction du Temple de Jérusalem pour témoigner ainsi que nulle joie en Israël n'est complète tant que le Temple de D... n'est pas reconstruit à Jérusalem. La joie est tempérée par ce douloureux souvenir.

## 8. Bénédiction des parents

Le rabbin invite les pères des mariés à mettre les mains sur la tête de leur enfant et à prononcer à voix basse la triple bénédiction des prêtres que le ministre officiant chante :

*Yevarekhekha ado-naï veyishmerekha*

*Yaer ado-naï panav elekha veyekkoumeka*

*Yissa ado-naï panav elekha veyassem lekha Chalom*

(Que D... te bénisse et te préserve;

Que l'Éternel tourne sa face vers toi et te soit bienveillant;

Que l'Éternel dirige son regard vers toi et t'accorde la paix.)

Le chœur chante *Siman Tov, Mazal Tov*.

Il est de tradition, dans la communauté sépharade de Bruxelles, ainsi que dans d'autres, d'offrir un cadeau au nouveau couple (la *Tora*, les cinq livres de Moïse).

Les mariés sortent ensemble, suivis de leurs parents et de leur famille, accompagnés par des chants d'allégresse et de joie. Les vœux de *mazal tov* et *siman tov* retentissent dans l'assistance sur leur passage : *Siman tov ! Mazal tov !*

### **Séouda des mariés**

Après la cérémonie des bénédictions, les jeunes mariés se retrouvent seuls dans une pièce qui leur est réservée, afin de compléter les trois conditions du mariage : *ketouba*, *nisouïne* et lien conjugal. Ensuite,

les invités viennent présenter les félicitations et les vœux de bonheur. Puis tout le monde se retrouve pour la *séouda* (réception) que les familles organisent en l'honneur des mariés. Dès que les mariés entrent dans la salle, ils sont accueillis par une musique entraînante. On s'empresse autour d'eux, on les place sur des fauteuils et on les fait danser et tourner autour de la piste. Tout le monde laisse éclater sa joie et son bonheur. On danse des *horot* (dances israéliennes) sur des airs israéliens et hébraïques. Les parents des mariés sont entourés et honorés. On les fait danser, eux aussi.

Puis toute l'assistance lève son verre à la santé des mariés et de leur famille en disant *Lehaim, Mazal tov*.

Et la soirée se poursuit dans un ambiance gaie, joyeuse, avec pour seul but de divertir les jeunes mariés.



## Le mariage turc et marocain en situation d'immigration <sup>1</sup>

par Nouzla Bensalah

Le mariage est un élément fondamental de la structure familiale patriarcale. Il y fait figure de vanne régulatrice des flux d'entrée et de sortie des individus et assure la mainmise du groupe familial sur la maîtrise de la sexualité de ses membres. Il assure donc l'intégrité que réclame le lien de filiation patrilinéaire en même temps qu'il assure la perpétuation du groupe selon des règles bien établies. Ces règles visent des objectifs communs au groupe et n'entrent pas dans des considérations de prise en compte d'aspirations ou de désirs des individus à marier.

Le modèle du mariage islamique ou méditerranéen, qui accorde un statut préférentiel au mariage endogame, avec la fille de l'oncle paternel, est dit rendre compte du mariage du monde maghrébin <sup>2</sup> et de la Turquie contemporaine <sup>3</sup>. Ce mariage obéit à la règle de la virilocalité; les enfants issus du mariage appartiennent au clan du père. Notons cependant que l'union endogamique, tenue pour idéale dans le système matrimonial turc et maghrébin, n'implique pas l'absence de l'exogamie dans les pratiques matrimoniales des familles. En effet, nombreuses sont les études qui constatent la coexistence des deux formes d'union. Les groupes adoptent vis-à-vis du mariage des stratégies de variation entre l'ouverture (l'exogamie) et la fermeture (l'endogamie), où le mariage peut être successivement instrumentalisé par la famille dans des buts de renforcement de la structure ou d'alliance avec l'extérieur. Ces buts peuvent être atteints en alternant les mariages des fils (l'un à l'intérieur, l'autre à l'extérieur de la famille) ou encore via la polygamie (encore pratiquée au Maroc), permettant le cumul des situations. Dans la réalité des pratiques matrimoniales, au Maghreb comme en Turquie, les deux formes coexistent au sein des mêmes groupes, des mêmes familles et mettent une certaine distance entre règles et pratiques <sup>4</sup>.

Sur le thème du mariage en Turquie, Altan Gokalp écrit : "Opposées dans leurs prémisses comme dans leur logique et leurs prolongements socio-écono-

miques, ces deux stratégies matrimoniales (mariage parallèle et échange généralisé) fonctionnent donc en complémentarité dans le cas turc : l'échange généralisé en vertu des possibilités d'alliance élargie qu'elle offre; le "mariage arabe", à partir d'une position sociale acquise seulement, pour consolider une position de pouvoir au sein d'un réseau d'alliance" <sup>5</sup>.

Le projet familial mis dans le mariage turc et dans le mariage marocain est, en période de conjoncture favorable, expansif et recherche des solidarités extérieures; inversement, en période de conjoncture défavorable, il est au repli et à la mise en œuvre de solidarités internes à la famille. Investir le mariage d'une stratégie d'ouverture ou de fermeture reste pour la famille fortement subordonné à la situation socio-économique, politique et à l'état du contexte. Camille Lacoste-Dujardin pense que le mariage endogame est plus important en période de crise <sup>6</sup>.

De ces quelques considérations, nous retiendrons une caractéristique essentielle du mariage mise en évidence dans de nombreux travaux anthropologiques : il est instrument politique et économique aux mains des groupes. Et cet aspect rend plus compréhensibles les

<sup>1</sup> Certains passages de ce texte sont repris dans notre article *Tradition et nouvelles formes du mariage en immigration : les mariages turcs et marocains comme liens entre deux mondes*, dans N. BENSALAH et al., *Familles Turques et Maghrébines aujourd'hui*, Louvain-la-Neuve, 1994.

<sup>2</sup> C. LACOSTE-DUJARDIN, *Des mères contre les femmes*, Paris, 1985.

<sup>3</sup> A. GOKALP, *Mariage "alla turca" : la tradition sera-t-elle de la noce ?*, dans *Archives de sciences sociales des Religions*, 68/1, 1989, pp. 51-63.

<sup>4</sup> P. BOURDIEU, *Esquisse d'une théorie de la pratique précédé de trois études d'ethnologie kabyle*, Paris et Genève, 1972.

<sup>5</sup> A. GOKALP, *op. cit.*, p. 55.

<sup>6</sup> C. LACOSTE-DUJARDIN, *Tactiques endogamiques en Kabylie, représentations et pratiques*, dans *Parenté, pouvoir et production*, Paris, 1976.

tensions et affrontements qu'il suscite dans des familles aujourd'hui porteuses de conceptions multiples le concernant.

Les familles immigrées turques et marocaines sont actuellement souvent composées de deux à trois générations et se caractérisent par une diversité sociale et culturelle qui se construit sur base de trajectoires familiales multiples, mais aussi sur des évolutions individuelles très différentes et connues par des individus appartenant à des mêmes familles. Mais indépendamment de ces différences inter et intra-familiales, le mariage comme seule modalité de formation d'une famille (et là-dessus tradition et règlements de l'immigration s'accordent) reste un projet qui tient à cœur les jeunes d'aujourd'hui. Tous ceux que nous avons rencontrés entendent réaliser cet objectif, même si, pour certains, il est compromis<sup>7</sup> à jamais, l'espoir de le réaliser subsiste. Les filles plus que les garçons semblent investir le mariage d'une multitude d'attentes, autant modernistes (égalité, amour, conjoint libéral...) que traditionnelles (maternité, rôle d'épouse). Parallèlement, dans la réalité empirique, le célibat (de filles et de garçons) devient visible et ne se gère pas très sereinement dans certaines familles; les naissances hors mariage commencent à être connues; des alliances avec d'autres groupes reconnues<sup>8</sup>; les échecs et les ruptures qu'ont produits les mariages de l'immigration deviennent visibles : "le mariage, ici, c'est une loterie". Simultanément le mariage est valorisé par les vieilles générations qui en font un événement communautaire symbolisé dans "l'apparition de la famille aux yeux des autres", alors que les plus jeunes l'investissent d'une "inflation de demandes"<sup>9</sup>. De cette tendance à "surinvestir" le mariage, Carmel Camilleri dit à propos des femmes immigrées que "la plupart veulent tenir tous les rôles de front, viser l'entrée dans la vie publique tout en assumant les tâches domestiques aussi bien que celles de la femme au foyer (l'ambition étant que l'entourage ne remarque pas la différence)"<sup>10</sup>.

Au-delà des attentes et des aspirations que les individus mettent dans l'institution, deux types de mariages peuvent être pointés dans les milieux turcs et marocains : les mariages "régulateurs", qui donnent lieu à la mise en règle sur le territoire belge du conjoint venu par regroupement familial, et les

mariages entre les individus tous deux en règle de séjour et établis légalement en Belgique.

Le mariage régulateur selon la perspective que l'on retient est pour les familles prioritairement un instrument politique, relatif au pouvoir et à l'exercice du pouvoir en immigration ou, pour le conjoint désireux de rejoindre l'Europe par émigration, un instrument économique.

Les phénomènes d'émigration-immigration produisent dans la réalité deux marchés matrimoniaux établis l'un dans la société d'origine et l'autre en Belgique, sinon en Europe. Les phénomènes d'ouverture-fermeture de la famille sont modifiés par cette bipolarisation de l'aire de mouvance et de choix qui, selon l'option retenue, implique des stratégies et des enjeux à chaque fois différents. Le lien matrimonial, comme la famille elle-même, a subi au cours du déroulement de l'immigration un renversement de l'axe d'orientation : le mariage est au début de l'immigration orienté vers les sociétés d'origine, puis il se déplace progressivement pour se fixer dans la situation connue aujourd'hui, sur la société d'accueil. Dans ce changement d'axe s'opère un changement du projet initial du mariage : il n'est plus l'instrument de la famille patriarcale, il est instrument de l'immigration mis en œuvre par des individus, des familles, voire des groupes plus larges.

<sup>7</sup> À cause de leur âge, de leur surqualification professionnelle par rapport aux conjoints potentiels "immigrés", des difficultés d'existence dues à l'absence de moyens et à des déviations, des difficultés de certaines filles à dépasser les limites endogames de l'Islam en allant vers d'autres unions.

<sup>8</sup> Les mariages entre Turcs de régions différentes commencent à exister, mais ne sont pas particulièrement bien vus. Les mariages entre Turcs et Marocains sont mal vus, mais ont été contractés par des jeunes (nous en avons rencontré quatre : les garçons sont turcs et les filles marocaines). Chez les Marocains, les mariages entre Rifains et "Arabes", même s'ils ne sont pas valorisés, sont aujourd'hui admis; de même, des mariages entre "ceux du centre" et les Marocains du Nord existent.

<sup>9</sup> Termes repris à Louis Roussel qui caractérise ainsi la famille moderne dans *La famille incertaine*, Paris, 1989.

<sup>10</sup> C. CAMILLERI, *Évolution des structures familiales en situation de migration*, dans *Familles en situation de migration en Europe*, Paris, 1991.

Le mariage turc, marocain tel qu'il prend forme, s'organise, se fête et se vit aujourd'hui en Belgique n'est plus ce que furent les alliances des années 1960-1970 ou 1980. Et l'union qui implique un fait de migration vers l'Occident soit contribue à renforcer les anciennes bases de l'alliance matrimoniale avec les autorités et les règles qui la sous-tendent, soit se fonde sur de nouvelles bases qui accordent la prééminence au conjoint ou à la parenté du conjoint qui permet la migration. Les mariages régulateurs qui engagent un homme en règle de séjour avec une bru du pays d'origine sont des mariages qui, à la façon des mariages endogames, poursuivent le renforcement de la famille patriarcale. Ceux qui engagent une fille en règle de séjour avec un gendre "de là-bas" sont des mariages qui renforcent la famille de l'épouse.

Altan Gokalp écrit que "donner sa fille à un jeune resté en Turquie, permet au gendre de venir auprès de son beau-père en immigration. C'est lui donner sa chance dans la vie, même s'il doit entrer dans l'obédience, le pire des statuts matrimoniaux pour un homme en Méditerranée"<sup>11</sup>.

Les fondements de telles unions ne se situent pas dans la tradition (même si parfois elles s'en parent) mais dans les pratiques sociales, dans les acquis particuliers nés de la migration elle-même; des acquis non institutionnalisés, non reconnus par l'ensemble du groupe parce que n'œuvrant pas nécessairement dans le sens des anciennes autorités et des anciennes règles.

Le mariage d'une fille de là-bas avec un garçon d'ici, qui semble en apparence respecter la tradition, n'est pas un mariage qui épouse la tradition dans les mouvements et les mutations qui l'affectent. Les immigrés recréent la tradition la plus proche de la règle là où ils avaient appris à jouer de la règle. Toutefois, sous le vernis de la tradition ne se jouent pas nécessairement des stratégies de puissance ou un quelconque égoïsme de la part de certaines familles; pour celles-ci, mettre en œuvre une logique de fonctionnement qui les situe dans l'espace de la culture n'a d'autre visée que celle de tendre vers un idéal qui transcende et les engage à évoluer dans le sens du "sacré"<sup>12</sup>.

Ici comme ailleurs, le mariage est un instrument aux mains des familles et des individus pour agir, voire modifier les structures de pouvoirs qui charpentent la

famille patriarcale. Des mécanismes régulateurs traditionnels telles que les structures de parenté, les appartenances au genre masculin ou féminin, les classes d'âge, n'exercent plus de la même manière leur contrôle sur l'accès à ces pouvoirs parce que leurs fondements mêmes sont eux aussi en mutation.

En Belgique, le "mariage immigré" apparaît comme un phénomène extrêmement sensible aux données structurelles telles que densité ou composition du marché matrimonial local, mais aussi aux données conjoncturelles, le marché matrimonial ne fonctionnant pas de la même façon à différents moments de l'histoire de la migration. Il se comporte en effet différemment en période de crise ou de croissance économique et est en outre sensible aux caractéristiques particulières des familles (familles en difficulté ou plus soudées).

Le mariage au cours du temps de l'immigration est enjeu entre pouvoirs multiples et ses formes comme son contenu varient avec les enjeux de l'immigration elle-même.

Au cours d'une première phase, qui concerne grosso modo les dix premières années d'immigration, le mariage revêt la principale caractéristique rendue par la sociologie de la migration à propos des flux d'origines turque et marocaine en Belgique, à savoir que le mariage dans cette première phase d'installation des immigrants, concerne les hommes d'abord. Ceci signifie que parallèlement à la migration des pères, s'opère celle d'hommes célibataires pour lesquels la question du mariage va rapidement se poser.

Ces pionniers du "mariage immigré", à la question qui épouser, apportent, dès les premières années, une pluralité de réponses : soit ils retournent en Turquie ou au Maroc, après avoir trouvé du travail et régularisé leur situation et leur famille se charge de les marier. Soit ils ont noué des liens avec des personnes de leur village, leur région, ou noué des liens avec leurs voisins ou des personnes de même nationalité

<sup>11</sup> A. GOKALP, *op. cit.*, p. 61.

<sup>12</sup> C. CAMILLERI, *La culture et l'identité culturelle : champ notionnel et devenir*, dans *Chocs de cultures : concepts et enjeux pratiques de l'interculturel*, Paris, 1989.

dans leur quartier en Belgique, et ils décident de donner une autre consistance à ces relations en les scellant par un lien de famille à famille. Ici, plusieurs cas de figure allant des deux hommes qui, liés d'amitié en Belgique, décident de s'échanger leurs sœurs en Turquie, jusqu'au mariage comme passage pour l'adoption d'un célibataire par une famille déjà reconstituée en Belgique. Ainsi, par le captage de célibataires, des familles en immigration se consolident. Ou alors ces immigrants célibataires concluent des mariages mixtes en épousant des Belges : dans ce cas, ils sont considérés comme perdus pour leur famille demeurée au pays. Le mariage mixte, d'un Turc ou d'un Marocain, avec une Belge signifie dans la plupart des cas rupture avec les origines. Le mariage à ce stade apparaît comme un instrument du maintien du lien avec la société d'origine, et la famille y joue un rôle important.

Cette première étape renvoie l'image d'un personnage immigré extrêmement limité dans ses projets parce que "mandaté par sa famille" demeurée au pays, à laquelle il reste rattaché et qui au-delà de la séparation exerce un contrôle sur son membre parti. C'est dans ce contrôle, dit du "premier âge de l'immigration" par Abdelmalek Sayad<sup>13</sup>, que peut être trouvée une explication aux mariages plus nombreux qu'"arrangent" les familles réelles des immigrés demeurées dans les sociétés d'origine. Mais on peut aussi croire les immigrés en rupture avec le marché matrimonial ancré essentiellement au pays, puisque le groupe immigré à ce stade est constitué majoritairement d'hommes.

Le mariage est conclu dans la forme à l'initiative de l'homme, souvent représenté par sa parenté au pays, et confère à celui-ci prééminence et autorité dans le couple nouvellement fondé. Les cérémonies du mariage ne sont généralement pas fêtées en Belgique : les festivités ont lieu avec les familles dans les lieux d'origine.

Du côté du territoire de l'immigration, les familles établies jouent un rôle structurant auprès de leurs groupes alors en pleine expansion. La "famille immigrée", à savoir les premières familles à avoir eu recours au regroupement familial, dans les années 1960 et surtout début 1970 pour les Turcs, s'organise et se fonde sur des logiques sociales induites par les

impératifs du moment et du lieu (les contraintes de la vie en immigration). Les familles deviennent des lieux de mises en œuvre de solidarités multiples et de relations sociales. C'est autour d'elles que s'organise la vie en immigration; sur le terrain du mariage, elles jouent désormais au désavantage des familles biologiques des célibataires présents en Belgique dont les familles sont demeurées en Turquie ou au Maroc.

Nous comprenons cette distinction entre famille sociale et famille biologique dans le sens que lui accordent les anthropologues. Alors que la parenté biologique renferme les liens de consanguinité et d'alliance, se fondant sur le principe de la généalogie qui charpente et organise la famille traditionnelle et patriarcale turque et marocaine, la parenté sociale, elle, repose sur d'autres logiques. Elle n'implique pas impérativement les trois relations fondatrices de la parenté généalogique, à savoir la filiation, le mariage et la consanguinité. La parenté sociale se fonde sur un ensemble d'intérêts communs et d'obligations d'entraide mutuelle que pose l'appartenance à un même groupe social<sup>14</sup>, en l'occurrence le groupe immigré.

En se liant avec des célibataires, la famille immigrée se met à exister comme pôle alternatif à la relation affective qu'entretenaient les immigrés célibataires avec leurs familles là-bas, au-delà de l'espace. Ce stade fut celui du développement des rapports interindividuels et les rares familles qui existaient sur le terrain de l'immigration avaient une fonction sociale et psychologique importante auprès des célibataires : de véritables familles de substitution.

Au cours d'une seconde phase (fin des années 1970 et début 1980), on assiste à la féminisation des populations turque et marocaine en immigration, mais aussi à la féminisation de la population candidate au mariage. Parallèlement à l'entrée des mères et au développement des flux migratoires s'opère une migration de femmes, parfois mariées, divorcées, mais aussi célibataires. Elles s'appuient sur des liens

<sup>13</sup> A. SAYAD, *Les trois âges de l'immigration*, dans *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, n° 15, juin 1977, pp. 59-79.

<sup>14</sup> J.-P. COLLEYN, *Éléments d'anthropologie sociale et culturelle*, Bruxelles, 1988.

de parenté ou autres pour prendre pied chez des familles présentes en immigration. Pour elles, deux possibilités : la régularisation par le biais du mariage ou la régularisation par le biais du travail. Dans un cas les familles vont jouer un rôle de médiation pour trouver un époux en règle de séjour, dans l'autre la famille est médiation avec la société d'accueil pour lui trouver un emploi. En fin de compte, la femme est sujet convoité par les familles immigrées qui voient en elle des possibilités soit pour régulariser des clandestins qui leur sont plus ou moins proches, soit pour se faire rejoindre par un membre de leur parenté masculine en Belgique. Le mariage apparaît à ce stade comme un instrument de création et d'officialisation du lien avec la société d'immigration et la famille immigrée y joue un rôle considérable.

Les familles reconstituées sont, au cours des premières années, des lieux de convergence des personnes sans attaches avec la société belge, des points de chute pour celles qui arrivent et des lieux de retrouvailles, de convivialité pour les célibataires en règle de séjour. Ce sont donc des lieux idéaux pour la rencontre entre célibataires en quête d'épouse ou d'époux, pour les clandestins ou clandestines en quête de papiers ou pour les deux.

Un moment charnière, qui donne le coup d'envoi à cette seconde phase en y marquant davantage la donnée matrimoniale dans la quête des clandestins et d'immigration de nouveaux individus, est la fermeture des frontières en 1974 et la fin des régularisations par d'autres voies que celle du regroupement familial.

Cette phase est celle de "l'émigration du second âge"<sup>15</sup> marquée par la fin du contrôle familial depuis l'espace d'origine, par la fin de la forte dépendance affective de l'immigré vis-à-vis des siens restés au pays et par une actualisation du personnage de l'immigré conformément à son contexte et aux intérêts propres qu'il y détient.

La mise en œuvre de ce processus de discontinuité entre la famille d'origine et ses individus immigrés fut contemporaine d'un autre mouvement qui, à l'inverse, a œuvré à la continuité entre les familles immigrées et des individus qui leur étaient apparentés dans les sociétés d'origine. Grâce aux liens entretenus par des familles avec des célibataires de "l'extérieur", en règle de séjour, des parents pouvaient les rejoindre en

immigration. Le mariage fut l'instrument de ces migrations en "chaîne" et de la reconstitution de multiples sous-groupes ethniques (les Kurdes, les Rifains, etc.) et religieux (les Alevî, les sunnites)<sup>16</sup>, à l'intérieur du territoire d'immigration.

Concrètement, on assiste au développement d'un marché matrimonial en immigration qui naît d'une demande de régularisation émanant à la fois d'hommes et de femmes. Les mariages qui en découlent sont caractérisés par de grandes incertitudes : les hommes et les femmes n'ont jamais la garantie d'avoir réalisé des unions assises sur d'autres fondements que les exigences de l'entrée en immigration. La formule "juste pour les papiers" devient explicative, justificative de tous les écarts, de tout malentendu dans ces couples.

Le mariage "régulateur" réclame des garanties quant à la stabilité des liens qu'il établit, garanties qui dépassent les individus unis et qui impliquent les médiateurs qui sont intervenus dans cette union. Autrement dit, le mariage "immigré" est soumis, à l'intérieur du groupe qui l'a produit, à des mécanismes d'approbation-réprobation qui cherchent à en faire un lien stable. Le renvoi des femmes est réprouvé en immigration parce qu'elles n'ont pas de lieux qui puissent durablement les reprendre en charge; mais il est doublement réprouvé quand la femme a permis à l'homme de se mettre en règle de papiers. Au cours de cette phase, le mariage "immigré" poursuit la fixation des femmes; des pressions sont exercées à l'intérieur du groupe, mais on n'hésite pas à chercher des appuis à l'extérieur pour que l'union persiste. Nous sommes loin de l'instabilité du mariage "arabe" dont parle P. Fargues<sup>17</sup> et qui, tout en mobilisant les femmes, accorde un rôle de sélection à l'homme. Là encore, le groupe en immigration se forge ses propres normes et tente de fixer les femmes.

<sup>15</sup> A. SAYAD, *op. cit.*

<sup>16</sup> A. GOKALP, *op. cit.*

<sup>17</sup> P. FARGUES, *Traditions matrimoniales dans les sociétés arabes*, dans *Populations et Sociétés*, n° 198, janv. 1986.

Les femmes venues comme conjointes sont sorties de leurs milieux d'origine et, en cas de séparation, n'y retournent pas. La séparation signifie pour elles leur propre prise en charge et une autonomie qu'elles n'ont pas choisie. Les hommes venus comme conjointes sont aussi sortis de leurs milieux d'origine et la séparation signifie pour eux également un nouveau départ (avec un nouveau logement; généralement, le réseau primaire dans lequel il s'était inséré était celui de l'épouse...).

Notons que malgré les efforts des immigrés, ces mariages chez les Marocains comme chez les Turcs sont caractérisés par leur instabilité : "Quand c'est pour les papiers, c'est jamais bon", disent les gens. Ce qu'il faut surtout voir, c'est que ce type d'union a été le lieu d'affrontements entre anciens et nouveaux pouvoirs. Ils ont mis entre parenthèses les règles et les pratiques qui avaient existé jusque-là, mis entre parenthèses la primauté du lien biologique sur le lien social. Des individus sans attaches ont été mis en avant, pour s'unir à d'autres, "pour faire des papiers"; des acteurs intervenant normalement de manière officieuse ont eu la prééminence sur la parenté réelle, rendue muette pour la circonstance. Bref, des mariages qui n'ont fait le lien ni avec le passé, ni avec l'avenir et qui se sont limités aux exigences du moment : la régularisation des situations en Belgique.

Ce mariage "régulateur" brouille les pistes quant aux anciennes règles mises en œuvre dans l'union : ce qui est recherché finalement, c'est un individu qui puisse régler la situation en Belgique. La famille en Turquie ou au Maroc a peu de prise sur ce marché belge du mariage et se voit passer au second plan par rapport aux possibilités de mariage offertes au cours de ces années 1970 aux immigrants, possibilités davantage maîtrisées par les réseaux primaires, actifs en Belgique. De même que les mariages commencent à se fêter en Belgique, hors de la présence des familles demeurées en Turquie ou au Maroc.

Le mariage a pour fonction, au cours de cette phase, de renforcer les familles en immigration et l'endogamie traditionnelle (mariage préférentiel) face aux enjeux de la migration des hommes et des femmes perd du terrain. Les unions matrimoniales, au cours de cette phase, se fondent davantage sur le social que sur

le biologique puisque l'endogamie parentale est limitée par la composition structurelle de la population en immigration, période d'élargissement et de diversification des candidats sur le marché matrimonial belge. Le mariage mixte avec une Belge, jusque-là vu comme une rupture, devient une forme possible de mariage pour entrer dans la "communauté immigrée". L'initiative du mariage, dans le sujet mis en avant face à la société belge, n'est plus du seul ressort de l'homme; ici, c'est celui par qui la migration est rendue possible qui détient la prééminence.

Claude Lévi-Strauss écrivait : "L'alliance avec une famille différente assure la prise du social sur la biologie, du culturel sur le naturel"<sup>18</sup>. La migration des années de crise impose le lien social au détriment du lien biologique; elle impose également le mariage "exogame" comme passage pour quitter la clandestinité, pour naître au social, exogamie marquant l'union entre familles différentes, pour la plupart unissant une famille en Belgique à une famille restée en Turquie ou au Maroc, exogamie peut-être aussi dans les unions entre membres de branches différentes d'une même famille. Car que dire du mariage, même entre cousins, qui implique la mobilité de l'homme, pour les besoins de l'immigration, la mise entre parenthèses de la règle de virilocalité et de la maîtrise de l'espace social et familial par l'homme ? Le mariage comme seule possibilité d'immigrer, même dans le cadre d'un mariage dit "endogame" au sein de la parenté biologique, est un mariage qui conduit hors des limites des structures traditionnelles de cette endogamie et par là tend à une révision du contenu de cette endogamie.

Il nous faut toutefois ouvrir ici une petite parenthèse pour signaler que dans le cas des Turcs, il a été question de mariages endogames qui ont impliqué un déplacement de femmes vers la Turquie. Mais ces mariages furent semble-t-il très rares (milieu des années 1970) et auraient peu de chances aujourd'hui de se voir conclure, la tendance étant plutôt de vouloir sortir du pays plutôt que de vouloir y retourner. On pourrait formuler l'hypothèse que ces retours de filles

<sup>18</sup> C. LÉVI-STRAUSS, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, 1967.

mariées en Turquie participaient d'un projet familial de retour aujourd'hui plus que compromis.

Le mariage comme clé d'entrée dans la société belge implique une remise en question des structures autoritaires qui charpentent la famille traditionnelle turque et marocaine, implique également une organisation sociale et une réglementation en territoire de l'immigration qui déservent la famille biologique.

Parallèlement, les marchés matrimoniaux turc et marocain offrent comme candidats au mariage et donc à l'émigration, des individus en situation de "survie" du point de vue social et/ou économique. Les termes qui reviennent fréquemment dans les propos des hommes et des femmes qui ont permis ces migrations sont : "je l'ai sorti(e) de là".

Enfin, nous en venons à cette dernière phase débutant au cours des années 1980 et qui se poursuit aujourd'hui. Elle correspond à l'arrivée à l'âge du mariage des générations scolarisées et ayant grandi en Belgique. Cette arrivée à l'âge du mariage se produit avec une légère avance des Marocains sur les Turcs dont les regroupements familiaux eurent lieu un peu plus tard dans les années 1970. Cette phase, tout en maintenant les différentes formes nées au cours de la phase précédente, les complexifie : elle engage de nouvelles conduites vis-à-vis du mariage "immigré" en laissant place à des formes d'unions non encore éprouvées. Les familles de primo-migrants sont celles qui actuellement comptent parmi leurs membres - filles et garçons - des individus célibataires, en âge de mariage. Des acteurs nés de l'immigration et qui pour l'heure apparaissent comme seule porte ouverte sur la société belge aux nouveaux candidats à l'immigration.

Le mariage "régulateur" d'entrées d'hommes et de femmes est d'actualité chez l'immigré, mais ce n'est pas l'entrée dans la famille qui en est l'enjeu mais plutôt l'entrée en immigration. Ici, la famille qui permet l'immigration entend avoir des garanties, pour son membre, de la stabilité de l'union qu'elle engage ou autorise. Ces unions, lorsqu'elles permettent l'arrivée d'une femme, contribuent à renforcer, parfois même à dépasser, les logiques traditionnelles en soumettant l'épouse à des pouvoirs patriarcaux certes, mais exercés dans le cadre d'une société méconnue de l'épouse "étrangère", sans recours aux contrôles tradi-

tionnels qui régulent ces pouvoirs. Lorsqu'elles permettent l'arrivée d'un homme, c'est toujours l'exercice effectif de l'autorité familiale ou l'effacement derrière sa belle-famille qui est en jeu. Ici s'opère un renversement du rapport de pouvoir et le gendre se trouve redevable à sa belle-famille de sa nouvelle situation.

Cette phase, celle du "troisième âge de l'immigration"<sup>19</sup> est marquée par l'émancipation d'un groupe diversifié en immigration. Sur la question du mariage également, en terme de potentialités, c'est à l'accroissement des possibles qu'est la tendance, même si, concrètement, les conflits que suscite le choix personnel des jeunes sont réels. Progressivement, les familles conçoivent que leur membre ait un avis et la possibilité de refuser au cas où l'union ne lui convient pas. Mais les pressions et les désirs d'émigrer de jeunes se trouvant dans l'espace d'origine sont énormes. À un moment où l'immigré reste une des seules portes d'accès, les sollicitations sont nombreuses et font des jeunes d'aujourd'hui et du mariage d'aujourd'hui une bouée de secours dans les phénomènes de migration. Le mariage apparaît comme un instrument de liaison entre deux sociétés et la famille joue toujours un rôle important dans ces mariages entre deux mondes. Son rôle est marqué par une série d'ambivalences :

- d'une part, elle entend continuer à jouer un rôle prépondérant dans le mariage de ses jeunes nés ou ayant grandi en Belgique;
- d'autre part, elle accepte que sa progéniture ait une autre vision du mariage et elle entreprend non pas de laisser l'initiative au jeune mais de modifier ses critères de sélection : on parle pour les fils d'épouses "modernes", pour les filles de maris "qui ne soient pas arriérés".

Concrètement, le mariage tend à devenir un compromis entre les générations en immigration qui se négocie de multiples façons. La famille peut fixer des limites infranchissables : les jeunes acceptent d'y choisir leur conjoint en écartant d'emblée tous ceux qui ne conviennent pas. Ces limites sont souvent mar-

<sup>19</sup> A. SAYAD, *op. cit.*

telées par la mère, surtout adressées aux filles et fréquemment sur le mode du chantage du “qu'en dira-t-on”.

Lorsque ce choix du conjoint est réalisé par le jeune homme et qu'il n'est pas incompatible, la famille entend servir publiquement de paravent à l'union et dissimule le “couple” en donnant au mariage une forme traditionnelle dans les démarches, les rituels, les cérémonies, etc. En concédant sur la forme, les jeunes acceptent que la famille médiatise leur union ainsi reconnue et intégrée par la communauté. En contrepartie, elle leur fait des concessions sur le contenu de l'union et accepte l'existence d'un couple et de sa dimension privée.

Il y a une autre forme de compromis : la famille choisit le conjoint et s'engage vis-à-vis de la fille ou du garçon à lui garantir l'un ou l'autre élément : cela va de la garantie de l'exercice de l'autorité à la paix sur les modes vestimentaires, aux possibilités de poursuite des études, à l'émancipation (la formule étant “tu feras ce que tu voudras”). La famille, en choisissant son gendre ou sa bru, entend en avoir le contrôle, en être la principale interlocutrice. Il s'agit pour la plupart de ces mariages régulateurs d'accorder une marge de pouvoir plus importante à la famille qui permet la régularisation.

Du point de vue stratégique, les familles cherchent à capter pour leurs fils des femmes “traditionnelles”, qui ne remettent pas en question les fonctionnements de la tradition, s'assurant ainsi le plus haut degré de soumission de leurs brus. Si celles-ci viennent de Turquie ou du Maroc, elles seront d'autant plus soumises qu'elles n'ont aucune connaissance du pays d'accueil. Pour leurs filles, les familles misent sur des époux prêts à suivre les fonctionnements qui vont leur être proposés, voire imposés, sans trop remettre en question les ordres établis avant qu'ils n'arrivent dans la famille. Dans ce type d'union, la famille se présente comme un médium entre sa progéniture et le conjoint importé. La maîtrise qu'elle a de ce dernier est considérée d'autant plus importante que le conjoint en question est choisi dans la famille, parmi les branches familiales les plus mal loties, en Turquie, au Maroc. Le gendre acceptera tous les compromis pour pouvoir venir en aide à ceux laissés en difficulté derrière lui.

Du point de vue de la célébration, ces mariages de jeunes se fêtent de plus en plus en Belgique. Lorsque l'un des conjoints vient du pays d'origine, on procède parfois à une double cérémonie, une là-bas, l'autre ici.

Les mariages qui mettent en présence des individus issus tous deux du groupe en Belgique sont considérés comme des mariages idéaux. La fille et le garçon sont dits en meilleure concordance, “ils se comprennent mieux”, “ils parlent la même langue”...

Les mariages mixtes qui furent rupture, et ensuite moyen d'intégration à la société belge lentement admis pour les fils des communautés turque et marocaine en immigration, amorcent timidement, et ceci est surtout vrai pour les Marocaines, une reconnaissance des unions mixtes pour les filles. Leur mariage avec un non musulman rencontre le refus des parents qui posent l'Islam comme dernier rempart endogame et comme limite infranchissable. Nous avons relevé, au cours des enquêtes, des mariages de Marocaines avec des ressortissants d'autres pays islamiques : quatre cas d'époux algériens, deux tunisiens, deux syriens, un égyptien, deux iraniens. Pour les Turcs, trois cas d'unions de garçons turcs mariés à des Marocaines et un seul cas de fille turque mariée à un Marocain. Ces données n'ont évidemment aucune prétention statistique, mais les femmes qui y sont engagées ne vivent pas en rupture avec leur famille installée en Belgique. Ce type d'union mixte, qui posait problème il y a dix ou quinze ans, ne semble plus aussi dérangeant, tant qu'existe le lien de l'Islam. En cela on peut retenir un déplacement par élargissement des limites de l'endogamie qui mène les parents à des compromis d'ouverture de plus en plus grande.

La mixité avec un conjoint belge pour les filles est fortement réprouvée par les familles, qu'elles soient turques ou marocaines. Toutefois, dans le cas de Marocains, de tels mariages ont donné lieu au cours de ces cinq dernières années à des festivités identiques, aux mêmes rassemblements que des unions “normales”. Ces unions mixtes prennent la forme du mariage marocain en immigration. Il allait bien sûr de soi que le conjoint s'était converti à l'Islam. Ce en quoi ces unions innovent, c'est qu'elles ne sont plus passées sous silence comme elles l'étaient dans les rares situations connues dans les années précédentes. Ceci est loin de signifier qu'elles jouissent toutes de la

reconnaissance et de l'accord des familles, mais il existe là une nouvelle extension du marché du mariage local, pour certaines filles et certaines familles, qui vont y faire figure de pionnières.

Enfin, compte tenu de tous ces phénomènes de mobilité, de ruptures spatiales, temporelles, d'interculturalismes qu'introduisent les migrations, les contenus de ces concepts d'endogamie et d'exogamie méritent à notre sens d'être revisités. Le mariage entre ici et là-bas ne relève-t-il pas systématiquement de logiques exogames ?

Si l'exogamie pose comme règle de mariage aux membres d'un groupe déterminé, l'exigence d'un choix matrimonial à l'extérieur des limites établies par ce groupe (ces limites étant fixées par la consanguinité et par les différents types d'appartenance qui fixent la circonscription du groupe), on peut alors se demander où se trouvent les limites pour ces dernières générations nées en Belgique ou ailleurs en Europe.

À propos de la consanguinité, certes, de nombreux travaux parlent chez les populations turques et marocaines d'un droit du sang, qui apparaît comme structurant et fort dans les liens et dans les définitions identitaires des divers groupes sociaux. Il n'en demeure pas moins que la distance, que produit la migration, ne reste pas sans effets dans ce domaine et que des proximités inédites se négocient sur de nouvelles bases dans la conception des liens sociaux et familiaux des Turcs et des Marocains en Belgique.

À terme, la famille traditionnelle agit davantage comme un groupe de référence et, à ce titre, ses valeurs, les règles qu'elle observe et transmet sont

défendues par ses membres. Mais du point de vue des pratiques, le groupe primaire qui est celui d'appartenance s'organise, lui, sur d'autres règles que celle du sang. Non pas que le sang, dans un contexte migratoire, n'ait plus de sens; mais ce contexte, pour une question de survie, nous l'avons dit plus haut, pousse le social au détriment du lien biologique.

Les limites du territoire de l'immigration, quant à elles, sont fixées par des règlements qui les cernent : leur accès est verrouillé et le passage à l'intérieur des limites comporte des prescriptions sociales et juridiques. Le mariage est une clé dans le passage de cette limite entre émigration et immigration, entre là-bas et ici, entre un avant et un après. Les individus, hommes et femmes, qui traversent cette limite via le mariage, ont à renégocier leur place d'homme, d'époux, de père, mais aussi de femme, d'épouse et de mère, à l'intérieur du couple, à l'intérieur de la famille qu'ils viennent de rejoindre, à l'intérieur même de la société qu'ils intègrent.

Cette phase, au niveau du contexte socio-économique, correspond à d'importantes difficultés d'insertion des jeunes, filles et garçons. Leur attitude face au mariage n'en est que plus problématique : d'un côté, ils savent ce dont ils ne veulent pas en matière d'union matrimoniale; de l'autre, ils n'arrivent pas à formuler ce qu'ils veulent. Cette situation fait du mariage matière à tensions entre les générations, et les incertitudes des jeunes, quant à leur avenir dans la société belge, ne les aident pas plus à formuler la solution qui les intéresse.



## Le mariage turc en Belgique

par Leyla Ertorun

### Introduction

Dans ce qui constitue l'entité culturelle turque, chaque région se distingue par ses rites et ses traditions. En revanche, les étapes d'une cérémonie de mariage se ressemblent. Il y a d'abord le choix de l'épouse puis la promesse de mariage, les fiançailles, la soirée du henné, l'exposition du trousseau et enfin les noces.

En ce qui concerne la pratique, la plus grande uniformité semble régner dans les milieux bourgeois et citadin. On peut aussi l'observer dans les petits villages qui n'ont pas vécu un bouleversement de leurs structures sociales suite à une immigration.

Dans certaines régions de Turquie, la célébration du mariage peut durer plusieurs jours et la qualité de l'organisation de celle-ci dépend du statut socio-économique du père du jeune homme.

En Belgique, les cérémonies de mariage sont des fêtes qui empruntent des éléments au rituel tel qu'il se vit chez les ruraux et chez les citadins. Par exemple, la soirée du henné est pratiquement abandonnée dans les grandes villes de Turquie. En effet, les mariages citadins ne se célèbrent plus pendant plusieurs jours mais bien au cours d'une seule soirée.

Donc, toujours en Turquie, il arrive même que les jeunes citadins décident de célébrer le mariage civil tout simplement dans les salles de mariage prévues à cet effet. Juste après la conclusion du mariage, les jeunes mariés reçoivent les vœux et offrent des dragées. Selon le cas, la célébration s'arrête là et un petit dîner est prévu pour les membres des deux familles et les proches venant d'autres lieux. Parfois, elle est juste suivie d'un cocktail où sont reçus un plus grand nombre d'invités. En fait, dans les grandes villes, les gens prennent des décisions beaucoup plus individualistes et les conséquences de celles-ci pèsent moins sur leur position dans la société. Dans les régions rurales, jamais un père n'accepterait de marier sa fille seulement avec quelques dragées ni de célé-

brer un simple mariage civil. Et jamais un père n'oserait imaginer cette situation pour son fils car cette célébration est un peu son honneur et témoigne de sa position sociale. Les traditions restent beaucoup plus marquées dans les régions rurales et, actuellement encore, on continue à y donner des fêtes de mariage qui durent plusieurs jours.

Les citadins se justifient en disant qu'au lieu de dépenser une grosse somme d'argent pour célébrer un mariage par une fête bien organisée, c'est-à-dire coûteuse, ils profitent de cet argent pour aller en voyage de noces ou pour acheter plus de matériel ménager. Pour les petits revenus, cela peut être un moyen d'échapper aux dépenses. Mais pour les familles citadines occupant une position sociale influente, l'organisation d'une fête de mariage conserve toute son importance. Ce genre de fête est le moyen le plus indiqué pour montrer sa richesse.

Les Turcs vivant en Belgique célèbrent le mariage par des réjouissances se déroulant dans une salle, en une seule soirée, mais celle-ci est précédée de la soirée du henné. Le repas traditionnel du mariage est cuisiné pendant plusieurs jours et continue d'être servi dans les maisons respectives des jeunes gens.

Dans le présent article, nous examinons les habitudes des régions du centre de l'Anatolie, d'où viennent la plupart des Turcs installés en Belgique. À part les détails propres à chaque région (le repas du mariage, la manière d'offrir des cadeaux, etc.), les rites que nous décrivons ici sont en gros assez semblables dans chaque région de la Turquie. Si, au début, les pratiques de la communauté turque en Belgique étaient beaucoup plus proches de celles des régions rurales, elles sont aujourd'hui de plus en plus calquées sur les pratiques des villes. En effet, c'est une manière d'imiter la modernité des habitants des grandes villes industrialisées de l'Europe auxquelles ces traditions s'adaptent sans doute le mieux. Car la plupart des Turcs vivant en Belgique viennent des régions rurales d'Anatolie centrale où le mariage traditionnel dure

quatre jours. Qui aujourd'hui demandera à son employeur un congé de plusieurs jours en vue d'assister à une fête de mariage ?

## Le choix de l'époux et de l'épouse

Dans les villages anatoliens, ce sont la plupart du temps les parents qui décident du choix de l'époux et de l'épouse et du moment de marier leurs enfants. Ce genre de mariage réalise avant tout le désir de deux familles qui souhaitent se rapprocher et tisser des liens étroits. En général, à moins que les familles ne soient de villages ou de régions éloignés, les deux jeunes gens se connaissent.

Les futurs époux peuvent également se choisir et faire part de leur choix aux parents par l'intermédiaire d'un proche. Il arrive aussi que le jeune homme qui désire se marier le signifie par des gestes symboliques. Le plus connu de ces gestes en Anatolie centrale est le suivant : le jeune homme cloue la chaussure de son père au plancher. En voulant se chausser, le père se rendra compte du souhait de son fils et demandera à sa femme de se renseigner auprès de celui-ci pour savoir s'il a déjà fait un choix ou quel est son désir pour arranger la demande en mariage, etc. Il arrive aussi qu'il y ait des promesses de mariage au berceau (*besik kertmesi*) : des proches parents ou des amis font la promesse, dès la naissance, de marier leurs enfants quand ils seront grands. De nos jours, cette pratique est abandonnée ou ne constitue plus qu'une très rare exception. Les jeunes gens qui ne voulaient pas se plier à la promesse des parents s'enfuyaient avec un ou une autre car les parents ne pouvaient manquer unilatéralement à cette promesse. Celle-ci engageait l'honneur de toute la famille.

Dans le cas des mariages arrangés, il peut arriver que, pour un même garçon, on aille demander sans succès la main de plusieurs filles. De même, il est rare qu'une fille épouse le premier prétendant. Si son âge et sa situation sociale le permettent, elle attendra le candidat qui semble le mieux indiqué pour elle. En turc, il y a d'ailleurs un dicton qui dit : "Mille garçons peuvent demander la main d'une jeune fille mais un seul l'épousera".

En Turquie, l'âge du mariage est plus bas qu'en Europe occidentale, mais ceci dépend aussi du statut social. Les citadins, et plus particulièrement les personnes qui font des études, se marient le plus souvent entre 25 et 30 ans. Dans les régions rurales, les familles préfèrent marier leurs enfants beaucoup plus jeunes dans le double but de leur éviter de faire des "bêtises" et donc d'agrandir la famille. En Turquie, selon le code civil, il faut être majeur (18 ans) pour se marier. Mais avec le consentement des parents, l'âge minimum pour le mariage est de 15 ans pour la fille et de 17 ans pour le garçon. En Belgique, l'âge du mariage des Turcs est assez précoce et correspond à celui des zones rurales de Turquie. Jusqu'à ces dernières années, il semblait se situer entre 16 et 20 ans. Actuellement, les jeunes vivant en Belgique préfèrent continuer leurs études plus longtemps et l'âge du mariage se situe de plus en plus aux alentours de 22-23 ans. Chez les Turcs de Belgique, si une fille ou un garçon dépasse les 25 ans, les gens pensent qu'il commence à être tard pour se marier.

## La demande et la promesse (*söz*) de mariage

En règle générale, la famille du jeune homme joue un rôle de demandeur et celle de la jeune fille un rôle consentant. Et le comportement de chacune des parties s'adapte à ces rôles.

Les rites concernant la demande de la main de la jeune fille changent selon que celle-ci et sa famille soient déjà connues ou non par la famille du jeune homme. Dans la négative, la jeune fille est recommandée par des connaissances ou a été remarquée par le jeune homme. La mère de celui-ci, accompagnée d'un proche ou de la personne jouant le rôle d'entremetteuse, ira chez la famille de la jeune fille qu'on aura avertie d'une visite. La vraie raison de cette visite ne sera pas dévoilée parce que la future belle-mère préfère se faire une idée de la jeune fille et de sa famille, et en parler d'abord avec son mari et les membres de la famille. Même si la raison de cette visite n'est pas clairement exprimée, la famille de la jeune fille

devinera qu'il s'agit d'une visite officieuse et préliminaire en vue d'une demande en mariage.

De nos jours, en Turquie, même dans les petites villes, le jeune homme accompagne sa mère pour voir la jeune fille. En général, il n'y a pas d'autre membre masculin des deux familles durant cette visite puisqu'elle est officieuse. Par la suite, si le jeune homme et sa mère émettent un avis positif, la mère en fait part au père et ils décident d'officialiser la demande en mariage.

De nouveau, la famille de la jeune fille est prévenue de la visite et, cette fois-ci, la raison est annoncée. Entre temps, la mère du jeune homme essaiera de se renseigner sur les qualités physiques et morales de la jeune fille et sur la position sociale de sa famille afin que les hommes de sa propre famille ayant fait le déplacement ne se heurtent pas à un éventuel refus. En fait, ce sont les deux mères des jeunes gens qui arrangent un peu les "négociations" avec, parfois, l'aide des entremetteuses. S'il faut persuader un des deux pères ou subir un refus, ce sont les mères qui s'en chargent.

Lors de cette visite officielle en vue de la demande en mariage (*kiz istemeye gitmek*), le jeune homme est accompagné de ses parents et, éventuellement, d'un membre masculin respecté de sa famille.

Cette délégation se rend au domicile de la jeune fille avec du chocolat contenu dans une coupe en argent ou en cristal, ou des fleurs. Jadis, de manière générale, et aujourd'hui dans les petites villes ou les villages seulement, la famille du jeune homme apporte des loukoums<sup>1</sup>. Après avoir bu le café turc servi par la jeune fille convoitée, le père ou l'autre membre masculin (le grand-père ou le grand-oncle) de la famille du jeune homme demande la main de la jeune fille pour leur fils. Ce vœu est formulé de la manière la plus classique et la plus répandue qui soit : "Nous vous demandons la main de votre fille une telle pour notre fils un tel avec le commandement de Dieu et l'accord du Prophète". À la suite de cela, le père de la jeune fille demande à réfléchir pour prendre l'avis de sa fille et des membres de sa famille. Il sollicite ce délai de réflexion même s'il a déjà décidé d'accorder la main de sa fille car doit alors se dérouler tout un jeu de comportement entre la famille demanderesse et la famille qui a le rôle de donneur/consentant. Si le père

se comportait autrement, les gens pourraient penser qu'il veut se débarrasser au plus vite de sa fille ou qu'il n'est pas exigeant sur le choix d'un mari pour elle.

Quelques jours plus tard, si la famille de la jeune fille a accepté la demande, les parents du jeune homme préviennent les membres de leur famille et leurs proches (une trentaine ou une quarantaine de personnes) afin qu'ils se rendent chez la fille pour officialiser et rendre public le consentement des deux familles. Cette promesse de mariage<sup>2</sup> s'arrose avec du sirop (*serbet*) et les deux familles se félicitent de cette union. Les membres de la famille du jeune homme offrent de l'argent à leur future bru. Ils reçoivent eux-mêmes des cadeaux provenant du trousseau de la future épouse. En général, on offre des essuie-mains ou des mouchoirs aux hommes, des écharpes avec de fines dentelles aux femmes<sup>3</sup>.

De manière générale, ces rites sont accomplis de cette façon en Turquie comme en Belgique.

Certaines familles choisissent cette occasion pour passer les bagues de fiançailles aux doigts des futurs époux. Mais si l'on projette d'organiser ultérieurement une fête de fiançailles, l'échange des anneaux est alors reporté à cette cérémonie.

À la suite de cette rencontre de promesse de mariage, la famille de la jeune fille envoie des sablés ou des *baklavas* à la famille du jeune homme. En Belgique, ils sont remplacés par quelques kilos de loukoums et des bonbons. La famille du jeune homme distribue ceux-ci à son entourage et à ses voisins pour annoncer l'heureux événement. De même, la famille du jeune homme envoie un bijou en or à la jeune fille.

<sup>1</sup> Des bonbons mous, spécialité turque. Ces douceurs existent en plusieurs parfums et avec des noix.

<sup>2</sup> Nous ne faisons pas encore allusion aux fiançailles car, à ce stade-ci, on parle de promesse ou de parole donnée.

<sup>3</sup> Cette officialisation du consentement au mariage s'appelle, selon les régions, *serbet* (boire le sirop) ou *mendil alma* (recevoir des mouchoirs).

À partir de ce moment et jusqu'au mariage, les familles se rendent visite et s'envoient des cadeaux. C'est surtout celle du jeune homme qui doit en distribuer le plus. Aux périodes de fête, on en enverra à la fiancée. Le paquet de cadeaux peut par exemple contenir une robe, une paire de pantoufles, des *baklavas*, etc. La famille de la jeune fille peut également envoyer à son futur gendre un colis contenant une chemise, une paire de chaussettes, une cravate... Ces cadeaux peuvent être différents selon qu'il s'agit ou non de citadins ou de familles aisées. Les exemples cités concernent la majorité.

### Les fiançailles (*nisan*)

C'est la fête où l'on passe la bague au doigt des futurs époux en présence des invités. Dans les villes, la fête se limite de plus en plus aux familles. Ceux qui en ont les moyens organisent une fête aussi grandiose que celle du mariage.

En général, c'est la famille de la jeune fille qui organise la fête des fiançailles et qui en supporte les frais. Mais, dans les régions rurales, l'aspect financier incombe à la famille du fiancé. Lors de cette fête, si la fille reçoit de l'argent, il est pour elle ou pour sa famille; si on lui offre des bijoux ou des pièces d'or, ils sont pour elle exclusivement.

Les invités se rendent dans la salle réservée ou, si la fête est plus intime, à la maison de la jeune fille. On offre des boissons et des pâtisseries. Un petit orchestre joue des airs romantiques. La fiancée est vêtue d'une robe de soirée et le fiancé d'un costume avec cravate ou nœud papillon. Ils entrent bras dessus, bras dessous, ou main dans la main, et gagnent le centre de la salle où une personne tient un plateau sur lequel sont posées les bagues attachées l'une à l'autre par des bouts de ruban rouge. La bague de fiançailles est en fait également l'alliance : quand on est fiancé, on la porte à la main droite; quand on est marié, on la porte à la main gauche.

Un homme de la famille ou un proche respecté se charge de souhaiter la bienvenue aux invités et d'annoncer la raison de cette réunion. Ensuite, il passe la bague au doigt des futurs époux et coupe le ruban

rouge qui joint les deux bagues. Ensuite, l'orchestre joue une musique appropriée et tout le monde danse.

Après les fiançailles officielles et suivant que les familles soient plus ou moins respectueuses des traditions, les jeunes fiancés peuvent se fréquenter et sortir ensemble sans faire l'objet de commérages.

Il arrive souvent que les familles turques emmènent leur fille ou leur fils en Turquie pour les y marier. Parfois, on y procède uniquement à la promesse de mariage ou aux fiançailles et on y revient lors des congés de l'année suivante pour célébrer le mariage. Mais il arrive couramment que l'on brûle les étapes et que toutes les procédures du mariage (la demande, la promesse, les fiançailles et les noces) se déroulent pendant le même mois de congé voire en une semaine.

Si les deux partenaires vivent en Belgique, tout se déroule selon les règles de la tradition et ils ont davantage l'occasion de se connaître et de sortir. Mais il est très rare que les fiançailles soient longues. Jamais elles ne durent plusieurs années et le mariage est souvent célébré dans l'année même des fiançailles.

Quand l'un des partenaires vient de Turquie, le couple se heurte à bien des obstacles administratifs. Il arrive même que le mariage se fasse en Turquie et que le conjoint qui habite en Belgique revienne seul en vue de régler les procédures administratives pour le regroupement familial. Selon la commune où il habite ou selon sa situation professionnelle, les démarches peuvent parfois durer un an.

### La dot (*baslik*)

En dehors des bijoux en or et des vêtements, une dot en espèces est prévue pour la jeune fille. Certaines familles peuvent faire part, oralement, du montant souhaité pour qu'il n'y ait pas de contestation par la suite. Pour d'autres, cela est secondaire mais reste néanmoins nécessaire car ainsi le veut la tradition. Le montant de la dot et le nombre de bijoux en or demandés est variable. On suit un peu les usages et la mode qui peuvent varier d'un endroit à l'autre. Dans certaines régions, plus la dot est élevée, plus elle reflète l'importance de la fille pour ses parents et la puis-

sance de la famille; dans d'autres, cela est regardé de haut et interprété comme "vendre sa fille". Dans certaines régions de Turquie, on doit vendre terres et animaux pour marier son fils, car il y va de la dignité de la famille, tandis que dans d'autres, ce genre d'exigence n'existe plus.

Le montant de la dot doit au moins couvrir tout ce que la jeune fille est censée apporter à la communauté. En outre, c'est le père de la jeune fille qui doit pourvoir celle-ci de tout ce qui est nécessaire pour fonder son foyer (meubles, literie, batterie de cuisine...)

En Belgique, la dot est encore pratiquée mais moins que naguère. Il fut un temps où, dans certaines familles de Belgique, la dot s'élevait à quelques centaines de francs. C'était surtout le cas dans les familles qui donnaient la main de leur fille à un jeune homme venant de Turquie, puisque par la même occasion, le garçon obtenait des titres de séjour et de travail en Belgique.

Les bijoux demandés peuvent aller jusqu'à une vingtaine de bracelets en or, une grosse chaîne en or de deux mètres et d'autres parures. En Belgique, cette parure est très importante. En Turquie, elle l'est surtout dans les régions rurales. À l'occasion du mariage, les parents de la jeune fille offrent aussi à celle-ci des bijoux en or, mais moins que ne le fait la famille du jeune homme.

Si les deux partenaires sont des Turcs vivant en Belgique, il peut exister, au lieu de la dot, une somme beaucoup moins élevée qui s'appelle *süt hakki*<sup>4</sup> (le droit de lait), terme signifiant que cet argent est destiné à la mère de la jeune fille) : il s'agit plutôt ici d'un don symbolique. Quant aux frais pour l'ameublement des futurs époux, ils sont partagés par les deux familles : la fille doit pourvoir au nécessaire pour la cuisine et la chambre à coucher et le garçon doit prendre en charge les meubles du salon et le gros électroménager. La fête du mariage, la robe de la mariée, les frais de coiffeur sont pris en charge par le garçon. De toutes façons, aussi bien dans les zones urbaines que rurales, et peu importe la position sociale des familles, c'est celle du jeune homme qui dépense le plus lors du mariage.

En Turquie, les couples qui le désirent peuvent faire établir un contrat de mariage. Sinon, les biens matériels de la communauté appartiennent aux époux à

parts égales. Quant aux biens immobiliers, ils appartiennent à celui au nom duquel ils ont été enregistrés. Les femmes mariées exigent souvent que, lors de leur acquisition, les biens immobiliers soient enregistrés au nom des deux conjoints. Mais autrefois, les parents de la fille tenaient à faire dresser un contrat de mariage qui attribuait en propriété à la jeune fille tous les avoirs qu'offrait le futur mari. Ce contrat rassurait les parents : si jamais survenait un divorce, du moins tous ces biens reviendraient-ils à leur fille.

### La cérémonie du mariage (*düğün*)

Il existe deux types de mariages, le civil et le religieux. Le mariage civil est une obligation légale et le seul reconnu par l'État. Le mariage religieux est lui une obligation divine qu'accomplissent pratiquement tous les Turcs de religion musulmane, car sans cela, l'union ne compte pas devant Dieu et un enfant né d'une telle alliance peut être considéré comme bâtard.

Les clauses du mariage et du divorce émanent du code civil turc qui a été inspiré du code civil suisse. La répudiation n'est pas reconnue en Turquie.

La célébration du mariage traditionnel dans les régions rurales de l'Anatolie débute le jeudi pour se terminer le dimanche. Le jeudi est considéré comme un jour favorable. Ce jour-là, un groupe, composé essentiellement de jeunes gens, se rend au domicile du garçon d'honneur, accompagné de musiciens et avec un drapeau turc. Au domicile du garçon d'honneur, on coud un mouchoir brodé au drapeau et on y attache un petit miroir. Les jeunes gens offrent des fruits secs au garçon d'honneur. Le drapeau est ramené à la maison paternelle du marié et mis en évidence à une fenêtre, ce qui signifie que cette famille marie un de ses fils et qu'il y a fête.

Les chants, les danses et les repas continuent des deux côtés. Mais dans la demeure familiale de la mariée, l'enthousiasme de la fête diminue de jour en jour car les parents vont se séparer de leur fille. Chez le marié par contre, l'ambiance monte car une bru arrive.

<sup>4</sup> Cela équivaudrait à une somme d'environ 50 000 francs belges.

L'ampleur de la fête, le nombre des invités, le nombre de moutons destinés aux repas, le nombre de musiciens dépendent bien évidemment de la situation socio-économique du père du marié. Comme la fête durait plusieurs jours, on invitait, dans les petites villes, un jour les commerçants, un jour les fonctionnaires, et un jour les ouvriers et les paysans. De cette manière, l'assemblée était homogène et les invités à l'aise.

Ce genre de célébration existe de moins en moins. Chez les Turcs de Belgique, on mélange plutôt le mariage traditionnel et celui pratiqué dans les grandes villes. Nous allons nous en rendre compte.

La mariée est flanquée d'une fille d'honneur, qui doit être une jeune célibataire choisie parmi ses proches ou, comme c'est souvent le cas, qui est sa meilleure amie. Le marié doit également avoir un garçon d'honneur qui, de préférence mais pas obligatoirement, sera lui aussi célibataire. Pendant toute la préparation et la durée de la fête, ces personnes se tiennent aux côtés des jeunes mariés. C'est aussi l'occasion pour ces jeunes gens de se faire connaître et de chercher un fiancé ou une fiancée. Après le mariage, pour les remercier de leurs attentions pendant toute la fête, on offre à chacune de ces deux personnes un *bohça*<sup>5</sup> contenant des cadeaux.

En Turquie, durant la fête, la mariée est invitée à des agapes par des parents et par les familles de ses amies. La jeune fille s'y rend accompagnée de ses amies et de ses proches. Autrefois, dans les petites villes et villages, toutes ces femmes se rendaient à ces invitations en cortège, accompagnées d'une musicienne. Au passage, dans les rues, les gens savaient que c'était la fille de telle famille qui se mariait et qu'elle se rendait à une invitation à dîner avec ses amies.

## Le trousseau (*çeyiz*)

Le trousseau d'une jeune fille est très important. Les mères commencent à le constituer dès le plus jeune âge de leur fille. Quand celle-ci est devenue capable de réaliser elle-même des ouvrages tels que broderie, dentelle et tricot, elle prend le relais. En Belgique, les filles turques sont habituées à ce genre de travaux dès

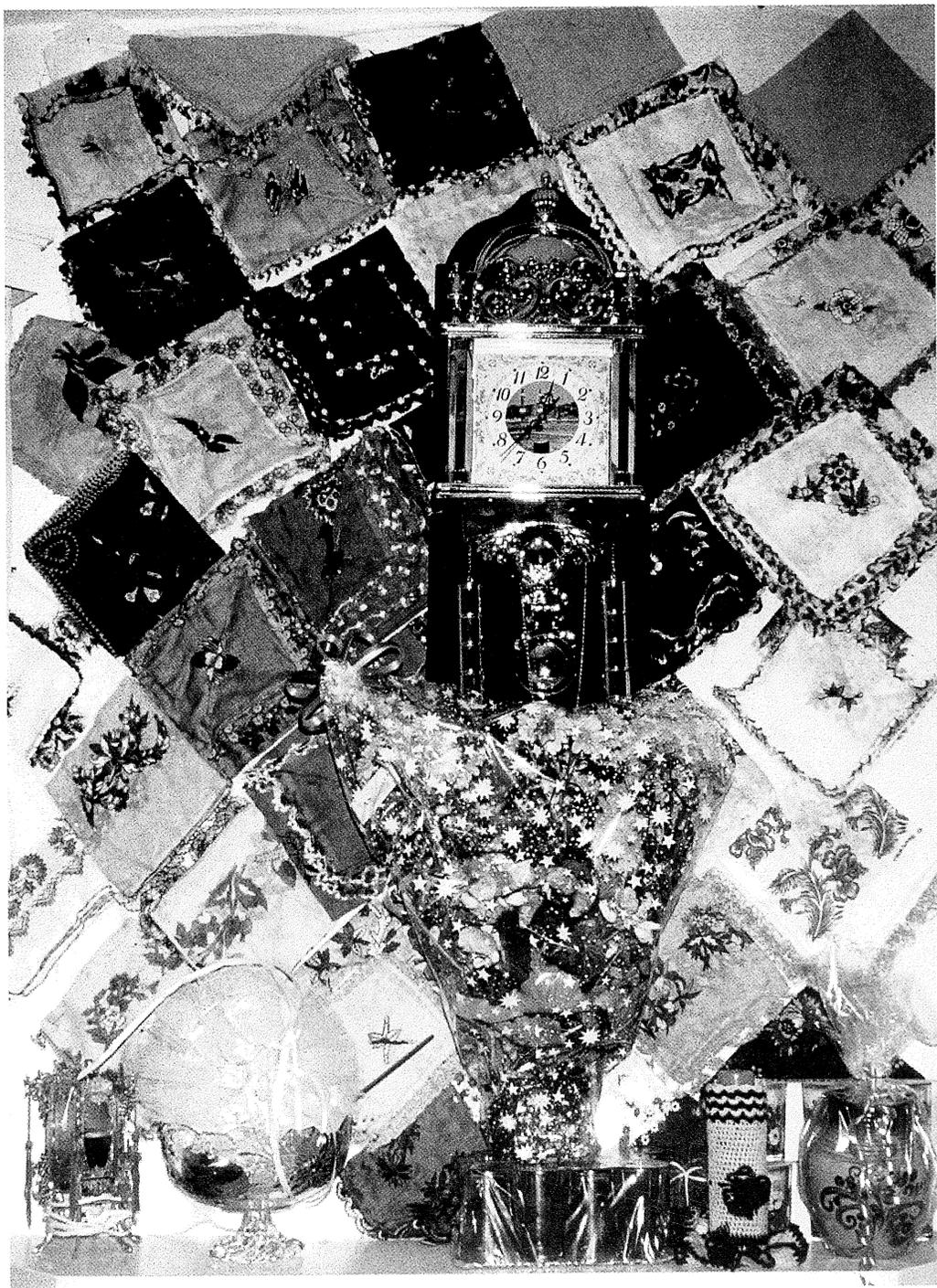
l'école primaire. En Turquie, cela dépend de la position sociale et du fait que l'on vive ou non en ville. Par exemple, une jeune fille qui étudie ne se soucie pas de ce genre de choses : sa mère les fera ou les achètera.

Habituellement, que ce soit en Turquie ou en Belgique, la jeune fille possède une malle à trousseau (*çeyiz sandığı*) pour contenir tous ces ouvrages. Le trousseau est composé de linge pour la cuisine, la salle de bain, la chambre à coucher, la salle à manger et le salon. On y remarque plusieurs ensembles de nappes et autres travaux de dentelles destinés à orner les tables, les armoires, les fauteuils. Pour la chambre à coucher sont prévus des draps de lits avec des broderies et de la dentelle faites à la main; pour la cuisine et la salle de bain, des gants de toilette et de cuisine tricotés, des essuie bordés de dentelle, etc. Le trousseau contient également des cadeaux que la mère prendra soin de distribuer à sa famille et à des personnes ayant offert des cadeaux de valeur. Cela peut être des traversins brodés, des fichus brodés, des pantoufles tricotées, des essuie-mains, etc.

Le trousseau est exposé dans la chambre des mariés pendant des semaines. Autrefois, le couple habitait chez les parents du jeune homme. Quelques jours avant la célébration du mariage, des femmes de la famille disposaient les éléments du trousseau dans une pièce. Toutes les personnes qui faisaient une visite durant cette période pouvaient, si elles le souhaitaient, voir ce qui était exposé. Plus on avait de choses à montrer, mieux cela était. Ainsi étaient démontrés l'habileté et le savoir-faire de la jeune fille et de sa famille. C'était aussi un signe d'aisance, de richesse.

Actuellement, cette pratique est abandonnée dans les grandes villes de Turquie. En Belgique, on a quelque peu conservé cette tradition. Mais on n'expose plus très longtemps le trousseau et, au lieu de transformer la chambre à coucher en salle d'exposition, on étale simplement les choses à leur place.

<sup>5</sup> Tissu carré en satin, en soie brodée ou en coton avec de la dentelle dans lequel on enveloppe du linge, des habits, les cadeaux offerts par la mariée.



Le trousseau est exposé dans la maison du futur mari pendant quarante jours. Ces foulards brodés seront offerts par la mariée aux femmes de ses deux familles. La belle-mère et la belle-sœur recevront un cadeau de plus grande importance (Bruxelles, 1994, coll. privée).

## La soirée du henné (*kina gecesi*)

La veille du départ de la jeune fille ou, de nos jours, la veille de la fête du mariage, on organise une soirée du henné. Celle-ci se déroule plus ou moins de la même manière en Turquie et en Belgique. C'est une fête réservée aux femmes qui constitue, en fait, la dernière occasion pour la jeune fille de se retrouver avec ses amies. C'est aussi la dernière nuit qu'elle passe à la maison paternelle.

On danse et on chante pendant que l'on sert des pâtisseries ou des fruits secs. Un peu plus tard, la belle-mère vient également, accompagnée d'autres femmes et de jeunes filles munies de henné préparé. Le fiancé peut aussi se trouver à cette fête, puisqu'il est le premier concerné. Parfois, les femmes admettent également les amis et les cousins du fiancé. Si celui-ci ne participe pas à la fête, car il arrive qu'il soit intimidé par la présence de tant de femmes, il reste dans les parages et entre au moment où l'on place le henné dans les mains des fiancés.

La jeune fille porte une robe folklorique qui peut varier selon les régions. Le décor de cette robe rappelle les motifs orientaux ou ancestraux des steppes de l'Asie centrale. Sinon, et c'est souvent le cas actuellement, elle porte une robe de soirée. Le garçon est habillé de préférence d'un costume sobre.

Tous deux sont assis l'un à côté de l'autre. On place un voile rouge sur le visage de la jeune fille et, pendant que l'on pose du henné dans les mains des fiancés, l'assistance chante des chansons tristes qui évoquent le départ de la jeune fille. Il arrive souvent que celle-ci pleure sous son voile, en entendant ces chansons; ce moment est triste aussi pour la mère de la jeune fille qui voit son enfant quitter la maison. Ensuite, on noue des fichus rouges brodés autour des mains des fiancés pour que le henné s'imprègne bien. Les jeunes qui n'aiment pas le henné s'en laissent enduire les mains et les lavent aussitôt le rituel accompli. Pendant que le plateau de henné est passé aux invités pour qu'ils se servent, les fiancés exécutent des danses populaires turques<sup>6</sup>. Le ou les musiciens sont payés par les parents de la fiancée. À défaut de musiciens, la danse se déroule au son d'une musique enregistrée ou exécutée par un amateur qui se trouverait parmi les invités.

Une fois que le henné a été distribué et que quelques tours de danse ont été accomplis, les gens rentrent chez eux, tandis que les jeunes filles restent avec la fiancée pour sa dernière nuit dans la maison paternelle.

## Le jour des noces

Le lendemain, on procède à l'habillage, à la coiffure et au maquillage de la fiancée. Le rendez-vous est pris chez le coiffeur bien à l'avance car toutes les femmes de sa famille, ses amies et celles du futur époux sont conviées. La mariée est préparée par un coiffeur ou une coiffeuse qui a l'habitude de coiffer des jeunes mariées. Les frais du coiffeur sont pris en charge par la famille du fiancé.

La jeune fille est vêtue de la robe de mariée blanche avec tous les accessoires qui l'accompagnent. Quand l'éluë est prête, le fiancé vient la chercher, accompagné du garçon et de la fille d'honneur, avec la plus voyante et la plus grosse voiture possible. Si on n'en possède pas, on emprunte celle d'un membre de la famille ou d'un ami. La voiture est décorée pour l'occasion des initiales des fiancés, de morceaux de voile, de fleurs et parfois même d'une grosse poupée assise au devant, sur le capot.

En Turquie, à la sortie du salon de coiffure, les fiancés se rendent chez le photographe pour faire réaliser des portraits. En Belgique, ce passage chez le photographe n'est pas nécessaire. Cela provient peut-être du fait que l'on y a très vite adopté les caméras : pratiquement toutes les cérémonies, excepté celle où officie le chef religieux, sont en effet filmées.

La fille est ramenée à son domicile paternel; la famille ainsi que les invités du fiancé forment un cortège de voitures qui klaxonnent en venant chercher la fiancée. Ils entrent prendre celle-ci pour gagner

<sup>6</sup> Les danses turques se dansent à deux et face à face, les bras ouverts et en claquant des doigts. On peut aussi danser à plusieurs en formant un cercle. Cette danse est évidemment accompagnée de musique populaire turque. Les mêmes airs se retrouvent dans les différents pays des Balkans et dans certains pays du Proche-Orient.



La cérémonie du *duvak gümü*. Le lendemain du mariage, la mariée revêt à nouveau sa robe. Elle se voile du foulard rouge qui, par trois fois, sera enlevé et remis par une femme munie d'un bâton. Cette cérémonie officialise, de façon symbolique, son statut de femme mariée. (Bruxelles, 1994, coll. privée.)

ensuite la salle où la fête doit se dérouler. Ils peuvent rencontrer une certaine résistance de la part des amies et des cousines et cousins de la fiancée, qui ne leur permettront de l'emmener que s'ils donnent un gage. Le père, ou à défaut le grand frère, accompagne la fille jusqu'au seuil. Il noue une ceinture de ruban rouge sur la robe de la mariée et embrasse celle-ci en lui souhaitant du bonheur et du courage. Autrefois, en Turquie, lorsqu'on venait chercher la mariée, de la sortie de la maison paternelle jusqu'à la montée dans la voiture, une ou plusieurs personnes de la famille du jeune homme lançaient des bonbons et des pièces de monnaies, un peu comme les confettis, et les enfants se faisaient une joie de se précipiter à quatre pattes pour les ramasser. Les pièces de monnaie étaient parfois lancées par le jeune homme vers la foule pour que les enfants les ramassent. De nos jours, cet usage a disparu, en tous cas en ce qui concerne la monnaie,

peut-être parce que les pièces ne valent plus grand chose à cause de l'inflation galopante.

Le cortège de voiture se rend à la salle de fête et, si la plupart des invités et l'orchestre ont pris place, les jeunes mariés font leur entrée sous un "pont" formé à l'entrée de la piste de danse par les couples qui se tiennent face à face, mains levées, avec des petites bougies. Pendant que les jeunes mariés se baissent pour passer sous ce "pont", on jette des confettis.

Les mariés ouvrent la danse, les autres jeunes couples les accompagnent pendant que la salle s'éclaire peu à peu. Depuis qu'elle a quitté le domicile paternel, la jeune mariée n'a toujours pas levé le voile cachant son visage; c'est le jeune homme qui le lève, aussitôt la danse terminée, pour déposer un baiser sur le front de sa fiancée. Selon la mentalité de sa famille ou de son entourage, il peut s'abstenir du baiser. La soirée dansante se poursuit avec des slows et des danses turques. Il y a aussi les danses durant lesquelles les garçons alternent avec les filles. Ce sont des danses ancestrales que les Turcs ont conservées même à travers l'islam.

Jusqu'ici, nous n'avons pas parlé du mariage officiel (*nikâh*). En Turquie, il a lieu soit bien avant la fête

des noces, soit pendant la fête, où un officier de l'état civil vient prendre acte du mariage. Bien entendu, cela se passe en présence de deux témoins; de même, il en faut deux pour le mariage religieux, qui se fait très discrètement. En Belgique, les couples turcs se marient au consulat de Turquie. C'est une formalité que certains accomplissent en présence de quelques membres de la famille alors que d'autres préfèrent une assistance beaucoup plus nombreuse. Ici, la jeune fille porte un tailleur ou une robe de soirée, la blanche étant réservée à la fête principale. Au cas où l'on n'en a pas prévu, alors la mariée est vêtue de la robe blanche. Le garçon a revêtu un costume. En Belgique, les familles préfèrent parfois que le mariage civil ait lieu beaucoup plus tôt que la fête car, dans ce pays, les formalités prennent du temps.

Revenons maintenant à la fête du mariage. Parfois on ne sert que des boissons, des pâtisseries et des fruits secs. Parfois il y a un repas : le dîner comporte alors la plupart du temps un plat de *döner kebab* avec du riz et un peu de salade, ou du poulet grillé accompagné de riz et de salade, ou encore une assiette composée de différents plats régionaux que les familles ont préparés parfois pendant plusieurs jours. Selon les familles, ils peuvent être précédés d'une *meze* (hors d'œuvre). Si la fête se déroule dans un restaurant, le repas compte deux services plus un dessert et le gâteau de mariage. Si l'on n'a pas organisé de dîner dans la salle, les invités sont prévenus et sont priés de passer aux maisons respectives des fiancés pour y manger avant de se rendre dans la salle de fête. Les gens sont servis au fur et à mesure qu'ils arrivent; ils mangent et partent vers la salle le repas terminé. Si un dîner est prévu dans la salle, le repas traditionnel est préparé en plus petites quantités pour les invités venant de loin et qui devraient manger en plusieurs fois.

Dans tous les cas, il y a un gâteau de mariage de plusieurs étages. Vers la fin de la fête, les jeunes mariés coupent ce gâteau en tenant le couteau ensemble, et s'offrent mutuellement la première bouchée sous les applaudissements. Dans les grandes villes de Turquie, ce moment est arrosé de champagne. En Belgique, si l'on sert des boissons alcoolisées, elles sont consommées principalement par les hommes. Il est

mal vu que les jeunes en consomment en présence de membres plus âgés de la famille.

Le repas classique des fêtes, dans les régions rurales de l'Anatolie centrale comme chez les Turcs de Belgique issus de ces régions, se compose de plusieurs plats qui sont servis dans l'ordre suivant :

- *Sehriye çorbasi* ou *tarhana çorbasi* (soupe aux vermicelles ou au yaourt)
- *Pilaf* servi avec de la viande de mouton
- *Sarma* (feuilles de vigne farcies de viande hachée, de *bulgur*<sup>7</sup> et d'épices)
- *Pilaf* et *sarma* sont accompagnés de *hosaf* (compote de cerises ou de raisin)
- *Bamya* (sorte de soupe aux *gambos* avec des petits morceaux de viande)
- *Baklava* ou autres pâtisseries turques

Le repas est accompagné de pain et d'eau.

La préparation de ce dîner de mariage est tout un rite. On loue pour cela les services d'une cuisinière connue pour son savoir-faire en ce genre de circonstance, mais elle est aidée dans sa tâche par les proches et les membres des familles des futurs époux. Un jour ou deux avant la fête, les femmes sont appelées pour aider à rouler le *sarma*, c'est-à-dire pour farcir les feuilles de vigne. Une feuille de vigne farcie doit avoir l'épaisseur d'un stylo et la moitié de sa taille. Pour en remplir tout un chaudron, une douzaine de femmes au moins s'activent toute une soirée. Quand elles ont terminé, on leur offre des boissons et des pâtisseries ainsi qu'un tablier provenant du trousseau de la mariée.

### **Taki**<sup>8</sup>

C'est l'ensemble des bijoux et des pièces d'or offerts par les membres des deux familles. La liste en est annoncée publiquement pendant le mariage, en nommant le donateur. Les Turcs de Belgique tiennent

<sup>7</sup> Du blé concassé utilisé comme le riz. Suivant les régions, cela peut être du riz.

<sup>8</sup> Mot turc venant du verbe *takmak* et signifiant porter, mettre. Accompagné du mot bijoux, il signifie donc porter des bijoux. Le nom employé seul signifie les parures.

absolument à cet usage qui, en Turquie, n'est pas une pratique obligatoire. Dans les grandes villes, les jeunes filles issues de milieux bourgeois ou intellectuel préfèrent des parures de perles, de brillants ou de diamants, si la famille en a les moyens, à de nombreux bijoux en or.

En Belgique, pendant la fête, dès que tout le monde a fini de manger, on arrête les danses en cours et un proche vient sur la piste, un micro à la main, et donne connaissance du *taki*. Le jeune couple se tient debout sur le devant de la scène ou sur la piste, et les belles-sœurs ou les tantes accrochent, au fur et à mesure qu'on les apportent, les bijoux et l'argent. On commence par les parents des jeunes mariés, et la personne qui fait l'annonce dit au public quels sont les cadeaux de la mère, du père, des frères et des sœurs du marié, puis elle procède de même pour la famille de la bru. En règle générale, ce sont les parents du marié qui doivent offrir le plus; les familles conviennent souvent à l'avance de tout ce qui doit être offert.

Voici un exemple : les parents du garçon offriront dix bracelets en or, une grosse chaîne de deux mètres et d'autres bijoux de fantaisie tels qu'un collier, une bague, etc. En fait, la chaîne de deux mètres est une mode qui n'existe presque plus en Turquie mais qui a gardé toute son importance chez les Turcs de Belgique. La mode précédente était un collier auquel étaient accrochées plusieurs pièces d'or. La famille de la fille offrira moins de bijoux, par exemple trois bracelets, une montre, un collier, une bague, mais ce n'est pas une obligation : elle ne le fait que si elle le juge bon et si elle en a les moyens. Tandis que la famille de la mariée peut exiger à l'avance de la famille du gendre tout ce qui doit être offert à la jeune fille. Ensuite, les frères et les sœurs, les tantes et les oncles offriront leur cadeau. Si ce n'est pas un bijou en or, ce sera une somme d'argent de quelques milliers de francs ou un appareil électroménager. Mais on attend de la famille proche qu'elle offre des cadeaux assez importants. Les autres invités, selon leur degré d'intimité et de proximité avec les deux familles, offriront eux aussi des bijoux en or, de l'argent ou de l'électroménager, des couvertures, des ustensiles de cuisine, des objets de décoration, etc.

On annonce surtout publiquement les *taki*, c'est-à-dire les bijoux et l'argent offerts, en précisant

de quoi il s'agit et le nom de la personne ou de la famille qui les offre. Les bijoux ou les pièces d'or, munis souvent d'un petit ruban rouge, seront épinglés sur la robe de la mariée et les billets de banque sur la veste du marié. À certains mariages, cette veste est remplie de billets de 1000, voire 5000 francs, de billets de 50, 100 ou 200 florins ou marks.

Autrefois, les belles-mères demandaient à un membre de la famille de prendre note de tout ce que les invités offraient car elles devaient, à l'occasion, rendre la pareille à leur tour. À présent, on ne dresse plus cette liste puisque tout est enregistré par les personnes dont on loue les services pour filmer et photographier le mariage.

## La consommation du mariage

La consommation du mariage a lieu dans la maison où le couple va habiter ou éventuellement dans celle des beaux-parents si le couple y vit dans un premier temps.

En Turquie, de moins en moins de jeunes mariés habitent chez leurs beaux-parents; ils préfèrent aller en voyage de noces pour jouir de plus d'intimité et vivre leur lune de miel. En Belgique, le voyage de nocé est encore rare.

La consommation du mariage à la maison est importante car deux ou trois personnes, dont l'une est un membre ou un proche de la famille de la mariée, attendent devant la porte de la chambre nuptiale pour avoir la preuve de la virginité de la jeune fille. En Turquie, cette pratique est de plus en plus abandonnée et est critiquée par les intellectuels et les mouvements féministes. Tandis qu'en Belgique, les Turcs tiennent à ces pratiques, comme à toutes les autres traditions, plus que dans le pays d'origine. Mais les jeunes générations refusent de plus en plus ce genre de coutumes. S'il y a encore, en Belgique, des familles qui tiennent tellement à cette pratique, c'est aussi pour montrer que, bien que l'on vive dans une société étrangère et assez libertaire, on a bien élevé sa fille.

Parmi les femmes que nous avons interrogées, une dame de soixante ans nous a expliqué qu'autrefois, c'était surtout la famille de la jeune fille qui voulait

que le mariage soit consommé la première nuit et que la virginité soit constatée par des femmes des deux familles car plus tard, sans cela, s'il survenait une mésentente, on pouvait prétendre : "D'ailleurs, votre fille n'était même pas vierge quand elle est arrivée dans notre famille".

Toutes ces femmes interviewées nous ont dit qu'il était important qu'une fille soit vierge au moment de son mariage, mais que la preuve de la virginité lors de la nuit de noces était une pratique abandonnée. Les seuls couples qui se plient encore à cet usage sont ceux qui sont trop jeunes pour oser s'y opposer. En effet, si des femmes de la famille veulent attendre devant la chambre nuptiale, c'est le garçon qui doit leur dire : "Vous pouvez partir, nous n'avons plus besoin de vous".

Traditionnellement, le couple entre dans la chambre nuptiale, la mariée d'abord, le jeune homme ensuite, sous les hurlements et les coups que ses copains lui donnent en lui souhaitant du courage et de la force.

Le mariage religieux est souvent accompli juste avant l'entrée dans la chambre nuptiale. Si ce n'est pas le cas, il est célébré avant le mariage et même les membres de la famille peuvent se charger de cette formalité sur simple procuration verbale des promis.

La mariée doit avoir le voile sur le visage. C'est le marié qui le lui enlève mais, auparavant, il doit lui offrir un bijou, par exemple un collier en or. En fait c'est un gage pour pouvoir lever le voile de la mariée. Cela s'appelle en turc *yüz g'örümlügü* (pour voir le visage). La fille peut refuser de lever son voile si elle n'a pas son cadeau.

Une fois le mariage consommé - cela devrait être la première fois, bien entendu - les conjoints donnent aux femmes qui attendent devant la chambre nuptiale un morceau de tissu prévu pour cela ou le drap maculé de sang pour qu'elles aillent porter la bonne nouvelle aux parents. Les jeunes refusent de plus en plus souvent d'exhiber la preuve de leur union.

Pour la nuit de noces, la famille de la fille envoie des choses à manger, par exemple un poulet grillé, des sablés, etc.

Autrefois, en Turquie, lors des mariages traditionnels qui commençaient le jeudi, on emmenait la mariée vers midi, le dimanche, et dès qu'elle arrivait, on enfermait le jeune couple dans une pièce où les

époux buvaient ensemble le sirop. C'était une manière de leur souhaiter la bienvenue et de leur permettre une première intimité avant la nuit de nocce. Le sirop est aussi le symbole de la douceur, de l'entente. En turc, il y a d'ailleurs un dicton qui dit : "Mangeons des douceurs et parlons en douceur".

Le lendemain de la nuit de nocces, la mariée remet sa robe blanche, un voile rouge sur le visage, et elle se tient au milieu du salon, entourée de quelques invités. Cette cérémonie s'appelle *duvak g'ünü*, c'est-à-dire qu'on ôte le voile de la jeune mariée et tout le monde la félicite à nouveau. C'est une manière d'officialiser sa venue dans sa nouvelle famille. C'est aussi une suite logique de la consommation du mariage. Cette pratique n'existe plus dans les villes de Turquie où elle n'a d'ailleurs pas de raison d'être puisque, après la fête, tout le monde part et laisse le couple faire ce qu'il veut dans la tranquillité. En Belgique, la pratique subsiste mais la jeune épouse, au lieu de remettre sa robe de mariée, peut porter une robe habillée et recevoir ainsi les invités qui arrivent. Dans ce cas, il n'y a pas de cérémonie d'enlèvement du voile.

D'après les récits des femmes, on remarque encore beaucoup plus de symboles chez les Turcs de Belgique. Par exemple, lors du *duvak g'ünü*, lorsqu'on enlève le voile de la mariée, on demande à un jeune enfant, donc pur et innocent, de faire tomber ce voile à l'aide d'un bâton. De même, dans certaines familles, la nuit de nocces, on dépose le matelas par terre pour y consommer le mariage. Ceci ne constitue cependant pas une pratique régulière. Mais il y a une explication que l'on peut qualifier de superstitieuse, tout comme pour l'enlèvement du voile d'ailleurs. Autrefois, le meuble de lit n'existait pas dans les villages turcs. Pourtant, les familles possédaient plusieurs literies complètes. Certaines familles possédaient vingt ou trente ensembles de lit fait par les femmes et constitués d'un matelas, d'un édredon et d'un oreiller, chacun fourré de laine. Dans les villages, tout ce matériel était enroulé par ensemble, dans une pièce, contre un mur. Il y avait les ensembles pour tous les jours et ceux pour les invités. On les déroulait dans les différentes pièces de la maison au moment du coucher et on les ramassait tous les matins. Comme on vivait en grand nombre dans la même maison, c'était une manière de gagner de la place. Je pense que les per-



Le lendemain du mariage, après la cérémonie du *duvak günü* (Bruxelles, 1994, coll. privée).

sonnes qui prétendent que le matelas doit être déposé par terre la nuit de noces répercutent par là des habitudes anciennes.

Quelques jours après le mariage, le jeune couple sera invité chez les parents de la jeune femme.

Ainsi, toutes les cérémonies accomplies, les parents attendront impatiemment, l'année suivante, la venue d'un petit-fils ou d'une petite-fille. Pendant les mois qui suivent la célébration du mariage, le couple se vêtira de ses plus beaux habits et la jeune femme de ses parures pour se rendre aux fêtes, où l'on remarquera tout de suite que ce sont des jeunes mariés.

## Les symboles du mariage

Les mariages turcs sont porteurs d'une symbolique importante. Au moment où la jeune fille quitte le domicile parental, on l'accompagne avec un miroir jusqu'à ce qu'elle monte dans la voiture. La personne qui le tient en main monte également dans la voiture de la mariée. Cela symbolise la brillance et la clarté qu'on lui souhaite pour l'avenir. Si, par malheur, il arrivait que cette glace soit brisée, ce serait comme si

la mariée apportait une malédiction. Au même moment, pour lui souhaiter d'avoir des enfants, quel qu'un lui tendra un enfant, un garçon de préférence, qu'elle tiendra dans les bras ne fût-ce que quelques instants. Dans d'autres régions, pour exprimer le même vœu, on dépose un enfant sur le lit des jeunes mariés.

Quand la fête se termine et que la jeune mariée part pour la maison conjugale, son père - ou son grand

frère - lui noue un ruban rouge autour de la ceinture et lui dit au revoir. D'aucuns interprètent cela comme le symbole du courage dans sa vie future, mais il symbolise plutôt la virginité. Notons que la couleur rouge règne dans l'utilisation des symboles. Par exemple, le voile rouge, la ceinture rouge et les morceaux de mousseline avec lesquels on bande les mains, lors de la cérémonie du henné, sont rouges également.

## Mixité dans le couple et dans la société

par Anne Guyaux et Catherine Delcroix

“ On ne fera pas la société multiculturelle par décret : elle sera aussi et d’abord l’œuvre des citoyens eux-mêmes”. C’est par cette phrase de réalisme et d’espoir que nous clôturons en 1992 notre livre *Double mixte - La rencontre de deux cultures dans le mariage*<sup>1</sup>.

Réalisme : notre société est multiculturelle, c’est-à-dire faite de rencontres, de mouvements, de confrontations, d’échanges. N’en déplaise à ceux qui crient fort, de plus en plus fort et de plus en plus souvent, leur volonté de repli et leur rejet de l’autre.

Espoir : c’est bien dans ces échanges et ces confrontations que l’on veut voir l’avenir et cet avenir se bâtira avec des hommes et des femmes, pas seulement avec des échanges commerciaux et des lois. N’en déplaise à ceux, de plus en plus nombreux et de plus en plus puissants, qui veulent renforcer toutes les frontières, celles des États et celles des esprits.

Les couples qui se lancent dans l’aventure de ce qu’on appelle les mariages mixtes font partie, selon nous, de ces acteurs du monde de demain. C’était une hypothèse de travail qui, confrontée à la réalité, aux difficultés et aux rêves de trente couples, a été confortée par leurs témoignages.

Ces couples sont semblables à tous les autres : ils se sont rencontrés à l’école, au bureau ou à l’usine, ils étaient voisins ou avaient des amis communs, ils fréquentaient la même maison de jeunes ou militaient ensemble, ils faisaient le même métier ou avaient une même passion... Et pourtant ils sont différents : différents des autres couples, différents entre eux. Ils sont “mixtes”.

Mixte ! Le terme peut paraître cocasse. Tout couple composé d’un homme et d’une femme n’est-il pas mixte ? L’expression est cependant passée dans le langage courant pour désigner l’union de deux personnes “différentes”... ce qui est encore une tautologie si on ne désigne pas les différences en question.

Pour le juriste par exemple, un mariage mixte est celui de deux personnes qui, parce qu’elles ne sont pas

de même nationalité, relèvent de systèmes juridiques divergents. Pour le théologien, c’est la croyance religieuse qui sera prise en compte : est mixte un mariage judéo-chrétien entre deux Belges, ne l’est pas l’union d’un Italien et d’une Belge, tous deux catholiques. Et pour l’anthropologue, un mariage entre une Wallonne et un Flamand, entre un Italien du Nord et une Sicilienne seront de bons exemples de mixité...

On peut donner au concept une portée très large, englobant les unions entre membres de classes sociales ou de groupes d’âges différents. En outre, les facteurs de mixité peuvent s’additionner (des couples sont différents à la fois par leur milieu d’origine, l’âge et la religion) ou au contraire se compenser (“il est étranger mais il est riche !”) ou encore se réduire au cours du temps : conversion religieuse, changement de nationalité, mimétisme social ou culturel...

À défaut d’une définition unanime, il faut se résoudre à choisir celle qui paraît la plus pertinente à sa recherche. Les sociologues Françoise Lautman et Doris Bensimon<sup>2</sup>, en considérant qu’est mixte une union conjugale entre personnes différentes par la race, la religion ou l’ethnie “si ces différences provoquent une réaction de l’environnement social”, nous paraissent toucher au cœur du problème.

Combien de ces couples en effet, qui ne demandaient qu’à s’aimer comme tout le monde, n’ont-ils pas eu à subir de la part de leur entourage familial et amical, conseils de grande prudence et discours moralisateurs, quand ils n’ont pas dû affronter un déferlement de préjugés ou franchir de véritables obstacles matériels ou affectifs ? L’alchimie secrète du désir se moque bien des appartenances sociales, nationales,

<sup>1</sup> Coédition Contradictions/L’Harmattan/ADRI, mars 1992.

<sup>2</sup> *Un mariage, deux traditions, chrétiens et juifs*, Bruxelles, 1977, 248 p.

religieuses ou politiques. Cependant - et c'est la clé des difficultés particulières de la situation des couples mixtes - même si les deux conjoints sont prêts à s'arranger entre eux de leur altérité, leurs familles, leurs entourages, leurs communautés religieuses ou leurs États respectifs entendent bien se mêler de ce qui ne les regarde pas.

Malgré cela, malgré les mises en garde des proches, malgré l'incompatibilité des religions et des lois, les couples mixtes sont de plus en plus nombreux puisqu'ils représentent environ 11% des mariages en Belgique.

Nous dirons avec Augustin Barbara<sup>3</sup> que ces mariages permettent de mesurer le degré d'ouverture d'une société à la différence, de voir "le degré de mobilité sociale et culturelle d'une société qui autorise l'existence même de cette union 'pas comme les autres'." Mais nous ajouterons qu'à leur tour, les couples mixtes agissent sur la société.

Rencontre de deux personnes de cultures différentes, vivant au sein d'une société elle-même interculturelle, le mariage mixte est le lieu de tous les déchirements et de tous les dialogues : les cultures s'y affrontent, s'y échangent et s'y transforment. Dans le quotidien et dans l'inconscient, à tous les instants et aux grands événements de la vie.

Vivant le choc des cultures au jour le jour, obligés de résoudre les problèmes, les couples mixtes s'avèrent souvent capables d'imaginer des solutions originales susceptibles d'inspirer des politiques collectives, voire dans certains cas d'être transposées à l'échelle de la société. L'aventure est difficile, les problèmes plus aigus et plus nombreux, qu'ils viennent de l'extérieur ou qu'ils surgissent à l'intérieur du couple : chaque conjoint doit écouter l'autre et apprendre de lui, le dialogue doit être permanent et les consensus sans cesse renouvelés.

Dur, fatigant, racontent certains d'entre eux, mais tellement plus enrichissant ! Dans leur confrontation quotidienne, ces couples ne peuvent se contenter de reproduire simplement ce qu'ils ont connu : ils sont en quelque sorte obligés de produire du neuf...

L'éducation des enfants est un bel et important exemple de ce "travail" des couples mixtes. Conscients des enjeux que représente l'enfant, ils essaient,

sans doute plus encore que d'autres parents, de clarifier les points de vue et les conceptions : le prénom, le baptême ou la circoncision, les principes d'éducation font l'objet de choix et de compromis dès avant la naissance. Chaque culture comporte des notions implicites, des "évidences" quant à la place de l'enfant dans la famille et dans la société. La fécondité n'a ni le même sens ni la même valeur en Afrique et en Occident; la différence de traitement fait aux filles et aux garçons, la permissivité ou le respect de l'autorité, le rôle des grands-parents, la notion même de famille sont autant de sujets pour lesquels les divergences de vues apparaissent avec l'enfant. Les futurs parents sont amenés à se souvenir de leur propre enfance, de ce qu'ont représenté pour eux leur père et leur mère et à s'interroger sur les rôles parentaux qui vont maintenant être les leurs.

À chaque étape décisive de la vie du couple - et la naissance d'un enfant est peut-être la plus décisive -, le consensus se renforce, se nourrit des nouveaux caps franchis... ou éclate. Le bouleversement fondamental que vivent deux personnes qui donnent la vie à une troisième peut en effet être fatal à l'équilibre d'un couple. Plus que jamais, le dialogue doit se poursuivre et s'approfondir.

Vivre à l'étranger, avec un conjoint étranger, c'est accepter l'idée parfois angoissante qu'on ne pourra élever l'enfant comme on l'a été soi-même, c'est être obligé d'innover ou de concéder. Dans tous les cas, cet enfant qui appartient à deux mondes remet en question les attitudes de ses parents. Par lui se concrétise le défi.

Qu'en pense-t-il, lui, l'enfant, de cette double appartenance ? Il y a rarement identification totale pour la vie à la culture et au pays de l'un ou l'autre parent : l'enfant se sent naturellement attiré vers les deux. Il penche à certains moments plus vers l'un, à d'autres moments plus vers l'autre : suivant l'évolution de son existence, ses références peuvent varier. En grandissant, il aura envie d'être différent, d'apprendre l'inconnu ou au contraire d'être conforme et respectueux des normes dominantes du pays dans lequel il vit.

<sup>3</sup> A. BARBARA, *Stigmatisé et emblématique, le mariage mixte*, dans *Autrement*, n° 105, mars 1989.

Il aura parfois le désir de protéger ou de valoriser celui des parents, belge ou étranger, qu'il sent en position de faiblesse : celle qui est restée seule après un divorce, celui qu'il aura vu souffrir, celui ou celle qui se trouve victime d'un racisme ambiant...

Parmi les facteurs d'identification, certains peuvent être qualifiés d'objectifs : l'apparence physique ou la couleur de peau qui créent des liens quasi obligatoires entre un enfant et un groupe d'appartenance. L'adolescent et l'adolescente issus d'un couple mixte relèvent en principe de plusieurs groupes d'appartenance : celui de leur père, celui de leur mère, voire celui des "sangs-mêlés" de leur propre génération. Son identité est multiple et ils en vivent l'une ou l'autre facette selon le groupe où ils vivent.

L'évolution du couple parental est évidemment déterminante : dès le premier âge, les relations sociales organisées par les parents forgent chez l'enfant une première image du monde auquel il appartient. Le choix du prénom est déjà significatif...

Dans la vie quotidienne, parents et enfants se construisent un monde métissé. Tandis que la famille immigrée s'aménage un partage de ses espaces de vie (celui, familial et intérieur, qui sauvegarde le lien aux racines et celui, social et extérieur, qui s'ouvre au pays d'accueil), la famille interculturelle vit la rencontre dans son espace intime, à l'intérieur même de la maison.

En sont témoins le décor ou la cuisine. Dans l'agencement moderne des meubles et objets se fauillent un salon arabe, des statuettes africaines, des reproductions italiennes; les repas familiaux se pimentent de la diversité des mets et des savoir-faire.

Mais ce que le dialogue de la mixité invente ne se limite pas à la sphère privée. Entre le niveau micro-sociologique (celui des histoires concrètes de familles et d'individus) et le niveau macrosociologique de la vie sociale où se côtoient de plus en plus de cultures différentes, les rapports ne sont pas à sens unique.

Au pire, des décisions de justice visant à trancher un différend entre conjoints dépendant de systèmes juridiques en principe inconciliables peuvent faire jurisprudence... Au mieux, l'expérience de la différence culturelle que chaque époux a acquise dans sa vie de couple peut être mise à la disposition de la société...

Au cours de notre enquête, nous avons rencontré des familles au départ hostiles qui ont réussi à dépasser préjugés et attitudes racistes, des couples qui développent une action sociale ou qui exercent une profession où leurs compétences interculturelles sont les bienvenues... C'est pourquoi, sans nier les drames et les déchirements, les conclusions de notre étude sont plutôt optimistes : les témoignages de ces amoureux sans frontières, même ceux qui ont échoué dans leur vie commune, font part d'un enrichissement mutuel, d'un esprit d'ouverture dont finalement, malgré ses réticences, une société a besoin. Le propos n'est pas de poser un jugement sur ces couples ni d'analyser leur probabilité d'échec ou de réussite, mais bien de s'interroger sur leur impact social.

Ils font la une des journaux, ils sont l'objet de best-sellers quand ils se déchirent dans la douleur. De ceux qui vivent heureux, on ne parle guère, comme s'ils étaient sans histoire; mais peut-être est-ce justement quand ils sont heureux qu'ils participent à changer le monde et qu'ils ont vraiment une histoire.



## Le mariage polonais : les mutations d'un rite

par Petra Jarošova

Le rite du mariage chez les Polonais, comme chez tous les Slaves, a évolué à partir d'un tronc commun depuis l'époque qui précède leur christianisation. Malgré les variantes que l'on observe plus tard chez les Russes, les Polonais, les Tchèques ou les Serbes, les éléments essentiels qui le constituent ne changent guère. Le cas des Polonais de Belgique en est un exemple intéressant : tout en vivant loin de leur pays, souvent depuis plusieurs générations, ils respectent, lors de la cérémonie du mariage, nombre de ces éléments, souvent sans connaître leur signification et leurs origines exactes.

### Les origines de la cérémonie chez les Slaves

Les renseignements sur le mariage chez les Slaves, avant leur christianisation (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles), ne sont que fragmentaires. Néanmoins, il est évident qu'il s'agit d'un acte important qui est confirmé par une cérémonie solennelle. Selon les études comparatives menées par Lubor Niederle et publiées dans *Le Manuel de l'Antiquité slave*, il semble que la première coutume liée au mariage chez les Slaves païens soit l'enlèvement de la jeune fille par son futur mari. Son existence, répandue sur le territoire habité par les Slaves, est signalée dans les documents historiques russes, polonais, tchèques et balkaniques. L'enlèvement s'est transformé plus tard en vente de la jeune fille par son père au futur mari. De la fin de l'époque païenne est encore confirmée une autre coutume : la mariée apporte dans le futur couple sa dot<sup>1</sup>.

Dans son ouvrage *La vie des anciens Slaves*, le même auteur a reconstitué les différents actes de la cérémonie du mariage chez ceux-ci.

Le premier est la demande de la main de la mariée et l'accord entre les parents. Au cas où la jeune fille n'aurait pas été enlevée, les familles conviennent à ce moment-là de l'importance de la dot et fixent le jour des noces.

Le deuxième a lieu le jour du mariage : c'est la mise de la main de la mariée dans la main de son futur époux. La jeune fille passe de l'autorité de son père sous l'autorité de son mari.

Le troisième est le couronnement de la mariée. À cette occasion, les époux échangent des cadeaux.

Le quatrième est le départ du couple vers la maison du marié. En arrivant, certaines pratiques magiques doivent assurer la fécondité de la bru et son adaptation dans sa nouvelle famille. On lui offre, à cette occasion, le pain et le miel, on lui fait faire trois fois le tour de la table pour qu'elle se familiarise avec les lieux; on la fait asseoir sur la peau de mouton et on jette sur elle des pois et des graines de pavot.

Le cinquième est le rite au cours duquel la couronne de la jeune fille est remplacée par le bonnet de la femme mariée.

Le sixième consiste dans le partage du gâteau de mariage.

Le septième est la mise solennelle des mariés au lit.

Le huitième est la fête qui continue en l'absence des mariés<sup>2</sup>.

Les changements de la société ont modifié cette tradition. L'intervention la plus marquante a été l'introduction du mariage religieux, lequel s'est ajouté aux différents actes du rite traditionnel. Le mariage polonais a alors évolué vers sa forme spécifique. On décèle, dans les époques antérieures, un certain nombre de rites qui seront encore respectés au début de ce siècle :

- l'accord entre les familles pour contracter le mariage et les fiançailles;
- les bans, l'invitation au mariage;
- l'adieu à la jeunesse;
- le remerciement de la mariée aux parents, la bénédiction de ceux-ci;
- la cérémonie religieuse;

<sup>1</sup> L. NIEDERLE, *Manuel de l'Antiquité slave*, vol. II, Paris, 1926, p. 176.

<sup>2</sup> L. NIEDERLE, *Zivot starych Slovanu*, vol. I, Prague, 1911, pp. 75-80.

- le remplacement de la couronne de la jeune fille par le bonnet de femme mariée (*oczepini*);
- le repas de noce.

## Le rituel traditionnel polonais

Dans la société paysanne polonaise du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècles, le choix des partenaires était conditionné par des critères socio-économiques : l'égalité des biens des futurs époux était une des conditions les plus respectées. Les jeunes gens ne participaient qu'exceptionnellement au choix de leur futur partenaire, le rôle décisif dans ce choix appartenant alors aux parents. Une plus grande liberté existait néanmoins dans les couches défavorisées, à la campagne, où les intérêts familiaux étaient moins importants.

Le rituel matrimonial commençait par l'établissement des premiers contacts entre les familles. La famille du jeune homme s'informait, par l'intermédiaire d'un "entremetteur", de la situation financière des parents de la jeune fille, de l'importance de la dot qu'elle allait recevoir et des objections éventuelles contre le prétendant. Quelques jours après cette "enquête", appelée en polonais *zwiady*, la famille du garçon, accompagnée de l'entremetteur, se rendait dans la famille de la jeune fille pour procéder à une demande officielle en mariage. Pour éviter l'humiliation qu'entraînerait un éventuel refus, les visiteurs ne dévoilaient pas immédiatement l'objet de leur visite. Dans un dialogue codé, ils demandaient par exemple si la famille n'avait pas une génisse à vendre et manifestaient l'intention de l'acquérir. Si la proposition était acceptée, les visiteurs étaient invités à s'asseoir et à boire un verre de vodka avec les hôtes. Ce n'est qu'à ce moment que l'entremetteur cessait de recourir au langage métaphorique pour aborder le vrai sujet de la visite. Ensuite, on négociait l'aspect économique de l'union : la dot, le trousseau, etc.

Les accords conclus, on procédait aux fiançailles. Le jeune homme venait dans la famille de son élue, accompagné des parents, de l'entremetteur, de quelques amis et voisins. Sous le regard de la communauté villageoise, on liait les mains du garçon et de la fille au-dessus d'une miche de pain. L'acte était suivi des discours et de la bénédiction des parents. À

cette occasion, le couple échangeait des cadeaux : le jeune homme offrait à la jeune fille des vêtements ou des chaussures, la jeune fille lui donnait une chemise de noce qu'elle avait elle-même brodée.

Pour l'ethnologue polonaise Krystyna Kwasniewicz, ce rite, en présence de l'entremetteur et des villageois, peut être considéré comme "la forme primitive du mariage. Encore bien longtemps après l'introduction du mariage religieux obligatoire par le concile de Trente, cette cérémonie avait, dans le milieu paysan, le statut de droit coutumier et a été identifiée à l'acte même de mariage."<sup>3</sup>

Après les fiançailles commençaient les préparatifs du mariage. Les bans étaient publiés trois dimanches consécutifs à l'église. Pendant cette période, les futurs époux choisissaient, chacun dans le milieu de ses amis, sa "suite" composée des garçons et des demoiselles d'honneur<sup>4</sup>. Le fiancé choisissait parmi ses camarades célibataires. À leur tête se trouvait le *druzba*, le premier garçon d'honneur, dont les fonctions, durant la cérémonie nuptiale, seraient essentielles. Il en était de même pour la fiancée avec ses amies célibataires, à la tête desquelles se trouvait la *piersza* (ou *starszia*) *druchma*, en principe une amie intime<sup>5</sup>. Ces deux groupes de jeunes gens se distinguaient par la décoration particulière de leurs vêtements traditionnels. La première demoiselle d'honneur et le premier garçon d'honneur portaient des signes distinctifs supplémentaires.

La veille du mariage, la mariée et ses amies se réunissaient pour fêter la fin de son célibat au cours d'un *wieczor panienski*. Elles préparaient la couronne que la mariée porterait le lendemain et la décoration florale destinée aux invités. Des chansons souvent tristes et mélancoliques, chantées à cette occasion, évoquaient le départ de la mariée de sa maison natale, la séparation d'avec ses parents et ses amis célibataires et la nouvelle vie qui l'attendait. Au cours de cette fête, le frère aîné de la mariée défaisait rituellement ses tresses.

<sup>3</sup> K. KWASNIEWICZ, *Svatebni obrady v polske vesnické společnosti*, dans *Svateni obrad*, Brn, 1983, p. 248.

<sup>4</sup> En polonais : "druzyna weselna".

<sup>5</sup> Cfr. Z. GLOGER, *Encyklopedia staropolska*, vol. II, Varsovie, 1979, p. 50.



Le cortège nuptial avec, en tête, les musiciens polonais, se rend à la maison communale pour le mariage civil.

D'autres personnages importants du mariage traditionnel polonais étaient le *starosta weselny*<sup>6</sup> et son complément féminin, la *staroscina*<sup>7</sup>. Comme le mot polonais l'indique, la fonction du *starosta* était assumée lors du mariage par un homme d'âge respectable et connaissant bien les traditions. C'était lui qui avait déjà servi d'entremetteur entre les familles; c'était lui qui liait les mains des fiancés le jour des fiançailles; c'était lui qui faisait tous les discours importants; c'était lui qui coupait le gâteau de mariage et c'était lui enfin qui accompagnait le couple dans la chambre nuptiale.

Avec les changements de la société rurale au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le rôle du *starosta* a diminué pour ensuite disparaître complètement. Les premiers contacts entre les familles étaient de plus en plus souvent établis par les jeunes gens eux-mêmes. La tradition d'accompagner le couple dans la chambre nuptiale a été abandonnée, l'importance de la cérémonie religieuse a augmenté et l'acte de l'engagement solennel devant la communauté villageoise est tombé en

désuétude. Certaines tâches du *starosta*, comme par exemple celle de prononcer des discours à différentes occasions, ont été reprises par le premier garçon d'honneur. Son rôle s'est limité, progressivement, au cours des années, au divertissement des invités.

L'équivalent féminin du *starosta*, la *staroscina*, a conservé plus longtemps sa fonction. Elle était irremplaçable dans le rituel de l'*oczepiny* : c'est elle qui enlevait la couronne de la mariée et la remplaçait par le bonnet.

Dans la campagne polonaise du début du XX<sup>e</sup> siècle, la communauté villageoise participait au mariage. Le nombre des invités était traditionnellement important. Même au cours des premières années du régime communiste, il n'était pas rare de voir au mariage quelque cent cinquante personnes.

<sup>6</sup> Les différents noms polonais donnés au maître de cérémonie que fut le *starosta* furent : "swat", "swach", "stary" et "rajek".

<sup>7</sup> Les autres noms donnés à la *staroscina* sont "swacha", "swoka", "swafa".

L'invitation au mariage revêtait une forme cérémonieuse et variait selon les coutumes locales. Dans certaines régions du nord et de l'ouest du pays, on invitait trois fois au mariage<sup>8</sup>. Dans d'autres régions on y invitait deux fois : une semaine avant les noces et la veille du jour dit<sup>9</sup>. C'était habituellement la mariée et le *druzba* qui en étaient chargés. Ce dernier, qui invitait au nom du couple, faisait à cette occasion un petit discours en vers. La mariée, lors de la tournée des invités, recevait leur bénédiction qui était, en quelque sorte, l'assentiment du village avec son mariage. Les invités apportaient leur part au repas de noce : dans certains cas, ils envoyaient de la nourriture dans la maison de la mariée, dans d'autres, le *druzba* et la mariée l'emmenaient directement avec eux après avoir transmis l'invitation.

Le jour des noces, les musiciens rassemblaient autour d'eux les garçons et les demoiselles d'honneur. C'est ainsi qu'ils se rendaient d'abord chez le marié et, celui-ci à leur tête, ils partaient chercher la future épouse. Après les discours prononcés par le *starosta* (plus tard par le *druzba*), la mariée demandait pardon à ses parents pour les chagrins qu'elle avait pu leur causer et les remerciait. En retour, ceux-ci donnaient au jeune couple leur bénédiction. Pendant ce rituel très emphatique, la mariée devait pleurer pour marquer sa reconnaissance à ses parents et pour montrer la peine qu'elle éprouvait en quittant la maison paternelle.

Pour se rendre à l'église, les futurs époux partaient séparément, chacun avec sa suite. Au sortir de l'église, l'atmosphère, jusqu'ici grave, changeait : elle devenait détendue et joyeuse. Sur le chemin du retour, le jeune couple se faisait souvent arrêter et le mari devait payer pour pouvoir continuer la route. Devant la maison de la mariée, où se déroulaient les festivités, on tendait au couple une niche de pain et le sel, le symbole slave de bienvenue.

La composition et la richesse du repas de noce variait d'après les traditions régionales et, bien entendu, d'après la situation économique et le statut social de la famille. Ce repas se prolongeait jusqu'à la nuit.

Vers minuit se déroulait un rite important des noces - les *oczepiny* - qui était le dernier acte symbolique de la transformation de la jeune fille en femme. Elle était amenée par les femmes mariées, conduites par la *sta-*

*roscina*, dans une pièce isolée. Là, entourée uniquement de femmes, on lui enlevait sa couronne, symbole de la jeune fille célibataire, que l'on remplaçait par un bonnet, symbole de la femme mariée. Durant cette cérémonie, les femmes chantaient des chansons qui évoquaient ce changement et son importance pour l'avenir de la jeune femme.

Son retour au milieu des invités était souvent précédé de différentes farces et plaisanteries. Le mari, par exemple, était obligé de racheter son épouse à la communauté des femmes qui essayaient de lui en vendre une autre, souvent vieille, déguisée ou cachée par un voile.

La fête touchant à sa fin, le couple se retirait seul car la tradition consistant à l'accompagner dans la chambre nuptiale et à les mettre symboliquement au lit s'était perdue en Pologne dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le lendemain avait lieu le déménagement de la mariée, munie de son trousseau, dans la maison de son époux, où sa famille l'accueillait à nouveau avec le pain et le sel. À cette occasion, on ne manquait pas de recourir à certaines pratiques symboliques qui devaient assurer sa bonne adaptation, le bonheur, la fécondité et l'abondance.

## Les transformations du rite traditionnel chez les Polonais de Belgique

La mutation des structures sociales et familiales traditionnelles, à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, eut pour conséquence la modification de la cérémonie nuptiale. Celle-ci connut d'autres transformations encore chez les Polonais venus en Belgique, lesquels furent confrontés à un milieu différent. Certaines parties du rituel se figèrent, d'autres se perdirent au contact de la nouvelle réalité. Le rôle décisif des parents dans le choix du futur partenaire de leur

<sup>8</sup> A. SZYFER, *Promeny svatebnich obradu v zapadnich a severnich oblastech Polska*, dans *Svatebni obrad*, Brn, 1983, p. 260.

<sup>9</sup> K. KWASNIEWICZ, *op.cit.*, p. 249.

enfant disparut; la forme rituelle des invitations orales fut remplacée par les faire-part imprimés; les invités ne se rendirent plus à l'église à pied mais en voiture et ils se recrutèrent davantage parmi les amis des mariés et leurs collègues de travail que dans le milieu des voisins et des habitants de la même localité.

À l'époque actuelle, la troisième ou quatrième génération de Polonais, malgré l'attachement à la patrie des ancêtres, s'adapte sans difficulté aux coutumes belges. Ces Polonais ne connaissent rien ou très peu de l'ancienne cérémonie. Ils la considèrent comme un phénomène appartenant au passé et digne d'intérêt pour les seuls historiens ou ethnologues. Ceci semble être plus valable encore pour la population polonaise établie dans les grands centres urbains et en Wallonie<sup>10</sup>. En Flandre, près de Genk, l'existence du *druzba*, en tant qu'organisateur de la cérémonie, est encore attestée après 1970. C'est là qu'un couple de jeunes Polonais de la quatrième génération d'immigrés, membres d'un groupe de danse folklorique, s'est marié en respectant l'ancienne cérémonie. Ceci constitue, bien entendu, une exception puisque la plupart des descendants d'immigrés polonais ne s'identifient plus avec le rite traditionnel et ne semblent pas le connaître. Pourtant, aujourd'hui encore, sans le savoir, ils intègrent dans le mariage des éléments populaires : ainsi le jeune couple demande la bénédiction de ses parents avant de se rendre à l'église. Cette bénédiction est parfois précédée d'un remerciement

que la jeune fille adresse à ses parents<sup>11</sup>. Souvent aussi, on respecte la traditionnelle offrande du pain et du sel lorsque les jeunes époux rentrent de l'église<sup>12</sup>.

Ce caractère national de la cérémonie du mariage est renforcé par le fait que l'office religieux est souvent célébré en polonais par un prêtre polonais et par le fait que la soirée dansante commence traditionnellement par la polonaise.

Malgré l'assimilation et le fait que la plupart des immigrants polonais soient venus en Belgique avant la guerre, les références à la tradition n'ont jamais complètement disparu et deviennent particulièrement apparentes lors des cérémonies, comme le mariage, au cours desquelles se présente l'occasion de manifester son identité.

<sup>10</sup> "Les Polonais qui vivent en Wallonie s'assimilent plus facilement que nous [en Flandre]. Ici, nous tenons plus aux traditions." J'ai recueilli ce témoignage, concordant avec bien d'autres, chez G.S. (région de Genk).

<sup>11</sup> "J'ai choisi un poème où on parle de la maison paternelle qui n'existe nulle part ailleurs. Mais j'ai tellement pleuré que c'est le *druzba* qui a dû le lire à ma place." (G.P., Zutendaal).

<sup>12</sup> Une autre coutume reste répandue aussi bien en Pologne que chez les Polonais de Belgique : le pain et le sel sont parfois accompagnés de deux verres dont l'un contient de l'eau et l'autre de la vodka. Celui qui choisit la vodka dominera le couple. Cette coutume est relativement récente et elle se maintient sans doute à cause de son caractère ludique.



## Coutumes grecques de mariage à Genk (1990-1995)

par Ioannis Kalfas

### Introduction

En 1983, j'ai consacré mon mémoire de licence aux coutumes grecques de mariage à Genk<sup>1</sup> dans l'intention de décrire comment se passait un mariage grec, quels en étaient les usages, leur signification et leur justification. Au cours de cette étude, des rituels nouveaux ont parfois été découverts. Comment aurait-il pu en être autrement ? En effet, les immigrants Grecs, originaires des diverses régions de leur pays, adaptent chaque fois leurs coutumes. C'est pourquoi il peut y avoir des rituels propres à une région et dès lors inconnus des autres Grecs eux-mêmes.

Dans ce travail de fin d'études, j'ai décrit un certain nombre d'aspects folkloriques qui, pour la plupart, étaient incompréhensibles. En tant que Grec, j'ai eu facilement accès à la communauté grecque. Onze ans plus tard, on m'a demandé d'actualiser ce travail, tâche que j'ai acceptée avec plaisir et ce d'autant plus qu'il me semble que de telles enquêtes peuvent favoriser la compréhension entre les différentes nationalités. Ainsi, le folklore peut jouer un important rôle d'union.

Pour cette enquête complémentaire, j'ai repris contact avec le prêtre grec, lequel a eu l'obligeance de me fournir les adresses des couples mariés récemment. Comme dans mon mémoire de licence, je n'ai pas fait ici de distinction explicite entre les mariages homogames (Grec et Grecque), les mariages mixtes (Grec et Belge) et les mariages étrangers (Grec et autre étranger). J'ai essayé d'avoir, avec ces couples, un entretien sur leur mariage pour obtenir des informations plus approfondies. C'est ainsi que j'ai appris, entre autres, comment ils s'étaient connus, ce qu'on avait mangé lors de la fête religieuse ou encore en quoi consistaient les coutumes spécifiques. Une fois le dialogue établi, tout m'était raconté de façon circonstanciée car les gens parlent volontiers de cet heureux événement.

Malheureusement, mon enquête reste encore très partielle car, faute de temps, je n'ai pu prendre contact qu'avec une dizaine de couples. Cependant, j'ai pu établir que beaucoup de coutumes traditionnelles de mariage ont subsisté. J'ai moi-même assisté à quelques mariages grecs où des coutumes que j'avais déjà constatées en 1983 étaient encore présentes. Ainsi celle qui veut que le marié aille chercher la mariée en musique. La *lyra*, un instrument à cordes qui existe chez les Ponty, tribu originaire de l'Hellespont, se joue d'abord dans la maison du marié. Les personnes présentes exécutent quelques danses populaires puis la *lyra* accompagne le marié jusqu'à la maison de la mariée. On joue ensuite de cet instrument jusqu'à l'entrée de l'église et, finalement, on danse encore dans la salle des fêtes au son de cette musique. En Grèce, cette coutume est encore en usage lorsque le couple est originaire du même village.

J'aborderai ici, dans un premier temps, le mariage civil, pour traiter ensuite plus amplement de la cérémonie qui a lieu à l'église.

### Le mariage civil

Il résulte de mon enquête que le mariage civil occupe toujours une position marginale par rapport au mariage religieux : il est en effet considéré comme une formalité qui doit s'accomplir le plus vite possible. Chez certains couples, il y a bien un banquet dans la maison des parents de la mariée, ou alors un

<sup>1</sup> *Hedendaagse huwelijksgebruiken bij 41 Griekse paren in de gemeente Genk voor de jaren 1977-1982*, Louvain, mémoire de licence inédit, 1983, XIII-358 p. Un résumé est paru dans *Ethnologia Flandrica*, n° 1, 1985, pp. 46-61. Voir aussi *Volkskunde*, 85, 1984, pp. 75-76.

repas offert aux proches parents dans un restaurant grec. On veut ainsi faire en sorte que le mariage civil ne passe pas inaperçu. Ce repas est une affaire de famille, d'intimes, en général sans que les amis ou connaissances soient invités. D'après les vêtements, on remarque aussi que le mariage civil ne tient pas une place importante, car aucune des jeunes mariées interrogées ne s'est rendue à la maison communale en robe de mariée. Ce jour-là, il n'y a pas non plus échange d'anneaux car, chez les Grecs, la tradition veut que les anneaux de mariage soient donnés lors des fiançailles et non pas lors du mariage civil. C'est pourquoi la plupart des couples portent déjà la bague à la main gauche. Ces anneaux sont échangés par le *koumbaro* (témoin masculin) lors du mariage religieux et portés ensuite à la main droite. Lors du mariage civil, il n'y a pour ainsi dire pas de coutumes particulières et les mariés ne reçoivent aucun cadeau ce jour-là. Tout est reporté à la "vraie" fête, qui a lieu le jour du mariage à l'église.

De tout cela, nous pouvons dire que le mariage civil est à tous les niveaux moins important que son pendant religieux. Il est considéré comme un événement de tous les jours et a lieu, le plus souvent, un jour de semaine.

## Le mariage religieux

Chez les couples interrogés, le mariage religieux est surtout célébré durant la période estivale. La période hivernale est moins appréciée. Il y a onze ans, quelques mariages étaient célébrés en hiver parce que le partenaire venait de la mère patrie. Ainsi, les parents, le plus souvent des agriculteurs, avaient l'occasion d'assister à la fête. Ce n'est plus le cas maintenant. D'ailleurs, de plus en plus de mariages sont conclus entre personnes de nationalités différentes parce que les parents n'ont plus autant d'influence sur leurs enfants. Le choix d'un partenaire par l'intermédiaire d'une autre personne est peu à peu passé de mode. Les jeunes gens ont maintenant plus d'occasions de se rencontrer, et ce sont principalement eux qui décident avec qui ils vont se marier. Ce choix n'est parfois pas vraiment accepté par les parents,

mais, le plus souvent, ils s'inclinent pour rester en bons termes avec leurs enfants.

À Genk, on ne remarque plus tellement l'influence de l'éducation sévère des jeunes Grecques, car les jeunes filles, au contraire d'il y a onze ans, se marient avec des jeunes gens d'autres nationalités.

La plupart des couples préfèrent se marier un samedi, surtout l'après-midi, vers quatre heures. Le plus souvent, le couple fait connaître l'endroit et la date du mariage par écrit. On remarque que ce n'est pas seulement le couple qui invite, mais que les parents s'en chargent également. Orner la maison des parents n'est pas du tout une coutume grecque et cela ne se fait pas.

Le jour du mariage religieux, la mariée reçoit un bouquet qui lui est remis à la porte d'entrée de la maison de ses parents, et jamais à l'entrée de l'église. Le marié est accompagné de son *koumbaro*. Au revers de leurs vestons, ils portent une fleur correspondant au bouquet de la mariée.

Tous les mariages grecs ont lieu dans l'église orthodoxe grecque d'*Haghia Varvara* (Sainte-Barbe), dans la paroisse de Zwartberg. Les couples sont tous unis par un prêtre grec, assisté parfois d'un prêtre catholique. Remarquons que le prêtre grec ne se rend jamais dans une église catholique pour célébrer le mariage d'un couple mixte : il semble en effet que le jeune homme ou la jeune femme d'une autre nationalité doive accepter de se marier dans l'église orthodoxe grecque. La plupart des parents exigent cela de leurs enfants car, pour eux, le mariage religieux est une fête de la communauté impliquant si possible tous les membres de celle-ci. D'ailleurs, que penseraient leurs compatriotes si la messe de mariage avait lieu dans une autre église ? Il est clair que le sentiment de l'honneur est en jeu et que c'est pour cette raison qu'on attache tant d'importance et de valeur à la liturgie orthodoxe.

Le cérémonial de l'église grecque diffère totalement du cérémonial en usage dans l'église catholique. Tout se passe suivant un modèle déterminé caractérisé par des coutumes typiques.

Ainsi, le couple entre le premier dans l'église avec le prêtre. Celui-ci tient les mariés à sa droite et les mène vers les icônes. Le marié et la mariée se signent devant celles-ci et les embrassent. Ensuite, le prêtre



La bénédiction des anneaux sur l'Évangile, par le prêtre.  
La Louvière, 1975.

les conduit devant l'autel, qui est le plus souvent une table sur laquelle se trouvent la Bible, les anneaux avec les couronnes (*stefanna*), un verre de vin et une pièce d'étoffe qui a été achetée par le témoin. Devant la table se tiennent deux garçons ou demoiselles d'honneur, un grand cierge à la main. Ces deux cierges, allumés au début de la messe de mariage, sont reliés par un voile blanc et symbolisent l'union ardente du couple.

Les autres invités pénètrent ensuite dans l'église. Mais il n'est pas question ici d'une suite car les parents du couple entrent dans l'église d'une façon arbitraire et sans suivre un ordre déterminé.

Le prêtre se tient devant l'autel avec le couple. Le témoin se trouve derrière celui-ci. Suivant la coutume, il s'agit toujours du parrain du marié. Quand le parrain ne peut remplir cette fonction, en raison de son grand âge ou s'il est décédé, c'est alors son fils qui sert de témoin. Si celui-ci ne peut remplir cette tâche, le

couple choisit alors un autre membre de la famille ou un ami ou une amie. Ces derniers temps, cela arrive de plus en plus fréquemment car le parrain, qui le plus souvent habite en Grèce, ne peut se permettre de supporter les frais de voyage. Mais quand le parrain habite en Belgique, c'est en général lui ou son fils qui remplit le rôle de témoin. Que le parrain soit très respecté apparaît aussi dans le fait que les futurs enfants du couple seront baptisés par lui. La plupart du temps, ce sera alors son fils ou sa fille qui deviendra parrain ou marraine.

Pendant tout l'office, le marié se tient à droite de la mariée et tient, de la main droite, la main droite de sa future femme. Après la lecture d'un passage de la Bible, on prend les alliances. Avec celles-ci, le prêtre fait par trois fois un signe de croix devant le visage du marié. Celui-ci embrasse l'anneau puis le prêtre effectue le même rituel pour la mariée. L'officiant donne alors trois fois à boire un verre de vin au marié puis procède de même avec la mariée. Le *koumbaro* peut aussi goûter au verre. Ainsi est à nouveau démontrée l'importance du témoin. Ce rite confirme d'une certaine façon l'engagement du couple. Les alliances sont ensuite échangées dans le couple par le prêtre et

glissées jusqu'à la moitié de l'annulaire de la main droite des conjoints. Le témoin vient ensuite achever cette tâche : il prend les anneaux en croisant les bras et les échange trois fois entre le marié et la mariée. La troisième fois, les alliances sont glissées complètement à la main droite des mariés.

Les couronnes, qui sont reliées entre elles par un ruban blanc et qui ont été achetées par le témoin, sont alors placées par le prêtre sur la tête du couple. Le témoin, qui se tient derrière celui-ci, doit encore échanger trois fois les couronnes en croisant les bras. De cette façon, le lien entre le marié et la mariée est à nouveau marqué symboliquement. Pour souligner encore cette unité, le témoin place sur le dos du couple une pièce d'étoffe qu'il a apportée pour la mariée. C'est à ce moment qu'on détermine qui sera le maître plus tard dans la vie : si le marié marche le premier sur les pieds de sa femme, c'est lui qui aura tout à dire. Si la mariée est la plus rapide, les rôles seront inversés. Parfois, le couple s'entend à l'avance pour ne pas se marcher sur les pieds, malgré les encouragements de l'assistance dans l'église.

Ensuite vient la "danse" autour de l'autel. Le prêtre prend le couple par la main et, avec le témoin, fait trois fois le tour de l'autel. Ceux qui sont dans l'église jettent alors du riz et des dragées sur le couple et sur le *koumbaro*. On jette parfois aussi des fleurs et des pièces de monnaie. Les invités souhaitent ainsi fécondité aux mariés car les semences et le riz expriment depuis toujours des souhaits de fécondité. Avant que le couple ne quitte l'église, on attache avec des épingles des billets de banque à ses vêtements. Souvent, le couple reçoit en même temps des membres de la famille, généralement des parents des mariés, des bijoux en or. Quand le couple quitte l'église, on leur jette à nouveau du riz, des dragées, des fleurs et des pièces de monnaie. Lors du mariage religieux, toutes les mariées portent le vêtement typique de mariage qui, la plupart du temps, est une longue robe blanche avec un voile.

Après la cérémonie religieuse a lieu la fête du mariage. Elle se déroule la plupart du temps en trois phases : en premier lieu une réception, ensuite un banquet et enfin une soirée pour clôturer cet heureux jour. La maison des parents de la mariée (ou du marié)

n'est plus, comme il y a onze ans, l'endroit choisi pour la réception. Celle-ci a de plus en plus souvent lieu dans une salle de fête. Le banquet et la soirée coïncident chez la plupart des couples. Il semble qu'on ne juge pas nécessaire de faire manger les membres de la famille à part. Chacun y est invité car il s'agit toujours d'une fête pour toute la communauté. C'est pourquoi il y a le plus souvent environ deux cent cinquante invités. Cette fête souligne le sentiment d'appartenance à la communauté.

Il faut remarquer que, non seulement pour les mariages mixtes mais aussi pour les unions homo-games, on sert de moins en moins de plats grecs. Le menu de mariage grec se composant la plupart du temps de salade, de fromage grec, de pommes de terre coupées en tranches et de viande de porc ou de coquelets cuits au four, n'apparaît plus que rarement. Les plats sont toujours préparés par les parents du couple avec l'assistance des voisins. Actuellement, on prévoit le plus souvent un buffet froid pour ne plus devoir importuner les connaissances et les amis en leur faisant préparer des plats à domicile. L'exploitant de la salle organise un buffet avec service, si bien que chacun peut profiter de la fête. On ne demande plus non plus aux amis de jouer le rôle de serveurs.

On fait également de moins en moins appel à un orchestre grec. Parce que cela est devenu trop onéreux mais aussi parce que l'orchestre ne répond plus aux exigences des invités, surtout des jeunes qui, principalement pour les mariages mixtes, réclament une musique moderne qui "swingue". On ne peut plus, toute la soirée, jouer de la musique traditionnelle grecque, la variété étant devenue nécessaire et souhaitable. C'est pour cette raison que la plupart des couples font appel à un *disk jokey*. Celui-ci est parfois fourni gratuitement par l'exploitant de la salle. Ainsi, à côté des danses modernes, on exécute aussi des danses populaires grecques, ce qui, d'une certaine manière, maintient vivants les liens avec la mère patrie. Une fête grecque de mariage reste l'expression de l'identité culturelle, mais des changements résultant de l'époque et de la société contribuent à effacer l'importance de certaines coutumes de mariage.

Dans les coutumes populaires grecques, il n'y a ni farces ni jeux pendant ou après la fête. Le jour du

mariage, le couple reçoit des cadeaux. De plus en plus souvent, les couples grecs établissent une liste de mariage. En outre, on n'éprouve plus de gêne à demander de l'argent plutôt qu'un cadeau en nature. Autrefois, on n'osait même pas déposer de liste de mariage dans un magasin et on se contentait des cadeaux offerts spontanément par les invités. Mais alors, on recevait beaucoup de cadeaux en double exemplaire ou dont on n'avait absolument pas besoin.

Le mariage à l'église n'est pas seulement une occasion festive, il a aussi une signification magique à laquelle la communauté grecque attache beaucoup d'importance. Toutes sortes de coutumes ont pour but d'assister le couple pendant ce jour de liesse. Mais on remarque aussi clairement que certains rituels ne sont plus en usage ou sont de moins en moins pratiqués.

Ainsi, il y a de moins en moins de couples qui entrent en contact par l'intermédiaire d'un marieur. En 1983, cet usage avait été constaté chez quatorze des quarante et un couples interrogés. Un membre de la famille du jeune homme se chargeait de faire une requête de mariage (*proxennia*) auprès des parents de la jeune fille. Si les parents de celle-ci étaient d'accord, le garçon se rendait chez elle avec ses parents et le marieur. Ils buvaient ensemble et, à cette occasion, le contact s'établissait entre les deux jeunes gens. Après le départ de la famille du jeune homme, la jeune fille était mise au courant de ses intentions. Le lendemain, le marieur venait s'enquérir des intentions de la jeune fille et de ses parents. Si la réponse était positive, le jeune homme achetait ce jour-là des cadeaux pour la famille de la jeune fille, qui, à son tour, offrait des cadeaux à la famille du jeune homme. Les cadeaux étaient échangés dans la maison des parents de la jeune fille en même temps que les anneaux de mariage. À cette occasion, les deux parents se donnaient la main, en guise de confirmation (*logos*) de cet engagement, et un repas était préparé par la mère de la future mariée. Le marieur n'était pas toujours payé pour ses peines, mais, souvent, on lui achetait une pièce d'habillement. La raison pour laquelle cette coutume n'est plus suivie a déjà été évoquée dans l'introduction du mariage religieux.

Sporadiquement, le futur marié fait ses adieux à sa vie de célibataire en allant, quelques jours avant le

mariage civil, dans un café ou dans un dancing avec ses amis. Les jeunes n'honorent plus la tradition grecque qui veut que le marié soit rasé par ses amis le jour du mariage.

Une autre coutume de mariage, que nous n'avions pas pu constater en 1983, a lieu dans la maison de la mariée ou du marié, où on fait ses adieux à la vie de célibataire d'une manière spécifique. La veille du mariage civil, le soir, une jeune fille appartenant le plus souvent à la famille de la mariée ou du marié prépare de la pâte pendant que la famille danse autour d'elle. Lorsqu'elle a terminé, elle reçoit de l'argent en récompense. Ensuite, on cuit le pain, qui sera mangé le lendemain dans la salle où la fête aura lieu. Nous avons aussi constaté qu'à la fin de cette fête d'adieu, le futur marié se fait couper les cheveux. Pour ce geste, les invités le gratifient d'une récompense.

La coutume du *koumbaro* où le marié paie pour être admis dans la maison des parents de la mariée est encore suivie. Quand on ouvre la porte, il arrive que le futur marié se fasse tirer l'oreille par la mère ou la sœur de la mariée parce qu'il est considéré comme quelqu'un venant "ravir" la jeune fille. Signalons aussi la coutume appelée *metannia* : lorsque la mariée quitte la maison de ses parents, elle fait trois fois un signe de croix et, parfois, embrasse le corridor de la maison pour prendre ensuite congé de ses parents. Certaines mariées rompent une tranche de pain au-dessus de leur tête : la partie avant antérieure est destinée au marié, le reste à ses parents. La mariée doit veiller à ce que le morceau destiné à son futur mari soit plus grand que celui de ses parents. En effet, le pain est un symbole et signifie ici que la mariée pense encore à ses parents mais qu'elle doit dorénavant témoigner plus d'amour à son mari.

Nous avons également pu constater que le *koumbaro* doit racheter les chaussures de la mariée avant que le marié ne vienne la chercher.

D'après la plupart des Grecs interrogés, le couple doit être protégé le jour du mariage religieux, car il y a beaucoup de mauvais esprits (des gens jaloux) qui pourraient lui vouloir du mal. C'est pourquoi le marié reçoit le plus souvent de sa mère une paire de ciseaux qu'il garde en poche. Comme amulette, la mariée a souvent une épingle de sûreté et/ou un petit filet qu'el-

le met dans son soutien-gorge pour se protéger de ceux qui leur voudrait du mal. Le passage vers une vie nouvelle doit pouvoir s'accomplir impeccablement.

Un autre usage particulier, qui ne figure pas dans mon enquête de 1983, est celui de la bannière. Avec l'aide de ses parents, la mariée confectionne une bannière où figure une croix et où sont brodés les noms du couple et la date du mariage. Sur la hampe de la bannière sont attachées trois pommes emballées dans du papier argenté. Elles symbolisent la fertilité. Cette bannière, qui ressemble beaucoup au drapeau grec, joue un rôle important dans le mariage religieux. C'est pour le couple une espèce de mascotte qui doit lui porter bonheur et le préserver de ceux qui lui voudraient du mal. Ce drapeau est déjà présent lorsque le marié vient chercher la mariée. Le couple ouvre lui-même le bal avec cette banderole puis d'autres personnes dansent également avec l'objet. Après la fête, celui-ci est conservé par le couple.

Cette coutume a vu le jour en réaction à la domination turque. Pendant cette période, la langue grecque était interdite, de même que les symboles nationaux. C'est pourquoi on a inventé une espèce de drapeau, qui était en fait le camouflage du drapeau hellène, afin d'affirmer l'identité grecque. Les Turcs considéraient cela comme une coutume populaire de mariage et ne se rendaient pas compte qu'ainsi, les Grecs contournaient leur interdiction.

A un moment donné, les membres de la famille cognent l'une contre l'autre les têtes des futurs conjoints, voulant ainsi les inciter à se conduire "intelligemment" dans la vie.

À la fin de la messe, le *koumbaro* endure aussi quelques épreuves : certains des invités le soulèvent et lui piquent le derrière avec des épingles. Ils ne le laissent en paix que lorsqu'il a satisfait à leurs exigences et, le plus souvent, on lui soutire une somme d'argent supplémentaire. Et lorsque le couple quitte l'église pour se rendre à la maison des parents du marié, le départ s'accompagne d'un grand vacarme. Toutes les autos klaxonnent en cours de route comme pour chasser les mauvais esprits. De plus, on évite de suivre le même chemin que celui qu'on a emprunté pour se rendre à l'église pour, encore une fois, tromper les mauvais esprits...



Au domicile de la future mariée, le *Koumbaro* dépose de l'argent dans la chaussure pour assurer à la jeune femme une vie prospère et fructueuse.

Le plus souvent, après la cérémonie religieuse, on se rend à la maison des parents du marié avant d'aller à la salle réservée pour la fête. Devant la porte d'entrée, la plupart des mariées reçoivent une cuillerée de miel ou un biscuit avec un verre d'eau offerts par la mère du marié. Ensuite, elles boivent ce verre. Le miel ou le biscuit, symboles de succès, signifient que la mariée doit veiller à ne pas se disputer avec la famille de son mari et qu'elle doit s'adoucir. Cette coutume vient de l'époque où la plupart des couples venaient s'installer dans la maison parentale du marié. Actuellement, les couples préfèrent acheter ou louer une maison après leur mariage. Malgré cela, la visite chez les parents du marié s'est maintenue.

Ensuite, une assiette est placée sur le seuil de la porte d'entrée et la mariée doit la briser du pied. En Grèce, on emploie une grenade. Ce geste symbolise la rupture de l'hymen. Les jeunes mariés doivent ensui-



A l'église, on amène un drapeau à croix blanche sur fond bleu (couleurs officielles de la Grèce). La hampe est peinte dans les mêmes couleurs et les grenades ornant la croix symbolisent la fécondité. Les noms des mariés et la date du mariage figurent également sur le drapeau.

te se tenir sur une barre de fer avant d'entrer dans la maison. On veut ainsi montrer que le couple doit passer sa vie d'une façon forte et soumise. Pour des raisons d'organisation (par exemple une trop grande distance), certains couples se conforment à cet usage sur le seuil de la porte de la salle du banquet.

Nous n'avons également pu constater d'autres coutumes dans la dite salle. Il arrive que les couples homogames exécutent une danse de fertilité (*sirto*) comme danse d'ouverture. Le marié et la mariée dansent d'abord. Ils sont ensuite rejoints par le *koumbaro*

et sa femme. Suivent les parents du couple et les membres de sa famille. Dans un autre mariage mixte, la cravate du marié a été coupée en morceaux et vendue aux invités. Le dernier morceau a été mis aux enchères. Ainsi, le couple qui a adopté cette coutume typiquement italienne a pu recevoir de l'argent. Dans un autre cas cependant, le père du marié grec a acheté la cravate entière, sans donner aux invités l'occasion d'en acheter des morceaux. Quand nous l'avons interrogé, il est apparu que le père était quelque peu gêné vis-à-vis de ses compatriotes qui ne connaissaient pas cette coutume. Sur les vêtements d'un autre couple, les invités ont épinglé de l'argent à l'occasion d'une danse particulière. La danse du couple a été interrompue à plusieurs reprises par ceux qui participaient à la fête et, de cette façon, le couple a reçu de l'argent en plus.

Contrairement à ce qui se passait il y a onze ans, il y a désormais presque toujours un gâteau de mariage, ce qui n'existait pas autrefois. Tous les couples offrent



Le drapeau est aussi présent à la salle des fêtes, où il accompagne les danses traditionnelles.

des dragées à leurs invités quand ceux-ci prennent congé d'eux. Chaque famille en reçoit un petit filet auquel est parfois attaché une figurine ou un autre objet (une petite auto, un petit cœur, une petite poupée). Avant d'être distribués, ces filets sont placés dans une corbeille en osier. On peut les disposer pour former deux anneaux de mariage, un bateau, un cœur, etc. Ces représentations sont toujours en rapport avec le couple. Dans un mariage grec, les dragées sont indispensables et, lorsqu'on vient chercher la mariée, on en distribue aux invités. C'est aussi un élément important dans la consécration du mariage lorsque le couple entame la danse autour de l'autel. Les dragées symbolisent la fécondité et sont le présage d'un bon départ du couple dans sa nouvelle vie.

Les mariés sont toujours accompagnés d'au moins deux enfants. La tâche principale de ceux-ci est de porter le plateau avec les alliances et les dragées jusque dans l'église. En outre, pendant toute la cérémonie, ils doivent tenir les cierges allumés. La présence de ces enfants symbolise la fécondité.

La mariée grecque reçoit de ses parents une dot, qui est le plus souvent présentée aux invités dans sa chambre à coucher de la maison parentale. À cette occasion, les gens jettent de l'argent sur le lit de la mariée. On met souvent un petit garçon sur ce lit, afin que le premier-né soit un fils. Chez les mariées qui ne sont pas grecques, le cadeau de mariage n'apparaît que sporadiquement.

L'épilogue du mariage est le voyage de noces. Presque tous les couples en entreprennent un. La plupart d'entre eux passent leur lune de miel en Grèce, mais certains couples vont dans d'autres pays méridionaux. Souvent, ils font appel à une agence de voyage. Ils ne passent plus leurs vacances chez des membres de la famille.

## Conclusion

Ainsi, chez les Grecs, le mariage religieux joue encore un rôle important. C'est une cérémonie comportant beaucoup d'actes symboliques à laquelle prend part le plus grand nombre de gens possible : il s'agit avant tout d'une fête communautaire. Bien que l'on s'écarte maintenant de plus en plus du rituel authentique, la cérémonie religieuse est encore riche en traditions. Il ne s'agit pas seulement de folklore, mais aussi de rituels collectifs dont la symbolique et la signification sont perçus consciemment et respectés. Les coutumes de mariage ne sont pas encore devenues un simple formalisme. Elles expriment encore des valeurs communes, qui sont toujours en honneur, sur-

tout chez les aînés. Reste à voir si les générations à venir continueront d'observer consciemment ces coutumes de mariage.

L'éducation jouera probablement un grand rôle dans le maintien de ces traditions, de même que la préoccupation des parents de transmettre ces valeurs à leurs enfants. Une chose est certaine : la cérémonie religieuse continuera à l'avenir à se dérouler sans modifications. Il reste à espérer que les coutumes de mariage seront également préservées, car cette fête offre l'occasion d'affirmer sa propre identité sans pour autant constituer un obstacle à l'intégration dans notre société. Pourquoi dès lors ne pas chérir les coutumes de mariage ?

(Traduit du néerlandais)



# Coutumes italiennes lors de mariages religieux à Maasmechelen en 1980

par Helga Meyers

## Introduction

Dans le cadre de mon mémoire de licence<sup>1</sup>, j'ai mené, en 1982, une enquête portant sur "Les coutumes actuelles de mariage des mineurs et des ouvriers d'usines de Maasmechelen en 1980". Je me rappelle les efforts que cela m'avait coûté pour délimiter mon champ d'investigation d'une façon judicieuse et suffisamment pertinente. J'espérais bien pouvoir en faire l'économie cette fois-ci (cinquante mariages contractés dans la population à bas revenus, soit un cinquième du total des mariages célébrés à Maasmechelen en 1980).

Pour mettre ce travail à jour, en 1994, je me suis heurtée à des difficultés inhérentes à l'évolution de la dernière décennie :

- il n'existe plus de mineurs actifs à Maasmechelen : les mines de charbon du bassin oriental sont en effet fermées. La mine de Eisden (commune fusionnée à Maasmechelen) a été fermée à la fin de 1987, et celles de Waterschei, Winterslag, Beringen et Houthalen ont subi le même sort dans les années suivantes;
- la possibilité d'accéder à des données communales a été réduite : en effet, les informations de caractère confidentiel font l'objet de restrictions et, par conséquent, beaucoup de renseignements ne peuvent plus être obtenus.

Ceci m'a amenée à envisager une nouvelle définition du travail à entreprendre, à savoir la rédaction d'une synthèse de mon mémoire de fin d'études. Ceci paraissait déjà plus raisonnable, mais cependant un rapide examen des matériaux à ma disposition a révélé quelques faits marquants :

- lors du mariage civil, les coutumes sont presque inexistantes. La population de Maasmechelen considère ce mariage comme un mal nécessaire, et ce n'est pour elle qu'une formalité;

- les mariages religieux des Belges sont pauvres en traditions si on les compare à ceux des étrangers;
- la proportion des Italiens dans le nombre total des mariages était très élevée (vingt des cinquante couples interrogés comptaient au moins un partenaire d'origine italienne, vingt-huit des cent marié(e)s étaient d'origine italienne). En outre, il apparaît que la population d'origine italienne attache plus d'importance aux traditions matrimoniales.

C'est après un entretien avec le promoteur de mon mémoire que fut délimité le champ d'action de cet article.

## Maasmechelen, un creuset

### Aperçu géographique

Maasmechelen est une commune du Limbourg belge comptant environ 33 000 habitants répartis sur un territoire de 7 600 hectares (environ onze kilomètres dans la direction est-ouest et sept en direction nord-sud) et comportant une douzaine de noyaux d'habitations. Cette commune doit son nom à la Meuse, qui en forme la limite orientale en même temps que la frontière entre les Pays-Bas et la Belgique.

Maasmechelen se trouve au cœur de l'Euregio, territoire comportant trois nationalités et s'étendant entre Hasselt, Liège, Ruremonde (Pays-Bas) et Aix-la-Chapelle (Allemagne).

<sup>1</sup> Voir l'article paru dans *Volkskunde*, 84, 1983, pp. 57-60. Mon mémoire a été dirigé par le Professeur Stefaan Top qui, en 1994, m'a invitée à mettre à jour mes recherches.

La découverte de houille dans le sous-sol a eu une grande importance dans le développement du village. Dans les années vingt, l'industrie charbonnière a connu une grande expansion et est devenue le facteur déterminant de l'aspect de Maasmechelen :

- la communauté rurale est devenue industrielle et agraire;
- la population s'est tout à fait internationalisée et ce à la suite de trois vagues d'immigration. Peu avant la seconde guerre mondiale, des Polonais, des Hongrois, des Ukrainiens, des Slovénes et d'autres encore sont venus trouver refuge ici. Ensuite les années cinquante ont amené une immigration beaucoup plus importante en provenance de l'Europe méridionale, surtout des pays latins (principalement des Italiens, mais

aussi des Espagnols et des Grecs). Et pour terminer, ce sont des peuples nord-africains et islamiques qui, à la fin des années soixante, sont venus chercher ici une vie nouvelle, surtout des Turcs et, dans une moindre mesure, des Marocains.

La formation des ghettos qu'on connaissait à l'origine a été de plus en plus interrompue. Ce sont surtout les gens des deux premières vagues d'immigration qui se sont bien intégrés, et on les trouve maintenant répandus sur tout le territoire de Maasmechelen.

Voici quelle était, en 1980, la population de Maasmechelen qui, depuis, n'a pas subi de modifications notables. À la vue de ces chiffres, on ne sera pas étonné d'apprendre que les Italiens ont marqué de leur empreinte la communauté de Maasmechelen.

Certificat de nationalité*	Hommes	Femmes	Total
Italiens	2.569	2.280	4.876
Néerlandais	405	326	731
Allemands	169	105	274
Grecs	294	266	560
Espagnols	145	114	259
Polonais	68	95	163
Algériens	6	1	7
Turcs	915	807	1.722
Marocains	279	202	481
Hongrois	11	11	22
Yougoslaves	43	55	98
Tchèques	8	4	12
Russes	1	1	2
Réfugiés ONU	108	56	164
Apatrides	4	3	7
Français	11	22	33
Anglais	6	4	10
Autrichiens	3	3	6
Indonésiens	4	3	7
Africains	1	1	2
Asiatiques	-	1	1
Total	5.077	4.360	9.437
Belges	11.821	12.004	23.825
Population totale	16.898	16.364	33.262

\* Certificat de nationalité : preuve que quelqu'un ou quelque chose appartient à une nation déterminée. Les apatrides et les réfugiés ne peuvent présenter cette preuve mais sont repris dans ce tableau. Source : O.C.M.W. de Maasmechelen.



Stanislas (Belge) et Antoinette (Italienne) se sont mariés à Maasmechelen le 27 novembre 1980.

## Le mariage religieux des Italiens de Maasmechelen

### Lieu et date du mariage

La date du mariage religieux n'est pas entièrement déterminée par des considérations climatiques, mais on se marie plus souvent pendant les beaux mois de l'été (juin et juillet) que pendant le reste de l'année. Ceci se fait pendant un week-end ordinaire ou prolongé. Le mariage religieux a lieu, la plupart du temps, l'avant-midi, excepté lorsque le mariage civil, qui précède toujours celui-là, se passe le même jour.

Les mariages étudiés sont surtout célébrés dans les églises paroissiales de Eisdén-Tuinwijk (église Sainte-Barbe, patronne des mineurs) et de Maria-Heide. Ce sont les quartiers les plus récents de Maasmechelen, présentant un caractère résidentiel prononcé ainsi qu'une grande concentration d'étrangers.

Ni la maison du marié ni celle de la mariée ne sont décorées pour la circonstance. Les Italiens ne semblent pas connaître cette tradition et ne l'empruntent pas à leurs concitoyens belges.

### Le bouquet de mariage

Il existe une coutume selon laquelle le jeune marié offre à la jeune mariée un bouquet de fleurs à la porte d'entrée de la maison de ses parents, quand il vient la chercher pour se rendre à l'église. Le marié porte aussi une fleur à la boutonnière. "Et selon une ancienne tradition, il est censé choisir une fleur qui figure également dans le bouquet de la mariée"<sup>2</sup> (voir illustration).

Dans tous les bouquets de mariée, on trouve des roses, souvent accompagnées de gypsophiles et de stéphanotis. Baker parle de la signification symbolique du gypsophile, appelé souvent "voile de la mariée" : "le *gypsophila paniculata*, appelé d'une façon symbolique *baby's breath*, et qui se compose d'un nuage de minuscules fleurs blanches, est un bouquet qui a une connotation évidente en rapport avec la fécondité"<sup>3</sup>.

Nous avons constaté que la couleur des fleurs du bouquet de la mariée est le plus fréquemment le blanc. C'est le cas de la moitié des fleurs utilisées : "Le blanc est la couleur de la plupart des bouquets de mariage, et les fleurs aux pétales blanches sont les favorites"<sup>4</sup>. Les fleurs rouges ou roses sont employées dans un tiers des bouquets. Le rouge et le blanc sont donc les couleurs les plus recherchées dans ceux-ci. Elles sont traditionnellement considérées comme des symboles respectivement d'ardeur et de pureté.

Chez les couples étrangers, il n'est pas fréquent que le bouquet soit jeté après la cérémonie. Le plus souvent, ils le laissent sécher et, si il est offert, ce sera à la famille. Dans un cas, il a été lancé à des amies de la mariée.

<sup>2</sup> M. BAKER, *Wedding customs and folklore*, Londres, 1977, p. 80.

<sup>3</sup> *Id.*, p. 77.

<sup>4</sup> *Id.*, p. 78.

## La cérémonie

Lors des mariages italiens ou mixtes, on forme toujours une suite à l'église. Les couples prennent place à l'avant. La bénédiction nuptiale est toujours associée à une célébration eucharistique, mais pendant la messe, rien de spécial n'est prévu : personne ne lit un texte de sa composition, personne ne lit quelque chose de personnel ou ne choisit lui-même la musique. L'échange des anneaux a lieu pendant la promesse de mariage. Cet échange est une coutume ancienne et il est le symbole de l'alliance impérissable du mariage et d'une "promesse éternelle"<sup>5</sup>. D'après certains informateurs, il est d'usage, chez les Italiens, que le couple ne paie pas lui-même les alliances mais que ce soit le rôle des parrains et marraines, ou bien des témoins. Le marié paierait sa propre cravate et le voile de la mariée.

Une haie d'honneur, "arche symbolique à travers laquelle le couple entre dans la vie de mariage"<sup>6</sup>, n'a été formée que dans un cas, par les amies de la mariée. En tant que membre d'un groupe de gymnastique, elle a eu le privilège d'entrer dans la vie matrimoniale en passant sous une haie de pantoufles de gymnastique ornées d'œillets.

Il y a aussi "le désir ardent de jeter des choses sur la mariée"<sup>7</sup>. Le jet de riz est une coutume à laquelle aucun couple n'échappe. Vraisemblablement sans qu'ils le sachent eux-mêmes, les invités souhaitent ainsi au couple d'être fécond, car le riz et le blé furent, de tout temps, des symboles de fécondité. Cunnington et Lucas le formulent ainsi : "Du blé, plus tard du riz, et finalement des confettis symboliques, sont jetés au couple, après la cérémonie, pour promouvoir leur fécondité"<sup>8</sup>. Parfois, on jette aussi des confettis en plus du riz, et un couple belgo-italien dit qu'en Italie, on jette toujours des confettis. Pour deux couples, on a aussi jeté de la petite monnaie et des dragées.

## Vêtements

Dans les fêtes de mariage, la robe blanche n'est apparue que vers 1800, mais "Aujourd'hui, en Occident, la plupart des mariées choisissent une robe blanche"<sup>9</sup>. Plus tard, le blanc a été considéré comme

un symbole de pureté et de virginité. Selon Ann Monsarrat, on en est venu à ce que la robe et le voile blancs perdent leur valeur symbolique et ne soient plus qu'une mode sans signification profonde<sup>10</sup>.

Bien que le blanc soit en majorité écrasante choisi par les mariées comme couleur de leur robe, ceci n'est pas ressenti consciemment comme symbole de pureté, et nous avons souvent obtenu comme réponse : "Tout le monde se marie en blanc".

La composition du costume traditionnel comprend une longue robe blanche, avec une couronne, un voile et une traîne. C'est ce que porte la majorité des mariées. Les autres revêtent une robe simple et traditionnelle de mariage, avec un chapeau en une seule pièce. Les robes de mariées italiennes sont conservées pour en faire plus tard un vêtement de baptême. Au contraire des Belges qui préfèrent un costume classique de couleur sombre, les Italiens portent ce jour-là un costume moderne, léger ou sportif.

## La fête

Une fête de mariage se compose d'une réception, d'un banquet et d'une soirée. La réception n'est donnée que par quelques couples.

## Le banquet

Il a lieu dans la salle où se déroulera la soirée. L'entrée se compose d'un *antipasti*, c'est-à-dire une *pasta al forno* ou une *lasagne*. Le plat principal est le plus souvent un rôti. Viennent ensuite la glace, le café et la pâtisserie.

<sup>5</sup> *Id.*, pp. 72-73.

<sup>6</sup> *Id.*, p. 105.

<sup>7</sup> A. MONSARRAT, *And the bride wore... the story of the white wedding*, Londres, 1973, p. 1.

<sup>8</sup> P. CUNNINGTON, C. LUCAS, *Costumes for births, marriages and deaths*, Londres, 1972, p. 74.

<sup>9</sup> M. BAKER, *op. cit.*, p. 65.

<sup>10</sup> A. MONSARRAT, *op. cit.*, p. 20.

Certains banquets sont agrémentés de musique. Un orchestre d'amis donne la sérénade au couple. Ensuite, on chante des chants italiens. Quelquefois les invités se livrent à un jeu pendant le repas : chaque fois qu'ils frappent leur assiette de leurs couverts, les mariés doivent s'embrasser.

### La soirée

Les mariés offrent à leurs invités une pizza, laquelle est mangée avec des petits pains.

Il n'y a évidemment pas de soirée sans danses. "Le mariage et les danses vont toujours de pair" dit Baker<sup>11</sup>. Le couple ouvre le bal par une valse ou un slow. Par le biais de la danse de la fécondité, le *disc jockey* convie ensuite les invités à danser. La plupart du temps, on exécute - il ne peut en être autrement - des danses du sud, des danses italiennes.

Pour la circonstance, il existe un certain nombre de jeux classiques comme par exemple :

- le jeu des ballons : quelques femmes tiennent un ballon entre leurs jambes. Celui-ci est gonflé jusqu'à ce qu'il éclate. Le gagnant est celui qui l'a gonflé le plus rapidement;
- le jeu des questions : un des deux mariés quitte la salle. Pendant ce temps, l'autre répond à une série de questions. Quand le premier revient, on lui pose les mêmes questions et les invités peuvent ainsi vérifier si les mariés se conviennent l'un à l'autre;
- le jeu où l'on se passe quelque chose : les danseurs se passent un balai, un chapeau ou autre chose tout en dansant. Le couple qui a l'objet en main quand la musique s'arrête a perdu et doit quitter la piste;
- les chaises musicales : celui qui ne trouve pas de chaise quand la musique s'arrête a perdu. Précisons qu'il y a toujours une chaise de moins que le nombre de danseurs;
- la vente de la cravate : il s'agit d'un jeu typiquement italien lors duquel la cravate du marié est coupée en morceaux. Les invités peuvent en acheter un. Le dernier morceau est vendu aux enchères. De cette façon, les couples de jeunes mariés peuvent obtenir une somme assez importante : l'un d'eux a reçu 7 000 francs belges lors d'une vente de la cravate, le dernier morceau ayant été adjugé pour 4 000 francs;

- la danse de l'orange : deux danseurs tiennent une orange entre leurs fronts le plus longtemps possible;
- la recherche d'un partenaire : il s'agit de trouver le plus rapidement possible son partenaire quand la musique s'arrête;
- le jeu de colin-maillard : l'un des mariés a les yeux bandés et doit retrouver, parmi un certain nombre de jambes ou de genoux, celles ou ceux de son partenaire.

### Les cadeaux

Chez les ouvriers de Maasmechelen, il apparaît que la réaction spontanée soit la façon la plus normale de donner des cadeaux : les invités les achètent suivant leurs propres goûts et en fonction de l'argent dont ils disposent. L'inconvénient est naturellement que certains couples reçoivent jusqu'à trois fois le même objet ou quelque chose dont ils n'ont pas besoin. Le jour de leur mariage, certains reçoivent aussi de l'argent, au comptant ou par chèque.

### Farces

Une farce très connue consiste à attacher à l'auto des mariés, et à leur insu, une corde avec des marmites, des poêles et des boîtes de fer blanc. D'autres farces sont liées à l'habitation : l'accès de celle-ci est barricadée (avec un tonneau d'eau), le lit est démonté, la chambre à coucher est remplie de ballons, l'éclairage est mis hors d'usage, le réveille-matin est remonté et caché, la chambre à coucher est ornée de papier de toilette, du riz est répandu dans le lit, etc.

Chez un couple, on avait répandu partout des roses et des pétales de roses, et sur le lit, il y avait un cœur fait de pétales de roses. À ce propos comme le souligne Monsarrat : "Le riz était enlevé et on avait laissé les pétales de roses"<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> M. BAKER, *op. cit.*, p. 118.

<sup>12</sup> A. MONSARRAT, *op. cit.*, p. 230.

Un autre couple avait pris ses précautions et avait passé les premières nuits à l'hôtel. Cependant, on ne l'a pas laissé en paix : toute la nuit, des amis lui ont téléphoné pour savoir si le couple prenait la responsabilité de s'engager dans le mariage.

C'est à la suite de ces tracasseries qu'est née la coutume du voyage de noces : "Faut-il s'étonner que les jeunes mariés s'efforcent d'échapper à ces inconvénients en allant en voyage vers un endroit proche aussitôt après le repas de mariage ?"<sup>13</sup>

## Autres coutumes

### La fête des fiançailles

"Les fiançailles sont la période où un couple fait connaître ses sentiments réciproques d'une façon plus ou moins officielle et s'engage à se marier dans un avenir proche"<sup>14</sup>. De nos jours, la fête des fiançailles a presque disparu, du moins dans la région prospectée. Au moment où le couple sait avec certitude qu'il va se marier dans un avenir proche ou lointain, le jeune homme offre le plus souvent une bague à sa fiancée. Ceci se fait sans que, nécessairement, la famille ou le cercle d'amis soient mis au courant.

### L'adieu à la vie de célibataire

De même que la fête des fiançailles, l'adieu à la vie de célibataire n'est plus très suivi. Il consiste en une invitation faite la veille du mariage par le jeune marié (parfois par la mariée) à ses amis et connaissances pour prendre congé d'eux, en même temps qu'il renonce à son statut de célibataire.

Dans le Limbourg, il y a peu de variantes dans la manière de sortir. Certains vont au dancing avec des amis, mais la plupart font la tournée des cafés. Le café semble préféré au dancing. Notons que le "jeune homme" invite de préférence ses amis que ses relations de voisinage.

### Le concert de klaxons

Après le mariage religieux, les Italiens ont l'habitude de former une longue colonne d'autos ornées de nœuds blancs, et de parcourir les rues principales de la commune, et surtout leur propre quartier, en faisant connaître leur bonheur au voisinage par un bruyant concert de klaxons. Baker signale cette coutume en ces termes : "Un concert de klaxons se fait entendre quand le cortège quitte l'église dans des voitures ornées de rubans."<sup>15</sup>

### Couper le ruban

Une autre coutume italienne typique est la suivante : avant que les invités ne puissent entrer dans la salle, le couple doit couper un ruban blanc tendu à l'entrée de celle-ci. Peeters cite une coutume semblable : "Le chemin est barré par des rubans qui doivent être enlevés moyennant un pourboire"<sup>16</sup>. Top parle à ce propos d'un "rite de passage" exprimé en dehors de l'église, consistant à donner un pourboire aux enfants qui, deux par deux, barrent le passage avec des cordes ornées ou non, ou avec des rubans<sup>17</sup>.

Ici, le ruban n'est pas coupé à l'entrée de l'église et, à notre connaissance, on ne donne pas d'argent. Mais la signification de cet obstacle est bien que l'on fait un pas symbolique dans une vie nouvelle.

<sup>13</sup> N. DE ROEVER, *Van vrijen en trouwen. Bijdrage tot de geschiedenis van oud-vaderlandsche zeden*, Harlem, 1891, p. 231.

<sup>14</sup> C. TRIMBOS, *Gehuwd en ongehuwd*, Louvain, 1968, p. 69.

<sup>15</sup> M. BAKER, *op. cit.*, p. 106.

<sup>16</sup> K.-C. PEETERS, *Het Vlaamse volksleven*, Bruges, 1953, p. 42.

<sup>17</sup> S. TOP, *Huwelijksgebruiken in Brabant*, Bruxelles-Koekelberg, 1977, p. 12.

## Les dragées

Après la fête, les couples italiens distribuent des dragées à leurs invités. D'après Baker, l'origine de cette coutume est à chercher en Italie : "Il y a beaucoup de rapports entre les noix et la fécondité... En Italie, des dragées blanches ou roses contenant des amandes sont distribuées généreusement dans des boîtes ornées"<sup>18</sup>.

À Maasmechelen, il existe plusieurs façons de distribuer les dragées : le plus souvent, le couple fait faire, par un magasin spécialisé, un panier dans lequel les dragées sont présentées de diverses manières. Une autre possibilité est d'offrir des objets décorés et multicolores remplis de dragées, comme des petits pots, des petites boîtes, des figurines, etc.

Citons ce que certains couples ont distribué : un grillage d'osier auquel on avait pendu des petits sachets blancs ornés d'une fleur rouge et de dragées, un petit pot de porcelaine pour le café ou le lait rempli de dragées, des figurines de verre avec des dragées... Après avoir coupé le ruban, un couple trouva sur le plancher de la salle de fête un grand cœur formé de dragées.

Il existe d'autres variantes pour distribuer ces dragées, entre autres un petit bateau de noces, des bagues, un chapeau ou un cœur.

## Les alliances

La signification de l'anneau est incontestablement symbolique : "Sa forme ronde symbolise l'éternité et par conséquent la constance de l'amour"<sup>19</sup>. L'échange des anneaux de mariage dériverait d'une coutume médiévale. Van de Graft écrit à ce sujet : "Il n'est pas question alors de fiançailles, mais de la confirmation d'une relation intime. Sous l'influence de l'Église catholique, l'échange des alliances a été considéré comme un signe de promesse réciproque de fidélité"<sup>20</sup>.

Cette coutume n'a rien perdu de sa popularité, au contraire : chaque femme ayant reçu un anneau le porte. La plupart des hommes ne le portent pas parce que leur travail ne le leur permet pas.

À quelle main porte-t-on l'anneau ? Le Limbourg semble être une région mixte<sup>21</sup>, bien que la plupart des Italiens le portent à la main gauche. Mentionnons une réponse typique à propos de ce choix : un couple italien nous a dit qu'il portait les anneaux à gauche parce que, de l'auriculaire, part une veine qui va directement au cœur. Tout comme van de Graft, Cunnington et Lucas mentionnent également ce détail : "Il est possible que la raison pour laquelle ce doigt particulier (le troisième doigt à gauche à partir de l'index) a été choisi soit une croyance selon laquelle ce doigt est relié directement au cœur par une veine ou par un nerf"<sup>22</sup>. De même, Baker écrit : "Alors, que le marié passe l'anneau par-dessus le pouce de la mariée en disant : Au nom du Père (sur le premier doigt), du Fils (au deuxième doigt) et du Saint-Esprit (au troisième doigt). Amen. Et qu'il le laisse là parce qu'à ce doigt, il y a une certaine veine qui va directement au cœur"<sup>23</sup>.

Les couples portent surtout l'anneau "classique", en or jaune; cependant, en 1980, la mode en ce domaine était de choisir des anneaux d'or blanc ou de platine.

## Le voyage de noces

La plupart des couples italiens vont passer ailleurs leur lune de miel. Le plus souvent, ils se rendent en Italie et combinent ce voyage avec une visite aux membres de la famille restés là-bas. Ceci explique

<sup>18</sup> M. BAKER, *op. cit.*, p. 95.

<sup>19</sup> P. CUNNINGTON, C. LUCAS, *op. cit.*, p. 117.

<sup>20</sup> C.-C. VAN DE GRAFT, *Volks-en rechtsgebruiken bij de verlovving*, dans *Volkskunde*, t. 25, 1914, p. 155. Voir aussi J.-J. VOS-KUIL, *Van onderpand tot teken. De geschiedenis van de trouweering als voorbeeld van functierverschuiving*, dans *Volkkundig Bulletin*, t. 1, 1975, pp. 2 et 47-79.

<sup>21</sup> A. DOPPAGNE et al, *Aspecten van het volksleven in Europa. Geographische spreiding van gebruiken rond het huwelijk*, dans *Volkskunde*, t. 76, 1985, pp. 267-293, et plus particulièrement pp. 278-281.

<sup>22</sup> P. CUNNINGTON, C. LUCAS, *op. cit.*, p. 120.

<sup>23</sup> M. BAKER, *op. cit.*, p. 75.

pourquoi le voyage dure trois ou quatre semaines. Quand on ne doit pas payer le logement, le voyage peut durer plus longtemps.

## Conclusions

Il est toujours difficile de juger dans quelle mesure ce que nous avons pu constater appartient réellement aux traditions. L'influence réciproque des cultures, comme c'est le cas dans le creuset de Maasmechelen, renforce cette difficulté.

Au sein du groupe de population que nous avons étudié, les mariages étaient en tous cas plus riches en traditions et plus fastueux que chez les couples belges, bien que chez les Italiens, la connaissance de la signification symbolique de certaines coutumes soit également absente.

Ce qu'écrivait Schmidt il y a vingt ans est toujours valable et doit nous inciter à ne pas interrompre nos efforts : "Il s'agit d'une des nombreuses preuves montrant que dans les coutumes du mariage, certaines, qui sont d'origine ancienne, continuent à survivre, ou parfois ont été reprises sans que l'on puisse toujours distinguer, du moins sur la base des maigres renseignements dont nous disposons, ce qui a pu se maintenir localement ou dans une certaine région et ce qui provient d'ailleurs pour des raisons diverses. Le plus souvent, on nous a communiqué ce que cela est devenu. Le regret qu'on éprouve de ce qui a disparu empêche souvent de voir tout ce qui peut-être a été conservé, et peut-être aussi ce qu'il y a de nouveau"<sup>24</sup>.

(Traduit du néerlandais).

<sup>24</sup> L. SCHMIDT, *Hochzeitsgebrauch im Wandel der Gegenwart*, Vienne, 1976, p. 8 (*Mitteilungen des Instituts für Gegenwartsvolkkunde*, n° 4).

# Le mariage dans la communauté zaïroise de Belgique

par Louise Ngandu Lukusa

## Introduction

Nous allons tenter de montrer dans quelle mesure les coutumes du mariage sont respectées ou non par la communauté zaïroise de Belgique.

Mais il convient de signaler que nous allons privilégier ce qui est commun aux différentes coutumes étant donné la spécificité du groupe envisagé, à savoir :

- une communauté restreinte et pas forcément représentative des différentes ethnies du Zaïre;
- une communauté urbaine, scolarisée d'une manière générale et ayant pris une certaine distance par rapport aux traditions;
- une communauté où l'on conçoit que le mariage est une affaire qui engage non seulement deux personnes, mais aussi deux familles, deux clans.

## La communauté zaïroise de Belgique

Nous ne pouvons pas parler du mariage au sein de la communauté zaïroise en Belgique sans évoquer le mode d'immigration des Zaïrois et l'importance des coutumes chez ces derniers.

Le nombre de Zaïrois résidant en Belgique s'élève à environ 14 000 personnes, dont la majorité est composée d'étudiants. Contrairement aux immigrés venus ici pour travailler, les Zaïrois résident généralement en Belgique en qualité d'étudiants, de diplomates, de réfugiés politiques, de touristes ou encore de commerçants.

L'idée du "provisoire" ou de "séjour temporaire" caractérise l'immigration zaïroise et, dès lors, tous les projets se conçoivent ou se font dans cette optique. Ceci pourrait expliquer en partie le fait que les Zaïrois n'exportent pas ou peu leurs pratiques coutumières.

En effet, si, comme tous les autres immigrés, les Zaïrois ont conservé leurs habitudes alimentaires, vestimentaires, voire même leur musique, et s'ils organisent un commerce de ces produits d'origine, il n'en va

pas de même de leurs coutumes et spécialement de celles liées au mariage.

## La procédure habituelle de mariage

Les coutumes liées au mariage nécessitent une longue procédure. En voici les traits essentiels :

- le mariage est un lien qui unit non seulement deux personnes, mais aussi deux familles, voire deux clans;
- les fiancés informent respectivement leur famille de leur désir de se marier et les deux familles organisent une rencontre à cet effet. Le consentement de celles-ci est très important et constitue une sorte de bénédiction pour les futurs époux;
- la famille du fiancé demande à être reçue par la famille de la fiancée afin de lui adresser la demande en mariage au nom de son fils. Cela se fait autour d'un festin;
- si la famille de la fiancée marque son accord, elle détermine les compensations matrimoniales à verser par la famille du fiancé afin de concrétiser le mariage;
- plusieurs rencontres entre les deux familles seront organisées et cela dans un cadre de réception mutuelle afin de respecter toutes les coutumes préalables au mariage;
- la cérémonie du mariage coutumier, qui est en fait le véritable acte de mariage;
- ce n'est qu'après le mariage coutumier que les fiancés peuvent se rendre à la maison communale pour le mariage civil, et enfin, à l'église, s'ils le désirent, pour le mariage religieux.

Comme nous l'avons signalé plus haut, ce schéma classique ne tient pas compte de toutes les spécificités coutumières des différentes ethnies. Ainsi, dans certaines d'entre elles, l'oncle paternel ou maternel fera la demande en mariage, la virginité de la jeune fille donnera droit à une récompense pour sa mère...

Autrefois, les compensations matrimoniales revêtaient un caractère symbolique. Généralement, il s'agissait de bétail (chèvre, poules...), d'objets de chasse, d'un habit pour la mère en guise de remerciement pour l'éducation donnée à sa fille... Mais avec l'urbanisation et l'introduction de la monnaie, on assiste de plus en plus à la disparition de la valeur symbolique des choses. Ainsi, par exemple, les compensations matrimoniales sont demandées partiellement ou totalement en argent. Le montant peut parfois être exorbitant et il n'est pas toujours aisé ni bien vu de le marchander.

La procédure du mariage est simplifiée dans les milieux urbains et surtout à l'étranger. Cependant, l'essentiel y est préservé.

## **Le mariage des Zaïrois résidant en Belgique**

Nous avons interrogé une vingtaine de couples qui se sont mariés en Belgique et nous nous sommes intéressée aux traditions qu'ils ont eu éventuellement à respecter. Tous ont, dans un premier temps, décrit l'organisation du mariage ainsi : "Nous avons informé nos parents au Zaïre de notre désir de nous marier. Ils se sont ensuite occupés de tous les aspects coutumiers et nous ont donné leur feu vert pour le mariage civil et religieux".

À la question de savoir s'il y avait une préparation spéciale de la jeune fille avant le mariage, la réponse tournait d'une manière générale autour des conseils prodigués à la jeune fille par les membres de sa famille résidant en Belgique ou, grâce au courrier, par les parents restés au Zaïre. Ces conseils portent surtout sur la vie en couple, le sens du mariage, le rôle de la femme dans le mariage... Le jeune homme, de son côté, reçoit lui aussi des conseils de ce type.

Nous avons également relevé les différentes situations qui se présentent :

### **1. Les fiancés résident en Belgique et les parents au Zaïre**

Dans ce cas, les fiancés font connaître aux parents leur intention. Si les moyens financiers le permettent, ils rentrent tous les deux au pays pour se présenter mutuellement à la famille et accomplir le mariage coutumier. Sinon, le fiancé rentre seul au Zaïre.

Dès que les exigences coutumières sont accomplies, les fiancés peuvent alors organiser le mariage à l'hôtel de ville ou à l'ambassade, et ensuite la cérémonie religieuse. Ils bénéficient de l'assistance des membres de la famille proche ou éloignée et souvent des amis.

### **2. Les fiancés ont tous deux leurs parents en Belgique**

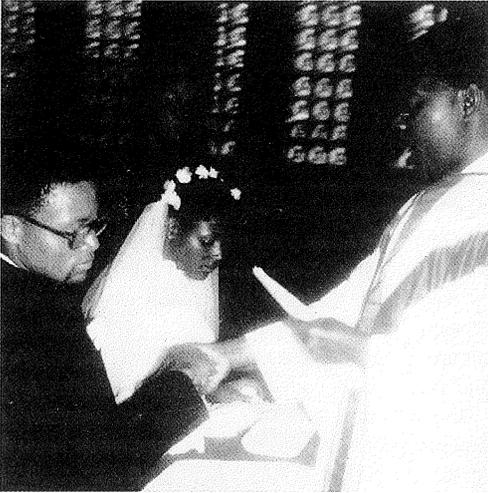
Les deux familles procèdent aux différentes étapes du mariage coutumier en demandant au préalable l'avis de la famille élargie restée au pays. La plupart du temps, cet avis porte sur le montant des compensations matrimoniales à verser. Ensuite viennent les cérémonies civile et religieuse qui se déroulent généralement à l'occidentale : robe blanche pour la mariée, entrée à l'église au bras de son père... En revanche, le dîner et la soirée dansante ont une touche particulièrement zaïroise : une grande variété de mets zaïrois sont servis et la musique zaïroise anime toute la soirée dansante.

### **3. Les parents de l'un des fiancés résident en Belgique et ceux de l'autre au Zaïre**

Les parents résidant en Belgique chargent leur famille restée au Zaïre (oncle, grand-parents...) d'entrer en contact avec la belle-famille pour organiser le mariage coutumier. Il sera suivi des mariages civil et religieux tels qu'on les a décrits ci-dessus.

### **4. Un des fiancés réside en Belgique et l'autre au Zaïre**

Le fiancé résidant en Belgique charge sa famille de faire la demande en mariage et d'organiser le mariage



Si les fiancés ou leurs parents sont croyants, une cérémonie religieuse a lieu, suivie d'un dîner et d'une soirée dansante. Notons qu'actuellement, comme partout ailleurs, beaucoup de gens contractent ce mariage religieux pour une question de prestige.

coutumier. Dans la majorité des cas, il se rend lui-même sur place. Ensuite, les autres cérémonies de mariage ont lieu soit au Zaïre, soit en Belgique. Très souvent, les fiancés souhaitent se marier auprès des parents, quitte à revenir après en Belgique.

### 5. Le cas d'un mariage dit "mixte"

Dans le cas du mariage entre Africains, la fiancée se soumet aux coutumes du fiancé et, pour le reste, on respecte la procédure déjà décrite. Les mariages entre Zaïrois et Belges se passent généralement à l'occidentale.

### Un cas concret de mariage coutumier à Bruxelles

Les familles ont tenu à observer, dans la mesure du possible, les rites du mariage. Les futurs époux sont tous deux d'origine zaïroise et sont Luba (cf. la carte du Zaïre en annexe). La jeune fille vit avec ses parents à Bruxelles tandis que ceux du jeune homme vivent au Zaïre. Le jeune marié réside dans la capitale belge avec sa tante, sa sœur et son frère. Les deux jeunes

gens se sont rencontrés à Bruxelles, ont décidé de se marier et en ont fait part à leurs parents.

La famille du jeune homme sollicite alors un rendez-vous à la belle-famille afin de demander la main de la jeune fille. La belle-famille accepte et fixe la rencontre à sa convenance.

Le jour venu, la famille du jeune homme se présente chez la belle-famille et est accueillie à l'entrée par le fils aîné. Arrivés au salon, les visiteurs ne peuvent pas s'asseoir tant que la maîtresse de maison ne les y invite pas. Cette invitation est un signe de consentement à la démarche entreprise. La famille du jeune homme est composée de sa tante, de son frère, de sa sœur, du témoin qui prendra la parole au nom de la famille et du jeune homme lui-même. Du côté de la jeune fille se trouvent son père et sa mère, le témoin qui parlera au nom de la famille, et enfin quelques autres membres proches de la famille. Le témoin est un membre de la famille jugé digne de confiance. Il peut être ou non le plus âgé.

Durant l'entrevue, les parents ne disent pas un mot. Ils se sont déjà concertés avec les témoins qui mèneront tous les débats. Par son témoin, la famille de la jeune fille demande à celle du jeune homme l'objet de sa visite. Le témoin du jeune homme répond que les membres de cette famille sont venus "naître" dans la maison. Cette expression symbolise l'alliance à venir.

On demande alors au jeune homme de se présenter : qui est-il, que fait-il dans la vie, quel âge a-t-il ?, etc. Sa famille se présente aussi : les noms, l'origine ethnique et une évocation des parents qui les ont délégués pour marier leur fils. On demande à la jeune fille si elle est d'accord pour que le jeune homme "naisse" dans la maison et celle-ci répond "oui". Les parents de la jeune fille demandent alors une deuxième rencontre afin de fixer les modalités du mariage coutumier.

La jeune fille étant l'aînée des filles, les parents consultent la famille au Zaïre pour savoir à qui doit revenir la dot et quel est le montant à demander. La personne désignée adresse une lettre aux parents de la jeune fille pour savoir ce qu'elle désire. Cette personne étant généralement la plus âgée de la famille, elle marque sa sagesse en demandant des choses symboliques. Le montant de la dot sera versé en devises et servira à marier un fils de la famille (une sorte de permutation : notre fille sort de la famille et une autre y

entrera). L'objectif lointain est de garantir la permanence du groupe. En outre, il sera obligatoirement demandé au jeune homme une chèvre et un vêtement pour la mère et les mêmes choses pour le père. Les chèvres ont été achetées ici, à Bruxelles.

La famille de la jeune fille organise alors une deuxième entrevue pour informer la belle-famille de ce qui a été décidé au sujet de la dot. La belle-famille prend congé et reviendra quand tout sera réuni.

Ceci nous amène à une troisième rencontre au cours de laquelle les parents du jeune homme versent les compensations matrimoniales. Le témoin du jeune homme remet la dot contenue dans une bourse à la jeune fille, celle-ci la remet à son père qui la remet à son tour au témoin. À cette occasion, les amis proches et la famille élargie sont présents. On demande publiquement au jeune homme s'il veut prendre la jeune fille en mariage : il répond "oui". La même question est posée à la jeune fille, qui donne la même réponse.

Le père bénit alors sa fille à l'aide de kaolin blanc pour éclairer son chemin. La mère lui met des perles autour du cou en croisée, symbole qu'elle part mais ne doit pas oublier ses attaches familiales. La maman déclare aussi publiquement qu'elle accepte psychologiquement que sa fille parte et qu'elle coupe le cordon ombilical. Pour symboliser cela, la jeune fille est placée dans une grande bassine et, avec l'aide des amies de la mère, on mime sa sortie. Au Zaïre, on l'aurait fait passer de l'intérieur de la maison vers l'extérieur. La mère offre à sa fille deux poules vivantes qu'elle préparera pour se réjouir avec ses amies et ses sœurs.

Au cours de cette cérémonie, la famille du jeune homme est assise face à la famille de la jeune fille. Ce n'est qu'après la remise de la dot que la jeune fille va s'asseoir à côté de son futur époux.

Le dîner est composé de chèvre, préparée exclusivement pour la belle-famille de la mariée (qui, en principe, emporte les restes), et de poulet, de poisson, de bananes plantains et de divers légumes et céréales (semoule de blé dur, riz...) pour le reste des invités. En principe, la belle-famille mange à part. Mais ici, comme la cérémonie a eu lieu dans une salle, elle a dîné avec tous les convives.

Devant l'entrée de la salle, les sœurs de la jeune fille déposent par terre des pagnes (morceaux de tissus que les femmes portent au Zaïre). Le futur époux doit donner de l'argent avant de marcher sur les tissus et d'entrer dans la salle. La jeune fille est habillée de pagnes à la manière traditionnelle et le jeune homme est en costume.

Après le dîner vient la soirée dansante. On danse et on chante des chansons Luba véhiculant des conseils sur la vie de couple. La fête se prolonge jusqu'au petit matin.

Après cette fête, la jeune fille va "visiter" chez elle, c'est-à-dire qu'elle va résider pendant un mois environ avec son mari. Elle retourne ensuite chez ses parents, lesquels lui demandent si elle est toujours d'accord de continuer à vivre avec son mari. Elle dit "oui". Les parents se préparent alors à l'accompagner définitivement chez elle, c'est-à-dire qu'ils lui achètent l'équipement de cuisine indispensable. Cette période de préparation est d'une durée très variable. Le jour où ils vont la conduire chez elle, les parents n'entrent pas dans la maison. Ils attendent jusqu'à ce que les nouveaux mariés les invitent à dîner : le père d'abord, avec quelques membres de sa famille, et ensuite la mère.

## Le mariage marocain en Belgique

par Monique Renaerts

En Belgique, la communauté marocaine constitue la deuxième minorité nationale et culturelle par ordre d'importance numérique, et la première des minorités non européennes. Les Marocains de Belgique sont principalement originaires du Nord du Maroc, tant des zones rurales, comme le Rif et les Jbala, que des grandes villes, comme Tanger, Tétouan et Oujda. Le Sous, les régions pré-sahariennes et les grandes agglomérations de l'intérieur et du littoral atlantique ont également contribué au mouvement migratoire mais dans une bien moindre mesure.

Dans la diaspora marocaine immigrée, les rites et les pratiques associés au mariage, loin d'être systématiquement en voie de disparition, continuent à représenter un des temps forts permettant l'expression de l'identité, son maintien et son renouvellement. Pour cette communauté en pleine transformation sociale et culturelle, le rite nuptial demeure en effet un des lieux privilégiés de cohésion sociale et de résistance à la déculturation. La tradition, bien qu'aménagée, y est plus que jamais préservée.

La logique spatio-temporelle et le champ symbolique sous-jacent de ce rituel long et complexe qui structure le mariage présentent une grande similitude non seulement dans les diverses régions du Maroc, mais également dans l'ensemble des pays du Maghreb.

Une simplification du cérémonial et une altération du tissu rituel est néanmoins observable dans le contexte migratoire aussi bien qu'au Maroc. Ces modifications se manifestent avant tout par un allègement des conduites symboliques traditionnelles, perceptibles dans certains télescopages temporels, dans la disparition de pratiques désormais considérées comme désuètes ou gratuites, et dans une substitution partielle du capital symbolique par le capital économique.

La disparition progressive d'un certain nombre de pratiques entraîne l'oubli des symboles dont elles étaient le support; et quand bien même le signe s'est



Coiffe de femme (fin XVIII<sup>e</sup> siècle). Argent, coraux et poils de chèvre, Maroc (art berbère). Cette coiffe cérémonielle de mariage est d'un modèle extrêmement rare (collection privée).

pérennisé, il n'est pas rare qu'il soit vidé de sens au point de devenir "insignifiant", réduit dès lors à un pur automatisme ayant perdu toute charge émotive.

Dans un contexte de rivalité ostentatoire, l'étalage et la surenchère de pratiques "rituelles" vidées de leur sens retrouvent néanmoins une portée sociale : le rite n'est plus perçu dans son pouvoir d'apaisement et de neutralisation des forces nuisibles, mais bien comme un moyen d'entrer en compétition avec autrui. Ainsi assiste-t-on à des dépenses disproportionnées par rapport aux revenus familiaux.

Ce sont désormais les phases du rituel qui permettent de se mesurer à l'autre qui conservent toute leur importance, au détriment de pratiques plus intimes mais symboliquement plus significatives.

Dans le contexte migratoire, le mariage entre personnes d'origines régionales et sociales différentes engendre un syncrétisme des coutumes et des rites : à ses habitudes propres, on ajoute souvent celles de la belle-famille, et quelquefois aussi celles de telle voisine ou de telle connaissance. Il suffit parfois d'avoir observé telle pratique nouvelle lors d'une fête dans le voisinage pour qu'on la reprenne à son compte quelque temps plus tard. Le mimétisme social est très important, car il est lié à l'honneur familial.

Le passage d'une immigration de main d'œuvre à une immigration familiale de peuplement - ce qui implique une installation durable - a favorisé la mise en place et le développement de toute une infrastructure facilitant désormais l'observation de traditions identitaires ou revendiquées comme telles.

Ainsi est-il possible d'aller au hammam pour le bain rituel, de faire cuire les gâteaux chez le *ferhan*, de se faire confectionner caftans et blouses chez le tailleur, de convier orchestre et chanteuse pour animer la soirée et faire appel à la *négaffa* ou *ziana* pour embellir la mariée.

## Le choix du conjoint

Pour les parents de la première génération des années soixante, le mariage était encore principalement compris comme l'alliance de deux familles où la stratégie déployée visait avant tout le renforcement du code de l'honneur.

À l'époque, il était courant d'assister à de véritables drames familiaux lorsque la fille à marier se révoltait contre la volonté de son père. Si le chantage sentimental et religieux ne parvenait pas à la faire changer d'attitude, il arrivait aux parents de recourir à la malédiction et à l'enfermement.

La jeune fille qui, pour quelque raison que ce soit ne voulait à aucun prix de son prétendant, et dont les parents demeuraient inflexibles devant ses larmes et protestations, n'avait plus qu'à se réfugier dans la

grève de la faim, la fugue, la maladie psychosomatique et quelquefois le suicide.

Comme partout, les aînées ont frayé le chemin des cadettes. Les parents, ébranlés par la disparition d'une de leurs filles ou par son retour au domicile paternel comme divorcée après un mariage imposé et raté, ont fini par s'aligner sur des pratiques plus conformes à la modernité. Ils agrément plus volontiers le choix personnel de leur fille, ou tout au moins la négociation avec elle en vue de trouver un parti correspondant à ses aspirations. Les jeunes d'aujourd'hui revendiquent donc plus d'autonomie quant au choix de leur futur conjoint, même si l'influence des parents est encore largement présente dans certaines familles. Le rôle décisionnel des parents d'autrefois a fait place à un rôle plus consultatif.

Si le mariage contraint a pratiquement disparu, aujourd'hui, la jeune fille en âge de se marier est encore quelquefois amenée à faire un choix parmi les prétendants proposés par sa famille. En effet, à cause de la surveillance et du contrôle de son corps dont elle est l'objet de la part de la communauté et de la famille, sous le couvert du respect de la religion et des normes sociales, elle éprouve plus de difficulté que son frère à rencontrer librement des partenaires potentiels. Si certains interdisent encore à leur fille toute relation avec des garçons n'appartenant pas à la famille, force est de constater que, dans l'ensemble, les jeunes filles des années nonante, grâce à la scolarité prolongée et à leur investissement plus important dans le militantisme social, culturel et religieux, ont néanmoins une possibilité d'apparition publique plus large que ne l'avaient leurs aînées. Elles ont ainsi l'occasion de côtoyer plus aisément des garçons de leur âge.

Compte tenu des exigences parentales et sociétales, notamment en matière d'endogamie religieuse, et des aspirations et contraintes intériorisées des jeunes, le champ des partenaires possibles reste malgré tout

Page ci-contre :

Amira (la princesse). Ce costume est inspiré de celui de la princesse royale Lalla Meryem, fille du roi Hassan II. Il est fort apprécié en Belgique pour ses bijoux de strass.



assez étroit en immigration. Un nombre encore relativement important de jeunes gens continuent à épouser des conjoints venus du pays d'origine de leurs parents, même si de plus en plus de filles manifestent une certaine répugnance à fonder un couple avec un homme soupçonné de vouloir obtenir ses papiers par le biais du mariage, toute autre possibilité d'immigration étant quasi impossible depuis 1974.

Reprenant Nouzha Ben Salah, nous pouvons dire que "dans l'immigration, le mariage tend à devenir un compromis entre les générations qui se négocient de multiples façons".

Au contraire des parents traditionnels, pour lesquels l'affection doit naître après le mariage et non avant, les jeunes filles estiment désormais que l'amour et la compréhension mutuelle sont des préalables indispensables aux fiançailles et aux noces.

Si la jeune fille n'est pas connue de la famille du garçon, les proches de celui-ci mènent une enquête discrète, de préférence par personnes interposées (voisins, commerçants, hommes de religion, amis...), quant au renom de sa famille d'une part, et quant à ses qualités morales et physiques d'autre part. Dans le contexte migratoire, une famille honorable est une famille qui a fait souche, c'est-à-dire une famille installée en Belgique depuis longtemps et dont on connaît le parcours, les membres et les alliances.

Même si les futurs conjoints se connaissent pour s'être choisis eux-mêmes en dehors des circuits traditionnels, il est de bon ton que les proches du jeune homme se chargent de mener avec tact toutes les tractations préliminaires auprès des parents de la jeune fille, et que la conclusion du mariage se fasse selon les règles établies. Au moins cela donnera-t-il à la famille, et surtout à la mère, l'illusion d'avoir récupéré le mariage du fils en participant elle-même au processus matrimonial.

On rencontre cependant de plus en plus fréquemment de jeunes couples qui décident de se marier sans l'accord ni même l'avis préalable de leurs familles respectives. Mises devant le fait accompli, celles-ci n'ont plus qu'à se rencontrer pour entériner le choix de leurs enfants.

## La demande en mariage

La première visite à la famille de l'élue incombe normalement à la mère du prétendant. Accompagnée de quelques parentes, elle s'annonce par la formule consacrée *jit ntlab daif Allah*, "je viens demander l'hospitalité de Dieu", formule qui ne laisse planer aucun doute sur le motif de sa venue et met la famille visitée dans l'obligation de recevoir les hôtes et de leur offrir au moins un verre de thé.

Lors de cette première entrevue, on parle d'abord de tout et de rien. La famille de la fille fait semblant, par convenance, de ne pas comprendre ce qui est en jeu. Il convient en effet que les visiteuses évoquent elles-mêmes les raisons de leur démarche. Si elles sentent l'atmosphère propice, elles le feront; sinon, elles s'en iront sans avoir parlé. Au cas où l'idée de mariage a été avancée, la mère de la jeune fille se gardera de donner une réponse trop affirmative. Elle avancera comme argument qu'elle est obligée de consulter son mari. Ce délai va permettre à la famille de la jeune fille de prendre à son tour des renseignements sur le prétendant et sur sa famille. De toute manière, l'éventuelle réponse négative n'est jamais émise directement, quel que soit son motif. On fournit toujours une excuse qui permet de ne pas froisser ou déshonorer la famille prétendante : la fille est trop jeune, on l'a déjà promise à un cousin, elle veut poursuivre ses études... D'ailleurs, au-delà des convenances, on craindrait que l'affront contenu dans un refus catégorique ne pousse le prétendant éconduit ou sa famille à se venger de la jeune fille en lui jetant un sort.

Si les jeunes gens se fréquentent, la mère du jeune homme profitera d'un événement dans la famille de la jeune fille pour prendre contact et faire plus ample connaissance.

Lorsque la famille du jeune homme est à peu près certaine que la famille de la jeune fille considère favorablement l'idée d'un mariage, soit parce que des membres de la famille ou des connaissances ont servi d'intermédiaires, soit parce que les jeunes gens se sont choisis librement et ont décidé de se marier, le père du jeune homme accompagne généralement sa femme lors de la première visite. Dans ce cas, la rencontre se

clôt sur un accord de principe entre les pères qui conviennent d'une autre entrevue pour négocier les conditions du mariage, ou même entreprennent de le faire sur-le-champ.

Si elle n'a pas eu lieu lors de la première visite, la demande officielle, *khotba*, sera formulée dès que la famille de la jeune fille aura signifié - par l'entremise d'un tiers - sa réponse favorable. Cette démarche, plus difficile, où l'on commence par déclarer ses intentions par la formule *nachadou I kelma men 'andkum* ("nous venons prendre votre parole"), incombe aux hommes de la famille du prétendant : son père, ses oncles, ses frères aînés. Des amis proches peuvent les accompagner, ainsi que, parfois, un homme pieux ou prestigieux, surtout s'il s'agit de forcer quelque peu la main du père de la jeune fille. Les convenances et la pudeur exigent que le prétendant lui-même n'intervienne pas, et son père non plus, à moins qu'il ne connaisse bien le père de la jeune fille. Ce dernier, de son côté, demande à son frère aîné ou à son oncle de prendre la parole pour les négociations. Il se sentirait gêné d'énoncer lui-même le montant de la dot qu'il s'estime en droit d'attendre pour sa fille.

S'il est rare qu'on apporte des présents lors de la demande officielle, il est en revanche inimaginable d'arriver les mains vides pour faire la demande officielle. Le sucre traditionnel, qui faisait partie du lot des présents, est de plus en plus remplacé par des pâtisseries. Le bijou offert à la jeune fille porte le nom de *rechma*, ce qui signifie la marque. Le nombre de cadeaux apportés en plus (tissus, foulards, parfums...) est proportionnel à la certitude que le mariage aura effectivement lieu. Les parents de la jeune fille offrent le thé accompagné de gâteaux et, plus couramment, le repas du soir.

Si autrefois la *khotba* était l'affaire exclusive des hommes, aujourd'hui, les femmes des deux familles y participent. Les hommes négocient le montant de la dot et les clauses de l'acte, parfois sur base des revendications féminines, tandis que les femmes essaient de se mettre d'accord sur la destination de la dot, la composition du trousseau et l'organisation pratique de la fête.

## L'engagement du mariage

L'engagement du mariage est sacralisé par la récitation de la *Fatiha*, la première sourate du Coran. Cette officialisation peut avoir lieu le jour même de la *khotba* ou bien plus tard, lors d'une fête qui réunit les parents et les amis intimes dans la maison de la jeune fille. C'est la personne la plus âgée ou la plus versée en matière religieuse qui invite l'assistance à faire la récitation de la *Fatiha*. Il s'agit d'une action de grâce qui place l'union future sous la protection de Dieu, inaugurant les liens que les futurs époux vont établir entre eux. La *Fatiha* terminée, l'officiant adresse à Dieu une *Da'wa*, prière de supplication, pour demander le bonheur des futurs époux, de leurs parents et de la communauté musulmane tout entière. Chacun des deux pères reçoit ensuite les félicitations de ses proches qui lui disent : "Bénié et heureuse soit cette alliance" ou bien : "Que Dieu mène à bien les choses". Puis ils reçoivent les félicitations des membres de l'autre famille.

Afin de donner plus de publicité au sein de la communauté, la lecture de la *Fatiha* peut avoir lieu en présence des membres des deux familles dans une mosquée ou dans la *zawiyya* de la confrérie à laquelle appartient le père de la jeune fille. Le jour choisi sera alors un vendredi ou un moment de grand rassemblement de confrérie. Un repas est offert à la mosquée ou à la *zawiyya*, sous forme de *saddaqa* (offrande).

## Les fiançailles et l'établissement de l'acte de mariage

L'annonce publique de ce que la jeune fille et le jeune homme sont promis l'un à l'autre donne fréquemment lieu à une fête éclatante où les invités peuvent être presque aussi nombreux qu'au mariage. Les frais sont pris en charge par la famille du jeune homme, qui procure à la famille de la jeune fille tout ce qu'il faut pour préparer le repas. Il n'est pas rare qu'une salle soit louée pour l'occasion.

Contrairement à la fête de mariage, les fiançailles réunissent les proches et amis des deux familles. Mais, comme à l'accoutumée, les hommes sont

séparés des femmes. Dans la soirée, le fiancé, parfois accompagné de quelques familiers, vient rejoindre sa promise dans la pièce où festoient les femmes. Après avoir mangé une datte et bu une gorgée de lait - augurant félicité et fécondité - il passe au doigt de sa promise la bague de fiançailles, puis l'embrasse sur le front.

Une parente de la jeune fille, après avoir préparé le henné, en fait une application dans la main droite de la fiancée d'abord, du fiancé ensuite; après quoi elle donne un peu de ce mélange à chaque convive. Lorsque la fête est mixte, les fiancés demeurent ensemble; dans le cas contraire, le garçon s'en va rejoindre les hommes.

En dehors de la bague, le jeune homme aura offert à sa promise divers cadeaux : une montre ou, plus à la mode, une gourmette ou un pendentif, des tissus de couleur verte ou blanche, des babouches, des foulards...

Tout au long de la durée des fiançailles, chaque fête est, pour le futur époux, l'occasion d'envoyer à sa promise des présents pour se rappeler à son bon souvenir. On appelle d'ailleurs ces cadeaux la *tafkira*, c'est-à-dire le "rappel", le "souvenir".

Les fiançailles ne constituent qu'une promesse de mariage n'entraînant aucun lien juridique entre les fiancés qui peuvent donc librement rompre cet engagement. Mais souvent, dans l'immigration, les fiançailles solennisent aussi l'établissement de l'acte de mariage, alors que dans les milieux citadins du Maroc, la rédaction du contrat a généralement lieu le jour même du mariage. Deux époux, de nationalité marocaine exclusivement, dont l'un réside à l'étranger, peuvent établir leur acte de mariage soit au Maroc soit au consulat du Royaume du Maroc du pays d'accueil. Lorsqu'il s'agit d'un couple belgo-marocain, le mariage ne peut être célébré d'abord selon la forme consulaire, à peine de nullité.

## La compensation matrimoniale

Selon les prescriptions religieuses musulmanes, la compensation matrimoniale est nécessaire à la conclusion de tout mariage. Ainsi peut-on lire dans le Coran,

verset 29 de la sourate *Les femmes* : "Donnez-leur leurs douaires selon la manière reconnue (convenable), comme (à) des *muhsana* et non comme à des fornicatrices, ni à des (femmes) prenant des amants" (*Le Coran*, traduction de Régis Blachère).

La compensation matrimoniale (*sadaq*), fallacieusement traduite par dot, est une valeur que le futur époux donne à sa fiancée (ou stipulée à son profit) lors de la conclusion du mariage. La *Moudouana*, ou code marocain du statut personnel, confie le soin d'en fixer le montant aux parties elles-mêmes. Cette compensation, qui ne comporte ni minimum ni maximum, est au profit exclusif de la femme mariée, et son époux ne peut exiger d'elle un apport quelconque (en meubles, literie ou effets vestimentaires) en contrepartie. Cependant, dans certaines villes comme Fès, la coutume impose au père de la jeune fille de dépenser, pour l'établissement du jeune ménage, une somme au moins égale à celle que sa fille a reçue en "dot".

L'école malékite, reconnue au Maroc dès le IX<sup>e</sup> siècle, ne se satisfait pas de la promesse d'une compensation matrimoniale. Elle exige que le montant de celle-ci soit mentionné dans l'acte de mariage, et la règle veut que la femme reçoive une "dot" au moins équivalente à celle des femmes de sa famille ou de même condition sociale; c'est ce qu'on appelle la "dot de parité".

Si le droit positif marocain rend la femme pleine-ment propriétaire et seule bénéficiaire de sa compensation matrimoniale, l'usage veut que celle-ci soit versée au père (ou au tuteur). Ce dernier peut décider de garder l'argent en guise de dédommagement des frais engagés jadis pour l'éducation de sa fille, ou pour couvrir une partie des frais de la noce. Mais, habituellement, il l'utilise pour acheter des bijoux ou pour meubler une ou deux pièces - généralement le salon et la chambre à coucher - du logement du jeune couple.

En principe, la compensation matrimoniale doit être payée comptant à la femme dès la conclusion du mariage. Mais l'on peut convenir d'un paiement en deux fois : le *naqd* et le *mouajal*, ou "différé". Le *naqd* doit en principe être remis au moment de la rédaction de l'acte de mariage. Le différé, d'un montant habituellement plus élevé (jusqu'entre trois et dix fois), reste dû mais la femme ne le perçoit le plus sou-



Collier - écharpe de femme. Ambre, corail, amazonite et autres matériaux. Maroc du sud (art berbère, collection privée).

vent que lorsque son mari décède ou qu'il la répudie. Il s'agit précisément de garantir la jeune fille d'une répudiation trop aisée.

La compensation matrimoniale peut être constituée d'argent liquide et/ou de bijoux, mais aussi de biens immeubles et de consommation. Dérisoire dans les milieux ruraux ou dans les milieux pauvres de la ville, la compensation matrimoniale peut atteindre des montants considérables, voire même exorbitants, au sein de la bourgeoisie, et ceci indépendamment des autres frais du mariage qui seront à la charge du mari.

Dans l'immigration, malgré un certain désaveu des milieux rigoristes et de celui de la jeunesse qui va parfois jusqu'à en refuser l'idée même, excepté sous forme de don symbolique, cette compensation peut être substantielle parmi la bourgeoisie naissante.

## Le contrat de mariage

Le code marocain du statut personnel et successoral, dans son article premier, définit le mariage comme

“un contrat légal par lequel un homme et une femme s'unissent en vue d'une vie conjugale commune et durable”.

Au moment de la rédaction de l'acte de mariage, les époux peuvent valablement s'obliger de manière contractuelle, à condition toutefois que ces obligations ne soient contraires ni à l'ordre public ni aux buts ou à l'essence même du mariage. L'acte de mariage peut contenir des clauses particulières exigées par la jeune fille ou par ses parents : par exemple, l'interdiction à son mari du recours à la polygamie sous peine d'avoir à lui rendre sa liberté, ou bien pouvoir rendre visite librement à ses proches, ou encore ne pas suivre son mari s'il veut l'éloigner de ses parents...

Le texte de la *Moudouana* a maintenu l'institution du mandataire matrimonial, en vertu de laquelle la femme ne peut donner personnellement son consentement au mariage. Le *wali*, ou mandataire matrimonial, est la personne qui accepte le mariage au nom de la femme qu'il représente; il doit être de sexe masculin, sain d'esprit et pubère. Notons que selon le code récemment modifié, une femme majeure (21 ans), dont le père est décédé, peut choisir entre la conclusion d'un mariage par elle-même ou par l'intermédiaire d'un *wali*.

Le nouveau code a supprimé tout droit de contrainte matrimoniale et stipule, en outre, que le mariage ne peut être conclu qu'avec le consentement, l'accord et la signature de l'épouse par l'acte de mariage dressé par les *adouls*. Dans certains milieux, cette pratique était instaurée depuis quelques années déjà. La validité de l'acte de mariage est subordonnée à la présence de deux *adouls* (témoins-notaires) pouvant attester l'échange du consentement entre le futur époux, ou son représentant, et le *wali* dûment mandaté par la fille à marier. L'acte est alors homologué par le juge (*cadi*-notaire).

L'acte de mariage doit mentionner :

1. les noms, filiation, domicile, âge, identité de chacun des époux, ainsi que leur santé d'esprit et le nom du tuteur matrimonial;
2. la conclusion, la date et le lieu du mariage, le fait que les conjoints et le tuteur ont agi en pleine connaissance de cause;
3. un exposé complet de l'état de l'épouse : vierge ou non, orpheline de père ou non, orpheline ayant ou non un tuteur testamentaire ou datif, femme répudiée ou veuve ayant achevé sa retraite de continence;
4. le certificat délivré par l'autorité administrative avec son numéro d'ordre;
5. le montant de la compensation matrimoniale, ce qui doit être payé au comptant et ce qui doit l'être à terme; si le versement de la portion immédiatement exigible a eu lieu au vu des témoins, ou s'il y a eu reconnaissance d'un versement antérieur;
6. l'acte de mariage doit comporter la signature des *adouls* et le sceau du juge.

L'original de l'acte de mariage est remis à la femme ou à son représentant. Le mari a droit à une copie.

La convention matrimoniale étant conclue, le garçon et la fille sont mariés aux yeux de la loi et de la religion, mais le mariage ne sera reconnu socialement qu'après la nuit de nocce. Le délai qui sépare le mariage légal de la fête qui se clôt sur sa consommation se prolonge parfois pendant des mois, voire des années, en fonction des obstacles qui empêchent la cohabitation des époux : recherche d'un emploi, d'un logement, de fonds nécessaires pour la célébration des nocces et/ou pour l'aménagement de l'habitation,

attente de la délivrance d'un visa si l'un des conjoints vient du Maroc... Pendant ce temps, les jeunes époux, traditionnellement, ne peuvent se rencontrer. Mais aujourd'hui, les couples profitent de cette période pour mieux se connaître, quoique, dans la majorité des cas, ils s'abstiennent de cohabiter et d'avoir des relations intimes.

### Les jours qui précèdent la nocce

Notons dès à présent que la disponibilité des orchestres est devenue déterminante dans le déroulement des festivités.

Une semaine ou deux avant la nuit de nocces, les invitations sont lancées par chacune des deux familles. Traditionnellement, c'étaient de jeunes femmes proches des futurs mariés, parées de beaux vêtements offerts pour la circonstance, qui s'en allaient de porte en porte annoncer la nouvelle en respectant un ordre de préséance. Dans l'immigration, les invitations individuelles subsistent encore, au moins auprès des femmes les plus proches, les plus âgées ou les plus en vue. On demandera à celles-ci de bien vouloir avertir à leur tour les plus jeunes, en distribuant les cartons d'invitation qu'on aura eu soin de leur confier. Le téléphone est utilisé pour avertir les membres de la famille ou les connaissances qui habitent au loin ou à l'étranger.

À l'occasion d'un mariage, parentes et voisines se mobilisent pour prêter leur concours aux préparatifs. Cette réactualisation du réseau d'entraide permet aussi aux femmes de conclure entre elles des alliances nouvelles et d'exercer leur influence, notamment sur la sélection des invités. Dans une ambiance joyeuse, bruisant de rire et de papotages, elles entreprennent de préparer des montagnes de gâteaux faits d'amandes, de farine, de sucre, de noix, d'œufs, de miel, de coco, parfumés à l'eau de fleur d'oranger, à l'anis et à la gomme arabique.

Jadis, au cours d'un mariage, seules quatre sortes de gâteaux étaient offertes aux invités : cornes de gazelles, *ghriba* au beurre, *faqqas*, *haloua*. Maintenant, on y ajoute des *briouates* aux amandes ou aux cacahuètes, des *doigts de la fiancée* aux noix diverses, des cakes au coco, des *chebakya* au miel, des dattes far-

cies à la pâte d'amandes... essayant ainsi de rivaliser avec d'autres en offrant des gâteaux dont la variété et la composition surpassent ceux que l'on a reçus ailleurs. La dernière mode n'est plus de préparer les gâteaux soi-même mais bien de faire appel à des pâtisseries et à des traiteurs renommés.

Dans les zones rurales du Maroc, on distingue, parmi les jours qui précèdent la nuit de noces, le jour du *dfou*, littéralement jour de l'envoi. Ce jour (au plus tard deux jours avant la consommation du mariage), la famille du garçon apporte à celle de la fille tout ce qu'il faut pour recevoir dignement les invités : moutons, poulets, huile, farine, sucre, sel, noix, amandes, thé... S'y ajoutent des présents pour la jeune fille soigneusement étalés dans un *tbag*, panier en roseau recouvert d'étoffe soyeuse. Un cortège de véhicules, où ont pris place des membres de la famille du jeune homme, se rend pour cela chez la future épouse, en klaxonnant bruyamment. Un orchestre de *tabbala* et *gheyyata* est souvent de la partie. Dans l'immigration, cette tradition a complètement disparu, probablement parce que la déambulation d'un tel cortège n'est guère concevable dans les rues de nos agglomérations. Lorsque les familles immigrées célèbrent les noces dans leur village d'origine, la coutume est maintenue.

Il n'empêche que dans le contexte migratoire comme au pays, les frais de la fête sont principalement à la charge du jeune marié et de sa famille. Les denrées nécessaires à la fête sont livrées dès lors de manière plus discrète, ou même, on donne l'argent qui permettra à la famille de la future épouse d'acheter les victuailles nécessaires.

## Le bain rituel de la mariée

Dans l'ambiance festive qui règne à la maison, on pousse la jeune fille à se rendre au bain. Malgré une interdiction rituelle qui lui impose la non-activité avant ses noces, la jeune fille participe de plus en plus aux préparatifs. Alors qu'elle s'active dans la cuisine à donner forme aux cornes de gazelles ou à malaxer la pâte d'amandes, ses parentes et amies lui signifient qu'il est grand temps pour elle de cesser tout travail et de procéder à ses ablutions rituelles.

Le bain, qui a généralement lieu le jour où est appliqué le henné (c'est-à-dire le mercredi, le jeudi ou le vendredi précédant la nuit de noces), marque l'entrée de la future mariée dans la phase liminale, période de transition où elle est exposée au danger de forces nuisibles émanant des hommes et des puissances surnaturelles.

La future mariée est accompagnée de jeunes filles qui, comme elle, portent la djellaba et ont la tête recouverte d'un foulard, de sorte qu'on ne puisse distinguer, au sein du groupe, qui est la future mariée : ainsi ne risque-t-elle pas d'être victime d'un sort jeté par quelque malintentionné. Dans une valise, elle emmène de belles serviettes de bain, des sandales, un peignoir, du savon et du parfum de luxe, un tapis, des vêtements neufs, un bol de henné mêlé d'aromates et un seau de métal argenté.

Après qu'elle s'est dévêtue derrière une serviette dans le vestiaire - où l'on a pris soin de placer un brasero avec de l'encens pour faire fuir ou neutraliser les mauvais génies -, les jeunes filles et les employées du hammam la font entrer dans la salle d'eau chaude. L'une d'entre elles tient une bougie allumée et toutes chantent les louanges du prophète et poussent des youyous. Si la famille n'a pas loué le hammam pour la circonstance, une place spéciale y est réservée pour la jeune fille et sa suite.

Après avoir été lavée et frottée énergiquement par la *gellasa*, la mariée est rincée avec de l'eau parfumée. Elle procède ensuite à ses grandes ablutions, en se versant à chaque fois un seau entier d'eau propre, d'abord sur le côté droit, puis sur le côté gauche, puis sur le dos, et ensuite sur le devant du corps.

Le bain se termine par les petites ablutions et par la récitation de la *Fatiha*, surtout si la mariée est très pieuse. Reconduite alors au vestiaire, vêtue de son peignoir et chaussée de ses sandales, la mariée est installée sur le "fauteuil de la mariée" si le hammam en possède un, ou sur le tapis qu'elle a apporté, pour y être habillée et coiffée par ses compagnes. À la sortie du hammam, elle est le plus souvent reconduite chez elle en voiture, par un parent venu la chercher.

En Belgique, la pratique du bain rituel se maintient très largement quoique les aspects symboliques en aient presque disparu. Il ne se déroule que rarement au

hammam, on y procède plutôt chez soi ou, si la maison ne comporte pas de salle de bain, chez une voisine ou chez une amie. Dans ce cas, une bougie sera allumée de chaque côté de l'endroit où la mariée aura pris place.

## La cérémonie du henné

Après celle du bain vient la cérémonie du henné, qui a lieu le jeudi soir ou, plus communément, le vendredi soir.

Le henné est tiré des feuilles du *lawsonia inermis*, lesquelles sont séchées puis réduites en poudre. La tradition attribue au henné une origine paradisiaque et un pouvoir bénéfique. On l'utilise non seulement pour son action purificatrice et désinfectante, mais aussi pour sa signification symbolique de bonheur et de prospérité. L'application de henné avant le changement d'état qu'entraîne le mariage est essentiel en raison du caractère protecteur qui lui est attribué.

Les traces de henné qui marqueront la mariée représentent un voile symbolique et protecteur lorsque le mari lui ôtera son voile réel.

Chez les femmes de la première génération, le mariage était souvent lié à un sentiment de peur suscitée par l'inconnu. Le recours aux rites avait pour but d'atténuer les craintes de cette première confrontation entre un homme et une femme. Pour les jeunes générations, le mariage perçu comme un moment périlleux est largement dépassé, d'où la perte du caractère sacré de la cérémonie du henné. En accentuant ses propriétés ornementales, le henné perd ses fonctions symboliques de protection et de purification.

Traditionnellement, la préparation et la pose du henné devaient se faire par une femme *mezwara*. Il s'agit d'une proche parente ou d'une amie de la future mariée, célibataire ou mariée, mais en aucun cas divorcée ou veuve, afin de ne pas attirer le mauvais sort. Dans les familles d'origine citadine ou ayant adopté des habitudes modernistes, on ne pose plus ces conditions : on a désormais recours à une spécialiste dans l'application artistique du henné et non plus à une officiante d'un rite. La séance, dont le but est devenu avant tout ornemental, dure plusieurs heures et son déroulement dépend en grande partie de la dis-

ponibilité de la *ziana*, "celle qui embellit". Aussi cette séance peut-elle être dissociée de l'application rituelle du henné, qui se limite alors à un léger effleurement de ce produit fortement dilué dans la paume de la main droite.

Le rituel du henné est traditionnellement fêté par les jeunes filles : il se déroule toujours en présence des amies intimes de la mariée. Il s'agit d'une véritable cérémonie d'adieu à son enfance dont il résulte une atmosphère d'intense émotion, accentuée dans certaines familles, selon leur lieu d'origine, par des chants tristes évoquant la vie de la jeune fille au milieu des siens. L'ambiance contraste avec celle qui régnait lors du bain, où les jeunes filles avaient chanté les futures félicités de la mariée et sa chance d'avoir trouvé un époux.

La mariée, vêtue de blanc (et plus traditionnellement, de vert et de blanc, dans les villes), est recouverte d'un voile blanc (l'*izar* doit s'accorder avec la tenue que porte la mariée). Ce voile se porte sur la taille au-dessus des habits, comme une jupe; le reste du tissu est passé sur les épaules. La mariée est installée sur des coussins recouverts d'un drap blanc et pose les mains sur des mouchoirs de la même couleur.

La poudre de henné, achetée telle quelle ou obtenue en pilant les feuilles dans un mortier, est mélangée à de l'eau tiède additionnée ou non de fleurs d'oranger, dans un récipient contenant selon les régions un, deux ou quatre œufs, symboles de fécondité, de pureté et de prospérité. Dans le Nord, ces œufs seront consommés par les époux le lendemain de la nuit de noces.

On place parfois dans l'assiette un nouet fait de tissu et contenant des substances destinées à protéger la mariée des influences néfastes : harmel, alun, pièce d'argent trouée.

Afin de bien faire réussir les dessins, on ajoute à la poudre de henné d'autres produits tels que safran, clous de girofle moulus, sucre, sel, poudre d'amande, thé... Chaque *ziana* a sa recette pour que l'application soit du plus bel effet. On trouve maintenant, dans le commerce, des tubes de pâte prête à l'emploi.

L'assiette de henné est placée sur un plateau où sont également disposés un pain de sucre, des bougies, un bijou en argent s'il n'a pas été placé directement dans le récipient contenant le henné, un lance-parfum contenant de l'eau de fleurs d'oranger ou de l'eau de



La mariée porte le costume de Fès. Elle est habillée et maquillée par Ziana, qui loue les vêtements, les bijoux et ses services d'habilleuse pour le mariage (Bruxelles, 1986, collection privée).

rose, des serviettes blanches brodées, du *swak* (écorce de noyer) enroulé dans du papier d'argent, et du kohl (sulfure d'antimoine).

La spécialiste du henné applique la pâte visqueuse au moyen d'un bâtonnet ou d'une seringue en des dessins qui ressemblent à une véritable dentelle, dont les formes et les symboles montrent des similitudes avec ceux employés dans le tatouage, la poterie, la tapisserie et même la bijouterie. Les autocollants à motifs découpés (qui permettent d'obtenir des dessins sans en faire le tracé) ne sont guère utilisés pour les mariages. La future mariée présente des mains et des pieds vernis pour que le henné ne colore pas les ongles.

Le henné est appliqué selon une séquence invariable : la main droite, la main gauche, le pied droit et le pied gauche. Chaque fois qu'on en termine avec un membre, on fixe les dessins avec un mélange de citron, d'ail, de pierre d'alun pulvérisée, de sucre et de poivre appelé *sqia*, on enroule dans de la ouate et on emmaillote le tout dans une serviette blanche. La jeune fille conserve ces emplâtres jusqu'au lendemain matin. Même s'il fait très chaud, la mariée sera recouverte car l'application de henné refroidit vite et donne une sensation de froid avant qu'elle ne sèche.

Aussitôt qu'elle aura offert à chacune des femmes présentes un peu de la pâte bénéfique, la mère de la mariée aura grand soin de mettre à l'abri l'assiette contenant le henné excédentaire, car elle redoute par dessus tout que des gens malintentionnés puissent utiliser cette mixture à des fins de sorcellerie.

Le lendemain, la poudre de henné séchée est raclée et il ne reste sur les mains et les pieds que les marques oranges des motifs. On raconte que les dessins foncés signifient un esprit pur tandis que les dessins clairs démontrent des traits de caractère perfide et jaloux.

Lors de la fête du henné, un repas chaud est servi le soir aux invités, et, dans certains milieux, il est en passe de devenir le seul repas chaud qui soit encore offert aux invités d'une noce.

Chez les ruraux du Rif, la cérémonie du henné revêt une importance toute particulière car c'est souvent la seule grande fête qui a lieu dans la maison de la jeune fille avant qu'elle ne parte chez son mari. Dans ces familles, même s'il est désormais supplanté par une

fête qui a lieu le jour où la mariée quitte sa famille, le jour de la fête du henné présente certains aspects qui lui sont propres et il a moins perdu de son caractère symbolique.

Habillée de blanc et couverte d'un voile, on attache sur le front de la mariée une pièce d'argent transmise de génération en génération, et jalousement conservée par la mère ou la tante maternelle la plus âgée.

Notons enfin que le henné est parfois encore appliqué de manière uniforme (sans dessin) sur les mains et les pieds.

## La fête des femmes

En milieu citadin bourgeois, le cérémonial traditionnel du mariage impose que soit organisée, avant le départ de la mariée, et en l'honneur des femmes, une fête grandiose appelée *qwaleb I kbar*, "les grands pains de sucre". Actuellement, si le cérémonial s'est simplifié et a perdu sa signification rituelle, la fête des femmes - qui, dans les milieux modernistes, tend à devenir une fête mixte - reste dans la bourgeoisie citadine la célébration la plus marquante des cérémonies du mariage.

En exil, les convenances traditionnelles, qui exigent que les hommes et les femmes se divertissent séparément, restent dans la plupart des cas scrupuleusement respectées. On peut recevoir les hommes le même jour que les femmes, mais alors dans une autre partie de la maison, ou mieux encore chez des voisins. Les familles qui en ont les moyens organisent une soirée pour les femmes et une pour les hommes.

Chez les immigrants originaires des villes de vieille tradition, la fête est loin de présenter, du côté des hommes, l'aspect ostentatoire bien présent chez les femmes. Tout au plus fait-on venir quelques chanteurs pour animer la soirée des plus jeunes, tandis que les aînés se contentent de bavarder entre eux. Nombreux sont les hommes, hormis ceux de la famille proche, qui n'aiment plus guère se rendre aux fêtes de mariage.

Dans les milieux pieux, les récitations coraniques ont remplacé les orchestres. Tout au plus tolère-t-on les sketches humoristiques.

À la ségrégation des sexes durant les fêtes s'ajoute également la séparation des familles de la mariée et du marié pendant les cérémonies qui précèdent la nuit de noce. Peut-être s'agit-il d'une précaution pour éviter des conflits avant le mariage.

Par la situation particulière qu'elle présente, l'immigration fait cependant naître de nouveaux agencements festifs. Si la jeune fille vient du Maroc, tout le déroulement du cérémonial, y compris l'application rituelle du henné, aura lieu dans la maison de ses beaux-parents. Si c'est le garçon qui vient du Maroc, l'inverse se produira et toute la fête se déroulera chez les parents de la mariée. Alors que la coutume veut que les deux familles fêtent séparément le mariage, elles peuvent se trouver réunies, avec leurs connaissances respectives, chez ceux des parents qui se trouvent en Belgique.

Comme au Maroc, c'est surtout chez les citadins - c'est-à-dire chez les immigrés d'origine citadine - qu'on assiste à une véritable fête pour les femmes, avec exposition de la mariée, habillée successivement de plusieurs costumes.

À Bruxelles, la communauté tangéroise de Saint-Josse et de Schaerbeek est renommée pour ses beaux mariages. Tout en respectant le protocole, on y fait preuve d'originalité.

Pour la fête des femmes, les invitées commencent à arriver vers la fin de l'après-midi. Sous leur djellaba, elles ont revêtu leur plus beau caftan ou *gandoura*, qu'elles ont fait tailler à la dernière mode dans de somptueux tissus soyeux, unis ou décorés de fleurs chatoyantes, tissés de fil d'or ou d'argent, constellés de paillettes, bordés de passementeries. Pour l'occasion, elles ont également sorti leurs bijoux en or, lourds et massifs pour les plus âgées, fins et stylisés pour les plus jeunes. Celles que les circonstances de la vie ont obligées à se séparer de leurs trésors, manifestation d'une certaine aisance matérielle, recourent alors à l'emprunt, chez quelque amie ou quelque proche, pour ne pas perdre la face.

L'orchestre, composé de musiciennes et de chanteuses, adapte son répertoire au public présent. Dans les familles tétouanaises, la musique andalouse *al ala* a la cote et perdure au moins jusqu'au café alors que dans d'autres milieux, on passe plus vite à des

rythmes plus modernes. Dans les familles bourgeoises, il est bien révolu le temps où des femmes de l'assistance interprétaient elles-mêmes les chants au son des *bendir* et *derbouka* pendant que les autres battaient énergiquement la mesure des mains.

Ce sont les femmes les plus hardies qui ouvriront la danse, mais nulle ne peut s'en tenir à l'écart très longtemps. Les invitées sont tenues de glisser de temps en temps un billet de banque dans la ceinture de celle qui danse, laquelle offrira ensuite cet argent *gramma* à l'orchestre.

Offrir un repas ce jour est à présent tout à fait passé de mode chez les citadins. *Briourates* et "gozettes" fourrées au poulet ou aux crevettes ont désormais détrôné la *bastilla*, le poulet aux olives et le tagine de mouton aux pruneaux et aux amandes grillées. Dans les familles rifaines en revanche, le repas est resté un moment fort de la soirée.

Durant tout ce temps, la mariée reste confinée dans sa chambre. Vers le milieu de la soirée, la *ziana*, littéralement celle qui embellit, la prépare à être montrée à l'assistance : elle la vêt, la coiffe, la maquille, la pare de certains types de bijoux, conformément à des prescriptions subtiles et complexes. La *ziana* ou *négaffa* loue, pour la durée de la fête, les vêtements, les bijoux et ses services d'habilleuse.

Pour la génération des mères, la pratique du maquillage avait un caractère rituel très précis. Au-delà de sa fonction d'embellissement, il servait à faire passer la femme d'une situation déterminée à une autre entièrement différente. Aujourd'hui, les produits de beauté courants et les paillettes scintillantes remplacent les substances naturelles de jadis.

Alors que cette coutume était traditionnellement réservée au lendemain de la nuit de noces, lors de la cérémonie du *dhor*, la tendance actuelle veut que, déjà lors de la fête des femmes, la mariée soit présentée plusieurs fois de suite, revêtue de costumes différents. Lors de chacun de ces passages, l'orchestre crée une ambiance nouvelle par le rythme et le choix des chansons.

Certains vêtements évoquent les principales régions ethniques du Maroc, mais on distingue également la tenue hindoue, et le dernier cri semble bien être l'évocation de l'impératrice Sissi.

Le premier costume que porte la mariée est souvent celui de Tétouan : *shedda*. Après avoir vêtu la mariée de son caftan blanc aux ramages dorés ou argentés, la *ziana* partage, s'ils sont longs, les cheveux en deux mèches qui seront croisées derrière la nuque d'où elles émergeront de part et d'autre pour encadrer la poitrine. La coiffure est composée de deux fichus pliés et dressés autour du front de façon à servir d'assise au diadème. Des garnitures aux tempes encadrent le visage et des perles, affectionnées tout spécialement pour leur blancheur, signe de bon augure, recouvrent la poitrine en une multitude de colliers. Autour du cou, la mariée porte, suspendue à une chaîne, une large main stylisée en or, et, autour des hanches, une ceinture à laquelle pendent des petits poissons en or, symboles de fécondité.

Après quoi, recouverte d'un léger voile de mousseline blanche qui laisse deviner ses traits, la mariée, précédée de deux fillettes portant chacune un cierge allumé orné de rubans et d'une collerette de dentelle, est amenée dans la salle de fête pendant que l'assistance psalmodie les louanges du prophète (*sla wa slam*) et lance des youyous. La *ziana*, la prend par les mains et la conduit à pas lents tout autour de la pièce, au milieu du cercle des femmes - qui attendent cet événement depuis des heures. La *ziana*, qui vient de recevoir une somme d'argent de la mère, dévoile alors la jeune fille, laissant enfin paraître son visage d'idole aux yeux clos, rendu presque méconnaissable par le fard et les parures.

À ce moment, la mariée donne à voir sa beauté tout en feignant de s'en défendre. Le regard des spectatrices est nécessaire pour juger de cette beauté, mais en même temps, il est redouté à cause de la jalousie qu'il peut véhiculer.

Si elle existait depuis bien longtemps, la cérémonie de l'exposition de la mariée prend désormais de plus en plus d'ampleur. L'accent n'est plus mis uniquement sur la protection de la mariée, même si elle existe de manière très feutrée, mais sur le paraître. On vise généralement à impressionner l'assistance et à témoigner de l'opulence de la famille.

Lors d'une apparition suivante, la mariée aura revêtu le costume *fassi*, imprégné d'un hiératisme saisissant. La *qosba del berkato*, volumineuse étole de lamé or, est passée sur le caftan. Les deux larges pans de

l'étoffe épaisse et rigide tombent jusqu'à terre. Les deux pans d'une seconde étole, *qosba del rib*, tombent un peu moins bas. Sur les côtés, deux grandes pièces de lamé rouge ou vert et or, les *kman*, représentent les manches. Les colliers ne sont pas suspendus autour du cou mais agrafés sur un plastron rigide, *bseta*, recouvert de velours. Les grappes de perles tombent de chaque côté de la tête, entourée d'un diadème finement ciselé et incrusté de pierres précieuses. Enveloppée de cette tenue lourde et encombrante, la mariée s'avance d'un pas très lent. On ne voit que son visage généreusement maquillé, son corps est déroché, impénétrable au regard, on ne saisit qu'une carapace somptueuse. Elle est installée sur les matelas du divan, contre le *haiti*, pièce de brocart qui a été épinglée au mur.

Quand la mariée a revêtu l'habit traditionnel de Fès, on l'installe sur une table basse, *mida*, parée d'étoffes chatoyantes. Le mari prend place sur une autre *mida*. Celles-ci sont hissées sur les épaules de la *negaffa*, en principe, pour la fille, sur celles de ses amis pour le garçon, et ceux-ci dansent avec leur fardeau tandis que les musiciennes chantent l'*arousa keidoura* et que l'assistance les encourage par des youyous lancinants.

Lorsqu'elle paraît en Berbère, la mariée a revêtu un *izar* maintenu sur la poitrine par des fibules et, à la taille, par une ceinture de fils de laine colorés. La tête est ceinte d'un carré de soie aux couleurs vives. Cette fois, les bijoux sont en argent, rehaussés de verroterie. La *hendira* ou le *tamizart*, couverture de laine, est rejetée sur les épaules ou accrochée au mur, derrière la mariée. La tenue berbère a une conséquence bien particulière : à sa vue, tout le monde s'agite et commence à danser. Même la mariée, qui normalement doit rester immobile, danse accompagnée de son mari.

Depuis le mariage de la fille du roi, le costume *amariyya* fait partie de la série de tenues proposées par la *ziana*. La mariée est habillée en blanc et les parures en diamant prédominent. Derrière elle, on a posé un large coussin en forme de cœur, recouvert de lamé argenté, qui porte le nom de *amariyya* emprunté à la cage qui transporte traditionnellement la mariée de son domicile à celui de son époux dans la région du nord.

Des pans entiers de l'antique cérémonial sont conservés mais pratiquement sans les significations qui y étaient attachées.



La mariée reste immobile, les mains posées sur les genoux (Bruxelles, 1986, collection privée).

On s'intéresse, on l'a dit, à l'opulence des costumes. L'idéal de sobriété qui caractérisait le tissu porté par la mariée de l'ancienne génération s'estompe indiscutablement pour donner la primauté à des couleurs nouvelles, plus vivantes ou, au contraire, à des tons pastels. La mariée a les yeux baissés et mi-clos mais ce n'est point uniquement par pudeur : la preuve, c'est qu'elle ne se gênera pas pour aller danser. Le mari assiste désormais, si pas à toutes, du moins à quelques-unes des apparitions de son épouse. Il arrive escorté de son garçon d'honneur et de quelques parents de son âge et franchit, non sans timidité, le seuil de cette assemblée féminine pour venir prendre place aux côtés de son épouse, après avoir donné de l'argent à l'orchestre. Quelques femmes de sa famille sont également venues en délégation à cette fête des femmes. Elles se donnent de l'importance, réclament des places bien en vue. La mère de la mariée donne de l'argent à l'orchestre pour les accueillir avec tout

l'honneur qui leur est dû. Si la belle-famille n'envoie personne, cela signifie que les relations sont assez tendues.

Après qu'on soit passé avec des assiettes de bonbons et de "pralines", des plateaux garnis de gâteaux variés sont présentés aux invitées. Celles-ci en prennent un de chaque sorte mais n'en mangent qu'un ou deux; elles ramèneront les autres chez elles, soigneusement emballés dans un sachet qu'on leur a donné à cette fin, comme preuve de ce qu'elles ont bien participé à la soirée. Ensuite, on offre à chacune une petite boîte de dragées qui, plus que probablement, ira prendre place à côté d'une série d'autres dans l'une des vitrines de leur salon - attestant ainsi que la maîtresse de maison est fort en vue et sollicitée pour de nombreuses fêtes.

Une innovation aujourd'hui courante est le gâteau de mariage, pièce montée commandée chez un pâtissier belge ou marocain. Le mari découpe la première tranche, assisté de la mariée qui lui tient la main. Le gâteau est partagé entre toutes les personnes présentes, et une part est quelquefois envoyée aux parents du marié.

Le rituel du lait et des dattes peut avoir lieu chez les parents de la mariée, surtout si le marié n'a pas de

famille en Belgique et que le couple ira directement dans la maison conjugale pour la consommation du mariage.

On prend de nombreuses photos, et tous les familiers veulent poser aux côtés des jeunes mariés. Mais aujourd'hui les familles tiennent en outre à ce que toutes les festivités soient filmées sur cassette vidéo. On assiste ainsi à l'introduction de la caméra dans un espace normalement interdit aux hommes. Cette violation d'un lieu privé ne va pas toujours sans entraîner des problèmes; elle peut constituer une atteinte à l'honneur, et les femmes qui n'appartiennent pas à la famille proche sont souvent réticentes à se laisser filmer, de peur que la cassette ne soit montrée ultérieurement à des non-familiers.

La mariée quitte parfois la maison paternelle à l'issue de la fête des femmes, surtout si celle-ci a lieu la nuit du samedi au dimanche, mais il arrive aussi que le départ soit remis au lendemain.

Les familles qui peuvent se le permettre donnent le lendemain une autre fête qui peut être mixte, surtout si elle est prioritairement destinée aux jeunes. Le mari assiste dans ce cas à toute la soirée en compagnie de ses amis et de ceux de ses parents qui appartiennent à sa génération. En ces occasions, malgré la réprobation des gens plus âgés ou des religieux fervents, le public jeune apprécie fortement le *raiï*, musique d'origine oranaise résultant d'un compromis entre les sonorités modernes, occidentales, et des instruments maghrébins traditionnels, tel le violon : les chansons qui le caractérisent véhiculent des thèmes obscènes pour les uns, sociaux et contestataires pour les autres.

Dans les familles rifaines, la fête des femmes revêt un caractère plus familial, plus intime. Les jeunes enfants ne dérangent pas trop, même si leur présence n'est pas toujours appréciée par des femmes d'origine citadine invitées pour l'occasion. La tenue de mariée est plus simple : bien souvent, elle ne porte que la robe blanche, sans fards excessifs.

Lorsque le mari vient chercher sa femme, celle-ci est revêtue de sa robe blanche, de style européen, avec les gants blancs, la voilette et le bouquet. Les femmes de sa famille auront revêtu des robes scintillantes et brillantes, souvent proches de la robe de mariée occidentale pour les plus jeunes. La voiture dans laquelle

le marié vient chercher sa femme est décorée de fleurs et de rubans.

On fait sortir la mariée avec les bénédictions sur le Prophète et les youyous d'usage. Naguère, on la portait pour franchir le seuil; maintenant, elle marche au bras de son mari. Quand elle sort, on jette du sel devant la porte et on lance parfois de l'eau derrière elle. Selon les régions d'origine (Oujda et le Rif), on jette aussi des friandises aux enfants. La mariée emporte des cadeaux pour sa belle-famille : foulards, mouchoirs, tissus... Dans la région de Nador, la mariée tient un œuf en main pendant le transfert vers sa nouvelle demeure, afin que son mari prenne soin d'elle comme il le ferait d'un œuf.

Une innovation qui fera probablement des émules apparaît peu à peu. Elle veut que la jeune épouse revête sa robe de mariée l'après-midi pour aller se faire photographier en compagnie de son mari, dans un cadre prestigieux de la ville, comme - à Bruxelles, par exemple - l'Atomium, le Cinquentaïre ou le parc de Tervuren, et qu'elle fasse sa première apparition parmi les invités dans cette tenue.

Ceci permet au moins de montrer cette robe, qui nécessite souvent un investissement considérable, et qui, auparavant, était presque toujours dissimulée au regard des participantes à la fête qui avaient quitté les lieux avant que la mariée ne parte.

Certaines familles préfèrent faire les photos de nuit, au moment où le mari vient chercher sa femme, d'autres attendent le lendemain, avant la fête du *dhor*. Cette sortie fournit l'occasion de constituer un cortège de voitures klaxonnant bruyamment, ce qui n'est pas toujours apprécié des riverains, surtout si cela a lieu la nuit.

## L'arrivée dans sa nouvelle demeure

Arrivés dans la maison des parents du mari, les mariés sont accueillis par la mère du garçon avec du lait et des dattes. Des bonbons sont jetés sur le seuil de la porte.

À Oujda, le jour où vient la mariée, la belle-mère lave le pied droit de sa bru avant que celle-ci n'entre

et, afin de se l'attacher à la maison, puis elle dépose son pied droit sur celui de la mariée.

Dans le Nord, la belle-mère place un pain emballé sous le bras de sa belle-fille. Un autre rite du Nord veut que, lorsque la mariée arrive sur le pas de la porte, le mari doive la porter pour franchir le seuil. Quand elle se remet debout, elle doit essayer de poser un pied au moins sur ceux de son époux, de préférence le pied droit. Une des sœurs du mari l'attend avec une assiette remplie de farine, dans laquelle on a déposé une clef. La mariée doit grappiller la clef dans la farine et la tenir quelques instants en sa main. La farine servira pour le pain qu'elle devra pétrir, ou pour enrober le poisson qu'elle devra frire, la période festive terminée.

À son arrivée dans sa nouvelle famille, la mariée est présentée aux invités de sa belle-mère. Elle peut garder sa robe blanche ou être vêtue à nouveau par une *ziana* de costumes plus traditionnels.

Elle se retirera ensuite dans la chambre nuptiale où, en compagnie de quelques parentes qui l'auront suivie jusque-là, elle attendra la venue de son mari.

La consommation du mariage peut avoir lieu dans la maison des beaux-parents de la jeune fille, surtout si c'est là que le couple a l'intention de vivre. La plupart des jeunes ont cependant désormais choisi de vivre ailleurs. Ils se rendent dès lors dans leur propre habitation ou, plus rarement, à l'hôtel - à moins bien sûr qu'ils ne partent en voyage de noces, mais celui-ci est encore rarissime. Cette modification a pour corollaire que la fête qui a lieu dans la famille du mari avant la consommation du mariage s'estompe pour donner plus d'importance à la fête du *dhor*, qui a lieu le lendemain.

Que ce soit dans l'une ou l'autre famille, les parents ne participent presque jamais aux cérémonies diverses. Ils restent plutôt dans l'ombre, habillés de leurs vêtements quotidiens, pour assurer le service des convives. Ils apparaissent sporadiquement pour s'assurer que tout se déroule bien, et on les appelle pour poser quand vient le moment des photos. Chez les femmes, c'est une tante ou une amie de la mère qui se charge du rôle de maître de cérémonie; chez les hommes, il s'agit d'un oncle ou d'un ami du père.

## La virginité de la jeune mariée

Même si les choses évoluent à cet égard, tant au Maroc que dans l'immigration, la virginité de la jeune mariée revêt encore une importance capitale, et de nombreuses femmes exigent qu'elle soit prouvée. Traditionnellement, au Maroc, la défloration rituelle est un rite social qui doit être accompli avec la publicité nécessaire. Naguère les invités attendaient devant la porte de la chambre nuptiale. Chez les citadins, c'était le seul moment de la fête où les hommes et les femmes se trouvaient rassemblés. En tambourinant sur les *bendir* et quelquefois sur la porte, ils exhortaient le couple à faire vite, leur criant : "Donnez-nous ce qu'on attend pour qu'on s'en aille !". Il s'agissait que la mariée fasse preuve de sa bonne conduite passée, honneur de sa famille, et le marié celle de sa virilité. Dès que le marié sortait de la chambre, le capuchon de sa *djellaba* tiré sur son visage, il recevait les félicitations de l'assemblée. Les youyous fusaient, dans un bruit assourdissant de *bendir* et de *tarija*. Les femmes rejoignaient la mariée et s'emparaient du linge maculé de sang afin de le montrer à tous.

Dans la communauté marocaine, l'exigence de la préservation de la virginité est "présentée comme très valorisante, promue au rang de marquage identitaire". En Belgique, la preuve de la virginité est très rarement exhibée et tend même à disparaître complètement.

Les jeunes se refusent de plus en plus souvent à la consommation expéditive de leur union et à la démonstration publique de la virginité de la jeune fille. Si le couple passe la nuit dans la maison parentale, le marié attend que la plupart des invités soient partis pour rejoindre son épouse. Seuls resteront quelques familiers. Si le couple passe sa nuit de noces dans son propre logement, il est accompagné de quelques parents très proches car, de toute façon, la mère de la mariée attendra impatiemment qu'on lui apporte le linge rougi, attestant irréfutablement que sa fille a reçu une bonne éducation. Elle se sent soulagée quand une de ses filles ou de ses sœurs vient le lui remettre, et il semble que les veuves ou divorcées y attachent plus d'importance encore : ayant dû élever

seules leurs enfants, la moindre défaillance en la matière ferait l'objet de médisances.

Un certificat de virginité est quelquefois demandé au médecin quelques jours avant le mariage et certains maris consomment même des virginités artificielles, après réfection chirurgicale.

Le milieu social marocain attache de l'importance à la couleur du sang qui doit être d'un rouge éclatant. On prive parfois la mariée des aliments acides et piquants qui rendent le sang plus clair.

### ***Es sbah***

La première journée du couple débute par le petit déjeuner, envoyé par la famille de la mariée; il célèbre le *sbah* (matin), "le premier lever du soleil" pour les époux unis. Notons que si le *sbah* signifie littéralement matin, c'est aussi le terme qui désigne le linge maculé de sang.

La tradition, dans la plupart des régions, veut que les parents proches de la jeune mariée - sa mère exceptée - se rendent chez elle le matin, dès qu'ils ont eu confirmation que la nuit de noces s'est bien passée, apportant des nourritures précises dont l'ensemble constitue le *fhour*, ou petit déjeuner de la mariée.

La mère de la mariée aura préparé des *sfenj* (beignets), *rhaif*, *mhencha* (gâteau de pâte feuilletée allongé, en forme de serpent, farci aux amandes ou au pigeon, au poulet et aux amandes), ainsi que des pâtisseries diverses et du potage odorant.

Généralement, les familles immigrées arrêtent là les festivités; certaines, cependant, organisent encore l'après-midi de ce jour une fête, agrémentée par un orchestre féminin, à l'intention des femmes des deux familles désormais alliées.

### ***Le dhor***

À présent devenue femme, la mariée est habillée de couleurs vives et est violemment maquillée. Elle changera aussi plusieurs fois de vêtements, pour montrer les costumes qui composent son trousseau.

### **La période après la consommation du mariage**

La jeune mariée demeure dans un état liminal comme ex-vierge. Une réclusion temporaire est recommandée. La coutume veut que la mariée reste sept jours durant dans la chambre nuptiale, et quarante jours à l'intérieur de la maison. Il faut aussi que cette retraite soit ponctuée par diverses cérémonies. Mais ces dernières sont tombées en désuétude où se sont télescopées à mesure qu'il devenait courant de réduire la durée de cette période. Il n'en subsiste donc que des vestiges.

Ainsi la cérémonie de la ceinture : la femme se remet à porter la ceinture qu'elle avait abandonnée pour son mariage. Ce geste, qui marque la fin de la retraite, était autrefois accompli le septième jour; mais lorsque la femme travaille, au Maroc ou en immigration, on procède le plus souvent à la cérémonie de la ceinture le troisième jour, voire le lendemain de la nuit de noces. Des jeunes filles non mariées sont présentes à cette cérémonie. La mariée est supposée fermer son corps pour garder sous sa protection le fruit de ses relations sexuelles.

Dans le nord du Maroc et chez les nombreux immigrés qui en sont originaires, c'est un jeune garçon, de préférence un jeune frère du marié, qui noue la ceinture de la jeune femme en échange d'une somme d'argent. Ainsi aura-t-elle des enfants et son premier sera-t-il un garçon. La mariée est debout dans un plateau rempli de *fakiya* : bonbons, noix, amandes, raisins secs, dattes.

Ce jour-là, si elle ne les connaît pas encore, la mariée est présentée par sa belle-mère aux hommes de sa belle-famille qui, en échange, lui donnent chacun une somme d'argent.

La jeune femme est maintenant appelée *mra* et non plus *'arousa*. Elle offre les douceurs comme symbole de fécondité.

Durant la période de retraite, la jeune femme ne peut pas faire la cuisine. Le huitième jour, le mari achète du poisson avec lequel la mariée doit préparer un *tajjine*, le premier repas qu'elle prépare comme femme mariée. La prospérité est sollicitée sous le signe du

poisson utilisé pour l'épreuve ménagère que doit subir la mariée. C'est cette épreuve culinaire qui marque la fin des festivités nuptiales. Cette coutume se rencontre encore dans les familles immigrées, mais elle a parfois lieu le jour de la ceinture, ou le lendemain de la nuit de noces.

On voit encore des familles immigrées observer la coutume de la retraite, surtout si la jeune femme ne travaille pas et si elle habite chez ses beaux-parents. On la croit en effet très vulnérable durant les six semaines qui suivent ses noces. Si des visiteurs qu'elle ne connaît pas bien se présentent, elle se retire dans sa chambre et laisse à sa belle-mère le soin de les recevoir. Le quarante et unième jour, pour sa sortie officielle (*kharja*), elle se rend chez une amie choisie avec beaucoup de soin. Celle-ci lui remettra un présent, pour l'honneur qu'elle a eu de recevoir en premier sa visite.

Dans la plupart des familles, la retraite des quarante jours ne se réduit plus qu'à l'interdiction de participer à une fête.

Si la première sortie correspond à une invitation à un mariage, la jeune femme fait venir la *ziana* qui la maquille et l'habille à nouveau comme une '*arousa* (mariée) et elle reçoit le privilège de prendre place aux côtés de la jeune fille qui célèbre ses noces.

## Bibliographie

- E. RUDE-ANTOINE, *Le mariage maghrébin en France*, Paris, 1990.
- Le Coran*, traduit de l'arabe par R. BLACHÈRE, Paris, 1957.
- J. BESANCENOT, *Costumes du Maroc*, Édisud, 1988.
- F. ZIANE, *Le Maroc à travers ses costumes*, s. l., 1989.
- L. et M. MESSAOUDI, *L'art de vivre marocain, traditions et coutumes des communautés musulmanes et juives*, Paris, s. d.
- M. RENAERTS, *Rites de passage : l'exemple du mariage*, dans J.-P. GAUDIER, P. HERMANS (dir.), *Des Belges marocains*, De Boeck Université, 1991.
- N. BENSALAH (dir.), *Familles turques et maghrébines aujourd'hui, évolution dans les espaces d'origine et d'immigration*, Paris, 1994.
- É. LAOUST, *Noces berbères, les cérémonies du mariage au Maroc*, Édisud / La Boîte à Documents, 1993.
- E. WESTERMARCK, *Ceremonies of marriage in Morocco*, Londres, 1914.



# Le mariage en Flandre.

## Quelques résultats de recherches empiriques (1977-1994)

par Stefaan Top

### Introduction

Depuis la fin des années septante un projet de recherches relatif aux coutumes contemporaines en matière de mariage est mené à la Katholieke Universiteit Leuven<sup>1</sup>. Dans toutes les provinces de Flandre, des étudiants ont questionné des centaines de couples sur divers aspects de l'amour et du mariage. Cette grande enquête traite des sujets suivants : le choix du partenaire, la date du mariage, l'adieu à la vie de célibataire, les fiançailles, le faire-part, le bouquet de la mariée, le mariage civil et religieux, les toilettes et habits, la fête, les alliances, les cadeaux, les farces et le voyage de noces.

Les recherches sont effectuées au moyen de questionnaires détaillés (plus de 200 questions) que les étudiants remplissent ensemble avec les couples. L'information orale est encore enrichie d'illustrations et de documentation diverses : textes, photos, diapositives, etc.

A ce jour vingt-quatre grandes enquêtes ont été menées dans les provinces et communes suivantes<sup>2</sup> :

Anvers (4 enquêtes totalisant 175 couples) : Heffen, Leest, Blaasveld, Tisselt (1979); Herentals (1980); Herselt (1992-94) et Nijlen (1981)

Limbourg (7 enquêtes totalisant 323 couples) : Beverlo (1979); Genk (1977-82; 1992-94); Hasselt (1990); Lummen (1981); Maasmechelen (1980) et Tessenderlo (1979)

Flandre Orientale (3 enquêtes totalisant 120 couples) : Lebbeke (1983); Lede (1984) et Sint-Niklaas (1983)

Brabant Flamand (6 enquêtes totalisant 260 couples) : Asse (1984); Gooik (1980); Kessel-Lo (1989-90); Merchtem-Peizegem (1980); Scherpenheuvel-Schoonderbuken (1981) et Wemmel (1978)

Flandre Occidentale (4 enquêtes totalisant 185 couples) : Adinkerke (1980-83); Groot-Izegem (1982); Meulebeke (1990-94) et Wervik (1977)

Cela donne un total de mille soixante-trois couples avec une moyenne de quarante-quatre par enquête.

Pour le présent aperçu, qui n'aborde que quelques aspects de l'enquête, nous n'avons pas utilisé toutes les informations disponibles. Nous nous sommes limité aux huit cent cinquante-huit couples homogènes belges se mariant pour la première fois civilement et religieusement. Notre synthèse ne contient donc pas de mariages d'immigrés (voir Genk 1977-82 : Grecs; Maasmechelen 1980 : Italiens), ni les seconds ou troisièmes mariages, ni les mariages purement civils.

### Quand se marie-t-on ?

#### Mariages civil et religieux le même jour ?

Jusqu'à ce jour, en Belgique et plus particulièrement en Flandre, un premier mariage va encore couramment de pair avec deux cérémonies : l'une civile, l'autre religieuse.

Compte tenu des conséquences juridiques et de la mentalité contemporaine, on pourrait supposer que le mariage civil occupe une place privilégiée. La réalité est toutefois différente. Sur huit cent cinquante-huit

<sup>1</sup> Nous en informons assez régulièrement dans le périodique *Volkskunde*, sous la rubrique "Nieuws van onze universiteiten".

<sup>2</sup> Ces mémoires de licence se trouvent au "Seminarie voor Volkskunde" de la Katholieke Universiteit Leuven, Blijde-Inkomststraat 21 à 3000 Louvain (tél. 016/32.48.56; télécopieur 016/32.50.68) où ils peuvent être consultés sur place moyennant l'autorisation des auteurs.

couples, il y en a trois cent nonante-six (46%) qui se marient à l'église à une autre date que celle du mariage civil. Une faible majorité de 54% ne voit pas d'inconvénient à la succession immédiate des deux cérémonies. Dès lors, il est clair que la cérémonie à la maison communale sert en quelque sorte de prélude à l'événement ultérieur à l'église.

Se marier civilement et religieusement le même jour ou à des jours différents, ce choix est-il géographiquement influencé ? La réponse est positive et donne le tableau 1.

Nous n'avons pas d'explication pour les faibles pourcentages des provinces d'Anvers et du Limbourg ni pour les chiffres considérablement plus élevés dans les trois autres provinces. Le lieu ou la période examinés ne semblent pas exercer d'influence, car dans une même province nous avons constaté des résultats variables suivant les années. Le score de la Flandre orientale qui, à première vue, semble occuper une position de transition, mérite quelques explications<sup>3</sup>.

A Sint-Niklaas, les couples participant à la recherche ont été sélectionnés de façon précise : les

vingt couples qui se mariaient tant civilement que religieusement l'ont tous fait en un seul jour. Dans ce sens, les chiffres globaux pour la Flandre orientale doivent être quelque peu relativisés et le pourcentage des mariages civils et religieux en deux jours différents est en fait plus élevé. Nous pouvons dès lors conclure que les chiffres pour la Flandre orientale s'approchent plutôt de ceux du Brabant flamand et de la Flandre occidentale.

Toutefois le constat que le mariage civil et religieux a lieu en des jours différents doit être nuancé car, très souvent, il n'y a qu'un ou quelques jours entre les deux cérémonies. En dehors des couples qui se marient en un jour, nous avons donc recherché le nombre de couples qui se marient en deux fois au cours du même mois. Nous obtenons le tableau 2.

<sup>3</sup> Lieve Van Daele a fait une comparaison entre vingt couples qui se sont uniquement mariés civilement et vingt couples qui se sont mariés civilement et religieusement le même jour.

TABLEAU 1	LE MÊME JOUR	JOURS DIFFÉRENTS
Anvers (n = 161)	138 = 85,7%	23 = 14,2%
Limbourg (n = 210)	151 = 71,9%	59 = 28%
Flandre Orientale (n = 100)	47 = 47%	53 = 53%
Brabant Flamand (n = 238)	93 = 39%	53 = 53%
Flandre Occidentale (n = 149)	33 = 22,1%	116 = 77,8%
TOTAL (n = 858)	462 = 53,8%	396 = 46,1%

TABLEAU 2	LE MÊME MOIS
Anvers (n = 23)	15 = 65,8%
Limbourg (n = 59)	26 = 44%
Flandre Orientale (n = 53)	39 = 73,5%
Brabant Flamand (n = 145)	103 = 71%
Flandre Occidentale (n = 116)	50 = 43,5%
TOTAL (n = 396)	233 = 58,8%

Les chiffres montrent une nette tendance, existant dans quatre provinces flamandes, à ne pas trop espacer dans le temps les deux cérémonies nuptiales.

Le tableau 3 révèle clairement la position d'exception de la Flandre Occidentale.

### Le mois du mariage

Tandis que jadis l'Église prohibait le mariage pendant certaines périodes (par exemple pendant le carême et l'aveugle), le Concile Vatican II a supprimé ces restrictions. Aujourd'hui, le mariage religieux peut en principe avoir lieu pendant n'importe quel mois. Toutefois, chaque mois n'offre pas les mêmes attraits. Ainsi l'on entend souvent dire que le mois de mai est un bon mois pour se marier. Le beau printemps et les

premiers jours ensoleillés seraient une période idéale pour donner une nouvelle orientation à la vie. On dit parfois encore que les périodes de vacances sont favorables : ainsi beaucoup de mariages auraient-ils lieu durant les mois d'avril, de juillet et d'août. Nous avons vérifié toutes ces affirmations au moyen de chiffres. À cet effet, nous avons additionné les mariages civils et les mariages religieux (total :  $858 \times 2 = 1\,716$ ) pour examiner ensuite les mois de leur conclusion. Voici ce que nous avons relevé (tableau 4).

Ce tableau clarifie un certain nombre d'idées. Les six mois numérotés de 7 à 12 forment une période s'étendant d'octobre à mars. Elle connaît peu ou pas de succès. Durant cette période, 23,9% des mariages sont conclus soit quatre cent onze sur mille sept cent seize. Compte tenu de notre climat, il est logique que

TABLEAU 3		CONCENTRATION DU MARIAGE CIVIL ET RELIGIEUX
Anvers (n = 161)	153 = 95%	
Limbourg (n = 210)	177 = 84,2%	
Flandre Orientale (n = 100)	86 = 86%	
Brabant Flamand (n = 238)	196 = 82,3%	
Flandre Occidentale (n = 149)	83 = 55,7%	
TOTAL (n = 858)	695 = 81%	

TABLEAU 4 : Fréquence des mois durant lesquels on célèbre le mariage civil et religieux dans toutes les provinces de Flandre		
1	SEPTEMBRE	248 = 14,4%
2	JUILLET	228 = 13,2%
3	JUIN	226 = 13,1%
4	AOÛT	219 = 12,7%
5	AVRIL	192 = 11,1%
5	MAI	192 = 11,1%
7	OCTOBRE	129 = 7,5%
8	MARS	86 = 5%
9	DÉCEMBRE	58 = 3,3%
10	FÉVRIER	56 = 3,2%
11	JANVIER	47 = 2,7%
12	NOVEMBRE	35 = 2%

les meilleurs mois connaissent beaucoup plus de mariages.

Le mois de septembre est par excellence le mois du mariage. Cela peut paraître bizarre, mais cela s'explique. En général, ce mois compte encore quelques belles journées. Mais le fait qu'un premier mariage est considéré comme une fête de toute la famille et des nombreux amis et connaissances, joue probablement encore un rôle plus important. Une fête de mariage est déjà à moitié réussie lorsque les invités viennent. Les vacances étant passées, on peut s'attendre à moins d'absents. Le mois de septembre présente encore un autre avantage : les deux mois de vacances offrent l'occasion de mieux préparer la grande fête.

Les mois de juin, juillet et août ont aussi la cote. Une grande majorité des Flamands préfère donc l'été pour se marier. Les mois d'avril et de mai sont aussi des mois appréciés, leurs scores sont égaux. Contrairement à un mythe largement répandu, ce résultat montre que mai n'est nullement le mois favori pour le mariage<sup>4</sup> (fig. 1).

Comme nous l'avons déjà signalé, en Flandre, dans la plupart des cas, les deux cérémonies nuptiales se suivent assez vite ou ont lieu le même jour. Nous en avons conclu que le mariage civil reste dans l'ombre

de la cérémonie religieuse. Cette thèse est encore vérifiée lorsqu'on compare les mois durant lesquels on se marie civilement et à l'église. Nous partons de l'hypothèse que l'on tient moins compte des conditions atmosphériques pour le mariage civil. Celui-ci peut se dérouler n'importe quand. Le mariage à la maison communale ne dure pas si longtemps, se déroule de façon formelle, impersonnelle et devant une assistance réduite. La différence entre le mariage civil et le mariage religieux se marque aussi dans la tenue vestimentaire lorsque les deux cérémonies ont lieu à une date différente (voir *infra*). Notre hypothèse est confirmée par une comparaison des mois de mariage.

En comparant le tableau n° 5 au tableau n° 4, on constate que l'ordre des mois numérotés de 1 à 6 a parfois été modifié. Les six autres mois de l'année gardent leur place et le mois de septembre reste le numéro un. Pour le mariage civil, l'ordre des mois est

<sup>4</sup> Ces données sont plus ou moins comparables à la situation récente aux Pays-Bas. Voir F. VAN POPPEL, *Ruimtelijke en sociale variatie in de huwelijksmaand. Ontwikkelingen in Nederland in de negentiende en twintigste eeuw*, dans *Volkskundig Bulletin*, t. 19, 1993, 1, pp. 36-77.

TABLEAU 5

PRÉFÉRENCE ACCORDÉE AUX MOIS POUR LE MARIAGE CIVIL			PRÉFÉRENCE ACCORDÉE AUX MOIS POUR LE MARIAGE RELIGIEUX	
1	SEPTEMBRE	119 = 13,8%	SEPTEMBRE	129 = 15%
2	JUIN	117 = 13,6%	JUILLET	121 = 14,1%
3	AOÛT	108 = 12,5%	AOÛT	111 = 12,9%
4	JUILLET	107 = 12,4%	JUIN	109 = 12,7%
5	AVRIL	105 = 12,2%	MAI	100 = 11,6%
6	MAI	92 = 10,7%	AVRIL	87 = 10,1%
7	OCTOBRE	58 = 6,7%	OCTOBRE	71 = 8,2%
8	MARS	46 = 5,3%	MARS	40 = 4,6%
9	DÉCEMBRE	30 = 3,4%	DÉCEMBRE	28 = 3,2%
10	FÉVRIER	29 = 3,3%	FÉVRIER	27 = 3,1%
11	JANVIER	27 = 3,1%	JANVIER	20 = 2,3%
12	NOVEMBRE	20 = 2,3%	NOVEMBRE	15 = 1,7%

## trouwen in mei...

April en mei zijn de «trouwmaanden» bij uitstek en daarom schrijven we in dit nummer daar iets meer over. Waarom is een bruidskleed meestal wit? Hoe kijkt een fotograaf die huwelijksreportages maakt tegen zijn vak aan? Wat komt erbij kijken als je een zaal vol feestende mensen te eten moet geven? En ... hoe gaat dat als je dan (pas) getrouwd bent? Verder: de gewone rubrieken. Tot volgende week. lezer, en een blij Paasfeest!



Fig. 1 : Selon cet avis, les mois d'avril et de mai seraient les mois de prédilection pour le mariage (*De Bond* du 17 avril 1987; photo Paul Stuyven).

assez capricieux. C'est moins le cas pour le mariage religieux. Le mois de juillet, premier mois des vacances, y garde sa deuxième place. Cela est normal, car se marier en juillet signifie que l'on a largement le temps de partir en voyage, de récupérer encore ses forces et de régler ensuite certaines affaires. Le laps de temps disponible est nettement moins important pour les couples qui se marient en août. Cela explique probablement le score inférieur. Du point de vue du climat, l'ordre juin-mai-avril pour le choix du mariage religieux semble logique.

Le tableau 6 montre que pendant la période froide de l'année le nombre des mariages civils est plus important que celui des mariages religieux. Pendant la période chaude, par contre, les mariages religieux l'emportent sur les mariages civils. Seul le mois de juin fait exception à cette tendance. Le point d'inversion du nombre des mariages civils vers les mariages religieux ne se situe pas en avril mais en mai. À partir

de novembre (et non pas d'octobre, comme le montre le tableau n° 4) nous comptons à nouveau plus de mariages civils que de mariages religieux.

Le tableau 6 schématise ces conclusions.

Il ressort de toutes les informations rassemblées que le choix du mois du mariage ne se fait pas au hasard. Il est certain que d'autres motifs que le climat jouent également un rôle dans ce choix. Nos résultats ne peuvent donc être généralisés sans nuances.

À la question de savoir s'il y a des différences entre les provinces en matière de choix du mois du mariage, la réponse est oui. Nous donnons ici les six mois préférés par province :

- Anvers : juillet (17,3%), septembre (15,5%), août (13%), avril (12,7%), juin (12,1%), mai (11,8%);
- Limbourg : juillet (16,1%), avril (13,8%), août (12,6%), juin (12,3%), septembre (11,6%), mai (10,4%);
- Flandre Orientale : août (17%), septembre (15,5%), juin (15%), avril (11%), juillet (10,5%), mars-mai (7%);
- Brabant Flamand : septembre (16,1%), juin (15,3%), août (14,9%), mai (12,1%), juillet (10,5%), octobre (8,1%);

- Flandre Occidentale : septembre (13,7%), avril (13%), mai-octobre (12,7%), juillet (11%), juin (10,7%).

On remarque donc une assez grande variation des mois préférentiels. Toutefois, dans la plupart des cas, il s'agit de menus écarts quantitatifs. On ne peut donc attacher trop d'importance à cette image disparate.

La seule conclusion que nous pouvons déduire de nos données (limitées) est la suivante : il y a quelques tendances que nous pouvons dépister et interpréter sur base de chiffres exacts et objectifs. Les conclusions formulées ne peuvent néanmoins être généralisées et interprétées qu'avec beaucoup de prudence.

## La toilette de la mariée

Ici nous porterons notre attention sur la toilette de la mariée. En effet, le jour de son mariage, elle joue le rôle principal et tout le monde la regarde avec sa toilette spéciale, ses accessoires et son bouquet (fig. 2). Si le mari ne passe certainement pas inaperçu le jour du mariage, ses vêtements sont quand même beaucoup moins spectaculaires. Par conséquent nous nous limiterons à la toilette de la mariée le jour du mariage civil et religieux. Afin de pouvoir les comparer, seules les trois cent nonante-six mariées dont les deux cérémonies ont lieu à des dates différentes entrent en ligne de compte.

## Le jour du mariage civil

Lors de la cérémonie à la maison communale, de nombreuses mariées (42%) portent leurs vêtements du dimanche ou des vêtements ordinaires. Ce mariage civil ne semble pas trop les impressionner; de toute façon, il ne vaut pas une nouvelle toilette. Une majorité (58%) porte des habits neufs. Il s'agit ici de divers ensembles colorés et courts, achetés en magasin. Une minorité fait spécialement confectionner une nouvelle robe pour cet événement ou exerce ses propres qualités de couturière.

## Le jour du mariage religieux

Pour cette recherche, huit cent cinquante-huit mariées entrent en ligne de compte. Il est très remarquable que la robe nuptiale est blanche ou blanc cassé dans 96% des cas. Le mariage religieux est donc encore toujours synonyme d'un mariage en blanc. Étant donné que des fiancées cohabitantes ou même enceintes souhaitent se marier en blanc, il est clair que la signification symbolique et traditionnelle de cette couleur est remplacée au profit d'autres motifs. Les magasins spécialisés en mode nuptiale et leur publicité parfois agressive dans les journaux, hebdomadaires et dépliant n'y sont pas indifférents.

TABLEAU 6	MARIAGES CIVILS	MARIAGES RELIGIEUX
JANVIER	27 = 3,1%	20 = 2,3%
FÉVRIER	29 = 3,3%	27 = 3,1%
MARS	46 = 5,3%	40 = 4,6%
AVRIL	105 = 12,2%	87 = 10,1%
MAI	92 = 10,7%	100 = 11,6%
JUIN	117 = 13,6%	109 = 12,7%
JUILLET	107 = 12,4%	121 = 14,1%
AOÛT	108 = 12,5%	111 = 12,9%
SEPTEMBRE	119 = 13,8%	129 = 15%
OCTOBRE	58 = 6,7%	71 = 8,2%
NOVEMBRE	20 = 2,3%	15 = 1,7%
DÉCEMBRE	30 = 3,4%	28 = 3,2%

## Eén dag moet je de mooiste zijn.

Voor iedere vrouw is die ene dag een uiterlijke uitdaging. Je moet stralen, opschitterend voorkomen. Toes en zelfbewust je overdadig thuis aanvullend zeggen. Afgunst en jaloezie is loop en waardig trotseren en mensen die je genegen zijn met verstomming slaan: zo mooi, was ze nog nooit.

Wij helpen je met vijf Belgische kreesles onder een Spaanse zon.

PRODUCE: HEAVENLY CALZEDONIA - FOTOGRAFIE: ANTONIENI, SPYING, WAT DE  
BAEDENMAEKER - WAPPEL: MARTINE BUVELLA - MADRID: QUIN, MARTINE BUJNOV  
EN DUYVER - MET DAN KAKI - INVO - LOKATE: SPANSE MOEDERLIE  
CHAVANILLAS MANAGER



Rebmo NV. WEG NAARAS 246, 3600 GENK. ALLE INFO: 01135 31 28

Fig. 2 : Le jour de son mariage, la mariée ressemble à une princesse de conte de fées (*Weekend Knack* du 7 au 13 février 1990, photo Paul Stuyven).

Quoique le score moyen de la robe nuptiale blanche s'élève à 96%, nous avons l'impression que la province d'Anvers est un tout petit peu moins blanche tandis que la Flandre Occidentale ressemble à Blanche-Neige. Voici un aperçu en chiffres absolus et en pourcentages par provinces :

- Anvers : 147 = 91% (n = 161);
- Limbourg : 200 = 95% (n = 210);
- Flandre Orientale : 96 = 96% (n = 100);
- Brabant Flamand : 231 = 97% (n = 238);
- Flandre Occidentale : 147 = 99% (n = 149).

Dans l'interprétation de ces chiffres, il faut tenir compte du fait qu'ils ne comprennent pas de données sur les grandes villes telles que Anvers, Bruxelles, Gand et Bruges. Par contre, sont représentées : Louvain (Kessel-Lo), Wemmel, Sint-Niklaas, Genk, Hasselt, tout comme les centres semi-urbains tels que Assen, Herentals, Izegem, Werwik, Lebbeke, Lummen, etc.

Les autres trente-sept mariées (ou 4%) préfèrent une robe de mariée colorée. Les teintes douces et claires dominant. La robe nuptiale excentrique est donc très

rare à l'église et ressort de la fantaisie de certains couturiers manqués.

Mais "la robe blanche" requiert encore des précisions, sauf en ce qui concerne la couleur : 94% des robes blanches sont longues contre 6% de taille courte ou moyenne. De plus, il y a des gradations entre la robe blanche longue, la robe blanche longue avec traîne et la robe blanche longue avec traîne et voile. Voici la répartition :

- robe blanche longue : 55% (425/770);
- robe blanche longue avec traîne : 34% (262/770);
- robe blanche longue avec traîne et voile : 11% (83/770).

S'il est vrai que la majorité des mariées préfère une robe blanche longue, 45% veulent quand même une robe plus pompeuse avec traîne ou traîne et voile. Les chiffres par province montrent que seules les filles de la Flandre Occidentale ont un goût plus exubérant et qui se traduit probablement par une toilette plus onéreuse.

En ce qui concerne la relation entre le choix de la robe et le rang social, nous avons constaté que la classe aisée ne choisit pas nécessairement les vêtements les plus chers. Selon nos informations, il y aurait même une tendance inverse : en achetant une robe frappante, la classe inférieure veut rehausser son statut social.

Nos recherches montrent que les vêtements alternatifs, si typiques de la fin des années soixante, ont totalement disparu. Le retour à la mode de la longue robe nuptiale blanche est un fait et un avenir proche ne modifiera probablement pas cette tendance. La poésie superficielle et l'atmosphère de conte de fées qu'inspire la robe nuptiale blanche a bravé le XX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Nous disposons de plus d'informations détaillées encore à propos de la robe nuptiale. Nous y reviendrons à une autre occasion. Au sujet de l'âge vénérable et de l'histoire de la robe de mariage et de l'influence de la mode sur les toilettes de mariage, nous vous renvoyons aux articles de E. HÖRANDNER, *Ganz im Weiss. Anmerkungen zur Entwicklung des weissen Hochzeitkleides*, G. VÖGLER, K. VON WELCK, *Die Braut. Geliebt-verkauft-getauscht-geraubt. Zur Rolle der Frau in Kulturvergleich*, Cologne, 1985, 1ère partie, pp. 330-335, H. KESSLER-AURISCH, *Hochzeitsmode als Spiegel der sozialen Wirklichkeit*, idem, pp. 316-329 et A. MONSARRAT, *And the Bride Wore... The Story of the White Wedding*, Londres, 1973.

## Les cadeaux de mariage<sup>6</sup>

Le mariage va toujours de pair non seulement avec des vêtements exclusifs et un repas copieux (une table copieusement garnie), mais aussi avec la remise de cadeaux. Ces derniers ont toutefois perdu de leur signification au cours des années. Nous entendons ici par cadeau un objet choisi et offert sur base du goût propre, de l'estime personnelle pour celui qui le reçoit et des moyens financiers de celui qui l'offre. Jadis, le choix d'un cadeau était une affaire assez personnelle. On ne donnait pas n'importe quoi à n'importe qui. Les qualités intrinsèques de ce que l'on voulait offrir étaient pesées en fonction du destinataire : il y avait différents critères pour la mariée et pour le marié et les sentiments individuels du donateur envers le(s) partenaire(s) jouaient un rôle important. Offrir un cadeau n'allait pas sans un rien de sentimentalité, un rien de romantisme et cela s'est sans doute perdu en partie aujourd'hui.

Les raisons sont évidentes. Tout d'abord il y a le profond changement de mentalité chez les jeunes qui, souvent, ne souhaitent s'engager définitivement qu'après une période d'essai. Ensuite il y a la commercialisation croissante que l'on retrouve dans de nombreux domaines très différents. Nous nous référons à certaines fêtes telles que la Saint-Valentin, le carnaval, la fête des mères et des pères, la Noël, la naissance, le baptême et la communion. Même la mort n'échappe pas à la commercialisation. En effet, tout est disponible, tout est achetable. Ainsi la créativité individuelle diminue au profit du commerce.

Ce processus est parfaitement reconnaissable dans l'évolution que le cadeau de mariage a connu chez nous durant les cinquante dernières années. Le cadeau spontané, choisi en fonction de la relation durable entre le (la) marié(e) et le donateur est presque complètement démodé. Quelle différence avec la situation existant parmi les immigrés ! Chaque invité(e) y donne ce qu'il (elle) veut et cela en toute liberté. Les conséquences sont connues : quelques mixers, plusieurs cafetières ou théières, une série de pièces de décoration murale et encore beaucoup plus d'objets dits inutiles. Chez nous, ce comportement incontrôlé est limité aux fleurs, aux petits cadeaux et surtout à

l'argent. En donnant de l'argent, il ne faut même plus aller ni téléphoner au magasin, ce qui est très pratique. L'invitation à la fête est littéralement rachetée au moyen d'un chèque ou d'argent liquide. Cette façon d'agir, qui était encore exceptionnelle il y a quelques années, est maintenant devenue assez courante. Le nombre de faire-part visant cette formule augmente encore. Cela est évidemment la conséquence du fait que de nombreux couples vivent ensemble depuis plusieurs mois ou plusieurs années avant de se marier. Entre temps ils se sont plus ou moins installés et préfèrent largement de l'argent à une série de verres précieux ou de CD superflus. Un cadeau spontané sous forme d'un bouquet de fleurs peut être apprécié mais sans exagération, car une fois que les roses seront fanées... elles ne seront bonnes qu'à être jetées...

Une autre formule, la liste d'objets souhaités, semble aussi dépassée. Le couple choisit ses cadeaux et en fait part à la famille, aux amis et connaissances. Dans la plupart des cas les donateurs et les donataires se consultent, de sorte que le cadeau reste un souvenir personnel de quelqu'un. Ceci est un avantage. Mais parce qu'on ne convient pas toujours de la qualité et du style des objets choisis, le cadeau peut quand même décevoir. Le fait que les fiancés modernes sont tellement occupés qu'ils n'ont pas le temps ou l'envie d'aller inviter personnellement les membres les plus proches de la famille (les oncles et tantes) représente un autre inconvénient de cette formule. De plus, le nombre des invités est devenu tellement important - entre autres des relations et amis des parents, souvent totalement inconnus du couple - que les invitations individuelles doivent être strictement limitées. Dans ce contexte la liste d'objets souhaités ne convient plus. Elle a donc disparu de la scène du mariage moderne.

<sup>6</sup> Pour des données plus précises et détaillées concernant les divers procédés pour offrir un cadeau de mariage, voir L. VAN DAELE, *Geschenken*, dans *Verliefd, verloofd, getrouwd*, Bruxelles, 1988, pp. 67-74; ID., *De huwelijkslijst in Vlaanderen*, dans *Ethnologia Flandrica*, t. 4, 1988, pp. 75-102.

*Liefde is... je huwelijkslijst samen uitkiezen bij*

## HUIS DE CUYPER te BEERZEL

*De absolute nr. 1 in huwelijkslijsten*

JE KAN BIJ ONS TERECHT VOOR HET SAMENSTELLEN VAN EEN COMPLETE LIJST

ALLE ELEKTRISCHE  
APPARATEN

HIFI - TV  
VIDEO

ALLES VOOR  
DE GEDEKTE  
TAFEL

KOOKPOTTEN  
HUISSHOUD-  
ARTIKELEN

ALLE  
VERWARMINGS-  
TOESTELLEN

LINNENMANDEN  
HANDDOEKEN  
BADMATTEN

### ONZE TROEVEN !!

- ♥ ruim assortiment en alles onder 1 dak
- ♥ jarenlange ervaring
- ♥ uitstekende voorwaarden
- ♥ geen verplichting tot totale opname lijst
- ♥ uitstalling gekozen artikelen
- ♥ snelle dienst na verkoop



### OPGELET !!

Elk koppel dat in 1994 zijn huwelijkslijst bij ons vastlegt maakt kans op een prachtige reis !

**HUIS  
DE CUYPER**

Koningsbaan 8  
BEERZEL (aan de kerk)  
015/75.51.79

Alleen zondag gesloten

K13-O-45432

Fig. 3 : 't Klokske (Streekkrant Haacht) du 31 mars 1994 (photo Paul Stuyven).

Fig. 4 : De Belleman van Haacht du 27 juin 1991 (photo Paul Stuyven).

DE BELLEMAN VAN HAACHT - NR 26 - 27/6/1991

't Kadoke

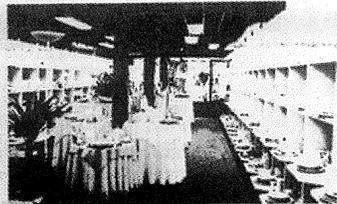
## HUWELIJKSLIJSTEN...

«GEEF ONS UW JA-WOORD»

- ALLES wat op een lijst thuishoort in één zaak te vinden (huishoudartikelen, gedekte tafel, fantasieartikelen, elektrische apparaten, bed-, bad- en tafellinnen).
- U geeft uw familie de kans uiterst voordelig te kopen. gevolg: voor hetzelfde budget koopt de familie een waardevoller geschenk.
- Geen verplichting tot volledige opname van de lijst.
- Volgens de totaal aangekochte waren ontvangt u van ons een geschenk
- Uw lijst wordt apart tentoongesteld.
- Eens gekozen blijven de prijzen behouden.

Betekomstraat 15  
TREMEL-BAAL - ☎ 016/53 41 69

OPEN: di. - wo. - do. - vr  
9.30 - 12 / 13.30 - 19 uur  
za. 9.30 - 12 / 13.30 - 18 uur  
zo. + ma. gesloten.



*Je moet er ooit  
eens geweest zijn.*

**'t Kadoke** Tremelo-Baal

- Steriliseerbokalen - ketels - rekken...
- Ontpitters - Snijboonmolens...
- Koelboxen vanaf 599 F / Koelelementen 25 F
- Droogmolen Brabantia - 60 m. - bruin - + beschermhoes 2.890 F
- Ventilatoren 30 cm. 1.299 F

**HUWELIJKSLIJSTEN**  
"geef ONS uw JA-WOORD"

Wij verloten op 30-12-1992 voor  
**100.000** Fr. waardebons  
onder de gelegde lijsten + onder de  
samenwoonuitzetten.

**NIEUW ! Samenwoonuitzetten ...**  
Vraag onze voordelen.  
Kom vrijblijvend een dokumentatiemap afhalen.

*Verliefd, verloofd,....?*



Fig. 5 : De Belleman van Haacht du 2 juillet 1992 (photo Paul Stuyven).

Elle a été remplacée par la liste de mariage qui a entamé sa marche triomphante dans les grandes villes de Flandre dans les années soixante<sup>7</sup>. Pendant les années septante et quatre-vingts, la liste de mariage était adoptée presque partout. Cela ne signifie pas que la liste de mariage soit le plus en vogue en tous lieux et dans tous les milieux sociaux. Selon Lieve Van Daele (voir la note 6 ci-dessus), qui a étudié cette question, il y a de remarquables divergences géographiques. Ainsi nous avons pu constater que, durant les années quatre-vingts, dans le Limbourg, la liste de mariage était la manière la moins répandue pour offrir le cadeau<sup>8</sup>. C'est pour cela que des nuances s'imposent. En général, la formule de la liste de mariage plaît encore à beaucoup de couples, plus particulièrement en cas de premier mariage et surtout lorsqu'ils n'ont pas encore ou pas trop longtemps vécu ensemble avant l'union. Le succès de la liste de mariage est dû à l'efficacité du système, qui contribue sans doute à la

dépersonnalisation et à la commercialisation. Notre vie quotidienne est tellement imprégnée du principe d'utilité que les inconvénients psychologiques et autres de la liste de mariage sont éliminés sans scrupules. Nous énumérons ci-après quelques points négatifs du système : la quasi contrainte d'acheter dans un magasin déterminé; la possibilité pour le couple de contrôler au franc près les dépenses des donateurs d'où un summum d'indiscrétion; l'invitation à la surconsommation et aux dépenses superflues (prix gon-

<sup>7</sup> Voir A. DOPPAGNE et autres, *Aspecten van het volksleven in Europa. Geografische spreiding van gebruiken rond het huwelijk*, dans *Volkskunde*, t. 76, 1975, pp. 267-293, particulièrement pp. 275-277. En ce qui concerne la liste de mariage, nous avons formulé quelques remarques critiques dans *Volkskunde : van curiosum tot re- en innovatie*, dans *Onze Alma Mater*, t. 31, 1977, pp. 245-274, repris sans modifications dans *Volkkundig Jaarboek 't Beertje*, t. II, 1976-1978, Bruges, 1978, pp. 29-55.

<sup>8</sup> Voir S. TOP, *Liefde en Huwelijk in Belgisch-Limburg. Resultaten van recente onderzoeken (1980-)*, S. TOP, E. TIELEMANS, "Ja, ik wil". *Liefde en huwelijk vroeger en nu*, Limbricht, 1992, pp. 100-101.



*"Love looks  
not with the  
eyes,  
but with the  
mind; and there-  
fore is wrong a  
couple  
paired blind."  
Shakespeare*

## HUWELIJKSLIJSTEN

### UNIC AARSCHOT UNIC HAACHT

**BigShop**

**Wij bieden u juist DAT wat  
ons zo aantrekkelijk maakt !**

- EEN ENORM GROTE WAAIER VAN HUISHOUDARTIKELEN, GEDEKTE TAFEL, GESCHENKARTIKELEN, ELEKTRISCHE APPARATEN, ENZ...!
- UITERST SCHERPE PRIJZEN !
- GEEN PRIJSAANPASSING ZOLANG DE LIJST LIGT !
- DE GANSE LIJST WORDT APART TENTOON GESTELD.
- EEN FLNE VERRASSING ALS DE LIJST SAMENGESTELD IS !
- EEN KORTING VAN 10 % IN WAARDEBONS OP DE TOTALITEIT VAN DE AANGEKOCHTE ARTIKELEN.
- EN VOORAL NIET VERGETEN : EEN PRETTIGE EN ONGEDWONGEN WINKELSPFEER MET EEN UITSTEKENDE SERVICE EN BEDIENING !

TOT ZIENS !

Au moyen d'une anecdote entendue il y a quelques années à Ostende, nous voulons encore décrire ici l'atmosphère régnant actuellement autour du mariage et des cadeaux. Une dame s'était adressée à un magasin d'Ostende en vue de l'achat d'un cadeau de mariage. Après avoir choisi dans la liste concernée, la vendeuse demanda à qui le cadeau était destiné. La dame, tout étonnée, répondit qu'elle l'offrait au couple dont elle avait consulté la liste. Mais la vendeuse voulait absolument savoir s'il s'agissait d'un cadeau pour le garçon ou pour la fille. Le couple lui avait donné mission de poser cette question parce qu'en cas de divorce éventuel les "futurs ex-époux" ne voulaient pas de disputes sur la propriété des cadeaux...

La liste de voyage de nocces, promue par les agences de voyages, est une variante moderne de la liste de mariage traditionnelle. Dans ce cas, le couple s'adresse à une agence de voyage et choisit un voyage de rêve. Un compte, sur lequel les invités peuvent verser de l'argent, est ouvert. La destination et la durée du voyage de nocces dépendent des montants virés. Ainsi un couple de Hasselt a pu faire un voyage de cinq semaines aux États-Unis<sup>10</sup>. *Het Grote Trouwboek (Le Grand Livre du Mariage)* fait mention de la liste de voyage de nocces. Il fait remarquer que cette formule est particulièrement intéressante pour les couples ayant déjà vécu ensemble pendant des années et étant, dès lors, déjà complètement équipés<sup>11</sup>. Ce n'était pas le cas pour le couple de Hasselt. ATI Travel à Zaventem aurait été, dit-on, le premier à lancer ce nouveau "produit".

Fig. 6 : *De Aankondiger* du 23 février 1984 (photo Paul Stuyven).

flés)<sup>9</sup>. Quoi qu'il en soit, la publicité reflète l'intérêt économique des listes de mariage. La surenchère à l'aide de toute sorte d'avantages ne laisse subsister aucun doute sur ce point. (fig. 3-11).

<sup>9</sup> Des réactions positives et négatives ont été notées pour le Limbourg. Voir S. TOP, *op. cit.*, p. 98, note 8.

<sup>10</sup> Voir I. SCHEPERS, *Moderne huwelijksgebruiken in de stad Hasselt*, mémoire de licence, Louvain, 1991.

<sup>11</sup> T. BEISHUIZEN, P. BOSTEELS, *Het Grote Trouwboek. Alles over trouwen in deze tijd met onmisbare informatie over verloven, etiquette, kledingadviezen, feestelijke menu's, kerkelijk en burgerlijk huwelijk, wettelijke aspecten, budgettering en talloze tips voor de mooiste dag van uw leven*, s. l., 1987, pp. 65-66.

## De unieke huwelijkslijsten-service van Colruyt :

- **Ruime keuze**  
Keuze uit honderden kwaliteitsartikelen van bekende merken, zowel in uw Colruyt-winkel als in de Collishop-katalogo: elektrische huishoudapparaten, serviezen, audio-video, meubelen, verlichting...
- **Persoonlijke lijst**  
Uw huwelijkslijst wordt voor u persoonlijk samengesteld, met een afbeelding en een woordje uitleg bij elk artikel. Ook de prijs staat erbij vermeld.
- **Consulteerbaar in alle Colruyt-winkels**  
Uw lijst kan worden ingekeken in de 120 Colruyt-winkels. Geen verre verplaatsingen voor vrienden en familie die iets uit uw lijst willen bestellen. En als een cadeau wordt gekocht, schraapt de computer het uit uw lijst zodat dubbel bestellen onmogelijk wordt.
- **Geleverd naar keuze**  
De geschenken worden verzameld in de Colruyt-winkel van uw keuze of ze kunnen worden meegenomen door de schenker.

- **5 % korting**  
Op het totale bedrag van alle cadeaus die uit uw lijst worden gekocht, geniet u 5 % korting.

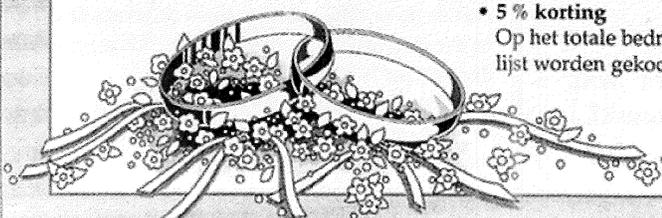


Fig. 7 : Publicité Colruyt de septembre 1994 (photo Paul Stuyven).



# JUNGERHANS

Jungerhans, vzw opgericht op 15 maart 1982, heeft een heel bekende naam. Het is de naam van de winkel die op 27 februari 1982 is ontstaan. Het is de naam van de winkel die op 27 februari 1982 is ontstaan. Het is de naam van de winkel die op 27 februari 1982 is ontstaan.

## OPENDEURDAGEN 5, 6 en 7 februari

wij zijn, op zaterdag 5 februari, iedereen wordt uitgenodigd om het opendeurfeest van Jungerhans te komen beleven. Het is de naam van de winkel die op 27 februari 1982 is ontstaan.

Het opendeurfeest van Jungerhans wordt gehouden op zaterdag 5 februari. Het is de naam van de winkel die op 27 februari 1982 is ontstaan.

Het opendeurfeest van Jungerhans wordt gehouden op zaterdag 5 februari. Het is de naam van de winkel die op 27 februari 1982 is ontstaan.

Het opendeurfeest van Jungerhans wordt gehouden op zaterdag 5 februari. Het is de naam van de winkel die op 27 februari 1982 is ontstaan.

Het opendeurfeest van Jungerhans wordt gehouden op zaterdag 5 februari. Het is de naam van de winkel die op 27 februari 1982 is ontstaan.

Het opendeurfeest van Jungerhans wordt gehouden op zaterdag 5 februari. Het is de naam van de winkel die op 27 februari 1982 is ontstaan.



### HUWELIJKSLIJSTEN:

Jungerhans is de grootste winkel van België. Het is de naam van de winkel die op 27 februari 1982 is ontstaan.

Jungerhans is de grootste winkel van België. Het is de naam van de winkel die op 27 februari 1982 is ontstaan.

Jungerhans is de grootste winkel van België. Het is de naam van de winkel die op 27 februari 1982 is ontstaan.

Het opendeurfeest van Jungerhans wordt gehouden op zaterdag 5 februari. Het is de naam van de winkel die op 27 februari 1982 is ontstaan.

Het opendeurfeest van Jungerhans wordt gehouden op zaterdag 5 februari. Het is de naam van de winkel die op 27 februari 1982 is ontstaan.

Het opendeurfeest van Jungerhans wordt gehouden op zaterdag 5 februari. Het is de naam van de winkel die op 27 februari 1982 is ontstaan.



Het opendeurfeest van Jungerhans wordt gehouden op zaterdag 5 februari. Het is de naam van de winkel die op 27 februari 1982 is ontstaan.

# JUNGERHANS

LEVSSSTRAAT 27-29      2000 ANTWERPEN      031-33.92.80

Fig. 8 : De Standaard du 5 février 1982 (photo Paul Stuyven).



## Farces

Il est clair que le mariage est un très important "rite de passage". En se liant à un partenaire, les jeunes gens se détachent de leurs parents, de leurs frères et sœurs, du nid où ils ont grandi, souvent aussi de la commune de leur enfance et de leur jeunesse. La rupture des liens concerne aussi le cercle des amis. Désormais ils occupent la seconde ou la troisième place. Le mariage d'un bon ami implique une perte et un affaiblissement du groupe. Ce dommage doit être compensé par une fête d'adieu à la vie de célibataire, aux frais du futur marié. Parfois il y a aussi des "actions de vengeance" à la fin de la fête de mariage. La confrontation avec une auto "décorée", les difficultés matérielles que le jeune couple éprouve en accédant à la nouvelle demeure et les nombreuses perturbations durant la première nuit du mariage indiquent que les amis considèrent le marié comme une sorte de déserteur dont ils se séparent avec peine.

Dans la mesure où les divers obstacles témoignent de créativité amusante, les mariés ont tendance à les subir avec le sourire. La réalité est souvent beaucoup moins poétique. L'effraction avec dégâts, des saletés à la colle ou au savon, à la moutarde ou à la bière, à l'eau ou aux harengs pourris font preuve d'un manque de bon goût et de savoir-vivre. Il en est de même pour la farce suivante : sur le sol on avait déversé de la bière; ensuite on y avait mélangé de la sciure de bois; dans cette mixture on avait enfin déposé des grillons et deux cents poussins ! Faut-il vraiment des nerfs d'acier pour se marier ? Ou pour supporter les farces des copains<sup>12</sup> ? Alors, faut-il encore s'étonner qu'une mauvaise farce puisse donner lieu à une action en justice en bonne et due forme (voir fig. 12).

Dans le contexte du mariage il n'est pas étonnant que les farces ou *practical jokes* soient souvent liées à la sexualité et à l'érotisme. La présence provoquante de lingerie, de moyens anticonceptionnels, de serviettes hygiéniques, de photos de nus ou d'autres objets relatifs à la procréation tels que sucettes, langes ou shampooings pour bébés accentue le contraste entre la situation avant et après l'événement rituel à l'hôtel de ville et à l'église. Et comme si certaines choses manquaient encore d'expressivité, on y ajoute

parfois des textes qui ne manquent pas de clarté. Les deux exemples suivants et l'illustration pourront suffire<sup>13</sup> :

- Ne pas klaxonner, ils sont en train de trimer
- Ne pas déranger les jeunes mariés, Pierre et Nancy sont en train de jouer au docteur

Compte tenu de l'anonymat et de la commercialisation croissants de nos relations sociales, on pourrait croire que les farces, qui sont toujours l'œuvre d'un petit groupe, constituent un phénomène marginal. Pourtant, la documentation de la Katholieke Universiteit Leuven comprend des dizaines de cas décrits de façon assez détaillée. Et Ria Cauchie a pu constater que sur les sept cent cinquante-deux couples compris dans sa recherche, trois cent quatre-vingt-sept ou 51,5% ont été "victimes" de farces. Elle a aussi pu constater que les farceurs et les dupés appartiennent le plus souvent aux classes sociales inférieures (ouvriers). Toutefois, les employés inférieurs et supérieurs n'y échappent pas non plus, mais la fréquence est plus faible dans ce groupe. Enfin, il est intéressant de constater que même des couples ayant déjà cohabité avant le mariage peuvent devenir victimes de farces. C'est ce que démontrent les recherches de Inge Schepers à Hasselt<sup>14</sup> et de Els Goossens à Kessel-Lo<sup>15</sup>. Cela indique que, même au sein de ce groupe progressiste, le rite de mariage n'a pas ou presque pas perdu sa valeur symbolique. La cohabitation n'est donc vraisemblablement pas reconnue du point de vue de l'ethnologie. Seul un engagement officiel compte. Et dans ce cas une farce est légitimée.

<sup>12</sup> Pour d'autres exemples, voir R. CAUCHIE, *Volksvermaak*, dans *Verliefd, verloofd, getrouwd*, Bruxelles, 1988, pp. 75-80; ID., *Fratsen n.a.v. hedendaagse huwelijken*, dans *Ethnologia Flandrica*, t. 4, 1988, pp. 55-70.

<sup>13</sup> R. CAUCHIE, *Volksvermaak*, art. cit., p. 76.

<sup>14</sup> I. SCHEPERS, op. cit., pp. 151-152.

<sup>15</sup> E. GOOSSENS, *Hedendaagse huwelijksgebruiken te Kessel-Lo (1989-1990)*, mémoire de licence inédit, Louvain, 1991, pp. 221-226.



## Conclusion

Les recherches à la Katholieke Universiteit Leuven illustrent abondamment qu'aujourd'hui encore, en Flandre, le mariage est toujours une fête vivante, qui révèle régulièrement des différences sociologiques et géographiques intéressantes. Avec les quatre points traités dans le présent texte, nous n'avons levé qu'un coin du voile (de la mariée). La recherche ethnologique dans ce domaine sera féconde quand nous situons ces données dans une plus large perspective historique en les comparant aux centaines d'enquêtes dont nous disposons pour la période de l'entre-deux-guerres. Entre temps, un travail complémentaire s'effectue sur le terrain pour les années 1950 à 1970. Avec le temps, le phénomène du mariage en Flandre pourra donc, pour une grande partie de notre siècle, être analysé et évalué du point de vue ethnologique. Les recherches continueront donc.

(Traduit du néerlandais).

Fig. 13 : Gentbrugge, juin 1995.



## Histoire du mariage religieux

par Hildegard Warnink

Historiquement, le mariage religieux<sup>1</sup> tel que nous le connaissons aujourd'hui n'a reçu sa forme qu'assez lentement<sup>2</sup>. À la période romaine, l'Église ne pouvait exercer d'influence que sur le contenu du mariage. Son organisation ainsi que sa juridiction étaient du ressort de l'autorité de l'État. C'est après le premier millénaire que l'Église acquit sur le mariage un véritable pouvoir juridique qu'elle développa, dans les siècles suivants, et auquel elle donna forme. Mais l'État ne se laissa pas évincer pour autant. Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, l'autorité civile tenta de regagner peu à peu le terrain perdu. Dans cette lutte ambitieuse entre l'Église et l'État, l'influence du droit profane sur le mariage augmenta constamment. La Révolution française marqua la séparation entre l'État et l'Église. L'État conquiert alors sur le mariage de tous les citoyens un pouvoir aussi bien au plan juridique que juridictionnel. Cependant l'Église continua à considérer le mariage religieux comme le seul valable pour les croyants chrétiens. C'est ainsi que naquit un système dans lequel l'Église et l'État se considéraient tous deux comme compétents pour "leur" mariage, et l'on peut estimer qu'il ne s'agit pas seulement de deux compétences, mais aussi (sur le fond) de deux mariages<sup>3</sup>.

### Le mariage dans la société occidentale

#### Comment, à l'époque romaine, le mariage tomba sous l'autorité de l'État, et comment l'Église tenta d'exercer son influence sur son contenu

Dans la société romaine, le mariage ainsi que le couple et ses enfants étaient subordonnés à la *familia* sous l'autorité du *paterfamilias*. Cependant on observe alors les premières tentatives de définition de ce qu'on peut appeler "le mariage occidental". Chez

Modestin (III<sup>e</sup> siècle), on lit : *Nuptiae sunt conjunctio maris et feminae et consortium omnis vitae, divini et humani juris communicatio*<sup>4</sup> ("Le mariage est considéré comme l'union entre l'homme et la femme dans le but de former une communauté de vie dans laquelle le droit divin et le droit humain se conjuguent."). Cette définition, de même que celle qu'on rencontre dans les *Institutes*, exerça une grande influence sur les théologiens et les canonistes du Moyen Âge. *Nuptiae... sive matrimonium est viri et mulieris conjunctio individuum consuetudinem vitae continens*<sup>5</sup> ("Le mariage est l'union de l'homme et de la femme, union qui comprend aussi la manière de vivre individuelle."). Dans le droit matrimonial romain classique, la volonté initiale est importante pour que le mariage se fasse. Mais son existence et sa durée dépendent de la volonté réciproque des conjoints. Bien que la volonté des individus joue apparemment un rôle important, on doit tenir compte de l'inégalité sociale propre au système romain. La libre volonté de l'individu est limitée par ce qu'il sait et peut faire sur le plan social<sup>6</sup>. En outre, chez les

<sup>1</sup> On trouvera un aperçu historique sur le mariage canonique dans la première partie de R. TORFS, *Het huwelijksbegrip in het canonieke recht*, Louvain, thèse de doctorat à la Faculté du droit canonique, 1987, 4 vol.

<sup>2</sup> Pour une bibliographie sur l'histoire du mariage, voir J. GAUDEMET et M. ZIMMERMAN, *Bibliographie internationale d'histoire du mariage*, dans J. GAUDEMET, *Société et mariage*, Strasbourg, 1980, pp. 456-642 et E. VOLTERRA, *Matrimonio. Diritto romano*, dans *Enciclopedia del Diritto*, t. XXV, Milan, 1975, 807 p.

<sup>3</sup> R. TORFS, *Le mariage religieux et son efficacité civile en Belgique*, dans *European Consortium for Church-State research*, Mariage et Religion en Europe, Milan, 1993, pp. 221-251.

<sup>4</sup> *Digeste*, XXIII, 2, 1.

<sup>5</sup> *Institutiones Justiniani*, I, 9, 1.

<sup>6</sup> P. OURLIAC et J. DE MALAFOSSE, *Histoire du droit privé*, t. III, *Le droit familial*, Paris, 1968, p. 167 et suiv.

Romains, la “volonté” ne peut être confondue avec l’autonomie des parties propre aux systèmes juridiques modernes. La position dominante de l’homme est une donnée essentielle et c’est lui qui exerce l’autorité maritale<sup>7</sup>. Les Romains connaissaient un droit de divorce assez laxiste : quand la volonté mutuelle de vivre ensemble cesse d’exister, le mariage est dissous<sup>8</sup>.

À partir du IV<sup>e</sup> siècle, les idées chrétiennes influencent la conception du mariage du droit romain. La volonté initiale reste importante, mais non la volonté persistante. Le consensus reçoit un contenu nouveau<sup>9</sup>. Ceci apparaît clairement dans une constitution de Théodose II datant de 449<sup>10</sup>. Le mariage se fait par consentement des époux. S’il apparaît par la suite que cette volonté de vivre en commun n’existe plus, le mariage ne peut plus être dissous pour cette seule raison. Justinien va plus loin encore en interdisant le divorce par consentement mutuel<sup>11</sup>. Mais comme l’indissolubilité absolue du mariage apparaît comme une conception trop élevée, son successeur, Justinus, revient en arrière sur ce point<sup>12</sup>. Bien que l’Église, en vertu de l’idéal chrétien, insiste en différents cas sur l’indissolubilité du mariage, cette idée n’est plus reprise dans le droit romain.

Sous l’influence chrétienne - ce qui concerne la partie orientale de l’Empire -, le mariage évolue clairement et de plus en plus vers la monogamie, au point que, dans le droit byzantin, la bigamie est considérée comme un crime puni de mort<sup>13</sup>.

Pendant les cinq premiers siècles, l’accent est mis de plus en plus sur l’image chrétienne du mariage. De nature plus morale que juridique, cette image du mariage fondé sur le consentement, ayant pour but la procréation et pour caractéristiques importantes l’indissolubilité et l’unité, va perdurer.

### Comment l’Église acquit un pouvoir de juridiction sur le mariage

Quand, après la période romaine, il n’exista plus de système politique fort, l’Église se chargea de plus en plus de protéger le contenu du mariage.

À propos de l’accomplissement du mariage, le pape Léon le Grand avait, au V<sup>e</sup> siècle, confirmé une nouvelle fois le consentement mutuel<sup>14</sup>. Cette doctrine

demeura la ligne de conduite dans les siècles suivants. Ce n’est qu’au IX<sup>e</sup> siècle qu’Hincmar (806-882), évêque de Reims, introduisit des idées nouvelles dans la réalisation du mariage. Peu à peu d’ailleurs s’était développée une tendance allant dans le sens d’une valorisation plus grande de la consommation sexuelle dans le mariage, considéré comme un élément constitutif de celui-ci. Hincmar de Reims en fait même une condition de l’accomplissement du lien matrimonial<sup>15</sup>. Plus tard cette théorie fut battue en brèche, mais sans disparaître complètement.

À l’époque d’Hincmar, il devient d’ailleurs de plus en plus clair que, dans la conception de l’Église, le but propre du mariage est la procréation<sup>16</sup>.

Au contraire du droit romain et des coutumes germaniques, l’Église tente, mais pas toujours avec succès, de mettre en avant d’une façon absolue le principe d’indissolubilité<sup>17</sup>.

Entre temps apparaît également la tendance à sacraliser les rites de mariage. On assiste à l’introduction d’une *benedictio* ou consécration. Bien qu’elle ne soit pas exigée pour la validité du mariage, cette bénédic-

<sup>7</sup> M. KASER, *Romeins privaatrecht*, Zwolle, 1971, p. 277.

<sup>8</sup> E. VOLTERRA, *La conception du mariage à Rome*, dans *Travaux et Conférences*, t. III, Bruxelles, 1955, p. 54.

<sup>9</sup> *Id.*, pp. 58-59 ; E. VOLTERRA, *Matrimonio. Diritto romano*, op. cit., p. 761 ; O. ROBLEDA, *El matrimonio en derecho romano. Esencia, requisitos de validez, efectos, disolubilidad*, Rome, Université Grégorienne, 1970, p. 116.

<sup>10</sup> *Codex Justinianus*, V, 17, 8.

<sup>11</sup> *Novelles*, CXVII, 10.

<sup>12</sup> *Novelles*, CXVII.

<sup>13</sup> E. VOLTERRA, *La conception du mariage d’après les juristes romains*, Padoue, 1940, pp. 62-63.

<sup>14</sup> *Diomysiana*, dans *Patrologie latine*, t. LXVII, col. 288-289. Ce texte de Léon le Grand concerne la distinction entre le mariage et le concubinage en relation avec le consentement des parties comme élément fondateur du mariage (NDLR).

<sup>15</sup> “*Monumenta Germaniae Historica*”, *Epistolae*, t. VII, pp. 87-107.

<sup>16</sup> HINCMAR DE REIMS, *De divortio Lotharii et Tetbergae, interrogatio XXI*, dans *Patrologie latine*, t. CXXV, col. 736 : “*Manet enim vinculum nuptiarum, etiamsi proles, cujus causa initum est (...)*”.

<sup>17</sup> J. GAUDEMET, *L’interprétation du principe d’indissolubilité du mariage chrétien au cours du premier millénaire*, dans J. GAUDEMET, *Société et mariage*, Strasbourg, 1980, p. 256.

tion entraîne au IX<sup>e</sup> siècle des implications dans le droit civil. C'est ainsi que les enfants nés d'un mariage sans *benedictio* ne sont pas reconnus par le droit civil comme jouissant du droit d'héritage<sup>18</sup>. À cette époque, l'Église et l'État s'efforcent tous deux d'étendre leur sphère de pouvoir, notamment en ce qui concerne le mariage. Peu à peu naît dans la société une lutte d'influence entre ces grandes puissances.

À la fin de la période mérovingienne et pendant la période carolingienne, l'Église réussit à faire introduire par l'État, dans l'institution même du mariage, des modifications allant dans le sens chrétien. Mais l'État reste encore toujours juridiquement responsable du mariage. Cependant, la frontière entre le domaine de l'Église et celui de l'État devient de moins en moins claire<sup>19</sup>.

## La formulation définitive du mariage religieux dans la société occidentale

La période allant de 1000 à 1500 est de grande importance pour l'instauration d'un mariage conforme aux vues de l'Église. L'affaiblissement de la monarchie française et le morcellement territorial ont pour conséquence une augmentation de l'influence de l'Église. Au XI<sup>e</sup> siècle, celle-ci obtient la compétence exclusive sur toute l'institution<sup>20</sup> et, à partir de cette époque, le mariage tombe sous sa juridiction.

Au XI<sup>e</sup> siècle, l'Église est extrêmement créative. Dans le domaine du droit canon, on procède à un inventaire des lois et des normes existantes, et les théologiens développent leur théologie du mariage<sup>21</sup>. Le XII<sup>e</sup> siècle est une période de rapide évolution<sup>22</sup>. Dans de célèbres recueils canoniques, on essaie de concilier toutes sortes de théories antérieures sur le mariage et on établit les fondements doctrinaux de celui-ci.

Enfin la théorie du consentement mutuel obtient une reconnaissance générale. L'indissolubilité et la monogamie trouvent un appui et une consécration juridiques. Bien qu'au début du XII<sup>e</sup> siècle les canonistes ne soient pas complètement d'accord sur le problème de l'accomplissement du mariage<sup>23</sup>, Gratien, dans son *Decret* (1140), tente de réconcilier la théorie de la

*copula* et le consensualisme<sup>24</sup>. Le problème ne sera cependant réglé définitivement qu'après l'intervention sur le plan juridique des papes Alexandre III (1159-1181) et Innocent III (1198-1216)<sup>25</sup>. Ceux-ci et leurs successeurs mettent plus que jamais l'accent sur le consentement des époux, et le rôle de la *copula* se situe davantage sur le terrain de l'indissolubilité du mariage. En outre, il est important que les conjoints doivent tous deux donner leur consentement. Ainsi la femme, en principe, ne dépend plus de personne.

Le problème de l'indissolubilité apparaît en parallèle avec ce qui précède. Alors que ses prédécesseurs admettaient comme possible une dissolution dans certains cas, Innocent III se montre plus strict. Pour lui, le mariage chrétien consommé est absolument indissoluble. Quand un mariage n'est pas consommé, il ne peut être dissous que si un des partenaires entre dans un couvent<sup>26</sup>. Le mariage de non baptisés, appelé mariage naturel, ne peut être rompu que par le privilè-

<sup>18</sup> J. FREISEN, *Geschichte des kanonischen Eherechts bis zum Verfall der Glossenliteratur*, Aalen, Paderborn, 1963, p. 133.

<sup>19</sup> R. LAPRAT, *Les origines de la juridiction ecclésiastique en matière matrimoniale*, dans *Recherches de Science religieuse*, 1939, p. 486.

<sup>20</sup> G. FRANSEN, *La rupture du mariage*, dans *Il matrimonio nella società altomedievale*, 22-28 aprile 1976, t. II, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 1977, p. 609.

<sup>21</sup> G. LE BRAS, *La doctrine du mariage chez les théologiens et les canonistes depuis l'an mille*, dans *Dictionnaire de théologie catholique*, t. IX, 2, col. 2123-2317.

<sup>22</sup> W. VAN HOECKE et A. WELKENHUISEN (éd), *Love and Marriage in the Twelfth Century*, 1981, IX-305 p.

<sup>23</sup> Pierre Abélard milite en défenseur du mariage consensuel (PETRUS ABELARDUS, *Sermones*, I, dans *Annuntiatione B. V. Mariae, Patrologie latine*, t. CLXXVIII, col. 381 et suiv.). D'après Hugues de Saint-Victor, la *copula* diminue même la sainteté du mariage (HUGUES DE SAINT-VICTOR, *De B. Mariae virginitate*, I, *Patrologie latine*, t. CLXXVI, col. 860). Anselme de Laon, au contraire, déclare que seul le mariage consommé sexuellement réalise l'union du Christ et de son Église (ANSELMUS, *Enarrationes in Matthaeum, Patrologie latine*, t. CLXII, col. 1298).

<sup>24</sup> GRATIEN, *Decretum*, C. 34, CXXXVII. Voir J. LE BRAS, *op. cit.*, col. 2150.

<sup>25</sup> G. LE BRAS, *op. cit.*, col. 2155-2162.

<sup>26</sup> R. H. TENBROCK, *Eherecht und Ehepolitik bei Innozenz III*, Dortmund, 1935, 105 p.

ge paulin. Celui-ci joue en faveur de la foi catholique. Le mariage est dissous quand un des conjoints se fait baptiser et conclut un nouveau mariage, à condition que l'autre partie ne veuille plus habiter avec la personne qui se fait baptiser.

Thomas d'Aquin continue cependant à militer contre les doutes qui s'élèvent à nouveau au sujet du caractère essentiel de la monogamie<sup>27</sup>. Il renvoie aux buts du mariage, qui sont pour lui la procréation et l'éducation, mais il estime que les buts secondaires, l'union et la collaboration entre les époux, sont inconciliables avec les situations de polygamie<sup>28</sup>.

À cette époque, certains auteurs font même allusion à l'importance de l'amour dans le mariage<sup>29</sup>, mais comme cela est difficile à définir juridiquement, la plupart du temps, l'amour mutuel n'est pas cité parmi les buts du mariage. On s'en tient encore à ceux qu'a définis saint Thomas d'Aquin dans sa théologie morale : le but principal est de transmettre la vie et de maintenir le désir dans certaines limites (*remedium concupiscentiæ*)<sup>30</sup>.

Après Innocent III, le mariage reçoit une forme juridique : il est un et indivisible et se fait par consentement (*consensus*). L'Église obtient un pouvoir exclusif de juridiction sur le mariage défini de cette manière. La question demeure cependant de savoir jusqu'à quel point l'Église peut faire admettre ses lois et ses normes relatives au mariage.

La diffusion des idées dépend en grande partie de la façon dont la juridiction peut être poussée à les admettre. Pour cela, les tribunaux ecclésiastiques jouent un rôle important, mais ils ne peuvent cependant pas empêcher que des exigences d'un ordre élevé ne puissent être intériorisées et moins encore strictement appliquées.

À partir du XV<sup>e</sup> siècle, des critiques s'élèvent de toutes parts contre le modèle traditionnel du mariage. Il arrive fréquemment qu'on parte de la réalité et de la faisabilité existantes plutôt que des modèles théologiques. Érasme ne désire pas conserver strictement l'indissolubilité. Il fait une place à l'amour et, sans méconnaître ce qui est sacramentel, pense parfois que le divorce est la solution la plus réaliste<sup>31</sup>. Luther nie le caractère sacramentel du mariage. Il ne met pas en question le principe de l'indissolubilité de celui-ci, mais pense qu'en certains cas, le divorce est inévi-

table. Il reconnaît à la partie innocente le droit de conclure une nouvelle union<sup>32</sup>. Par la suite et tout comme Érasme, il critique les mariages clandestins de son temps, mariages avec consensus mais sans cérémonie devant l'autorité compétente. Il part du principe que seule l'autorité civile dispose des moyens juridiques suffisants pour garantir le caractère public du mariage et combattre la décadence des mœurs qui est la conséquence de ces mariages clandestins. Il est à noter que l'argument utilisé environ cinq siècles auparavant pour justifier le pouvoir de juridiction exclusif de l'Église est maintenant invoqué pour rendre de nouveau cette compétence à l'autorité civile.

La critique de Calvin sur l'enseignement de l'Église au sujet du mariage et de sa juridiction sur ces matières est encore plus vive<sup>33</sup>. Il développe des règles bien délimitées sur le mariage<sup>34</sup>. Il met l'accent sur la dignité de celui-ci et le considère comme consensuel et non sacramentel, dissoluble dans un nombre limité de cas, notamment en cas d'adultère, mais de toutes façons monogamique. Ses idées sont acceptées concrètement à Genève et dans la France protestante.

L'Église se défend contre ces critiques lors du concile de Trente. Les principes traditionnels sont à nouveau confirmés : le mariage est un sacrement, signe d'un lien durable tel que celui qui existe entre le

<sup>27</sup> G. LE BRAS, *op. cit.*, col. 2175-2176.

<sup>28</sup> A. D. SERTILIANGES, *La philosophie morale de saint Thomas d'Aquin*, Paris, 1946, III-433 p., surtout p. 146 et suiv.

<sup>29</sup> Voir entre autres Anselme de Laon cité par G. LE BRAS, *op. cit.*, col. 2141, et HUGUES DE SAINT-VICTOR, *De Sacramentis*, II, *Patrologie Latine*, t. CLXXVI, col. 483.

<sup>30</sup> THOMAS d'AQUIN, *Suppl.*, q.41, a.1 ; q.45, a.3.

<sup>31</sup> J. B. PAYNE, *Erasmus, His Theology of Sacraments*, Richmond, 1970, pp. 112-124.

<sup>32</sup> G. LE BRAS, *op. cit.*, col. 2225.

<sup>33</sup> *Ioannis Calvini opera quae supersunt omnia III*, dans G. BAUM, E. CUNITZ, E. REUSS (éd), *Corpus Reformatorum*, t. XXXII, Brunswick, 1866, 1121-1125, et G. LE BRAS, *op. cit.*, col. 2226.

<sup>34</sup> P. OURLIAC et J. DE MALFOSSE, *op. cit.*, pp. 200-201.

<sup>35</sup> J. DE COCK, *Le Concile de Trente et le mariage*, dans *Revue du Clergé africain*, 1971, p. 117.

Christ et son Église<sup>35</sup>. Il est monogamique, et, en réaction contre le protestantisme, la supériorité de la virginité sur le mariage est proclamée<sup>36</sup>. Le mariage est indissoluble. Le divorce en cas d'adultère est fermement combattu par le concile. Celui-ci prévoit bien deux cas de dissolution, à savoir par dispense papale ou à cause de l'entrée d'un des conjoints dans un ordre religieux avant la consommation du mariage.

Cependant la doctrine du consentement mutuel est nuancée lors du concile de Trente parce que, dans sa forme pure, elle menace de contenir une justification des mariages clandestins : dans le cas d'un mariage consenti, aucune formalité ne semble en effet nécessaire. Ce qui est nouveau et très important, c'est l'attention portée à la forme du mariage et sa réglementation telle qu'elle est formulée dans le décret *Tametsi* (1563). Dorénavant, un mariage est seulement valable lorsque l'échange des consentements est prononcé en présence d'un prêtre qui a reçu mandat pour le recevoir et de deux témoins. Ainsi, le caractère public est assuré, l'inscription dans les registres paroissiaux est rendue plus aisée et l'enquête sur les empêchements de mariage tels que la consécration, les vœux perpétuels, les mariages mixtes, est simplifiée. Puisque la forme prescrite touche à leur validité, il apparaît que l'Église continue à s'estimer compétente dans les affaires concernant le mariage. Il s'agit d'une idée qui, à cette époque, n'était plus tellement évidente depuis longtemps.

## Comment la législation civile regagna de l'importance

Le concile de Trente a remis en ordre un certain nombre de points contestés relatifs au contenu du mariage. Après ce concile, les conceptions au sein de l'Église ne changent guère et la doctrine semble fixée. Mais l'évolution du droit civil et social ne s'arrête pas. La réflexion sur le mariage n'est plus l'apanage des théologiens et des canonistes, et les poètes aussi bien que les penseurs rationnels se penchent sur ce problème. C'est surtout sous l'influence de ces derniers et à cause du développement du droit naturel au début du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'on va adopter la doctrine contrac-

tuelle générale sur le mariage. Le point de départ est l'égalité naturelle de tous les hommes<sup>37</sup>.

Avec les philosophes du siècle des Lumières, la structure juridique existante du mariage menace quelque peu d'être compromise. Ils introduisent une vision du mariage basée sur l'amour<sup>38</sup>. L'aspect institutionnel du mariage est battu en brèche par le consentement. Le but, le sens, la durée et la structure du mariage sont du domaine de la liberté des partenaires<sup>39</sup> de contracter un engagement. Le divorce unilatéral et le divorce par consentement mutuel se situent facilement dans cette conception contractuelle.

L'État pense de plus en plus devoir prendre la responsabilité en cette matière. Encore fortement inspiré au début par les idées de l'Église, l'État reprend en main, après la Révolution française, la législation et la juridiction sur le mariage. Celles-ci se développent de plus en plus pour aboutir à des systèmes civils autonomes<sup>40</sup>. C'est ainsi que naissent finalement deux mariages existant l'un à côté de l'autre : le mariage civil et le mariage religieux, pour lequel l'État n'a plus besoin de prendre acte de l'organisation religieuse<sup>41</sup>. Le mariage religieux continue à rester fidèle aux prescriptions du concile de Trente. Le droit civil concernant le mariage évolue autant que possible avec la mentalité générale de la société.

La Constitution belge de 1831 reflète clairement les nouveaux rapports entre l'Église et l'État. L'État res-

<sup>35</sup> E. FERASIN, *Matrimonio e celibato al concilio di Trento*, Rome, 1970, p. 169 et suiv.

<sup>37</sup> C. THOMASIIUS, *Institutiones Jurisprudentiae Divinae*, Aalen, 1963, III, II, § 118, et C. WOLFF, *Jus naturae methodo scientifica pertractatum*, t. VII, Halle, 1740-1748, II, § 507.

<sup>38</sup> D. SCHWAB, *Zum Eheverständnis der Eherechtsreform*, *Stimmen der Zeit*, 1975, pp. 315 et suiv.

<sup>39</sup> D. SCHWAB, *Die Familie als Vertragsgesellschaft im Naturrecht der Aufklärung*, dans *Quaderni Fiorentini per la storia del pensiero giuridico moderno*, 1972, p. 357 et suiv.

<sup>40</sup> A. KLUYSKENS, *Beginselen van het burgerlijk recht, Zevende deel. Personen-en familierecht*, Anvers, Bruxelles, Gand et Louvain, 1950, p. 217, n. 202.

<sup>41</sup> D. SCHWAB, *Grundlagen und Gestalt der staatlichen Ehegesetzgebung in der Neuzeit bis zum Beginn des 19. Jahrhunderts*, Bielefeld, 1967, pp. 247-248.

pecte la liberté de conscience de chaque individu, mais considère le contrat civil comme le seul valable<sup>42</sup>. La loi permet que des divorcés concluent un nouveau mariage.

Un mariage religieux béni par un prêtre n'a, d'après le droit belge, aucune signification juridique<sup>43</sup>. Il est vrai que la Constitution, dans son article 21, stipule que le mariage civil doit toujours précéder la bénédiction nuptiale lorsque celle-ci a lieu. Le prêtre qui contrevient à cette règle est punissable par la loi<sup>44</sup>.

Comme la Constitution belge garantit également la liberté des cultes et que, en outre, elle reconnaît aujourd'hui cinq religions à côté de la religion catholique romaine, le risque existe qu'il y ait des conflits de droit fondamental. Quels sont les rapports entre la liberté de religion et les principes d'égalité et de non discrimination entre l'homme et la femme ? Des problèmes naissent par exemple par rapport à des religions qui autorisent la polygamie et la répudiation de l'épouse. À l'avenir, ceci sera un point de réflexion qui ne manquera pas d'importance en ce qui concerne l'organisation du mariage civil.

### **Le mariage religieux considéré comme le seul véritable pour les croyants d'après le droit religieux**

Le fait que le mariage religieux n'ait pas subi de modification depuis le concile de Trente est peut-être une indication des possibilités d'adaptation qui se présentent aujourd'hui<sup>45</sup>. Les options de base de ce concile se retrouvent dans le code de droit canon de 1917 de même que dans la version revue de 1983. L'ordre traditionnel des buts du mariage s'exprime dans le code de 1917 à l'article 1081 § 2 : "Le consentement matrimonial est l'acte de volonté par lequel l'une et l'autre des parties contractantes cède et accepte le droit perpétuel et exclusif d'user de son corps pour accomplir les actes qui sont aptes à la procréation." Voir aussi l'article 1013 §1 de ce même code : "La fin première du mariage est la procréation et l'éducation des enfants; la fin seconde est l'aide mutuelle et le remède à la concupiscence."<sup>46</sup>

Sous l'influence du concile Vatican II<sup>47</sup>, qui considère comme central l'amour dans le mariage, la définition du mariage dans le code de 1983 devient la suivante : "§ 1. L'alliance matrimoniale par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une communauté de toute la vie, ordonnée par son caractère naturel au bien des conjoints ainsi qu'à la procréation et à l'éducation des enfants, a été élevée entre baptisés par le Christ Seigneur à la dignité de sacrement. § 2. C'est pourquoi, entre baptisés, il ne peut exister de contrat matrimonial valide qui ne soit, par le fait même, un sacrement."<sup>48</sup> Il faut remarquer que le "bien des conjoints", "la procréation" et "l'éducation" sont sur le même plan. Le "bien des conjoints" est même mentionné en premier lieu. L'accent nouveau est mis sur la réalité de la "communauté de toute la vie" qui, juridiquement, est difficilement saisissable, mais dont le contenu est enrichissant.

Dans le droit canonique actuel sur le mariage, le consentement initial joue encore, et peut-être plus qu'auparavant, un rôle crucial. Le mariage, qui reste toujours monogamique et indissoluble, s'accomplit par la déclaration de volonté des parties<sup>49</sup>. L'exigence absolue d'indissolubilité exclut le divorce. Cependant, le droit ecclésiastique connaît une longue tradition d'annulations. Une annulation ou déclaration de non

<sup>42</sup> H. DE PAGE et J.-P. MASSON, *Traité élémentaire de droit civil belge*, t. II, *Les personnes*, I, Bruxelles, 1990, 512, n° 486.

<sup>43</sup> Ceci ressort de la jurisprudence : Bruxelles, 26 juin 1915; *Pasicrisie*, 1915, II, 53; Trib. Bruxelles, 21 mars 1980; *Pasicrisie*, 1980, III, 28; Corr. Charleroi, 3 janvier 1977; *Revue générale des Assurances et des Responsabilités*, 1980, 10153.

<sup>44</sup> Code pénal, art. 267, al. 1 et 3.

<sup>45</sup> R. TORFS, *Het huwelijksbegrip in het canoniek recht*, I, Louvain, Faculteit kerkelijk recht, thèse de doctorat, 1987, p. 25.

<sup>46</sup> *Codex Juris Canonici*, Rome, 1917, p. 777.

<sup>47</sup> *Gaudium et Spes*, n° 49, dans *Constituties en decreten van het Tweede Vaticaans Oecumenisch Concilie [XIII]. Pastorale constitutie over de Kerk in de wereld van deze tijd*, Amersfoort, pp. 112-115. - Voir aussi R. BURGGRAEVE, *Zinvolle seksualiteit een integraal-relationale achtergrondvisie in christelijke perspectief*, Louvain, 1992, 257 p.

<sup>48</sup> *Code de droit canonique*, Paris, 1984, canon 1055.

<sup>49</sup> *Id.*, canons 1056-1057.

validité ne rompt pas le mariage, mais exprime un jugement sur la validité du consentement au mariage. Ce consentement, pour être valable, doit avoir été donné en pleine liberté et en conscience du contenu. Celui qui, en fait, ne veut pas se marier ou qui ne sait pas à quoi il s'engage, ou n'est pas capable d'accomplir ce qu'il a promis, ne conclut pas un mariage valable. Ainsi, dans ce système, l'accent est mis plus encore sur le rôle du consentement initial.

Cependant le droit conserve quelques exceptions à l'indissolubilité. Ainsi, le pape peut rompre un mariage conclu mais non consommé (*ratum sed non consummatum*)<sup>50</sup>. Le privilège paulin relatif au mariage de non baptisés est encore stipulé expressément<sup>51</sup>.

L'aspiration de l'Église à maintenir dans le domaine du droit ecclésiastique le mariage naturel entre non baptisés apparaît peut-être aujourd'hui comme quelque chose d'assez surprenant. Cela remonte à une longue tradition qui part du principe que le mariage n'appartient pas au droit ecclésiastique mais au droit naturel. C'est pourquoi l'Église considère le mariage entre non baptisés comme valable sans qu'il doive répondre aux exigences de forme qui sont valables pour les baptisés.

En outre, le code actuel, en ce qui concerne les non baptisés ou les baptisés non catholiques, témoigne d'une ouverture plus grande que le code antérieur. Pour ces deux catégories, la dispense peut être accordée en cas de mariage avec un baptisé catholique. De plus, la partie non baptisée ne doit pas se faire baptiser. La partie catholique doit seulement promettre loyalement de "faire son possible pour que tous les enfants soient baptisés et éduqués dans l'Église catholique"<sup>52</sup>. Dans le code de 1917, on exigeait la promesse des époux de laisser baptiser les enfants et de les éduquer dans la religion catholique<sup>53</sup>. Actuellement, les bonnes intentions de la partie catholique sont suffisantes. En ce qui concerne l'autre partie, le droit se limite à l'informer des promesses que doit faire la partie catholique et à lui fournir la signification<sup>54</sup>.

En conclusion, nous pouvons établir que depuis le siècle dernier, l'Église et l'État ont réglementé "leur" mariage et chacun exerce sa juridiction sans qu'il y ait d'obstacle venant de l'autre. Actuellement, les deux

systèmes coexistent pacifiquement. En Belgique, les catholiques se marient deux fois selon l'usage établi<sup>55</sup>. Ceux qui appartiennent à une autre religion jouissent du même droit. Pour simplifier ce système et pour préserver la sphère privée des conjoints, des voix s'élèvent parfois pour donner au mariage religieux des conséquences civiles<sup>56</sup>. D'autres préféreraient voir diminuer les revendications de l'État sur le mariage<sup>57</sup>. Entre temps l'État reconnaît, non sans difficultés, des statuts juridiques à d'autres formes de cohabitation inspirées par le mariage. Enfin, certaines religions connaissent des règles qui, pour le sentiment occidental, sont difficiles à concilier avec certains droits fondamentaux. Tout ceci fait supposer que sur le terrain du mariage, le contrat actuel de communauté de l'Église et de l'État est susceptible de connaître certaines modifications dans l'avenir.

(Traduit du néerlandais).

<sup>50</sup> *Id.*, canons 1141, 1142 et 1698.

<sup>51</sup> *Id.*, canon 1143.

<sup>52</sup> *Id.*, canon 1125, 1.

<sup>53</sup> Canon 1061, 2, du *Codex Iuris Canonici* de 1917.

<sup>54</sup> *Code de droit canonique*, Paris, 1984, canon 1125, 2.

<sup>55</sup> L. DE FLEURQUIN, *Twee keer trouwen : een recht en een plicht*, dans *Streven*, 1979, pp. 928-933.

<sup>56</sup> W. DELVA, *Het Huwelijk*, dans *Tijdschrift voor privaatrecht*, 1975, pp. 5-11.

<sup>57</sup> A. HEYVAERT, *Het wezen van de instituten afstamming en huwelijk*, dans *Rechtskundig Weekblad*, 1979-1980, pp. 737-770. - D. VERLEGH, H. VAN MAARSEVEEN, S. KORTHUIS, *Het huwelijk de rechtsorde uit*, dans *Nederlands Juristenblad*, 1984, pp. 857-861.



## Quelques aspects du mariage portugais

Propos recueillis parmi ses paroissiens par le Père Bernard Pottier sj,  
de la Communauté portugaise de Saint-Gilles (Bruxelles, Belgique).

Le Portugal est un pays vivant sous un régime de concordat. Il y existe encore une procédure de mariage civil telle celle qui a disparu en Belgique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sans prendre aucun contact avec la commune (ou *registo civil*), le curé est en droit de bénir un mariage et de remplir tous les documents nécessaires à cet effet. Il est cependant tenu d'en avvertir la commune dans un délai de quarante-huit heures : ainsi, automatiquement, le mariage religieux devient aussi un mariage civil.

Aujourd'hui cependant, la plupart du temps, les gens se marient comme on le fait en Belgique : d'abord civilement à la commune - avec communauté ou séparation de biens -, puis à l'église. Dans ce cas a lieu une cérémonie à la maison communale avec remise des alliances, etc. Le *registo civil* remet aux mariés un document appelé *processo de casamento*, lequel permet de se marier à l'église. De son côté, le curé exige, pour bénir ce mariage, que le *processo* ait été délivré dans les trois mois qui précèdent la cérémonie religieuse. Sinon il faut obtenir du *registo* un document plus récent. Cependant, on préfère souvent célébrer les deux cérémonies le même jour, ou du moins différer le moins possible le mariage religieux.

Les émigrés portugais en Belgique peuvent dans tous les cas se marier à l'ambassade de leur pays. S'ils sont en situation régulière en Belgique, ils pourront également le faire devant l'officier de l'état civil d'une commune de leur pays d'accueil.

Les Portugais connaissent des usages particuliers en ce qui concerne les témoins du mariage. Si, en Belgique, les mariés choisissent la plupart du temps deux amis ou familiers comme témoins de leur mariage, le choix des fiancés portugais se porte souvent sur leur parrain et marraine de baptême respectifs. Ils les appellent d'ailleurs parrains de mariage, *padrinhos de casamento*. Les témoins d'un mariage portugais sont donc au nombre de quatre. Or, pour le baptême, le choix des parrain et marraine est également assez particulier : aujourd'hui encore, on choisit de préférence

un couple marié. Si l'on retient un(e) célibataire, il ne faut pas prendre comme autre parrain ou marraine l'éventuel(le) fiancé ou fiancée : cela risque, dit-on, de faire rater le futur mariage. On prend souvent alors comme parrain et marraine un frère et une sœur célibataires. Mais lorsque ceux-ci se marient, l'époux ou l'épouse sera considéré comme parrain ou marraine avec son conjoint. Ainsi l'enfant gagnera "en cours de route" un deuxième parrain ou une deuxième marraine. Il n'est donc pas rare de voir quatre, cinq, six personnes se présenter comme témoins pour le mariage d'un couple de Portugais. En principe, les parrains du fiancé doivent offrir les alliances, et ceux de la fiancée la robe de mariée.

En Belgique, les mariages se font habituellement le samedi. C'est également le cas au Portugal, car les Portugais aiment fêter le mariage pendant deux journées consécutives : après le bal qui se termine tard dans la nuit, ou plutôt au petit matin, on se sépare pour dormir quelques heures et se retrouver le dimanche vers midi pour continuer la fête. Mais en Belgique, les émigrés portugais se marient fréquemment le dimanche, ce qui étonne beaucoup les Belges. La raison en est que la plupart n'ont pas la liberté dont ils jouissent dans leur pays et qu'ils sont obligés de travailler le samedi. Dans ce cas, la fête est souvent plus courte.

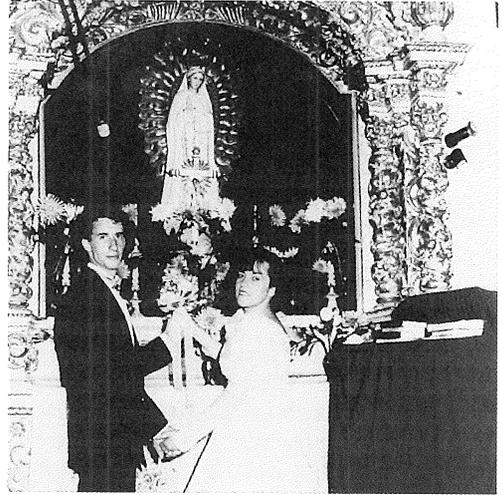
Quelques coutumes sont liées à l'entrée et à la sortie des fiancés de l'église. Le jeune homme doit arriver le premier, entrer accompagné de sa mère et des témoins, et y attendre sa fiancée. Celle-ci entrera au bras de son père. À la sortie, on sonne les cloches, on jette des fleurs et du riz, on forme un cortège dont les voitures klaxonnent pour annoncer l'événement. Auparavant, la fiancée aura offert son bouquet de mariée à l'autel de Notre-Dame de Fátima. Ce bouquet est fait de fleurs d'oranger, signe de pureté, lorsque la fiancée arrive vierge au mariage. De même, autrefois du moins, ce n'est que dans ce cas que la fiancée pouvait s'habiller de blanc; sinon, elle s'ha-

billait dans des tons clairs ou pastels. Dans les villages où l'on sait beaucoup de choses sur la vie personnelle des gens, il ne s'agissait pas de jouer la comédie ! Pour les fiancés qui vivent déjà ensemble avant les noces, le curé prévoit parfois une confession juste avant la messe de mariage. Selon les régions, la fiancée doit jeter son voile dans le public en sortant de l'église, et la jeune fille qui le rattrape ou sur laquelle il tombe, sera la première à se marier parmi le groupe des jeunes filles présentes.

Il est, au Portugal, un usage particulier concernant le moment de l'année où l'on se marie. Saint Antoine de Lisbonne, que d'autres appellent saint Antoine de Padoue car il vécut longtemps en Italie, était Portugais. Il est le patron des jeunes filles à marier : en portugais, on dit que c'est un *Santo Casamenteiro*, un "saint entremetteur". C'est pourquoi beaucoup tiennent à se marier la semaine du 13 juin, jour de sa fête, et espèrent en recevoir une protection toute spéciale. Saint Antoine est toujours représenté portant sur un bras l'enfant Jésus assis. Les jeunes filles qui viennent implorer le saint entremetteur lui font parfois un vœu (*uma promessa*), pour obtenir ce qu'elles désirent. D'autres, plus impatientes, utilisent les grands moyens et lui volent momentanément l'enfant Jésus, qu'elles gardent tant qu'elles n'ont pas trouvé de garçon à épouser. C'est pourquoi beaucoup de curés veillent particulièrement à bien fixer l'enfant Jésus sur le bras de saint Antoine, en le collant solidement, ou en le fixant au moyen de vis.

Dans les villages que l'on peut encore traverser à pied, les amis des fiancés préparent, souvent pendant la messe pour ménager la surprise, des petites arcades (*arcos*) faites de verdure et de fleurs champêtres, sous lesquelles les nouveaux époux devront passer, suivis de tout le cortège. On pend parfois un citron au sommet de l'ogive, que la mariée, portée par son mari, doit aller décrocher... ce qui offre le spectacle de quelques exercices de gymnastique !

Au Portugal, après la messe de mariage - qui a lieu d'habitude le samedi entre 11 heures et 14 heures -, il faut compter une bonne heure pour les photographies et la visite à la maison ou à l'appartement des jeunes mariés, que les invités ont le droit et le privilège de découvrir après la messe. Ensuite, on passe à l'apéritif, puis au repas de fête. Celui-ci comporte toujours



Après la cérémonie religieuse, la mariée offre son bouquet à la Sainte Vierge. Parfois, sa mère lui passe discrètement un autre bouquet pour ne pas rester les mains vides lors de la séance des photos (Portugal, 1991).

un énorme menu : il y faut nécessairement un potage pour commencer (*canja*), trois plats consistants au moins (poisson, cochon de lait, agneau, chevreau, etc.), dessert et champagne. Dans beaucoup de régions, le riz sucré est typique des menus de noce. La veille du mariage, les amis ont fait le tour des invités pour leur rappeler l'invitation, en distribuant du riz sucré, en échange de quoi ils espéraient recevoir un petit pourboire.

L'organisation du repas de mariage est, comme partout, une affaire importante. Actuellement, certains préfèrent aller au restaurant. La plupart du temps cependant, on procède encore autrement. On prend contact avec une dame spécialisée dans la préparation de ces repas, appelée "cuisinière de mariage", on loue une salle, et le reste des services est offert par les cousins et cousines, amis et amies des fiancés : les femmes aident la cuisinière, les jeunes filles servent les plats, les garçons veillent aux vins et aux boissons. Au cours de la fête, on fera certainement une petite collecte pour les récompenser. En général, les frais du repas sont supportés par les parents de la fiancée, tandis que les parents du fiancé doivent offrir l'agneau et les boissons. Sur base de ces habitudes, tous les arrangements sont possibles.

Au cours du repas, les Portugais ont une habitude sympathique qui étonne un peu les étrangers qui ne la



Le gâteau d'un maître pâtissier belge est coupé du geste universel symbolisant une nouvelle union (Bruxelles, Saint-Gilles, 1991).

connaissent pas. A un certain moment, les amis des jeunes mariés se mettent à taper sur les assiettes avec leurs couverts et font un raffut assourdissant. Par ce signal, les invités demandent aux jeunes mariés de s'embrasser sur la bouche devant toute l'assemblée. Si on estime que ce n'est pas suffisant, on recommence le tapage. Si certains ne les voient pas bien, les mariés doivent monter sur deux chaises pour être vus de tous. La même chose peut être demandée aux parents, aux couples d'amis. Dans plusieurs régions, lorsque le repas est déjà bien avancé, des amis du marié viennent, avec une paire de ciseaux, lui couper la cravate par petits morceaux et chaque pièce d'étoffe est vendue dans le public au profit du jeune ménage. Mais ces coutumes ne réjouissent pas toujours tout le monde...

Comme partout, le lit de la nuit de noces est entouré de beaucoup de curiosité et de préparatifs humoristiques, de même que la voiture qui doit les y conduire. D'habitude, ce sont deux femmes qui vont préparer le lit des jeunes mariés : l'une doit être mariée et



Avant de rejoindre la maison, où le repas de noces est préparé, le couple est souvent arrêté et obligé de traverser les obstacles dressés par la jeunesse villageoise. Actuellement, le caractère de ces obstacles n'est plus que ludique. Pour pouvoir continuer sa route, le mari doit donner la preuve de son habileté. Dans ce cas-ci, il doit trouver les ciseaux cachés dans les feuilles, couper un ruban, arracher une banane et percer des ballons (Portugal, 1993).

l'autre célibataire. Les hommes ne sont pas admis dans la chambre nuptiale. Toutes les blagues sont permises. Les deux femmes désignées découpent les manches des pyjamas ou font un nœud au bout des jambes, remplissent la chambre de papier hygiénique ou de ballons, mettent au creux des draps un peu de sucre qui viendra compléter l'agrément d'une douche pourtant bien méritée.

Après la fête, il reste encore d'autres coutumes à honorer. Dans certaines régions, il existe des sanc-

tuaires, petits ou grands, la plupart du temps consacrés à Notre-Dame, où les jeunes mariées peuvent venir offrir leur belle robe de mariage. C'est le cas pour le grand sanctuaire de Notre-Dame de Fátima, mais aussi, par exemple, pour celui de *Nossa Senhora do Viso*, près de Fontes (Vila Real). Les costumes sont conservés dans de grandes armoires où les jeunes fiancées plus pauvres peuvent venir acheter une belle robe à un prix très raisonnable. L'argent est destiné aux missions ou à une œuvre reconnue de tous.

## Table des matières

5	Avant-propos
7	Le mariage en Wallonie (Yves Bastin)
21	La cérémonie du mariage selon le rite de la communauté sépharade de Bruxelles (Chalom Benizri)
27	Le mariage turc et marocain en situation d'immigration (Nouzla Bensalah)
37	Le mariage turc en Belgique (Leyla Ertorum)
51	Mixité dans le couple et dans la société (Anne Guyaux et Catherine Delcroix)
55	Le mariage polonais : les mutations d'un rite (Petra Jarošova)
61	Coutumes grecques de mariage à Genk, 1990-1995 (Ioannis Kalfas)
71	Coutumes italiennes lors de mariages religieux à Maasmechelen en 1980 (Helga Meyers)
79	Le mariage dans la communauté zaïroise de Belgique (Louise Ngandu Lukusa)
83	Le mariage marocain en Belgique (Monique Renaerts)
103	Le mariage en Flandre. Quelques résultats de recherches empiriques, 1977-1994 (Stefaan Top)
119	Histoire du mariage religieux (Hildegard Warnink)
127	Quelques aspects du mariage portugais (Bernard Pottier)

## PUBLICATIONS DES COLLECTIONS *TRADITION WALLONNE*

### 1. Tradition wallonne, revue annuelle

- Tome 1, 1984, 221 p., ill., *Géants et monstres processionnels* (épuisé).  
 Tome 2, 1985, 244 p., ill., *Traditions religieuses et varia* (665 BeF).  
 Tome 3, 1986, 315 p., ill., *Carnavals* (725 BeF).  
 Tome 4, 1987, 891 p., ill., *Mélanges Albert Doppagne* (1355 BeF).  
 Tome 5, 1988, 602 p., ill., *Littérature et folklore, varia* (855 BeF).  
 Tome 6, 1989, 229 p., ill., *Le Hainaut 1* (665 BeF).  
 Tome 7, 1990, 262 p., ill., *Le Hainaut 2* (695 BeF).  
 Tome 8, 1991, 194 p., ill., *Congrès de Namur* (585 BeF).  
 Tome 9, 1992, 197 p., ill., *Les témoins de l'au-delà 1* (665 BeF).  
 Tome 10, 1993, 229 p., ill., *Les témoins de l'au-delà 2* (685 BeF).  
 Tome 11, 1994, 342 p., ill., *De Malmedy et d'ailleurs* (755 BeF).  
 Tome 12, 1995, 244 p., ill., *Le temps qu'il fait* (725 BeF).

### 2. Catalogues et monographies

- Au pays des cougnous, cougnoles et coquilles*, 1990, 63 p., ill. (455 BeF).  
*Binche et la dentelle*, 1991, 39 p., ill. (épuisé).  
*Artisanat et folklore au pays de Châtelet*, 1992, 167 p., ill. (épuisé).  
*Limes 1. Les langues régionales romanes en Wallonie*, 1992, 156 p., ill. (585 BeF).  
*Limes 2. Choix de textes en langues régionales romanes de Wallonie*, 1992, 108 p., ill. (485 BeF).  
*Médailles de saint Hubert*, 1992, 124 p., ill. (535 BeF).  
*Le temps de Noël*, 1992, 108 p., ill. (495 BeF).  
*La Madeleine. Marche jumétoise en l'honneur de sainte Marie-Madeleine*, 1993, 331 p., ill. (épuisé).  
*De Marie de Hongrie aux Gilles de Binche*, 1995, 251 p., ill. (725 BeF).  
*Près de chez nous, loin de chez eux. Mariage et tradition*, 1996, 132 p., ill. (585 BeF).

### 3. La Tradition par l'image

- La ducasse d'Ath*, 1994, 104 p., ill. (1055 BeF).  
*La ducasse de Mons*, 1995, 104 p., ill. (1155 BeF).  
*La communion solennelle* (à paraître).  
*Les Quarantes Molons ou la Royale Moncrabeau de Namur* (à paraître).

### 4. Bibliographie

- Bibliographie 1987-1988*, 1989, 205 p. (555 BeF).  
*Bibliographie 1989-1993* (à paraître).

Ces ouvrages peuvent être obtenus au CÉFAL, Boulevard Frère-Orban, 31 à 4000 Liège.  
 Tél. 04/254.25.20. Téléfax 04/254.24.40.



La Belgique est le pays d'accueil de nombreuses communautés étrangères. Certaines y sont établies depuis si longtemps qu'elles se sont assimilées presque entièrement aux habitants de leur nouvelle patrie. D'autres, arrivées plus récemment, continuent de vivre le processus d'intégration. Cependant, toutes ces communautés se retrouvent dans une même volonté de perpétuer leurs traditions.

Parmi les traditions les plus respectées, car elles sont liées aux moments marquants de la vie, le mariage occupe une place privilégiée. Au sein des deux familles impliquées se rencontrent plusieurs générations avec leur culture, leur respect des coutumes ou leur attachement au rite religieux. La fête, inséparablement liée à la cérémonie du mariage proprement dite, est, en général, elle aussi imprégnée du pays d'origine des nouveaux mariés, même si ceux-ci y témoignent souvent de leur ouverture envers les usages existant en Belgique.

Publié avec l'aide du  
Ministère de la Culture et des Affaires sociales  
de la Communauté française de Belgique

